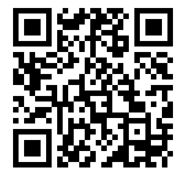





Digitized by Google


Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

Pendant les Années 1841-1842.



LONS-LE-SAUNIER,

FRÉDÉRIC GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1843.

Séance publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 18 SEPTEMBRE 1842.

La Société d'Émulation a tenu une séance publique le 18 septembre 1842. Le conseil général, qui venait de terminer sa session, s'était fait représenter par M. le général Delort, son président. M. Chevillard a ouvert la séance par l'allocution suivante relative à l'utilité du professorat pour les progrès agricoles.

MESSIEURS,

Une vérité qu'on ne conteste plus, c'est ce mouvement irrésistible des esprits vers un avenir meilleur, cette tendance incessante de l'intelligence vers les découvertes nouvelles, et surtout le désir d'améliorer les choses anciennes.

Vouloir comprimer cet élan serait une grave imprudence ; le diriger serait sagesse ; l'aider quand il tend vers un but utile, voilà, je pense, un des devoirs de l'administration.

Ce ne sont point ici, messieurs, de prétentieux conseils que je viens donner.

Dans une séance publique honorée de la présence de quelques magistrats du pays, et particulièrement de celui que leurs nombreux suffrages avaient appelé à les présider, de ce guerrier qui ne posa les armes que pour saisir la lyre, et qui, après avoir si noblement combattu pour son pays, se plaît aujourd'hui à le charmer et à l'instruire ; ce n'est point à eux que ma faible voix viendra dire ce qu'ils ont à faire, à moi qui ai l'honneur de partager leurs travaux et de m'éclairer au flambeau de leurs discussions lumineuses.

Mais je porte ici la parole au nom d'une société qui, parmi ses nombreux devoirs, a placé en premier ordre la prospérité de l'agriculture et l'instruction du cultivateur.

Et quelle circonstance plus favorable pour remplir ce devoir important, que celui où les élus du pays peuvent nous entendre et concourir puissamment au succès de nos désirs, à l'accomplissement de nos devoirs.

Vous le savez, messieurs, la nature n'a point prodigué ses faveurs au département que nous habitons. On y chercherait en vain le doux climat de la Provence, les plaines fécondes de la Flandre ou de l'Alsace, les mines si riches du Nord, les côteaux précieux de la Bourgogne et de la Champagne.

Des rochers, et derrière ces rochers, des rochers encore, des montagnes de neige, des montagnes de glace, voilà ce qui se présente d'abord à l'esprit de celui qui entend prononcer le mot LE JURA.

Cependant, messieurs, le voyageur y rencontre de

nombreux vallons enrichis par la longue succession des siècles, de vastes plaines produisant presque tous les grains nécessaires à la vie, des cantons entiers livrés au soc de la charrue et récompensant les travaux du cultivateur ; des côteaux de vignes dont les produits le disputeront bientôt aux vins les plus estimés ; enfin, de vastes forêts confiées soit à l'intérêt du propriétaire, soit aux soins d'une administration vigilante.

Voilà ce département si chéri de ceux qui y ont rèçu le jour, souvent si regretté de l'étranger qui a appris à le connaître.

Sur ce sol exigeant, sous ce climat si variable, vit et travaille un peuple industrieux et intelligent qui sent le besoin de suppléer par ses bras à l'austérité de la nature. Malheureusement trop éloigné des contrées où l'art de cultiver la terre touche presque à sa perfection, il ne peut voir par lui-même ces prodiges de fécondité dus en grande partie à l'intelligence de la culture ; il ne peut point en apprécier les causes : l'exemple est donc perdu pour lui.

Cependant l'habitant de la campagne croit peu aux faits nombreux détaillés dans les écrits quotidiens qu'on multiplie de toutes parts ; il se tient en garde contre les théories des agriculteurs de cabinet et sourit avec dédain au récit hasardé de ce froment qui végète et mûrit sur une table de pierre recouverte d'un lit de paille. Il lui faut des faits nombreux et de rares préceptes.

Le premier hectolitre de graine d'esparcette, semé sur la terre peu féconde de nos montagnes, a enfanté

des prodiges ; après la pomme de terre, c'est peut-être la plante la plus utile. Si l'une nourrit l'homme, l'autre n'alimente-t-elle pas ces nombreux bestiaux qui, d'une part, produisent l'engrais, ame de l'agriculture, et de l'autre, le fromage, richesse toujours croissante dans nos montagnes !

Mais ces améliorations, quoique fort importantes, sont encore bien loin d'approcher de la perfection vers laquelle il faut tendre et à laquelle on parviendra si le gouvernement, si l'administration continuent à nous venir en aide.

Ne vous effrayez pas, messieurs, la Société d'émulation ne vient point solliciter l'érection de ces fermes-modèles, souvent plus fastueuses qu'utiles, dont l'*état-major* entraîne trop souvent des frais improductifs et dispendieux, et que repoussent également la variété de notre climat et la diversité de nos modes de culture.

Les comices agricoles semblaient nous promettre des résultats avantageux ; il est constant que leur création n'a pas été généralement sans utilité ; mais pourquoi ne pas convenir aussi que leur importance s'affaiblit aux yeux de l'agronome éclairé ? La faute n'est-elle pas dans leur isolement, leur difficulté de communication ? ne leur manque-t-il pas un lieu d'assemblée ? Comment les fautes d'un comice seront-elles évitées par le comice voisin ? Comment les essais fructueux seront-ils imités ? La publicité, dit-on, produira l'effet demandé ; mais non, et je ne saurais trop le répéter, l'homme de la campagne lit peu, lit mal, et croit rarement à ce qu'il lit.

Que faire dans une telle situation ? Messieurs, le problème est résolu ; dans un département voisin, un homme s'est consacré tout entier aux intérêts de l'agriculture, à l'instruction agricole de l'habitant des campagnes.

Fortement imbu des principes de la culture des terres, il parcourt les campagnes de son ressort, réunit les cultivateurs, les entend, les interroge, discute, se transporte sur le territoire, cite les exemples voisins d'une culture plus féconde, parce que le mode en est plus approprié au climat et à la nature des terres. Riche d'observations nouvelles, il va les porter dans un comice voisin et parvient ainsi à généraliser la bonne culture.

Voilà, ce me semble, le mode le plus rationnel ; il évite l'emphase du professorat, le vague des principes, l'ordinaire inutilité des préceptes. Commis-voyageur, il voit de ses propres yeux, discute sur place et en présence du cultivateur, indique les fautes à éviter, les bons exemples à suivre.

Pourquoi ne pas employer à cet utile enseignement les jeunes gens élevés à vos frais chaque année à l'école de Roville ? Ne serait-ce pas le mode le plus avantageux d'utiliser vos sacrifices pécuniaires ? De modestes frais de tournée suffiraient à leurs dépenses ; ils se diviseraient l'étendue territoriale du département, rendraient compte à la Société d'émulation de leurs travaux, et celle-ci en mettrait chaque année le tableau sous vos yeux et sous ceux du gouvernement.

Mais, messieurs, quand il est si doux de se livrer à

l'espérance d'un meilleur avenir, quand tout semble promettre à notre agriculture des progrès assurés, pourquoi un horrible souvenir vient-il contrister nos ames et flétrir jusqu'au germe de nos espérances ?

Il vient de périr, à la fleur de l'âge, celui que la nature avait comblé de tous ses dons ; il entrevoyait le trône et n'a trouvé qu'un tombeau ; il était appelé, dans un lointain avenir, à nous consoler un jour de la perte d'un père dont la postérité saura bien assigner la place parmi les plus grands et les meilleurs des rois, d'un roi qu'elle placera sans doute entre Henri IV et Louis XIV. Arrêtons-nous, messieurs, le cœur s'oppresse, la voix s'éteint ; les grandes douleurs sont muettes...

On a donné lecture d'une notice de M. Demerson sur les plantes vénéneuses du département du Jura. Les sociétés savantes, surtout celles que le gouvernement protége, doivent s'occuper d'objets graves, sérieux, relatifs aux arts, à l'agriculture et à l'histoire naturelle de leurs départements. Aussi leurs séances publiques, comme celles des académies des sciences physiques et morales, ne peuvent pas procurer aux auditeurs autant de plaisir que les séances littéraires : l'utile avant tout. Il est rare de rencontrer des hommes comme M. Demerson, qui mettent de la clarté, de l'agrément dans leur style scientifique.

Nous allons donner le mémoire en entier ; il perdrait trop à être analysé.

NOTICE

SUR

LES PLANTES VÉNÉNEUSES DU JURA.

PAR M. J.-L. DEMERSON, D. M. P.

Dans les sciences basées sur l'observation des faits, particulièrement dans la médecine, il y a moins de vérités constatées que de préjugés et d'erreurs; aucune partie de cet art n'est plus chargée de fruits suspects que la *Toxicologie* ou la science des poisons (1).

Un poison est une substance organique ou inorganique, animale, végétale, minérale ou gazeuse, qui, prise intérieurement ou appliquée extérieurement, et agissant immédiatement ou par absorbtion, altère la santé, anéantit les sources de la vie, en agissant d'une manière constante.

Nous disons d'une *manière constante*, car plusieurs substances, parmi celles qui nous servent d'aliment ou de boisson, peuvent causer, quand on en abuse, tous les accidents des poisons; j'ai vu mourir un homme pour avoir mangé deux livres de pain chaud; et plus de cent soldats, d'ivresse occasionnée par les liqueurs fortes; j'ai vu tout un village malade, pour avoir mangé, gloutonnement sans doute, de la chair de

(1) Τοξικον, venenum, potio. Le mot poison a été féminin jusqu'au XVII.e siècle, comme son radical *potio*.

taureau : on sait que le père du célèbre Grimaud de la Reinière est mort glorieusement d'une indigestion de foie gras ; et combien disposent aux plus terribles crises d'estomac l'âge et la sensibilité : tel mange impunément de la chair corrompue, tel autre ne pourra supporter une tasse de lait, une tranche de melon, une fraise. Je connais une femme qui n'a jamais pu digérer la viande : une de mes parentes n'a pu, depuis dix ans, digérer le pain levé ; elle mange du pain azyme ou sans levain ; l'abus surtout est un poison, toujours un poison, et ce proverbe est éternellement vrai : *Plus occidit gula quam gladium.*

Dans cette notice, nous ne nous occuperons que des poisons du règne végétal, et exclusivement des poisons végétaux qui croissent dans l'étendue du département du Jura.

Les poisons végétaux agissent, soit en irritant, soit en narcotisant et en stupéfiant, soit en narcotisant et en irritant en même temps (Pois. narcotico-âcres), soit enfin en agissant par leurs effluves ou émanations et en produisant l'asphyxie.

Nous suivrons cette division, qui est celle du professeur Orfila, qu'il a empruntée à Vicat, collaborateur du grand Haller (1).

Rien de plus fabuleux, de plus erronné dans les anciens auteurs que les récits relatifs à l'action de ces poisons : les uns asphyxient et tuent par la simple émanation de leur odeur ; un rameau d'aconit, cueilli

(1) Plantes vénéneuses de la Suisse.—Yverdun 1776, sagement écrit.

à l'entrée de la nuit, foudroie deux amants échauffés par la danse; un bouquet de fleurs tue une jeune mariée ; une autre jeune femme meurt asphyxiée à côté d'un vase d'aubépine; un berger meurt paralysé après avoir dormi sous un if ; des arbres causent la mort par la vapeur de leur feuillage. Tel le fameux arbre de mort de l'île de Java, dont Spielmann et Rumphius ont fait la description, l'*upas tieuté*, dont le suc empoisonnait les flèches : arbre toxifère, dont on n'approche jamais impunément ; on envoyait à la récolte de ses fruits des criminels condamnés à mort ; peu en revenaient, et le sol était jonché de leurs cadavres.

Mais que n'a-t-on pas écrit pour et contre le tabac (1), qui eut ses admirateurs et ses détracteurs outrés ; sur l'opium, la panacée des Orientaux ; sur le café, celle des Arabes ; sur la mandragore (2), sur les hellébores, sur la renoncule Thora ; depuis Pline jusqu'à Dodonée ; depuis Gesner jusqu'à Thumberg, Adanson et Tournefort.

Les poisons végétaux irritants laissent fréquemment des lésions sur les organes qu'ils atteignent, et corrodent quelquefois les tissus, à la manière des acides minéraux : d'autres agissent médiatement et portent

(1) Hymnus tabagi.—De tabaci usu et abusu.—In tabacum epigramma.— Satyra abusum tabaci. — Miraculum tabaci. — Non ergo nocet cerebro tabacum ?—Tabaci bibulus medicinæ tumulus.—De tabaci fumum sugente theologo.—Ergo ex tabaci usu frequenti, vitæ summa brevior.—Afferm. Paris 1699.

(2) Dictionnaire de la Bible, par D. Calmet, au mot Dudaïm.

leurs atteintes sur les organes éloignés : quelques-uns (les poisons narcotiques et asphyxiants) ne laissent aucune trace, tels que l'acide prussique et l'acétate de morphine. Quelques poisons agissent instantanément et avec une extrême promptitude, comme un coup de foudre : une goutte d'acide prussique, appliquée sur l'œil, ou versée sur la langue, tue sur-le-champ.

Les poisons qui agissent sur l'homme ont à peu près la même action sur tous les quadrupèdes ; cependant la vache mange impunément la fane de la pomme de terre et le feuillage des clématites ; la chèvre broute les aconits ; le cochon dévore les racines de jusquiame : mais en passant à d'autres familles, à celles des oiseaux, des reptiles, des insectes, la sensibilité est modifiée, et les mêmes poisons n'agissent plus ou agissent différemment : le persil tue le perroquet ; les limaces et des légions de mouches dévorent les champignons vénéneux ; d'autres insectes vivent sur les feuilles de tabac, de datura et de belladone.

Plantes qui ne sont pas vénéneuses, mais qui répugnent aux herbivores.

Les plantes qui croissent dans les pâturages des montagnes plaisent mieux aux herbivores que celles qui croissent dans les lieux bas et marécageux ; elles sont plus savoureuses et plus aromatiques : la chair des moutons nourris dans les steppes ou parcours élevés, est bien meilleure que celle des moutons de la plaine : les lièvres, les perdrix, les lapins de ces hautes

régions sont bien plus recherchés (1) ; leur chair est bien plus parfumée ; les plantes vénéneuses sont plus rares dans les pâturages secs que dans les pâturages marécageux ; les animaux y broutent avec plus de sécurité.

Les plantes qui répugnent aux herbivores et qu'il faut extirper et détruire, sont : les fougères, et surtout cette grande espèce appelée *ptéride (p. aquilina)*, et qui porte, empreint dans l'intérieur de sa tige, un double aigle. — Les prêles (*equiseta*), à feuillage rude, imprégné de silice, et dont une espèce (*e. hyemale*) sert à polir le bois. — Les mousses. — Les carets ou lèches, les scirpes et les souchets, dont les feuilles, garnies de dents en scie, coupent les mains à l'imprudent qui veut les arracher. — Les joncs, quel que soit leur âge, ne peuvent former un bon pâturage; desséchés, ils sont coriaces et réfractaires à l'action des organes digérants. — Les alismacées, plantes qui peuplent tous les marais de la Bresse ; le plantain d'eau, le butôme sont toujours nuisibles. — L'ail ne plaît pas aux ruminants ; cependant ils broutent quelquefois l'espèce à larges feuilles, appelée ail d'ours (*a. ursinum*) ; mais alors le lait s'imprègne d'une saveur aillacée désagréable.

L'aristoloche donne au foin une odeur repoussante; mais cette plante est rare dans le Jura.

Les patiences (*rumex*) et les polygonées (*p. persicaria* et *hydropipes*) sont des plantes d'une saveur désagréable ; la dernière est brûlante et poivrée (*poi-*

(1) Que ceux qui, dès l'enfance, élevés dans Paris,
Sentent encore le chou dont ils furent nourris.

vre d'eau) : desséchées, ces plantes perdent leur saveur, mais elles deviennent insipides.

On doit, avec le même soin, détruire les lysimachies, les pédiculaires, les orobanches, la cocrête (*rh. crista galli*), les scrofulaires, les raphanus, les coronilles et les euphraises.

Les labiées ne contiennent pas une plante vénéneuse ; mais ce sont des herbes sèches, imprégnées d'huile essentielle et de principes aromatiques, qui ne plaisent qu'aux moutons, aux chèvres, aux lièvres et aux lapins.

Les borraginées, au feuillage âpre (*asperi folia*), repoussent tous les herbivores. Le mot bourrache vient de βουσ, bœuf, et αγω, je chasse, je repousse ; et non pas de *cor ago*, comme l'ont écrit quelques étymologistes.

Un grand nombre de flosculeuses repoussent les herbivores ruminants, surtout celles à tiges élevées et épineuses, toute la classe des chardons, des cniques, des onopordons, des bardanes et des centaurées ; l'âne seul, cet animal sobre et frugal, broute ces plantes stériles et peu nourrissantes : les tussilages, surtout l'espèce à feuillage ample (Πεταδιτησ), sont peu recherchés et sont au moins inutiles comme fourrage.

Quelques radiées sont aussi très nuisibles dans les pâturages, par leur saveur âcre et la dureté de leur feuillage ; les *inules*, les sèneçons, les chrysantèmes, les mille-feuilles (*achillœa*) : l'hièble et l'ortie n'occupent qu'un espace fort borné ; la première de ces plantes est l'indice d'une terre fertile ; la dernière serait une des plus utiles comme plante ali-

mentaire et plante textile, si l'on voulait en tirer parti (1).

Aucune opinion n'a eu plus de crédit que celle des *sympathies* et des *antipathies* des végétaux entr'eux : cette opinion a été même accréditée par quelques hommes d'un grand talent d'observation. Duhamel assure que le voisinage des ormes exerce une influence défavorable sur les céréales; Linnée assure que l'époque de la floraison de l'épine-vinette fait couler les blés ; que l'érigeron et l'ivraie arrêtent son accroissement ; que le coquelicot (*papaver rhœas*) et le *rhinanthus* empoisonnent la terre et l'effritent du suc âcre de leurs racines ; que l'ombre du noyer nuit à toute espèce de végétation. L'observation et l'expérience ont fait justice de ces assertions, faites pour grossir le répertoire de Pline, de Mathiole, de Cardan et du trop crédule auteur du Dictionnaire des Merveilles de la nature (2). Le moindre jardinier sait fort bien qu'une laitue peut croître près d'un pied de jusquiame, et un chou près d'un datura, un des poisons végétaux les plus redoutés : comme un honnête homme peut vivre dans le voisinage d'un fripon, et un dévot dans la compagnie d'un athée.

Le catalogue des plantes du Jura relate peu de poisons ; sur deux mille plantes phanérogames ou à organes sexuels apparents, il y en a environ cinquante ; une sur quarante : très peu sont des poisons redoutables ; rarement les animaux en sont victimes,

(1) Ma notice dans le *Patriote Jurassien*, 9 septembre 1840.

(2) Sigaud de la Font.

bien plus rarement l'homme, qui n'use de légumes que de ceux de ses jardins et de son choix ; moins raisonnable que les animaux, guidé par moins d'instinct, il adjoint à ses aliments la classe perfide des champignons ; et tous les ans on compte des victimes parmi les hommes gouvernés par la raison, l'intelligence et la crainte de la mort.

Les poisons végétaux appartiennent à diverses familles : celle des *renonculacées* les présente en grand nombre ; il est même peu d'espèces de cette famille qui ne soient suspectes ; les solanées sont, après les renoncules, les plus riches en poisons ; viennent ensuite les plantes à ombelles ; puis les tithymaloïdes et les thymélées ; les graminées, qui sont la base de la nourriture de l'homme, ne recèlent qu'une seule plante suspecte, l'*ivraie* ; les papilionacées, une seule, qui ne nuit que quand elle est broutée exclusivement par les ruminants ; les rosacées, qui renferment la plupart des arbres à fruits de notre climat, ne recèlent aucun poison.

Les végétaux vénéneux sont presque toujours des plantes d'un aspect agréable, à feuillage élégant, à fleurs aux vives couleurs : quelques espèces sont suaves et parfumées, telles que les clématites, les daphnés, les narcisses ; rien n'égale la blancheur des fleurs du datura et de l'hellébore d'hiver (*h. niger*), le jaune doré de la ficaire et du caltha, le rose des anémones du printemps, le rouge des rhododendrons, et le bleu céleste des aconits et des daphnés. Mais ces plantes ne brillent que par leurs fleurs : c'est là qu'est leur aspect trompeur ; leurs feuilles, ordinaire-

ment découpées en lanières et en lobes aigus, ont un aspect livide ou *luride* (1), expression de Linnée, qui n'a point d'analogue dans notre langue : c'est la queue de Satan ; mais les animaux qui paissent librement au sein de nos pâturages, et les botanistes, à qui l'aspect de la nature est familier, ne s'y trompent pas : l'instinct les guide, et c'est le meilleur Mentor.

Espèces vénéneuses du Jura.

Les végétaux vénéneux sont divisés en trois classes :

I.re CLASSE.—Végétaux dont l'action irrite, enflamme, corrode, détruit les organes. — Poisons irritants : les *aconits*, les *renoncules*, etc.

II.e CLASSE.—Végétaux dont l'action assoupit, narcotise, stupéfie : la jusquiame, l'ivraie, le pavot, etc. — Poisons narcotiques et stupéfiants.

III.e CLASSE.—Végétaux qui participent de l'action des végétaux des deux classes précédentes.— Poisons narcotico-acres : les aconits, les ciguës, les champignons, etc.

IV.e CLASSE.—Végétaux agissant par leurs effluves ou l'émanation de leurs gaz, et occasionnant ainsi l'ivresse, le narcotisme ou l'asphyxie : la vapeur du foin, l'odeur des fleurs, le moût de la vendange.

(1) Les feuilles des aconits ressemblent aux serres d'un oiseau de proie; celles des hellébores, aux griffes d'un lézard (H. pied de griffon. *H. fœtidus*); celles de la morelle noire, du datura, de la jusquiame, aux ailes sinueuses des chauves-souris.

I. *Poisons végétaux irritants.*

Renoncules (1). Ces plantes peuplent nos marais ; quelques espèces croissent dans nos pâturages secs (*R. acris, repens, auricomus*) et sur le sommet des montagnes élevées, jusqu'à la région des neiges (*R. parnassifolius*, *glacialis*, *Thora*, *alpestris*, etc.) ; je ne connais pas de genre dont les espèces peuplent des régions aussi diverses : vingt-cinq espèces appartiennent à la flore jurassienne, quelques-unes ornent nos parterres, celles qu'on appelle *bouton* d'or (*R. acris et bulbosus*), et le *bouton* d'argent (*R. aconitifolius*), si remarquable par sa blancheur virginale. La renoncule du jardinier est originaire de Constantinople (*R. orientalis*) et a été apportée en France par les croisés.— La *renoncule ficaire*, etc.

Toutes les renoncules et toutes leurs parties sont âcres et irritantes : appliquées sur la peau, leurs feuilles la rubéfient et y produisent des ampoules ; on les a quelquefois employées comme vésicatoires. De ces nombreuses espèces, la renoncule scélérate (*R. sceleratus*) est la plus redoutable ; elle croît au sein de nos marais les plus infects : séjour des fièvres perpétuelles (*febres diuturnæ*), surtout en Sardaigne ; ce qui a fait penser que cette plante était la *sardoa*

(1) De *rana*, grenouille : quod ranarum more, humidis limitibus et opacis marginibus lætentur.—J. Beckmann (Λεξικον βοτανικ.)

herba (1) des anciens, plante qui provoque le rire spasmodique, appelé *rire sardonique*. Quand on la mâche, elle fait naître des ampoules sur les lèvres et au voile du palais ; elle cause une esquinancie factice et une irritation suffoquante ; ingérée dans l'estomac, elle l'irrite, le corrode, provoque des vomissements écumeux, sanguinolents, des convulsions, des défaillances et une anxiété, fréquemment suivie de la mort de l'homme ou de l'animal empoisonné. M. le professeur Orfila a fait périr des chiens, en introduisant dans une plaie récente quelques grains d'extrait de cette espèce de renoncule.

Une espèce, extrêmement remarquable, c'est la renoncule appelée *Thora*, θορα, par les anciens (de φθορα, corruption), dans le suc de laquelle les Gaulois trempaient leurs flèches ; cette plante, que j'ai cueillie sur la Dole, où elle croît abondamment, a peu d'âcreté.

Les renoncules, broutées dans l'état frais, sont de très dangereux poisons pour les bestiaux qui ne savent pas les éviter ; mais sèches, et mélangées au foin, elles ne paraissent avoir aucune action. Les accidents les plus communs causés par les renoncules sont le météorisme et la dyssenterie ou flux de sang.

La Trolle (*Trollius europæus*) (2), ranonculacée à fleurs en globe d'un beau jaune doré, et formée de plus de cinq pétales, croît abondamment dans les pâturages élevés. La plante fraîche est aussi dangereuse que les renoncules ses congénères.

(1) Immo ego sardois videar tibi amarior herbis. — Virg. Egl. VII.

(2) De l'allemand *trullen*, rouler.

Les Anémones (1) sont de fort belles plantes, dont une espèce, originaire d'Orient (*A. orientalis*), fait au printemps l'ornement de nos jardins. La flore du Jura en compte dix espèces, toutes à fleurs remarquables. La *pulsatille* (*A. pulsatilla*), à fleurs bleues, que l'on emploie quelquefois en teinture ; la *sylvie* (*A. nemorosa*), qui croît partout à l'ombre des bois et des haies : de toutes les espèces c'est la plus âcre et la plus dangereuse, assez souvent broutée par les vaches et les moutons ; elle les rend fort malades ; on reconnaît cette plante à ses corolles roses et penchées. L'anémone à fleurs de narcisse, disposée en corymbe (*A. narcissiflora*), une des plus élégantes, abondante sur la Dole, mais difficile à naturaliser dans nos plaines ; c'est une des plantes que rejettent les vaches et les moutons en libre pâture ; mais, après sa dessication, elle n'a plus d'âcreté. Plusieurs gros de poudre desséchée ont à peine incommodé des chiens ; la même dose du suc frais les a tués en six heures (Orfila, Toxicologie). Les feuilles des anémones sont vésicantes, mais à un plus faible degré que les feuilles des renoncules.

Clématites. Plantes ligneuses et grimpantes (2), croissant dans toutes les haies ; remarquables en automne par leurs fruits en panaches plumeux ; ces plantes sont âcres, surtout l'espèce appelée *flammula* à cause de sa causticité, et qui répand l'odeur la plus suave ; et la *C. vitalba* (*vitis-alba*) ou *herbe aux gueux*, qui

(1) Fleurs du vent (ανεμος), parce qu'elles fleurissent en mars.

(2) De κλημα, pampre.

cause promptement les plaies vésicantes et avec laquelle les mendiants pratiquent sur leurs membres des ulcères factices (1). Les clématites, quelle que soit leur causticité, servent de pâture aux vaches, aux chèvres et aux moutons, et cet usage, pratiqué par nos paysans, est sans inconvénient. La flore jurassienne ne possède qu'une espèce de clématites (*Cl. vitalba*).

Ancolie (2) (*aquilegia vulgaris*). Cette plante élégante, aux fleurs bleues ornées de nectaires en cornet, et dont quelques variétés embellissent nos jardins, est âcre, irritante et fort suspecte.

Populago (*caltha palustris*), *souci des prés*. Plante renonculacée qui fleurit au printemps, au bord des eaux, dont la fleur ressemble à une petite coupe d'or (*calatha*) et se développe sous l'ombrage des peupliers (*populago*). Toute la plante est âcre comme la plupart des renonculacées; les animaux la dédaignent; mais sèche, elle ne nuit plus, elle n'a que le défaut d'être un fort mauvais fourrage. On confit ses fleurs encore en bouton comme les câpres; ses fleurs servent comme celles du souci des jardins (*Calendula*) à colorer le beurre.

Chélidoine, *chelidonium majus* (3), *éclaire*. Cette plante, de la famille des papaveracés, croît commu-

(1) Voulant construire un hamac avec les rameaux flexibles de la clématite, mes bras se couvrirent d'ampoules.

(2) D'*Aquilina; aquila*, aigle; ses nectaires ressemblent au bec d'un aigle.

(3) De χελιδων, hirundo, quasi hirundinis herba : Pline assure que les hirondelles qui fientent sur les yeux de leurs petits, y appliquent aussitôt du suc de chélidoine.

nément sur les vieux murs ; elle est remarquable par sa couleur vert pâle et par son suc jaune et âcre, caustique, amer. Ce suc propre, et le suc exprimé de la plante dans l'état frais, fait périr les animaux en peu d'heures ; mais jamais aucune espèce d'herbivore ne touche à la chélidoine, plante d'ailleurs qui ne fréquente que certains lieux de prédilection et qui vit isolée comme l'ortie.

Euphorbes (1) ou *Tithymales* (*Euphorbiæ*). La flore du Jura est riche en espèces de ce genre; on en compte treize espèces ; leur caractère le plus remarquable est le suc blanc et laiteux que laissent suinter toutes les parties rompues des euphorbes. Ce suc est âcre et caustique, il corrode l'épiderme et fait naître des ampoules ; il attaque surtout les paupières et toutes les membranes muqueuses découvertes ; voilà pourquoi sans doute une espèce a été appelée *réveille-matin* (*helioscopia*, Ηλιοσκοπιος.) Les animaux abandonnent, dans leurs pâturages, ces plantes, sans en approcher ; l'espèce *cyparissias* a souvent fait périr les brebis, tandis qu'une chenille s'en nourrit exclusivement. L'espèce appelée *épurge* ou *catapuce* purge avec une extrême violence, et est employée trop souvent et fort imprudemment par les empiriques et les villageois.

Bryone, **couleuvrée**, *Brionia alba*, *navet du diable*. Plante grimpante, à racine fusiforme, ordinairement volumineuse, blanche, féculente, imprégnée d'un suc amer et âcre.—La bryone se rencontre dans toutes les haies.

(1) Euphorbe, du nom d'un médecin de l'antiquité.

La racine est un violent purgatif qui, à haute dose, enflamme l'estomac et les intestins. La racine de bryone, mangée à la place du navet, a fait périr toute une famille avec d'affreuses coliques : cependant cette racine est alimentaire, c'est-à-dire sa fécule, séparée du suc vénéneux ; c'est ainsi que la cassave d'Amérique (*iatropha maniot*) n'est saine et alimentaire que quand elle est purgée du suc mêlé à sa fécule. Plusieurs plantes présentent le phénomène singulier du poison à côté de l'aliment. La tige, ou fane de la pomme de terre, est narcotique ; celle de la tomate, de la même famille, et de la plupart des solanées, le sont également. L'amande de l'abricot, de la cerise, de la pêche, sont de violents poisons, ou recèlent le poison le plus violent que l'on connaisse (acide prussique ou hydrocyanique).

Emploi thérapeutique des végétaux vénéneux.

La plupart des hommes regardent comme dangereux tout ce qui leur nuit ; détruisent comme *mauvaise herbe* ce qui n'est pas fourrage ou légume; c'est ainsi qu'ils écrasent la mouche qui suce leur sang. La réflexion et la philosophie donnent une autre intelligence, et font voir le bien et l'utilité, même dans les choses qui semblent les plus nuisibles ; c'est d'après ce raisonnement que l'homme a extrait, des plus violents poisons, les moyens les plus héroïques de la médecine agissante : tels sont la plupart des remèdes mercuriaux, les préparations de cuivre, de plomb et d'antimoine, l'émétique enfin, tant débattu et qui a

fait schisme ; les acides et les alcalis ; l'opium et la ciguë, etc. Tout dépend de la nature du mal, du choix du médicament, de sa préparation et des doses. Sydenham, médecin anglais, pensait qu'on ne pouvait pas faire la médecine sans opium ; les médecins anglais de notre temps administrent des doses énormes de calomélas ou mercure doux (hydrochlorate). J'ai connu en Allemagne des partisans exclusifs de la médecine végétale, et qui s'occupaient continuellement d'essais des plantes elles-mêmes ou de leurs principes ou alcaloïdes, tant étudiés par les chimistes de notre siècle. Voici quelques détails sur l'emploi thérapeutique des végétaux vénéneux :

Renoncules. Leurs feuilles ont été fréquemment employées comme moyens vésicants, surtout celles des espèces *R. acris*, *R. bulbosus* et *R. aconitifolius*. L'eau qui provient de leur décoction est un puissant émétique, prescrit par les médecins de l'antiquité.

Anémones. La poudre et le suc des anémones ont été prescrits avec succès par Storck et d'autres médecins allemands dans le traitement des dartres opiniâtres et d'autres maladies cutanées rebelles, mais à doses très faibles, très fractionnées, comme ces médicaments que nous appelons remèdes extrêmes, *remedium in extremis*. On a extrait un alcaloïde des anémones (anémonines), ce qui rendra plus sûr et plus constant le mode de ce médicament dangereux.

Clématites. Ses feuilles ont été employées en vésicatoires, et souvent avec succès, dans le traitement des rhumatismes, de la paralysie, de la goutte. On a

employé leur décoction en friction huileuse, dans le traitement de la gale; leur extrait à l'intérieur, dans celui de la siphylis invétérée et des ulcères opiniâtres.

Chélidoine. Les anciens faisaient un grand usage, comme collyre, du suc de cette plante et de son suc propre, couleur de gomme-gutte; nous avons trop négligé cette propriété. Ce suc propre est purgatif: son action, sur les glandes lymphatiques, est avérée; et depuis long-temps on l'a employé dans le traitement des maladies scrophuleuses (journal d'Hufeland 1813). Quant à sa vertu anti-ictérique (contre la jaunisse), fondée probablement sur sa couleur, elle est tout-à-fait illusoire : une plante *signée* (1) qui n'a plus de crédit.

Voici un procédé excellent et bien économique pour guérir la teigne; il m'a été donné par un médecin de Munich.. .. . . .

Prenéz quantité égale de :

Fleurs de soufre,
Poudre de charbon,
Beurre ou axonge de porc ;

Faites un onguent.

(1) Quelques médecins du XVII.e siècle se sont imaginés que les plantes indiquaient par leurs formes et leurs couleurs, certaines propriétés : les plantes à fleurs lancéolées guérissaient la langue; celles à racines chevelues faisaient croître les cheveux (les capillaires). Les fleurs en œil (buphthalmum), guérissaient les maux d'yeux; celles à suc jaune, la jaunisse; à suc rouge, le flux de sang; à suc blanc, les maladies laiteuses et la leucorrée (λευκος ῥέω). Linnée appelle plaisamment ces médecins, *medici signatores*. J.-B. Porta était leur chef.

Lavez la tête deux ou trois fois par jour avec la décoction de la chélidoine; frottez ensuite avec un ou deux gros de l'onguent prescrit. Le traitement durera à peu près 15 jours; j'ai fait usage de cette méthode avec beaucoup de succès.

On détruit les verrues par l'application du suc jaune de la chélidoine; mais avec plus de succès, si on fait ramollir ces végétations de l'épiderme dans un bain chaud d'eau de savon.

Bryone. Les propriétés purgatives de la bryone étaient connues des anciens, qui appellent cette plante αμπελος λευκη, vigne blanche; ils l'ont prescrite et employée. Les paysans lorrains creusent la racine, recueillent l'eau qui se rassemble dans cette cavité et la boivent pour se purger; c'est un médicament infidèle et qui peut être drastique et fort dangereux, mais fort utile à dose modérée. La décoction, prise en lavement, anime l'intestin et a souvent remédié à une constipation opiniâtre. La racine, sèche et réduite en poudre, remplace l'ipécacuanha (on l'a appelée *Ip: d'Europe*); à la dose d'un demi-gros dans un verre d'eau, dose que l'on répète au bout d'une heure, si elle reste sans effet, et à laquelle on ajoute un grain d'émétique, c'est un évacuant très doux pour l'estomac, qui a été prescrit avec avantage dans les affections bilieuses, les coliques vermineuses, les flux de ventre et l'hydropisie.

J'ai fait administrer dernièrement, avec un plein succès, un lavement de décoction de racine de bryone, à un vieillard dont l'intestin paralysé avait résisté à tous les autres stimulants drastiques. On a obtenu un *alcoloïde* de la bryone, que l'on a appelé *bryonine*;

c'est un médicament d'une excessive amertume, mais que l'on peut administrer à très petites doses.

Dans la suite de cette notice, je traiterai des propriétés médicales des plantes, après les avoir décrites et avoir parlé de leurs propriétés vénéneuses.

Daphnés, Thymelées, Garous, etc.

Il croît dans le Jura trois espèces de daphné : l'espèce la plus remarquable, à cause de la suavité de ses fleurs, est celle que l'on appelle vulgairement joli-bois, bois-gentil, sain-bois, le *daphne mezereum* des botanistes, sous-arbrisseau qui, dès le mois de février, se couvre de fleurs roses; ses feuilles sont éparses ou en rosettes ; à ces fleurs succèdent des fruits ou baies d'une couleur rouge.

La seconde espèce est le garou, laurier des bois, (*D. laureola*), dont les feuilles, disposées en rosettes terminales, sont persistantes; les fleurs sont vertes, disposées en grappes, et ont peu d'odeur. Ce daphné fleurit aussi de très bonne heure.

La troisième espèce est un joli sous-arbrisseau, fort bas, à feuilles disposées en rosettes, à fleurs en ombelles, d'un rose foncé, et répandant une odeur gracieuse; ce daphné (*D. cneorum*) est commun dans les pâturages élevés du Jura, entre Poligny et Salins.

Ces trois daphnés ont une saveur âcre et brûlante; leur écorce, appliquée sur la peau, l'entame et y fait l'effet d'un vésicatoire; leurs graines purgent avec une grande violence : on a des exemples de mort

occasionnée par leur usage inconsidéré à l'intérieur ; l'écorce est tellement corrosive, qu'elle a tué en peu d'heures des chiens et d'autres animaux. M. le professeur Orfila a constaté ces propriétés délétères. On y remédie par les moyens usités contre les poisons âcres.

On se sert de l'écorce des garous comme moyen vésicant ; pour y réussir, on fait tremper un segment de l'écorce 24 heures dans du vinaigre; ensuite on l'applique et on le fixe sur la peau au moyen d'une feuille de lierre. On prépare avec les écorces des daphnés, l'onguent ou la pommade épispastique par une méthode indiquée dans tous les dispensaires.

Les animaux ne touchent jamais aux garous, même pendant l'hiver, quand la riche verdure de la lauréole pourrait les tenter.

Parisette. — *Paris quadrifolia.*

A la même époque du printemps, dans les bois couverts, croît et fleurit la parisette, plante singulière par la symétrie de toutes ses parties. Ses feuilles sont au nombre de quatre, disposées en croix (*fol. cruciata*) ; une fleur unique s'élève au centre : le calice et les corolles ont chacun quatre parties ou segments ; les étamines sont au nombre de huit, mais les stigmates sont au nombre de quatre. Enfin le fruit est une baie à quatre parties bien distinctes et à quatre loges.

La parisette appartient à la famille des asparagées ou des trilliacées ; on la dit suspecte et vénéneuse,

irritante, et provoquant des vomissements et des purgations violentes ; le nom que les anciens botanistes ont donné à la parisette semble annoncer ces propriétés. Bauhin, Fuchs et Lobel, l'appellent *solanum bacciferum* ; Tragus, *uva vulpina* ; un autre auteur l'associe à l'aconit ; dans quelques provinces de France on l'appelle *étrangle-loup*. Je doute des qualités vénéneuses de l'*herbe à paris* ; j'ai souvent mâché ses feuilles, goûté ses baies, sans y reconnaître la moindre âcreté ; j'ai vu des vaches, des chèvres et des moutons, brouter impunément cette plante, que la description des anciens botanistes, Mathiole, Casalpin, Camerarius, nous ont présentée comme un poison redoutable. Avant de prononcer, attendons l'expérience ; j'ai l'intention de m'occuper au printemps de cette plante curieuse, et dont les peuples du nord composent des filtres amoureux.

Joubarbe âcre, vermiculaire.—***Sedum âcre.***

On voit paraître sur les murs et dans les lieux secs et sablonneux, au commencement de l'été, une petite plante, à fleurs dorées, à feuilles petites, nombreuses et charnues, recouvrant ses tiges basses et rampantes ; c'est une espèce de joubarbe appelée *joubarbe âcre, vermiculaire brûlante, poivre de murailles* : ce végétal a un suc âcre, brûlant et corrosif, qui rubéfie et entame l'épiderme, qui, introduit dans l'estomac, l'irrite, l'enflamme et occasionne une mort prompte. (Toxicologie d'Orfila.)

Cependant la médecine s'est servi de cette plante

dans quelques circonstances ; elle l'a employée comme fébrifuge et contre le scorbut (Linnée.) On l'a employée aussi contre l'épilepsie et le cancer, maladies très graves et très rebelles, contre lesquelles échouent tous les remèdes. Le sedum est un médicament peu sûr ; l'énergie de son action nécessite de nouvelles expériences, et surtout une analyse bien faite de sa composition chimique. C'est d'ailleurs la seule espèce âcre et vénéneuse parmi celles qui croissent dans ce département.

Gratiole. — *Gratia Dei Germanorum*, *Gratiola officinalis*. — Herbe à pauvre-homme.

Plante herbacée, vivace, haute de trois à cinq décimètres, à feuilles ovales opposées, marquées de trois nervures, embrassant la tige, et rapprochées au sommet ; fleurs axillaires, blanches, rosées, un peu labiées ; odeur nulle ; saveur nauséabonde, un peu amère.

Rien n'est plus commun que cette plante dans tous les lieux marécageux de nos plaines.

Les botanistes de tous les siècles ont regardé la gratiole comme un violent purgatif ; elle a empoisonné des animaux en les superpurgeant. On a vu des chevaux frappés d'une maigreur extrême, pour en avoir fait usage ; mais séchée, elle perd une grande partie de ses mauvaises qualités, et on peut impunément la mélanger au foin ; mais il faut abandonner la prairie où cette plante croît avec une extrême abondance ; ce dont j'ai vu un exemple aux environs d'Yverdun, près le lac de Neufchâtel.

Les vertus drastiques de la gratiole la rendent recommandable dans le traitement des hydropisies, des maladies de la peau, et dans le traitement d'autres maladies opiniâtres ou chroniques. Les empiriques et les charlatans, qui ne craignent pas d'user de moyens violents, dans le traitement des maladies rebelles, ont trouvé dans la gratiole un de ces moyens perturbateurs, au moyen duquel ils opèrent des cures surprenantes. J'ai connu à Paris un herboriste qui faisait merveille avec un suc de gratiole de sa composition. C'est toujours un moyen empirique fort dangereux, et qu'il ne faut employer que quand le malade est déclaré *sans ressources*, et d'après un ancien adage : *melius anceps, quam nullum*, mieux vaut un remède empirique ou hasardé, que rien.

On doit prescrire la gratiole avec infiniment de précaution, par poids et mesures, et non par pincées. Sa poudre purge à 10 et 20 grains, son infusion aqueuse ou vineuse, par cuillerées; l'extrait par demi-gros. Un lavement ne doit contenir que 2 à 3 gros de ses feuilles en décoction.

Mercuriale, Foirolle, Caquenlit.

Rien de plus commun ni de plus vulgaire que la mercuriale ; elle foisonne dans tous les champs en culture, et surtout dans les jardins. Elle est facilement reconnaissable par sa teinte vert pâle, ses feuilles assez semblables à celles du chanvre, ses fleurs disposées en épis, et ses fruits didymes ou réunis deux à deux, *scrotiformes*, d'où, sans doute, l'espèce sauvage a

reçu son nom de cynocrambe (κυνοκραμβη, chou de chien). La plante est dioïque, c'est-à-dire que les individus mâles et femelles sont séparés. Les vertus purgatives de la mercuriale se manifestent d'une manière très remarquable sur les animaux qui broutent cette plante ; elle leur cause une diarrhée qui leur est funeste. J'ai perdu un grand nombre de lapins, à qui une domestique avait donné, par ignorance, cette plante à brouter. On a vu des animaux, plus forts et bien plus intéressants, fort incommodés de l'usage de la mercuriale, qui doit son nom à cette vertu purgative, semblable à celle du mercure, déjà connu des anciens, et celui de *foirole*, plus vulgaire, mais plus expressif. Gesner et Sloane estiment la mercuriale une plante pleine de malignité, un purgatif fort dangereux.

En Allemagne, on a l'habitude de faire prendre du suc de mercuriale pour favoriser l'action des autres purgatifs. On en prépare un extrait connu sous le nom de *miel mercurial*, et qui active singulièrement l'action des lavements purgatifs. Le suc de mercuriale entre dans la composition du sirop de longue-vie, composition surannée, et qui a passé de mode malgré ses hautes propriétés médicinales.—La mercuriale des bois, *M. perennis* ou *cynocrambe*, est une plante que sa médication violente doit faire rejeter de la médecine humaine.

Orties.

L'ortie n'est point une plante vénéneuse ; elle est saine, elle est salutaire, elle est bienfaisante, puis-

qu'elle sert d'aliment à l'homme même ; elle fournit le meilleur engrais, la meilleure cendre et la plus abondante ; elle donne du fil avec lequel on peut faire de la toile et du papier. Mais l'ortie, comme la rose, a des épines, et il en cuit souvent à la main qui la froisse. Mais pourquoi y toucher? n'a-t-elle pas, comme le chardon, quelque chose de rude et de sauvage, qui repousse et porte à la méfiance. Armée d'aiguillons acérés, ces aiguillons sont implantés sur une glande, ou utricule, remplie d'une liqueur limpide ; quand on se pique aux orties, ces glandes crèvent et versent dans la blessure cette liqueur âcre, brûlante, corrosive, qui cause une si vive démangeaison, un prurit si douloureux. Ce mécanisme a la plus grande ressemblance avec celui qui lance, au moyen de crochets acérés, le venin de la vipère. Je suis très sensible à la piqûre de l'ortie ; j'ai trouvé un moyen prompt de dissiper ou d'étouffer la douleur, c'est de plonger la main dans l'eau fraîche et de frotter la surface blessée.

Il n'y a au Jura que deux espèces d'orties : la grande ortie, *U. dioïca*, et la petite ortie, beaucoup plus rare, *U. urens* (1). Pourquoi cette épithète? les douleurs qu'elle cause ne sont pas plus cuisantes que celles qui sont causées par la grande espèce.

La flore universelle relate un grand nombre d'autres orties. Il en croît une au Bengale dont les piqûres sont si douloureuses, qu'elles ont occasionné des inflammations gangréneuses. Au rapport de Les-

(1) Ortie, d'*urere*. — Ortie brûlante (*U. urens*). C'est un pléonasme.

chaud, un jardinier de Calcutta, ayant été frappé sur l'épaule de cette ortie, faillit en mourir.

Le même naturaliste dit qu'il croît, à Timor, une ortie appelée *Daoun Setan* (feuille du diable), dont la piqûre fait souffrir pendant une année entière.

Il croît à Java une autre ortie très caustique, que l'on appelle *herbe à buffles*, parce qu'on en frotte le ventre de ces animaux pour les exciter à se battre contre des tigres (1). On frotte d'orties le croupion des poules pour les exciter à pondre. — COLUMELLE.

Une ortie, remarquable par le blanc satiné de ses feuilles (*U. nivera*), croît au Japon, et fait maintenant l'ornement de nos bosquets ; c'est une plante textile, comme cette grande ortie d'Europe, dont l'écorce sert à la fabrication de cordages et filets pour la pêche. L'ortie tenace du Bengale (*U. tenacissima*) donne une filasse plus forte que celle du chanvre, du phormion, et de l'agave.

L'ortie jouit de quelques propriétés hygiéniques et médicinales, que je relaterai dans un autre temps. Je n'oublierai pas l'histoire de l'urtication, et l'emploi de cette pratique recommandée par le médecin Maïbomuis dans son traité aphrodisiaque *De flagrorum usu in re medicâ et venereâ..... Et homo factus est.....*

II. *Poisons narcotiques, stupéfiants.*

Solanées.

La famille des solanées abonde en espèces narcoti-

(1) U. *crenulata* : voir ma notice, dans le *Patriote Jurassien*, 9 septembre 1840.

ques (1) ; plusieurs jouissent à un haut degré de la vertu calmante et somnifère ; mais on a exagéré cette faculté en l'attribuant à tous les genres et à toutes les espèces de cette famille, qui renferme, comme les ombellifères, des espèces vénéneuses et d'autres qui servent d'aliment. Telles sont la morelle noire que l'on mange aux États-Unis, comme en Europe l'épinard ; la morelle douce-amère, la tomate, la mélongène et les capsiques (poivrier), dont on mange les fruits ; la pomme de terre, dont les tubercules, ou les racines, sont un de nos aliments les plus abondants et les plus agréables. Les fruits en forme de cerises des alkékenges (physalis), regardés pendant des siècles comme vénéneux, sont acidules, d'une saveur agréable, et ne nuisent pas. J'en ai mangé souvent plus d'une centaine, sans la moindre altération dans mon état de santé habituel.

Mais d'autres espèces sont vénéneuses et regardées, avec raison, comme de dangereux poisons ; plusieurs de ces espèces sont indigènes au Jura. La plus redoutable est la belladone, *atropa belladona*, appelée ainsi des Italiens, parce qu'elle a un aspect trompeur, que ses fruits, en forme de cerises, attirent les enfants et occasionnent des convulsions et une mort prompte aux imprudents : voilà pourquoi on l'a appelée *belladona*, belladone, par antiphrase, comme les noms grecs Ευμενιδες, ευξεινος, etc., etc. : les botanistes du moyen âge l'ont appelée *solanum maniacum*, *furiosum*, qui excite la folie, qui rend furieux. *S. lethale*,

(1) Solanées, de *solari*, calmer, assoupir, narcotiser.

3

plante qui donne la mort: non-seulement ses baies ou fruits, mais le vin coloré par ces fruits. En 1773, quatorze enfants s'empoisonnèrent au jardin du roi avec les baies de belladone ; le docteur G. de Clobry rapporte que cent cinquante soldats français s'empoisonnèrent, au même moment, avec des baies de belladone.

Quand on a fait usage de ces baies, on éprouve des vertiges, des éblouissements, des défaillances, des nausées ; les pupilles se dilatent, le pouls devient débile, des convulsions précèdent la mort, qui est prompte, si on a mangé beaucoup de fruits, et surtout par un temps chaud ; je dis beaucoup de ces fruits, parce qu'un fort petit nombre, de trois à six, ne cause point de désordre ; j'ai quelquefois passé ce nombre. Ces fruits, d'ailleurs, sont doux et même assez agréables.

On remédie à l'empoisonnement de la belladone, par le vomissement et par les boissons délayantes et antiphlogistiques. Un enfant fut empoisonné dans une ferme près de Saint-Diez (Vosges) ; on prépara un looch, ou une émulsion, en battant une ou deux cuillerées d'huile de chenevis dans un litre d'eau tiède ; le patient en but plusieurs verrées et guérit.

Appliqué sur la peau, le suc ou la pulpe de la belladone agit par absorbtion. Sur les yeux, cette substance dilate la prunelle et cause une cécité momentanée ; on s'est servi de ce moyen pour se faire réformer ; mais aujourd'hui les médecins n'y sont plus trompés. On s'en est servi avec avantage pour rendre plus facile l'opération de la cataracte ; on a

encore employé cette substance pour remédier à la constriction de l'utérus dans les accouchements difficiles ; également pour remédier aux constrictions de l'anus et de l'urèthre. Dans plusieurs névroses, ce remède a eu de prompts effets, et a été salutaire. Dans la coqueluche, qui est une espèce de névrose, ce médicament a produit de très bons effets. Mais c'est dans les *névralgies* que je l'ai vu le mieux réussir, plusieurs fois dans celles de la face, appelée *tic-douloureux* ; dans quelques cas de sciatique, et dans une circonstance qui appartient à ma pratique particulière. Un jeune homme, par suite d'excès vénériens, éprouvait une rétraction très vive, très douloureuse, et permanente dans le muscle crémastère ; les organes, recouverts par ce muscle, se durcissaient à ce point que ce malheureux jeune homme les comparait à des pommes de terre. J'appliquai le soir la pulpe de belladone : à minuit tout était calmé, et le lendemain, dans l'état naturel.

Il faut, dans ces applications, employer des feuilles ou la racine réduite en pulpe, cette dernière surtout. J'ai trouvé dans le Jura, principalement dans les forêts qui sont au-dessous de la Dole et du côté du Léman, des racines de belladone qui avaient plus d'un pied de longueur, et trois à quatre pouces de diamètre au collet.

Au genre *atropa*, appartient la mandragora (*A. mandragora*), plante fameuse dans l'antiquité et le moyen âge, que ses racines, en forme d'homme, ont fait appeler *anthropomorphon*, et fait regarder comme un puissant moyen magique pour faire dé-

couvrir des trésors ou pour donner la fécondité (1).
La mandragore ne se trouve qu'en Italie ou dans les jardins des amateurs.

Pomme-épineuse.— *Datura stramonium.*

Cette solanée, devenue commune dans nos contrées, est un poison redoutable qui a beaucoup d'analogie, dans sa manière d'agir, avec la belladone. Sa propriété est essentiellement assoupissante et calmante, et produit un sommeil profond et quelquefois des rêves agréables. On l'a appelé, avec raison, *herbe à la vierge* ; car, à faible dose, elle calme et éteint les désirs érotiques ; mais, à grandes doses, elle jette dans un sommeil profond et la stupeur. Des malfaiteurs se sont servi du stramonium infusé dans le vin, et de sa poudre mêlée au tabac, pour endormir et voler impunément ; ainsi, à une forte dose, la pomme-épineuse agit comme tous les autres poisons narcotiques, empoisonnement qui réclame les mêmes moyens que la belladone. Le célèbre Storck, médecin allemand, fit le premier des essais avec ce médicament énergique, et l'employa à doses très fractionnées dans plusieurs maladies nerveuses : la manie, l'épilepsie, les vertiges, les convulsions. Ces essais ont été répétés par beaucoup d'autres médecins dans les névralgies, la goutte et d'autres affections chroniques.

Dans l'Inde, on emploie le datura ; son infusion, son extrait, comme enivrant et comme aphrodisiaque ;

(1) Pline, Clese, Galien, Mathiole, Dodonée, et surtout D. Calmet dans son dictionnaire de la bible.

ce médicament est employé par les courtisannes, qui fréquemment en abusent.

L'odeur de la fleur du datura stramonium est aromatique et assez semblable à l'odeur du tabac; mais l'odeur des feuilles est vireuse, narcotique et désagréable. Cette plante croît dans tous les jardins; on la regarde comme un moyen puissant d'éloigner les taupes, mais d'ailleurs on s'en méfie.

Plusieurs espèces servent à l'ornement de nos parterres, telles que le *D. fastuosa* et le *D. arborea*, dont les fleurs suaves sont comme de vastes cornets.

Jusquiame. — *Hyosciamus niger.*

Cette solanée et ses congénères est une des plus dangereuses pour l'homme et pour plusieurs espèces d'animaux; car les porcs mangent impunément ses racines, les vaches et les brebis la broutent impunément; mais elle est mortelle pour les cerfs et les gallinacées. Son nom anglais *hannebane* signifie *tue-poule*.

La jusquiame noire est d'un aspect triste et lugubre; les lieux où croît cette plante semblent être conformes à ses propriétés délétères; les terrains gras chargés de fumiers et d'immondices, les voieries, les cimetières, etc. La jusquiame, dit Vicat (1), est couverte de longs poils, comme enduite de graisse; elle exhale une puanteur très désagréable, virulente et qui étourdit ceux qui la flairent. Son odeur imprègne long-temps les doigts qui l'ont touchée; les

(1) Plantes vénéneuses de la Suisse.

feuilles sont d'un vert sale ; les fleurs sont d'un jaune pâle, marquées de raies violettes.

Les racines de la jusquiame sont pivotantes, charnues, et ont quelque ressemblance avec celles du panais, ce qui a quelquefois occasionné de funestes méprises. Un homme et une femme, dit Vicat, en ayant mangé, éprouvèrent d'abord de la difficulté à avaler, puis ils devinrent frénétiques et stupides. Lindern a vu une pareille imprudence suivie de gestes extravagants, de délire, de sommeil avec ronflement, ou stertoreux, et enfin de la mort. Dans quelques circonstances, elle rend furieux, ce qui lui a fait donner le nom d'*altercus* ; d'autres fois, elle produit un délire gai, un sommeil plein d'allucinations et de rêves enchanteurs, de visions. Les prétendus sorciers ont fait usage de ce moyen pour se procurer des visions fantastiques, pendant lesquelles ils se croient transportés dans les airs.

La semence de jusquiame est plus active qu'aucune des autres parties de la plante : sa vapeur a causé l'empoisonnement et le narcotisme. Je me rappelle, dit M. Haller, qu'un étudiant en médecine qui suivait avec moi les leçons de Boerhaave, après avoir bravé les aconits, les apocyns, la belladone, fut terrassé par la semence de jusquiame, dont la vapeur le paralysa ; il paya bien cher sa témérité, mais les soins de notre illustre maître le rétablirent.

La jusquiame agit ainsi, non-seulement quand on l'introduit dans les voies digestives mais encore quand on l'applique sur la peau, et qu'on la fait agir par absorbtion.

Tous ces symptômes ressemblent beaucoup à ceux qui sont occasionnés par la pomme-épineuse et la belladone : rapports de propriété comme d'organisation et de famille, ce qui est fort remarquable.

On traite l'empoisonnement de la jusquiame, comme l'empoisonnement par la belladone et la pomme-épineuse.

La jusquiame est un puissant calmant, dont les feuilles, froissées ou ramollies par le feu, sur des surfaces douloureuses et enflammées, ont été appliquées avec succès.

La vapeur de l'eau où l'on a fait bouillir la semence, recueillie sur un morceau de coton et appliquée sur une dent carriée, en dissipe aussitôt la douleur.

Les névralgies se calment sous l'influence du même remède ; également quand on réduit la jusquiame en pulpe et qu'on en fait des applications tièdes sur la peau.

On a quelquefois prescrit la jusquiame avec succès dans les engorgements des mamelles et dans les tumeurs squirreuses du même organe, propriété qu'elle partage avec la ciguë.

Les propriétés de la jusquiame sont plus actives dans la plante fraîche que dans la plante sèche.

Parmi les solanées, reste à examiner la pomme de terre, que sa culture étendue me fait placer parmi les solanées indigènes, et dont les feuilles et les fleurs, quoiqu'imprégnées de principes narcotiques, n'agissent que bien faiblement sur l'homme et sur les animaux ; car les vaches, les chèvres et les moutons en broutent la fane impunément ; les feuilles et les fleurs

fumées ont quelque chose de l'action narcotique des feuilles du tabac; j'en ai composé un tabac factice en y mêlant des feuilles de noyer, de bétoine (*betonica officinalis*), et de conyze (*coniza squarroza*), plante qui croît communément au Jura; mais on ne remplace pas plus complètement le tabac, que l'on ne remplace le thé, le café et la muscade.

Les tubercules de la pomme de terre n'ont jamais participé aux propriétés narcotiques de la fane; ce gage de la sécurité des hommes contre la famine est tout-à-fait sans danger pour la santé.

Les morelles, noire (*solanum nigrum*), et m. douce-amère (*S. dulcamara*), les seules espèces indigènes dans le Jura, sont également innocentes. La première est un légume fort en usage aux Etats-Unis; la douce-amère sert à la préparation d'une tisane sudorifique, dont j'ai vu prendre plusieurs pintes par jour, sans qu'il en fût résulté la moindre altération dans les fonctions digestives ou nerveuses. Nous cultivons dans nos jardins plusieurs espèces de solanum: la *tomate* (*S. lycopersicum*); la *mélongène, mayenne* ou *aubergine* (*S. melongena*), dont on fait un grand usage en Italie; le *cerisier d'amour* ou *faux piment*, (*S. pseudo-capsicum*), l'ornement de nos orangeries pendant l'hiver; l'*alkékenge* (*physalis alkekengi*), autre solanée, dont les fruits ont été regardés comme vénéneux, et qui ne sont que légèrement stimulants et diurétiques; j'en ai mangé plus de cent, sans rien ressentir de leur usage. Ces fruits sont de jolies cerises enveloppées dans des calices colorés semblables à des vessies (φυσαι).

En Amérique, on mange partout les fruits d'une

espèce d'alkékenge (*P. curassavica* ou *pubescens*), et l'on en fait des confitures.

On cultive encore dans nos jardins plusieurs espèces de capsiques ; la plus commune est le *poivre-long* ou *piment corail* (*capsicum annuum*), dont on assaisonne les cornichons, dont on fortifie l'âpreté du vinaigre et même de l'eau-de-vie. Cet assaisonnement est très convenable aux populations des pays chauds. Le piment doux est fort usité dans le Midi et surtout en Espagne : le *piment enrag* (*C. annuum*); ses fruits sont d'une âcreté à enflammer la bouche ; cependant les méridionaux en font usage comme assaisonnement ; ce fruit n'est, chez nous, qu'un objet de curiosité.

Pavot cultivé. — *Papaver somniferum.*

Le pavot, originaire de l'Orient, *papaver somniferum*, est devenu indigène dans toute la France méridionale ; cette plante craint moins le froid que l'humidité, et ne prospère que sous un soleil ardent ; elle acquiert alors de très grandes dimensions, et porte des capsules qui renferment jusqu'à 30,000 graines; si toutes ces semences fructifiaient, il faudrait peu d'années pour couvrir, du pavot somnifère, la surface du globe. Ces graines sont douces, mucilagineuses, huileuses : on les mange fraîches ; en Lorraine, on en fait des tartes et on en saupoudre le pain. On en tire une huile appelée huile d'œillette (d'olivette) qui n'a que des qualités bienfaisantes. On tire du pavot, par incision et par ébullition, ce suc

gommo-résineux, appelé opium, dont l'histoire et les propriétés appartiennent à la matière médicale et à la thérapeutique; cette substance, que nous tirons encore d'Orient, doit rester étrangère à notre sujet. Je dirai seulement que l'on est parvenu à extraire, en France, des capsules ou têtes de pavot, de l'opium aussi pur et aussi actif que l'opium en larmes, dont l'importation est si difficile, et l'existence si rare dans les officines. Ainsi, rien de plus facile que de s'affranchir de ce tribut payé à l'étranger, d'autant plus facile que le seul usage de l'opium se borne aux besoins de la pharmacie.

L'opium est une plante narcotique; ses feuilles et ses capsules, bouillies et administrées en lavement, ont constamment manifesté cette propriété; l'infusion et la décoction des fleurs et des capsules ont produit le même effet. On prépare dans toutes les pharmacies un sirop calmant, anodin, appelé *sirop diacode* : c'est un des médicaments les plus utiles et dont l'action sur l'économie est la plus infaillible, dans les douleurs nerveuses, les irritations, les flux, l'insomnie, etc., etc.

Les pavots de nos champs, assidus compagnons des céréales (*cereale papaver*), si remarquables par l'éclat de leur corolle, qui leur a valu le nom vulgaire de *coquelicot* (***P. Rhœas et dubium***), sont des plantes innocentes, que les herbivores broutent impunément, et dont ils sont très friands. Les fleurs du coquelicot sont adoucissantes, expectorantes et sudorifiques. Le pavot d'Orient et le coquelicot doublent par la culture, et présentent un grand nombre de variétés de couleurs; c'est un des ornements de nos parterres.

Laitue vireuse. — *Lactuca virosa.*

C'est une plante vigoureuse, de la famille des chicoracées, haute de 4 à 6 pieds, à tige ramifiée, blanchâtre, à feuilles horizontales, ovales, laciniées ou entières, épineuses sur leur côté qui est blanchâtre ; fleurs petites, jaunes, en corymbe ; la plante est bisannuelle ; elle croît dans les lieux herbeux, sur les bords des routes et surtout dans les décombres ; il découle de ses tiges rompues, un suc blanc, d'une saveur amère et nauséeuse, ayant beaucoup d'analogie avec le suc du grand pavot. Cette plante, réellement vénéneuse, narcotique, a été désignée par les botanistes les plus anciens, comme une plante dangereuse. *L. sylvestris, odore viroso, succo viroso, — herba venenosa lacte opium redolente turgens, etc. etc.* Elle est rare, et se plaît dans les lieux chauds et abrités.

J'ai observé cette plante aux environs de Bourg et de Dole ; et sur le revers oriental du Jura, peu loin de Gex.

Dès le temps de Dioscorides, on se servait du suc de cette laitue, pour en sophistiquer l'opium ; voilà pourquoi les anciens l'appelaient laitue méconide (μηκωνις, pavot.) On l'employait alors comme calmante. Depuis un demi-siècle ce médicament a repris faveur ; les médecins allemands surtout l'ont préconisée comme un puissant remède dans les maladies des poumons, l'angine et l'hydropisie de cet organe ; dans ce dernier cas on combine avantageusement la laitue vireuse avec la digitale (*D. purpurea*); on

administre la laitue vireuse en extrait et par grains, depuis un jusqu'à 20 ; en général son action ressemble beaucoup à celle de l'opium, mais elle fatigue moins : le nom de la laitue en grec est *Tridace* (Θριδαξ), nom que la chimie moderne a rétabli.

Raphanus, rave sauvage. — *Rhap. raphanistrum.*

Plante herbacée annuelle, à tiges hérissées ; à feuilles inférieures taillées en lyre, les supérieures simples, velues ; fleurs crucifères, pétales blancs ou jaunes, veinés ; siliques articulées, terminées en corne ; saveur âcre. Cette crucifère croît communément dans tous les champs cultivés.

La rave ou raifort sauvage a été regardée par le célèbre Linnée, et par d'autres botanistes, comme une plante vénéneuse, nuisible aux animaux et à l'homme, par son âcreté et sa propriété narcotique ; suivant Linnée, les grains du raphanus mélangés au froment ont occasionné en Suède et en Allemagne de cruelles épidémies : il nomme cette maladie *raphanie ;* mais cette assertion de Linnée est aujourd'hui presque généralement démentie ; les femmes de la campagne, qui recueillent de l'herbe pour nourrir leurs vaches, y mêlent souvent une grande quantité de raphanus, et il ne résulte aucun inconvénient de cette nourriture ; la maladie de raphanie décrite par Vogel (1), et dont ce médecin a fait un si effrayant

(1) Vicat. Plantes vénéneuses de la Suisse. — Vogel, prælectiones. — Gotting. 1772.

tableau, avait sans doute une tout autre cause; il est difficile de croire que, dans une famille de plantes toutes innocentes, il s'en rencontre une seule de nuisible; j'ai déjà fait cette observation relativement aux céréales, qui comprennent l'ivraie, regardée long-temps comme vénéneuse.

If. — *Taxus baccata* (1).

L'if est un bel arbre, de la nombreuse et utile famille des conifères, qui s'élève de 40 à 50 pieds, et porte de nombreux rameaux couverts de feuilles persistantes, d'un vert noirâtre (2), placées sur deux rangs; lisses, linéaires, très rapprochées: aux fleurs femelles succède un fruit ou baie, creusé sur le devant en grelot, et renfermant une graîne oléagineuse; ces fruits, d'abord verts, prennent en automne une belle couleur écarlate; leur conformation en entonnoir ou en syphon empêche leur immersion; ils surnagent l'eau, et suivent son cours : propriété bien remarquable dans un arbre qui croît volontiers sur les rivages: le bois de l'if devient quelquefois très gros; il est dur, rougeâtre, très agréablement panaché, et sert à faire de petits meubles et de la bimbeloterie : les bergers des vallées bernoises, du Grundelvalde et du Hasly offrent aux voyageurs des ouvrages très

(1) D'*Yw*, vert, en celtique. *T. baccata*, à cause de ses baies, *baccœ*.

(2) L'if, le cyprès, sont des arbres funéraires, moins par la noirceur de leur feuillage, que par son immobilité; on dirait, à la lenteur de leur végétation, des arbres sans vie.

délicats en bois d'if ; les anciens ont cru l'if un arbre vénéneux : c'est peut-être ce qui lui a fait donner le nom de *taxus* (de ταξος, ou τοξος, dérivé de τοξικον, poison), ou c'est le nom de ταξος, qui veut aussi dire *flèche* (1), qui altéré dans τοξος, ou τοξικον, a fait croire que *l'if* était un arbre léthifère. Quoi qu'il en soit, les modernes ne partagent point cette opinion : j'ai mangé et fait manger impunément des baies d'if; elles sont fades, gluantes, et ont une saveur légèrement résineuse : j'ai cent fois étudié et dormi sous les ifs séculaires d'un ancien couvent de Remiremont (Vosges): j'ai pensé dès-lors, et j'étais enfant, que si l'ombre de l'if était dangereuse, comme on le prétend, on ne le planterait pas si près de la demeure des hommes On a dit, on a affirmé, que l'if est nuisible aux ruminants, qui le broutent, et surtout aux chevaux : nous avons des faits relatifs à cet empoisonnement, rapportés même par des contemporains, soit botanistes ou médecins vétérinaires (2) : mais quelques expériences font douter de ces faits : il y a d'ailleurs une telle divergence d'opinions, parmi les auteurs mêmes qui méritent le plus de confiance, qu'il convient de s'abstenir de prononcer, en attendant la solution de cet intéressant problème de toxicologie végétale : je dis *intéressant*, parce que l'opinion ou le préjugé vulgaire ont déclaré une guerre incessante à cet arbre précieux, que l'on ne trouve plus que dans des lieux clos ;

(1) Suivant Strabon, les Gaulois empoisonnaient leurs flèches avec le suc de l'if.

(2) J. Bauhin, Gillibert de Lyon, Rai, Hartmann, Vicat, Hunter, etc.

ceux du Jura, autrefois cités comme des géants, ont disparu, et ont eu le sort des cèdres du Liban, dont les voyageurs ne trouvent plus que quelques individus isolés : mais ici n'est pas la même cause de destruction : j'ai vu des ifs assez beaux dans les environs de la ville d'Orbe; et quelques individus dans la vallée de Septmoncel, dont on fuit l'ombre et le voisinage.

Ciguë.

Les botanistes vulgaires, les herboristes sans méthode, donnent le nom de *ciguë* à un grand nombre de plantes qui ont en effet beaucoup de ressemblance dans leur forme ; elles appartiennent à la famille des ombellifères ; après les labiées, la plus naturelle, la plus caractérisée des familles végétales ; cette nomenclature abusive fait confondre plusieurs végétaux utiles et nourrissants avec des végétaux malfaisants et vénéneux. Car dans cette famille des ombellifères, ces espèces sont plus rapprochées que dans aucune autre famille, et ont peut-être moins de dissemblance : à côté du *panais* on trouve *l'œnanthe* ; à côté du *chervis*, la *grande ciguë aquatique* ; à côté du *persil*, le *conium* et *l'œthuse*.

Traçons d'une manière exacte et rigoureuse les caractères de ces plantes.

Les ombellifères qui entrent dans nos cultures, sont :

Le panais (*pastinaca sativa*), la carotte (*daucus crocata*), le chervis ou girolle (*sium sisarum*), le céleri (*apium dulce*), le persil (*apium petroseli-*

num) ; le cerfeuil (*scandix sativum*), l'angélique (*angelica archangelica*), le fenouil (*anethum funiculum*), la criste-marine (*chritmum maritimum*), l'anis (*pimpinella anisum*), la coriandre (*coriandrum sativum.*)

L'ombellifère la plus redoutée, celle qui a eu le plus de célébrité historique, toxique et médicale, est la grande ciguë, *conium maculatum* (1) ; la ciguë qui a empoisonné Socrate, et dont le nom est encore aussi redouté que celui du serpent à sonnettes ou de la vipère. La grande ciguë croît partout en Europe ; elle préfère les terrains gras, salpêtrés, et les décombres ; elle préfère aussi les lieux ombragés. On reconnaît facilement cette ombellifère, à son feuillage composé, à sa tige couverte, surtout vers la base, de taches brunes ou macules, à son port élevé, à la couleur luride (*lurida*) et lugubre de ses feuilles, et surtout à son odeur vireuse, cuivreuse ou urineuse. La grande ciguë n'est jamais attaquée par les bestiaux, mais les chèvres la broutent impunément ; sèche et mêlée au fourrage, elle paraît avoir perdu son action délétère ; la ciguë est un poison narcotico-âcre : les anciens l'ont employée pour faire périr les criminels, mais probablement mêlée à d'autres substances vénéneuses ; notre ciguë, s'il y a identité avec celle des anciens, n'agit pas à beaucoup près avec la même énergie ni la même promptitude ; aussi a-t-on pensé que ce n'était pas avec le suc de cette plante que

(1) Αιδουσα, dans Dioscorides. Cynapium : κυων απιον; Persil de chien, per vituperationem : ut κυνοροδον, κυνοκραμβε, κυνοβατος etc.

Socrate avait été mis à mort par ordre de l'aréopage; le mot κωνιον ou κωνειον (de παρατωχωνον), *circumagi, circumvertere, quod epota vertiginem inducat*, pouvant signifier tout autre chose que ce poison végétal. Mais rien de moins douteux que sa vertu toxique; elle irrite et narcotise, occasionne des vertiges et des convulsions, le météorisme, des sueurs froides, le délire, le tremblement, l'assoupissement, et fait périr en peu d'heures les animaux; car son action sur l'homme est moins constatée et moins connue. La grande cigüe est un de nos médicaments les plus énergiques : ce sont les expériences de Storck, médecin allemand, qui l'ont accréditée. Elle a été administrée en extrait, à l'intérieur, contre les affections cancéreuses, les scrophules, le rachitis, les ulcères invétérés, le cancer des mamelles et de l'utérus, les engorgements viscéraux, et les maladies cutanées les plus opiniâtres, les dartres, la teigne, la gale invétérée et même les maladies vénériennes. L'extrait de cigüe a été aussi employé avec avantage dans le traitement d'une coqueluche épidémique. MM. Chaussier et Duméril ont constaté l'efficacité de cette plante, dans quelques névroses, comme calmante et antispasmodique. — Les cataplasmes de feuilles ou d'extrait de cigüe sont calmants et résolutifs.

La petite cigüe. — *Œthusa cynapium.*

Cette espèce de cigüe s'élève moins que le *conium*; elle est plus délicate et annuelle, tandis que l'autre

est bisannuelle ; ses feuilles sont finement découpées, et ressemblent beaucoup au persil, et comme elle se plaît dans la terre meuble et fumée des jardins, elle a été souvent cueillie par les cuisinières, pour du persil ou du cerfeuil, et introduite dans les sauces et les salades. J'ai un exemple récent de toute une famille qui fut, à la suite d'une semblable méprise, grièvement incommodée. L'odeur et la saveur de ces plantes culinaires seraient le meilleur guide pour éviter l'erreur ; car elles sont très suaves, très aromatiques, tandis que l'odeur et la saveur du conium et de l'*éthuse* sont toujours vireuses et repoussantes. Voir ci-contre le tableau synoptique que je traçai dans le temps que j'étais élève de M. Desfontaines, à Paris, et que ce savant professeur voulut bien approuver.

L'éthuse agit comme la grande ciguë et paraît avoir une action plus prompte, plus vive et plus infaillible. Le professeur Orfila empoisonna des chiens avec le suc de l'*æthusa*, tandis que les mêmes animaux résistèrent à l'action du suc de la grande ciguë. Vicat (Pl. vénéneuses de la Suisse) a vu un enfant de six ans mourir, peu d'heures après avoir mangé de l'éthuse, au milieu des crampes, de la dyspnée et d'affreuses convulsions. Le célèbre Haller fut lui-même très incommodé d'une pareille méprise ; il se guérit par le vomissement.

L'éthuse n'a jamais été employée comme médicament : c'est un essai à faire.

	PERSIL.	CERFEUIL.	CONIE.	ÉTHUSE.
ODEUR.	aromatique	aromatique.	vireuse, métallique	vireuse, narcotique.
RACINES	sans suc	sans suc.	suc blanc.	point de suc.
TIGE	non tachée	non tachée	tachée de brun	point de taches.
INVOLUCRES.	une seule feuille	colerette partielle, à 5 folioles	générales et partielles.	colerette partielle, d'un seul côté.
SEMENCE	fruit, ovale, à 5 stries	ovale en alêne	globules à stries crénelées.	graine à stries lisses.
FEUILLAGE	gai, vert, agréable	idem	triste, noirâtre	idem.

III. *Poisons narcotiques-âcres.*

Phillandrée.— *Phellandreum aquaticum.*— Fenouil aquatique.

Cette ombellifère est ornée de feuilles très finement et très élégamment découpées, ce qui lui a fait donner le nom de fenouil aquatique; car elle croît toujours dans l'eau ; elle est assez commune ; ses feuilles ont l'odeur du persil ; ses graines, ovoïdes, allongées et lisses, ont une odeur et une saveur aromatiques.

Fraîche, la plante est nuisible à l'homme et aux animaux qui la broutent ; sèche, elle n'a plus ces qualités nuisibles ; ses graines ont été fréquemment employées en médecine, dans le traitement de la phthisie pulmonaire, surtout par les médecins allemands, qui nous ont transmis des observations qui confirment ces hautes propriétés. D'autres médecins ont vanté la phillandrée comme un puissant fébrifuge et antiscorbutique, ce qui s'accorde avec l'opinion de la plupart des médecins naturalistes, que là où sont les maladies, là se trouvent les remèdes : au milieu des savanes de l'Amérique du Sud, les simarouba, les angustures et les plus puissants amers ; dans leur voisinage, les quinquinas : le saule, *salix alba*, un des plus puissants succédanés du quinquina, est dans tous les terrains humides et marécageux de l'Europe ; au Nord, où règne le scorbut, le cochléaria, le cresson, le passerage et tous les végétaux appelés avec raison *antiscorbutiques*, et qui, sur les plages du Groënland

(*Grünland*, pays vert), conservent une éternelle verdure. (1)

Œnanthe vireuse.— *Œ. crocata et fistulosa.*

Les œnanthes appartiennent à cette même famille des ombellifères qui recèle l'éthuse et la ciguë; elles croissent communément dans les marais. L'œnanthe vireuse (*Œ. crocata*) est une plante à tiges fortes, de 2 à 3 pieds; à racines pivotantes, acquérant la grosseur d'un petit navet; à feuilles composées, d'un vert foncé, à folioles ovales, cunéiformes; à ombelles de 20 à 30 rayons, à fleurs blanches. Toute la plante contient un suc jaune safran (*crocata*, de *crocus*, safran); la saveur des racines est fort douce, et son âcreté ne se développe qu'après qu'on les a mâchées assez longtemps.

L'œnanthe (les deux espèces) sont les végétaux les plus dangereux de nos contrées; un morceau de leur racine, gros comme une noisette, peut faire périr, en deux heures, l'homme et l'animal les plus robustes. Cet empoisonnement est accompagné de tous les symptômes alarmants: chaleur à la gorge, suffocation, aphonie, frisson, convulsions, inflammation de l'estomac et des intestins, de sorte que, quand on veut porter secours au patient, il n'est plus temps; mais les méprises seules peuvent donner lieu à l'empoisonnement par les œnanthes; qui ne croissent que dans

(1) Consolatio navigantium. Voir les voyages de Cook et de l'amiral Anson.

les lieux éloignés des habitations, au sein des marais et des eaux dormantes ; ces plantes, surtout la première, la plus dangereuse, sont assez rares. Le suc de l'œ. safranée, répandu sur la main, y a fait naître des pustules et y a produit une violente inflammation. On a tiré parti des hautes qualités des œnanthes dans le traitement des hémorrhoïdes et de quelques maladies de la peau les plus opiniâtres, les dartres, la lèpre, etc. ; la confirmation de ces succès serait un bienfait. Quand on administre le suc d'œnanthes à l'intérieur, il ne faut pas dépasser les doses de 10 à 20 gouttes. Quelques espèces, loin d'être vénéneuses, ont des racines tuberculeuses et alimentaires ; telles que l'œnante à feuilles de pimpinelle, *OE. pimpenifolia*, les espèces *OE. peucedanifolia* et *approximata*.

Les aconits.

Les anciens ont donné ce nom à un grand nombre de plantes vénéneuses étrangères à la famille et au genre des aconits (1) ; c'est à la famille naturelle des renonculacées, qu'appartiennent les véritables aconits: plantes, la plupart, d'un port élégant et de couleur éclatante, bleue ou jaune d'or, ce qui les a fait recevoir, malgré leurs propriétés léthifères, parmi les plantes d'ornement.

Le Jura en recèle quatre espèces : deux à fleurs bleues, l'ac. napel, *A. napelus* (2), et l'ac. cape-de-

(1) Dioscorides, Mathiole, son commentateur, les Bauhins.

(2) A. napel, de ce que sa racine ressemble à un petit navet *napiforme*, *napus*, *napellus*. — *A. cammarum*, cape-de-moine, de

moine, *A. cammarum;* et deux espèces à fleurs jaunes, l'ac. tue-loup, *A. lycoctonum* et l'ac. salutaire ou contre-poison, *A. anthora.* Les deux premières espèces ne croissent que sur les montagnes qui n'ont pas moins de 1000 à 1300 mètres ; les deux dernières croissent sur les basses collines ; on trouve l'ac. tue-loup dans les bois voisins de Lons-le-Saunier, et l'*anthora*, sur les rochers de la vallée de Gizia, à un quart d'heure de Cousance, mais c'est une sémination fortuite.

Les qualités malfaisantes des aconits ont été relatées par les plus anciens naturalistes et les poètes. Médée en fabriquait ses poisons ; les Gaulois trempaient leurs flèches dans le suc de leurs racines, d'où vient leur nom d'aconit (ακοντιον, flèche ακοντιζω, *jaculor*, et peut-être d'ακοντιας, serpent, c'est toujours le même radical).

Le suc d'aconit fait périr les chiens, les chats et les cabiais en peu d'heures ; les hommes empoisonnés par ces végétaux sont morts avec tous les symptômes de la plus violente inflammation et ont présenté tous les organes internes, jusqu'au cerveau, et tous les tissus engorgés de sang.

Storck, le médecin toxique par excellence, a essayé d'appliquer les aconits, comme médicament des plus énergiques, au traitement des maladies ; c'est comme sudorifique et à doses très fractionnées, que ce mé-

camara, voûte, à cause de la forme de ses fleurs.—A. *lycoctonum,* λυκόκτονον, tue-loup, poison du loup, de son usage pour détruire les loups; *Anthora,* pour anti-thora, ἀντιθορα, contre-poison.

decin allemand l'a recommandé, dans les rhumatismes, la goutte et autres affections chroniques des articulations. Le même médecin employa encore l'aconit dans le traitement des tumeurs squirreuses et avec assez de succès. Quoiqu'il en soit des vertus tant préconisées des aconits, ces végétaux sont presque tout-à-fait bannis de la médecine humaine, et la découverte de l'*aconitine*, par Brand, n'a point ranimé la ferveur des médecins pour l'emploi de ces substances.

L'ac. *anthora* a passé long-temps chez les anciens pour le contre-poison des autres espèces ; cette opinion a duré deux mille ans : c'est pourtant une erreur, et une erreur des plus préjudiciables ; et dans la botanique, si mal ordonnée, des anciens, il y a encore beaucoup de faits de ce genre ; c'est ainsi qu'aujourd'hui encore, au moins, dans les Calabres, qui certes ne sont pas le pays des lumières, on écrase le scorpion sur la blessure qu'il a faite, et l'on prépare, avec cet insecte, une huile (*scorpiole*) dont on fait des applications sur la plaie empoisonnée. — C'est ainsi que l'on a prescrit le foie et le cœur de la vipère, espèce d'homéopathie, qui a précédé de bien des siècles la découverte de l'allemand Hahnemann ; mais il y a des folies qui sont éternelles, et qui tiendront éternellement l'esprit humain en lisière.

Tabac. — *Nicotiana tabacum.*

L'homme est pourvu d'organes très sensibles et capables d'un grand degré de perfectionnement ; il

ne s'est pas contenté des simples jouissances que lui offre la nature, du chant des oiseaux, du bruit du tonnerre et des vents, de l'odeur des fleurs, de la saveur des fruits, de la contemplation du ciel et des paysages ; il a eu recours à l'artifice, et mille moyens se sont offerts pour chatouiller ses sens, et pour assouvir son insatiable désir de jouissances et de nouvelles sensations. Pour les yeux, des couleurs vives et toutes les merveilles de la peinture et de l'imitation ; pour l'oreille, des sons et leur inépuisable harmonie ; pour le goût, les mets, les vins et les liqueurs ; pour l'odorat, des parfums et des poudres stimulantes ; en sorte que chaque sensation s'est créé une vie nouvelle en s'étendant ou se multipliant ; il n'est pas jusqu'au toucher qui n'ait cherché à augmenter sa sensualité, en se couvrant de tissus moëlleux et d'étoffes soyeuses, en composant sa couche de laine et de plumes (1).

> Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée,
> S'élève un lit de plume à grands frais amassée.
>
> BOILEAU.

Le tabac est un de ces moyens de sensualité dont l'homme a grossi la liste de ses besoins. Une herbe fétide, servant à enivrer des sauvages, et dont la fu-

(1) Le pli d'une feuille de rose eût empêché le sommeil d'un sybarite ; Anne d'Autriche avait la peau si délicate et si douillette, que l'on disait de cette princesse, que si elle allait en enfer, on la ferait coucher dans des draps de toile d'Hollande.

mée narcotique occasionne des nausées, soulève l'estomac, trouble la digestion et jette dans la stupeur ; le tabac, dont la saveur âcre empoisonne l'haleine, provoque une dégoûtante salivation, salit l'émail des dents, gonfle les gencives; le tabac (1), ô bizarrerie humaine! qui, à l'époque et depuis son introduction en Europe, a été repoussé, proscrit, défendu par les ordonnances, diffamé par les médecins et les satiriques (2), est aujourd'hui répandu chez tous les peuples civilisés; déjà sa fumée âcre a fait oublier chez les peuples d'Orient les parfums, d'abord si recherchés; bientôt il fera oublier l'opium et le hasschiz, qui causent un sommeil et des rêveries semblables ; enfin les insulaires de l'Océanie lui sacrifieront le bétel, masticatoire stimulant, aussi ancien que leurs peuplades : prévenant la civilisation et les arts utiles, devançant la politique et les lumières de l'Évangile; et son usage, même au sein de notre Europe, quatre fois plus répandu qu'avant notre révolution, s'étend encore, au grand intérêt du fisc qui tire du monopole de cette plante d'Amérique plus de quarante millions. —Quel bien résulte de

(1) Le tabac n'est point une plante indigène, mais son usage est devenu si vulgaire que l'on doit le comprendre dans cette classe.

(2) Satyra abusum tabaci (1657). In tabacum epigramma (1644.) — Ergo ex tabaci usu frequenti vitæ summa brevior affirmat (1699). —Quelques empereurs turcs ont défendu la pipe sous peine de mort. Guillaume Penn, ce chef des Quakers, cet ami du peuple, était l'ennemi déclaré du tabac. Une bulle d'Urbain VIII excommunie ceux qui prennent du tabac dans les églises.

l'usage du tabac? quels sont les inconvénients de cet usage?

L'habitude est une seconde nature: il n'en faut prendre aucune, ni bonne, ni mauvaise, si l'on veut conserver sa liberté. Rien ne paraît plus insupportable à un fumeur ou à un priseur que la privation de tabac; on voit des personnes, tout-à-fait indigentes, qui se privent d'aliments, de vêtements et de chaussures, afin de pourvoir à ce besoin urgent; et c'est un très mauvais signe, lorsque dans une maladie grave, le patient renonce à cette habitude, un signe favorable quand il la reprend.

Le tabac, son suc ou sa fumée, enivre promptement; mais cette ivresse est désagréable, morne et stupéfiante; il faut quelquefois plusieurs jours pour s'en rétablir. A forte dose, le tabac narcotise et cause une véritable asphyxie, accompagnée de vertiges, de délire, de céphalalgie violente, de vomissements, du trouble de tous les sens, d'engourdissement, d'apoplexie. M. le professeur Orfila a tué des chiens en très peu d'heures, avec une once de poudre de tabac introduite dans l'estomac, et seulement avec deux gros par injection dans le tissu cellulaire.

L'usage modéré du tabac présente quelques avantages; sa vapeur calme l'ennui et les douleurs physiques et morales. C'est dans cette intention, et souvent par désœuvrement, que le soldat et l'homme oisif font usage de la pipe. Le narcotisme occasionné par le tabac ressemble à une ivresse douce et paisible, à une douce et légère somnolence. On conserve bien la faculté de sentir, mais les impressions sont moins

vives et les sens paraissent être couverts d'un nuage. Plongé dans cette ivresse narcotique, on n'est qu'à demi aux sensations extérieures. J'ai souvent senti ce calme vraiment délicieux; j'oubliais ma patrie éloignée, j'oubliais les doux loisirs de mon enfance; privé d'aliments, sous un ciel de fer, et rappelé sans cesse à une active surveillance par le canon lointain et par les hourras des soldats sauvages. Le tabac en poudre provoque l'éternuement et la sécrétion abondante des mucosités nazales; on croit qu'il excite l'action du cerveau, augmente la mémoire, éveille l'imagination, éclaircit la vue; mais ces avantages sont souvent invoqués comme prétexte d'une sotte et dégoûtante habitude : c'est ainsi que la jeune fille se plaint de la faiblesse de ses yeux, pour qu'on lui achète des pendants d'oreilles. L'usage immodéré du tabac en poudre altère et diminue la sensibilité de l'odorat; j'en ai vu beaucoup d'exemples.

L'usage de la pipe peut être toléré dans les contrées froides et brumeuses du Nord. Ce sont les Allemands et les Belges qui nous ont appris à fumer; mais cet usage, qui paraît si nécessaire aux hommes phlegmatiques (Allemands, Turcs, Suédois, Russes), ne convient ni à notre tempérament, ni à notre activité. Une longue paix fera perdre, sans doute, cette habitude, contractée au milieu des camps, et qui s'accorde si peu avec nos mœurs et notre galanterie.

Je ne dirai rien de l'emploi du tabac, en médecine, cette plante exotique n'étant point de notre domaine, et ne paraissant ici que comme hors-d'œuvre pour servir d'épisode à mon récit. Si l'usage ou plutôt

l'abus du tabac occasionne des accidents graves, on doit avoir recours aux vomitifs, aux boissons abondantes, saigner quand il y a congestion cérébrale, stimuler l'estomac par des potions stimulantes et éthérées, achever le traitement par l'usage des purgatifs doux, afin d'expulser les restes du poison, et par celui long-temps continué de boissons légèrement acidulées avec le sirop de vinaigre ou de limon.

Recherches sur l'ivraie:

Les connaissances que l'antiquité nous a transmises, relativement à l'histoire naturelle, présentent beaucoup d'erreurs, et autant de préjugés, que de faits bien observés et bien exacts. Chez les anciens, l'imagination dominait et opprimait souvent la raison; c'est une conséquence probable de leur religion et de leurs croyances : s'attachant, non à ce qui est vrai, mais à ce qui est merveilleux. Leurs erreurs, transmises jusqu'à nous par les livres ou la tradition, n'ont été soumises à un examen sévère, à aucune critique judicieuse, que depuis que les sciences naturelles sont venues, comme toutes les sciences modernes, à la lumière de la discussion et de l'analyse.

Les graminées sont des végétaux destinés à la nourriture de l'homme et des animaux herbivores et granivores. Je m'étonnais que dans cette famille si utile, ce don d'une bienfaisante providence, il se rencontrât une plante suspecte et vénéneuse, une seule dans les mille espèces qui forment cette intéressante série de végétaux nourrissants. Des expériences, faites

avec soin, viennent de déchirer le voile d'une erreur accréditée depuis tant de siècles. L'ivraie, par elle-même, n'a aucunes qualités nuisibles ; mais elle reçoit ces qualités de l'influence des lieux malsains et marécageux, où elle se plaît et où elle croît ordinairement.

L'*ivraie*, ou *yvraie*, ou *yvroie*, ζιζαμα, ζιζανια, des Grecs, des Latins *lolium*, de l'allemand *luhl*, étourdissement, en italien *loglio ;* l'ivraie est une graminée dont plusieurs espèces appartiennent au genre *lolium;* plusieurs sont vivaces, telles que le *ray-grass*, ou gazon anglais (*L. perenne*), dont on fait un excellent fourrage.

L'ivraie enivrante (*lolium temulentum*) (1), que C. Bauhin appelle *lolium gramineum caput tentans*, est une plante annuelle qui s'élève de 6 à 9 décimètres ; son chaume est dur et résistant, couvert, comme la plupart des graminées, de feuilles engaînantes ; ce chaume est terminé par des épis aplatis, longs de 10 à 15 centimètres, à épillets (15 à 18) alternes. Supportés par une longue bractée, ces épillets ont ordinairement huit fleurs, auxquelles succèdent autant de graines ovales d'un brun noirâtre et fort petites.

La saveur de la plante est douce et sucrée ; je n'y ai jamais remarqué ni d'odeur, ni de saveur vireuse.

L'ivraie croît dans nos moissons, principalement au bord des champs, dans les rayons, *rayes* ou *royes*, où l'eau a séjourné l'hiver ; car cette plante recherche principalement les terrains sujets aux inon-

(1) De *temulentia*, ivresse, d'où *temetum*, nom du vin en langue étrusque, et *abstème*.

dations; elle est commune dans les champs de la Sologne, dans ces mêmes champs où abonde le seigle ergoté, et où règnent ces fréquentes fièvres intermittentes qui désolent notre Bresse, et les rizières de la Lombardie et du Piémont. L'ivraie est rare dans notre département, presque inconnue dans la montagne, plus répandue dans la plaine; j'en ai vu près de Louhans, près de Bletterans, et dans quelques vallées humides des environs de Lons-le-Saunier.

On a regardé jusqu'à présent l'ivraie comme une plante suspecte, vénéneuse, et assez active pour causer la mort. Les anciens, qui l'appelaient *Aera* (αερα) *Zizania* (ζιζανια), la regardaient comme une plante funeste. *Infelix lolium, et steriles dominantur avenæ.*— VIRGILE.— Saint Mathieu, dans une parabole (1), compare le bon grain à l'ivraie, les élus aux réprouvés, *Bonum vero semen, hi sunt filii regni,* ζιζανια *autem filii sunt nequam.* Les anciens ont cru que le bon grain se changeait en ivraie, surtout dans les années pluvieuses, parce qu'alors l'ivraie abonde dans les champs de froment.

Maís des naturalistes, à l'abri du préjugé, ont remarqué depuis long-temps que l'on mange du pain mêlé d'ivraie, que les herbivores mangent la plante en vert, sans qu'il se manifeste la moindre altération dans leur état de santé. Dans un temps de disette, dit M. Decandolle, on a mangé du pain d'ivraie pure, sans en être incommodé; on a fait entrer les semences de l'ivraie dans la confection de la bière,

(1) Cap. XIII.

sans inconvénient pour les buveurs ; enfin, un naturaliste a vu des poules et des chapons s'engraisser avec de la farine d'ivraie.

Contrairement à ces assertions, tous les naturalistes de l'antiquité, Théophraste, Dioscorides, Pline, Galien, tous ceux du moyen âge, ont soutenu la nocuité de l'ivraie et ont frappé cette graminée de proscription, la classant parmi les poisons les plus redoutables du règne végétal. Mathiole dit que l'ivraie tue les oiseaux et la volaille qui en mangent la graine ; un veau périt pour avoir brouté la plante verte ; un chien pour avoir avalé de la bouillie préparée avec de la farine d'ivraie. Séeger (dissertation publiée à Tubingen, en 1710) rapporte l'observation de deux paysans qui furent victimes d'un pareil empoisonnement, pour avoir mangé du pain d'ivraie.

Cependant rien ne démontre l'existence d'aucun principe délétère, d'aucun *alcaloïde*, dans l'ivraie ; la chimie y a trouvé les mêmes éléments, à peu près, que dans le froment : de la fécule ou de l'amidon, du gluten, caractères des véritables céréales, et une matière sucrée.

L'empoisonnement par l'ivraie présente, d'ailleurs, les mêmes symptômes que l'empoisonnement occasionné par les substances narcotico-âcres, la belladone, le stramonium, le tabac, la noix vomique, les champignons.

Le traitement prescrit est celui qu'on emploie dans l'empoisonnement de ces substances, le vomissement, les boissons mucilagineuses et acidulées, etc.

Tant d'opinions diverses m'avaient laissé incertain

du jugement que je devais faire de l'ivraie ; j'étais encore dans cette incertitude il y a un mois. On m'adressa alors 1 kilogramme de graine d'ivraie recueillie près d'Evreux (Eure) ; cette graine était pure et sans aucun mélange : je nourris pendant deux jours une poule et deux pigeons avec la graine d'ivraie ; la poule s'en nourrit exclusivement ; un seul des deux pigeons en mangea environ 15 grammes ; aucun de ces deux oiseaux n'en parut incommodé.

Le 5 décembre dernier, j'ai fait cuire à l'eau 125 grammes de farine grossière d'ivraie ; je l'ai mangée à jeûn, et je l'ai digérée sans ressentir de malaise. Le lendemain (6 décembre), j'ai préparé, avec 25 décagrammes de la même farine grossière, un pain que je fis cuire sous la cendre ; la matière en était compacte, comme celle des pains azymes ou sans levain ; la couleur en était brune et un peu violette ; l'odeur et la saveur assez agréables, celle-ci sans amertume et légèrement sucrée. Par la mastication, ce pain devint un peu glutineux ; je mangeai (toujours à jeûn) plus de 19 décagrammes de ce pain, et je n'ai jamais ressenti la moindre incommodité de l'usage de cet aliment, excepté quelques *renvois* ou flatuosités que j'attribue au seul changement dans l'alimentation habituelle (du pain de froment trempé dans du vin chaud, suivant l'habitude des Lorrains qui habitent les vignobles qui bordent la Moselle) ; je donnai les 62 grammes de pain restant à un jeune chien qui les mangea sans inconvénient.

Voilà l'ivraie réhabilitée, replacée parmi les dons

de Cérès ; et s'il eût existé dans la farine et le pain dont j'ai fait usage comme épreuve ou comme essai ; s'il eût existé la plus faible portion de matière toxique ou vénéneuse, elle eût incontestablement produit sur moi, homme pétri de nerfs, le plus impressionnable des hommes, qu'un verre de vin, que la fumée d'une pipe enivre, elle eût produit, dis-je, quelqu'altération, quelque trouble, dont je me serais aperçu.

J'ai dit que j'ai fait une expérience avec de la graine d'ivraie bien mondée et bien pure ; la graine recueillie sur des pieds malsains qui ont cru et séjourné dans un sol marécageux, inondé de gaz délétères, est ordinairement infectée de chancissures, dont la présence se décèle par une odeur fétide et vireuse ; des myriades de cryptogames, semblables à celles qui produisent la nielle du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs, couvrent ces graines altérées et s'introduisent même dans leur intérieur. On connaît le danger de l'aliment préparé avec ces graines viciées ; on a vu des paralysies occasionnées par l'usage du blé niellé, quelquefois même la gangrène des extrémités, et des fièvres typhoïdes. L'usage du pain moisi peut occasionner tous ces accidents. L'ergot du seigle, dont quelques grains provoquent de violentes contractions de l'utérus, provoquent l'accouchement, et pourraient produire l'avortement ; l'ergot du seigle, ou *seigle ergoté*, n'est qu'un champignon, qu'une moisissure, qu'une espèce d'hypoxylée, que M. Decandolle a nommée *sclerotium clavus*, et qui transforme en vrais poisons les graines les plus alimentaires et les plus innocentes. Sans doute que ce sont des parasites de

la famille nombreuse des mucors ou mucédinées, quelque *erineum*, quelque *fumago*, quelque *monilia* (1), quelque *botrytis*, qui altèrent les semences de l'ivraie et leur communiquent les qualités qui les ont fait craindre comme un poison et les ont fait rejeter du nombre de nos aliments. L'ivraie n'est pas un poison, pas plus que l'if, que la morelle noire, que l'alkékenge; mais il faut le dire au peuple, il faut le persuader. Se taire, c'est laisser le préjugé, l'erreur sans la combattre; j'ai donc, dans l'intérêt des hommes, consacré cet article dans cet ouvrage sur les poisons du Jura; je l'ai présenté à la Société, parce qu'il m'a paru digne de mériter son attention; c'est un moyen d'encouragement pour moi, ami de mes semblables, autant que je le suis de la vérité. *On n'allume point une lampe pour la placer sous le boisseau, mais sur un candélabre, et elle éclaire ous ceux qui sont dans la maison.* Οὐδὲ καίουσι λύχνον, καὶ τιθέασιν αὐτὸν ὑπὸ τὸν μόδιον, ἀλλ᾽ἐπὶ τὴν λυχνίαν, καὶ λάμπει πᾶσι τοῖς ἐν τῇ οἰκείᾳ.

Ευαγγελιων κατα Ματθαιον.—ε

Hellébores.

Les plus anciens botanistes ont fait mention de l'hellébore; Théophraste, Pline et Dioscorides en ont décrit plusieurs espèces; mais quelques-unes n'ont point d'analogie avec ce genre, telles que celle nommée par Théophraste *hellébore blanc*, ελλεβορος λευκος, qui

(1) La moisissure la plus commune est une *monilia* (*M. glauca.*)

est le *veratrum album* des botanistes modernes et qui appartient à la famille naturelle des colchicacées. La seule espèce d'hellébore indigène dans le Jura, est l'hellébore fétide au pied de griffon (*H. fœtidus*), plante vivace, à feuilles digitées (*foliis pedalis*), à fleurs en panicules, qui s'épanouissent vers le 15 février ; ces fleurs sont d'une couleur vert pâle ; les feuilles sont d'un vert noirâtre ; l'odeur de la plante est fétide.

Dans tous les jardins de notre département, on cultive une espèce d'hellébore (H. vert, *H. viridis*), que l'on appelle *herbe à herber*, et avec les racines de laquelle plante les paysans font des sétons pour entretenir la suppuration des cautères pratiqués sur leurs bêtes ; cette espèce est originaire du Piémont.

L'hellébore noir ou rose de Noël, parce qu'il fleurit en décembre et janvier (*H. niger*, ελλ. μελας des anciens), est aussi originaire d'Italie ; on le cultive dans tous les jardins d'amateurs.

Aucune de ces espèces n'est l'h. des anciens, l'h. oriental (*H. orientalis*), que Tournefort a observé dans ses voyages du Levant, qu'il a décrit dans ses corollaires, et dont la figure est conservée dans les vélins du muséum d'histoire naturelle ; cette espèce est la seule qui ait été décrite par les anciens ; l'hellébore à racines noires (μελαμποδιον), le seul qui s'accorde parfaitement avec la description de Dioscorides. Si l'on doutait encore de cette analogie, il faudrait renoncer à la recherche de cette espèce si bien décrite par les anciens, description si bien tra–

duite par Tournefort (1). Les médecins qui, à l'exemple de Mathiole, ont pris l'hellébore noir de Linnée pour l'hellébore des anciens, lui ont attribué des vertus extraordinaires ; mais comme notre h. noir et toutes les espèces, même d'un autre genre, qu'on lui substitue, telles que les racines de l'*adonis vernalis et appennina*, du *trollius*, de l'*astrantia-major*, des *arnics*, etc., et même des aconits, ont des vertus analogues, mais beaucoup moins actives, ou des vertus différentes ; on a accusé les anciens d'imposture. En effet, l'action de l'hellébore paraissait aux anciens si extraordinaire, qu'ils s'étaient persuadé, tout en convenant de ses qualités vénéneuses, qu'il n'est pas d'altération d'humeur, à laquelle cette plante ne puisse remédier. Actuarius dit que l'hellébore enlève au sang tout ce qu'il a de vicié ; les médecins grecs et romains l'employaient dans le traitement des maladies nerveuses et organiques les plus graves : dans l'épilepsie, l'hypocondrie, l'hydrophobie, la manie, les affections cutanées, le cancer ; on faisait voyager les maniaques, on les envoyait à Anticyre, île de la mer Egée, où croît abondamment l'hellébore oriental, et de là cette expression d'Horace, qui est devenue proverbiale, *naviget Anticyram*, et le nom d'αντίχυριχον donné par les Grecs à l'hellébore.

L'hellébore était une plante redoutable qu'on n'administrait qu'avec des précautions infinies. La famille

(1) *H. orientalis, caule multifloro, foliis pedatis, subtus hirsutis.*—WILD. — *H. niger orientalis, amplissimo folio, caule prœalto, flore purpurescente.*—TOURNEFORT.

du patient, prévenue sur le genre d'épreuve à laquelle on allait le soumettre, attendait au milieu des prières, des invocations, des conjurations, des sacrifices, et de la plus vive inquiétude, l'effet du médicament, ce qu'ils appelaient helléborisme (ελλεβορισμος).

L'h. pied de griffon (*H. fœtidus*), est très commun dans notre département ; son nom spécifique lui a été donné à cause de la forme de ses feuilles (*folia pedata*) ; son odeur est fétide et nauséeuse ; sa saveur amère et désagréable. Les animaux herbivores ne la broutent jamais ; les abeilles mêmes recherchent peu le miel contenu dans ses nectaires. Son action sur l'économie se manifeste par tous les symptômes d'irritation. La plante est vomitive et fortement purgative ou drastique ; on l'a prescrite avec avantage dans l'hydropisie ascite, dans l'hydrothorax ou hydropisie de poitrine ; et, d'après l'indication des anciens, dans toutes les maladies nerveuses qui affectent principalement le cerveau : la manie, l'hypocondrie, et même l'hystérie.

L'hellébore fétide est un poison âcre, qu'il faut se garder de prescrire à hautes doses, et qui réclame tous les moyens employés contre cette espèce d'empoisonnement (Orfila). Suivant Mathiole, les animaux qui en mangent périssent au milieu des tranchées les plus vives et des convulsions. Morgagni (1) cite un exemple d'empoisonnement par cet hellébore, à la suite duquel il trouva l'estomac et les intestins

(1) Dans l'empoisonnement par cette plante, on use des moyens prescrits dans le traitement de l'empoisonnement par les substances âcres et narcotiques.

enflammés. La médecine française a, depuis longtemps, proscrit de son dispensaire un médicament aussi douteux et aussi infidèle; il n'y a plus que les empiriques qui en font usage, et cet usage est presque toujours un abus.

Vératre, varaire, hellébore blanc. — *Veratrum album.*

Quand on traverse les pâturages des hautes montagnes, on remarque deux plantes très élevées, et qui semblent être le géant des plantes alpines; ces deux plantes, presque toujours associées, sont la vératre et la grande gentiane. Toutes les deux ont des feuilles grandes, lancéolées, et d'une couleur glauque ou vert pâle; mais celles de la gentiane sont unies, celles de la vératre sont plissées. Ces deux plantes diffèrent d'ailleurs sous tout autre rapport : la gentiane est une plante salutaire, bienfaisante ; la vératre est un poison végétal des plus violents.

La vératre a une racine tubéreuse, une tige élevée d'un mètre et plus, les feuilles ovales plissées, des fleurs en grappes d'un vert pâle et fort nombreuses, accompagnées de bractées lancéolées, ou feuilles florales; les fruits sont des coques à trois angles contenant des graines planes et ailées.

L'odeur de la vératre est peu sensible, mais sa saveur est âcre, brûlante, corrosive. La moindre quantité de la racine fait périr les souris, les mouches, les poules; quelques gros tueraient un chien et des animaux plus forts. Les vaches redoutent la vératre et ne broutent pas l'herbe qui croît autour de cette plante.

La vératre contient un principe très actif, un alcaloïde que M. Orfila range parmi les poisons narcotico-acres, et que l'on trouve dans tous les végétaux de la famille des colchicacées dont la vératre fait partie.

On a administré la vératre comme purgatif drastique dans l'hydropisie, et comme un puissant excitant dans les lésions cérébrales : la paralysie, l'apoplexie, etc. ; mais il faut une extrême réserve dans ces prescriptions, et préférer la vératrine à la vératre même, étant un médicament chimique plus constant dans ses effets.

On a prescrit avec succès la vératre en friction contre la gale et les dartres opiniâtres ; on a aussi employé cette plante contre le tœnia ou ver solitaire. La cévadille ou *semen contra*, puissant vermifuge, est une espèce de vératre.

Ergot de seigle, seigle ergoté.

On observe sur les épis du seigle, et quelquefois sur le froment, l'avoine, l'ivraie et d'autres graminées, une production allongée en forme de corne (*secale cornutum*), ressemblant à l'ergot des oiseaux ou du coq ; on a donné à cette production le nom de *seigle ergoté*, d'*ergot du seigle*. C'est principalement dans les champs humides, et dans les sites humides, que l'ergot paraît avec le plus d'abondance : le Gatinais, la Sologne, la Basse-Bourgogne, l'Allemagne, etc. M. Decandolle a reconnu que cette plante est une espèce d'hypoxylée, qu'il a appelée *sclerotium clavus*:

c'est un corps oblong, légèrement anguleux, de 1 à 3 centimètres de longueur, sur 2 à 5 millimètres d'épaisseur, souvent courbé et fendillé dans sa longueur ; de couleur violette ou noirâtre, à cassure nette, d'une saveur un peu nauséeuse, assez semblable à celle des agarics ou champignons en décomposition. L'analyse chimique ne peut encore déterminer le principe actif de l'ergot.

La farine de l'ergot, mêlée à celles du seigle et des autres céréales, a donné lieu à de fâcheux accidents, à des spasmes, des convulsions, le délire, la gangrène des extrémités : accidents (ergotisme) qui ont beaucoup d'analogie avec ceux que l'on a attribués à l'ivraie, qui sont tous occasionnés par des végétations organiques, tout-à-fait d'un autre genre que les céréales auxquelles elles s'attachent.

Les animaux domestiques refusent de manger l'ergot, et périssent quand on les y contraint et qu'on les trompe.

On a reconnu à l'ergot, depuis près d'un siècle, la propriété de provoquer ou de favoriser les contractions de l'utérus et d'aider singulièrement l'accouchement ; cet avantage précieux est un point de thérapeutique qu'attestent des milliers de faits ; l'action de ce médicament est même si violente, qu'elle peut provoquer l'avortement. L'ergot de bonne qualité, et donné à doses convenables, est un des médicaments les plus héroïques ; il ne laisse pas la moindre trace de son action, ni sur la mère, ni sur l'enfant, et au bout d'une heure on voit cesser tous les effets qu'il peut produire. Ainsi, d'une

substance délétère et justement redoutée, la médecine s'est créé une ressource puissante et infaillible.

On prescrit l'ergot, réduit en poudre, de 5 à 16 décigrammes, afin de provoquer l'accouchement. Quand on prescrit cette substance, d'après le conseil des médecins, pour remédier à l'atonie de l'utérus, afin de provoquer les règles, de remédier aux lochies immodérées, etc., etc., il faut le donner par doses plus fractionnées, de 2 à 3 décigrammes.

Colchique.— Tue-chien.— *C. autumnale.*

On voit, aux approches de l'automne, s'élever, dans les prairies, une fleur violette, ressemblant à une tulipe, et que les paysans appellent *veillotte* ou *veilleuse*, sans doute, parce qu'elle marque le commencement des veillées ; c'est le colchique d'automne, plante voisine des safrans, et qui a donné son nom à la famille des colchicacées, qui comprend les *halonias* et les *veratrum* ; sa corolle, divisée en six parties, est d'un beau violet ; ses étamines sont au nombre de six ; son pistil descend par un long tube jusqu'à l'ovaire, enfoncé de 6 à 8 pouces dans le sol, et qui s'élève au printemps, rempli de graines mûres et entouré d'une touffe de feuilles.

La saveur du colchique est âcre, mais plus ou moins, suivant les saisons; cette plante, mâchée, laisse sur la langue et sur la gorge une impression brûlante et un sentiment de strangulation ; introduite dans l'estomac, soit la substance, soit son suc, elle enflamme cet organe et occasionne une mort prompte, Les chiens, dont l'estomac est tant irritable, parais-

sent surtout sensibles à l'action délétère du colchique. Le colchique doit ces propriétés à la présence de la vératrine, trouvée d'abord dans la cévadille, puis dans le colchique, substance des plus âcres et des plus dangereuses, qui produit l'inflammation de l'estomac, le tétanos et une mort prompte.

Rarement on est appelé à remédier à cette espèce d'empoisonnement ; dans ce cas, il faut user de tous les moyens employés dans le traitement de l'empoisonnement par les substances âcres, le vomissement; les mucilagineux et tous les calmants.

Le colchique est un médicament fort énergique, qui peut remplacer la scille, et qui a peut-être une autre action et plus d'énergie. Le colchique est puissamment diurétique ; il y a long-temps que cette propriété l'a fait employer contre les hydropisies. J'ai connu un curé de campagne qui, dans cette circonstance, l'administrait avec beaucoup de succès ; il faisait infuser pendant douze heures, dans un demi-litre de vinaigre chaud, quatre gros de racine découpée de colchique, et il faisait prendre ce médicament par cuillerées deux fois par jour ; quelquefois, suivant la gravité ou l'ancienneté de la maladie, il combinait la coloquinte avec le colchique, dans la proportion de 3 décagrammes sur 6 de colchique. J'ai employé moi-même ce médicament avec beaucoup de bonheur et de succès, tout empirique qu'il me paraisse être.

Les Anglais et les Allemands ont fréquemment employé le colchique dans le traitement des rhumatismes et de la goutte ; on a vu des effets extraordi-

naires et pour ainsi dire miraculeux de l'emploi de ce remède énergique ; c'est en *infusum* ou infusion vineuse que l'on prescrit le colchique dans cette circonstance.

Les habitants des campagnes lavent la tête de leurs enfants avec le suc de colchique, afin d'en chasser la vermine ; ce moyen n'est pas sans danger ; un de ses moindres inconvénients, c'est d'irriter la peau et d'y faire naître des pustules.

Rhue. — *Ruta graveoleus.*

On reconnaît aisément la rhue à sa couleur glauque , à ses feuilles composées de folioles arrondies , obtuses, à ses fleurs en corymbe, d'un jaune verdâtre, à 8 ou 10 étamines, à ses capsules à 4 ou 5 angles, et surtout à son odeur fortement aromatique et un peu vireuse.

La rhue est une plante vivace, qui croît dans la France méridionale , sur les côteaux secs et exposés au soleil ; je l'ai trouvée en abondance sur le revers du Jura, entre Cuiseau et St.-Amour.

La rhue est une plante éminemment excitante ; donnée à hautes doses, elle cause l'inflammation et agit à la manière des poisons irritants ; mais elle est en même temps un peu narcotique , ce qui l'a fait ranger parmi les poisons narcotico-acres.

Comme médicament, la rhue est un puissant emménagogue, propriété dont abusent trop souvent les femmes nouvellement enceintes. Si elles détruisent le fruit de leur faiblesse , ce n'est qu'en s'exposant

elles-mêmes aux accidents les plus graves. Dans un cas d'aménorrhée fort rebelle, je me suis servi avec succès des fumigations de cette plante. — On a préconisé la rhue contre l'hystérie, la colique flatulente, la tympanite nerveuse et même contre l'épilepsie. Cette plante est aussi un puissant vermifuge ; mais rarement on devrait la prescrire à l'intérieur, à moins que ce ne soit à doses très fractionnées.

Champignons.

La Flore universelle compte plus de 3,000 espèces de champignons. On en a observé plus de 200 dans le Jura, dont au moins moitié sont vénéneuses ou *suspectes*. C'est au sein des villes qu'on a le plus fréquemment à déplorer les accidents occasionnés par leur usage : les habitants de la campagne sont moins exposés à ces cruelles erreurs ; ils ont des connaissances moins classiques, mais plus *naturelles* et plus *instinctives*. Vous avez vu paître sur les Alpes ces nombreux troupeaux de vaches, abandonnées pendant six mois au milieu des parcours; libres de brouter toute espèce de plantes, elles n'attaquent jamais ni les vératres, ni les aconits, ni la grande gentiane; elles n'en approchent pas et laissent souvent un cercle, autour d'elles, d'herbe qu'elles ne broutent pas ; ces vaches ont un sentiment de choix ou d'élection qui guiderait le botaniste. Le meilleur guide, pour la recherche des champignons comestibles, serait, comme la vache des Alpes pour la mauvaise pâture, le simple bûcheron, qui n'a jamais su que la gyrole ou le ceps s'appelle *boletus*, et que la chevrotte est une *merula*.

L'amateur ou le gourmand de champignons ne doit permettre qu'à très peu d'espèces l'entrée de sa cuisine ; ces espèces bien déterminées ne causeront jamais d'accidents : il y a cependant quelques personnes qui ne peuvent en digérer aucune espèce, pour lesquelles toutes sont nuisibles ou vénéneuses, comme pour quelques estomacs, les fraises, le melon, les fruits crus, etc.

Voici un petit tableau fort utile et fort rassurant pour celui qui se méfie des champignons : il expose les caractères des espèces qui ne sont jamais nuisibles.

1.° Les champignons dont le chapeau est garni en dessous de pointes, de tubes, de pores ou de rides ; un grand nombre de ces champignons sont parasites, sans pédicules, et adhèrent à l'écorce des arbres de nos forêts. Les champignons de cette série sont les *bolets*, les *hydnes*, les *helvelles* et les *mérules*.

2.° Les champignons en forme de massue, de branches de corail, et qui sont sans chapeau, tels que les *clavaires*, que les bûcherons appellent *chevrottes*, *mainotte*, *balais*, *tripette*, *poule*, *pied-de-coq*.

3.° Les champignons dont le chapeau très conique est relevé extérieurement de nervures ou saillies anastomosées ou en réseau, formant des alvéoles dans lesquelles sont cachées les graines, telles que les *morilles*.

4.° Les champignons globuleux, sessiles ou sans pédicules, ressemblant à une toupie, ou à un crâne desséché et blanchi. *La vesse-loup* ou *lycoperdon*.

5.° Les champignons souterrains, sans tiges ni chapeau, dont la forme est tuberculeuse et la surface

veinée, chagrinée, d'une couleur grise, noire ou bistrée, l'intérieur marbré; l'odeur et la saveur parfumées, agréables. A cette division appartient la *truffe* et ses variétés. Ce nom est italien (*tartuffo*) : il est composé de *terra* et *tuffare*, se cacher. Les Italiens appellent les pommes-de-terre *tartuffi bianchi* : ce nom de truffe est également celui de la pomme-de-terre dans plusieurs de nos départements. Nos pères avaient les mots *truffer*, *trufferie*, tromper, ruse, mensonge : c'est de ces mots et de leur signification que Molière a créé le personnage d'une de ses meilleures comédies.

6.° Les champignons complets, à chapeau garni en dessous de lames ou de feuillets rayonnants: les *agarics pédiculés* comprennent les espèces les plus dangereuses, souvent mêlées avec les espèces les plus recherchées par leur parfum et leur saveur. De toutes ces espèces ne choisissez que le mousseron, ce champignon vulgaire, appelé aussi champignon de bruyère, boule de neige, champignon de couches, saussiron (dans la Meuse): à pédicule charnu et non renflé, pourvu d'une colerette plus ou moins complète, à chapeau blanc ou roussâtre, large d'un à trois pouces, d'abord sphérique, globuleux, puis convexe, à feuillets inégaux, blancs, roses, bruns, noircissant en vieillissant; toutes les parties sont d'une odeur et d'une saveur agréables, et généralement les champignons qui ont une odeur et une saveur analogues ne sont pas dangereux. Gardez-vous bien de prendre pour une de ces espèces, les agarics bulbeux ou l'ognon à verrue (*ag. bulbosus*, *a. verrucosus*), poisons actifs et redoutables. Si vous

êtes friands de cette espèce, adressez-vous à un berger habitué à leur récolte, ou tirez-la directement des marchés de Paris ou de Lyon, où des inspecteurs visitent scrupuleusement ceux que l'on met en vente; car c'est dans cette société que sont les vrais tartuffes, poisons perfides, revêtus des formes les plus attrayantes; vice fardé et vêtu de velours, serpent sous les fleurs. Fermez la bouche, gourmands, gourmets, friands, gastronomes et gastrolâtres; ne l'ouvrez que pour prononcer cette sentence d'un ancien satirique: *nulla fronti fides*, prenez garde au piége.

J'ai peu de temps pour donner quelque étendue à cette notice; je ne puis donc traiter ni de l'action délétère ou vénéneuse des champignons, ni des moyens thérapeutiques à y opposer. Ces chapitres compléteront cet ouvrage. Disons un mot de leur utilité.

C'est une opinion généralement répandue parmi les paysans de nos départements du Nord et de l'Est, que les champignons purifient l'air en en absorbant les miasmes putrides. J'ai noté de semblables idées, relativement aux plantes vénéneuses qui croissent dans les marais, aux reptiles et surtout aux serpents, à cette vouivre *(vipera)* qui boit les poisons les plus subtils, et qui les transforme quelquefois en *diamant*, que l'on trouve dans son cerveau.

Il y a des pays où les champignons sont extrêmement abondants; j'en ai compté plus de quarante espèces sur les marchés d'Italie, et je puis assurer que plusieurs m'ont paru fort douteuses. Dans le Nord, en Pologne, en Russie, les champignons couvrent le sol des forêts et deviennent pour le pauvre un aliment

de première nécessité : on y mange toutes les espèces ; quelques-unes cependant, les plus âcres sans doute, macèrent quelques heures dans le vinaigre de quass ou de bière. Quelques quadrupèdes mangent les champignons ; les limaces en sont fort avides ; des légions de mouches s'en nourrissent exclusivement, et y déposent leurs œufs : leur innocuité pour ces insectes est une conséquence de ce mode de sensibilité des organes de cette idiosyncrasie (1) qui permet à l'homme l'usage du persil et le rend mortel au perroquet ; qui lui défend la jusquiame comme un des plus violents narcotiques, et en fait un aliment pour le porc (2).

Les champignons intéressent l'homme sous le rapport de l'économie domestique et de l'emploi sanitaire ; avec les bolets, on fait le meilleur amadou, et quels que soient les progrès de l'*alumetotechnie*, on reviendra au briquet vulgaire, au briquet classique. C'est avec l'agaric que l'on arrête avec sureté les hémorrhagies qui ont les plus fréquentes et les plus vives recrudescences. La médecine a trouvé, dans les espèces d'agarics les plus vénéneuses, des médicaments énergiques. Le bolet du mélèze (*b. larycis*) est un purgatif hydragogue, préconisé dès le temps de Galien. Avec la pezize du sureau (*p. auricula*), on prépare un décoctum astringent, que l'on prescrit avec succès dans l'anguine chronique. Le bolet odorant (*b. suaveolens*), avec lequel les Lapons se parfument,

(1) Disposition spéciale ἴδιος, propre, σὺν, avec, κρᾶσις, mélange.

(2) Υοσκυαμος. Υς. porc, κυαμος, féve. *Faba porcina*.

a été prescrit avantageusement dans la phthisie tuberculeuse et dans l'asthme pituiteux. Le seigle ergoté qui n'est, suivant M. Decandolle, qu'une espèce de champignon (1), est généralement usité en Europe pour favoriser le travail de l'enfantement. Les agarics poivrés, plusieurs bolets, les truffes surtout, ont une puissante action stimulante sur les organes sexuels, et ont été fréquemment employés comme d'excellents moyens aphrodisiaques. *Qui nos mandit, semen habere putat.*

Mais je n'écris pas un traité complet sur ces singuliers végétaux, dont je suis moi-même grand amateur et fort gourmand ; je n'ai que l'intention d'engager à l'étude de cette cause de tant de graves accidents, les hommes qui s'occupent des maux de leurs frères, et qui doivent, par intérêt pour l'humanité et pour la paix de leur conscience, justifier, par toutes sortes de connaissances nécessaires à leur profession, le respect que l'on a pour elle et la confiance que l'on met en eux.

Nomenclature des végétaux vénéneux ; leur localité ; leur étymologie.

1.re CLASSE. — *Irritants.*

Anèmones.—A. pulsatilla, nemorosa, orientalis, narcissiflora. Ανεμώνη, d'ἄνεμος, vent, plante des hauts lieux, qui fleurit en mars, le mois des vents. — Pâturages, bois ombragés.

Trolle. — T. europæus, de l'allemand *Trullen*,

(1) Une hypoxilée, *sclerotium clavus.*

rouler, de la forme globuleuse de ses fleurs.—Prairies des hautes montagnes.

Clématites. — *Clematis vitalba, flammula*, etc., de κλῆμα, pampre ; *vitalba* pour *vitis-alba ; flammula*, de ses qualités brûlantes. — Toutes les haies.

Renoncules. — *Ranonculus*, plantes qui croissent dans les mares, parmi les grenouilles, *ranæ ;* mais plusieurs espèces croissent sur les plus hautes montagnes et dans les lieux les plus secs.

Ancolie. — *Aquilegia ;* ses nectaires ressemblent au bec de l'aigle, *aquila.* — Croît dans tous les lieux pierreux.

Chélidoine. — *Chelidonium*, de χελιδών, hirondelle. Pline assure que, quand l'hirondelle fiente sur les yeux de ses petits, elle y applique aussitôt du suc de chélidoine ; on sait que cette fiente aveugla Tobie. Aussi, la chélidoine a-t-elle passé long-temps pour un puissant collyre. — Partout sur les vieux murs.

Euphorbes, tithymales. — *Euphorbia*, du nom d'un médecin de l'antiquité ; tithymale, de τιτθος, mamelle, parce que cette plante donne du lait.—Partout dans les terrains secs et pierreux ; l'espèce *T. helioscopia* et l'épurge se trouvent dans les jardins et les terres en culture.

Daphnés, du g. δάφνη, laurier, de la forme de ses feuilles, *D. laureola.*—Les bois, les pâturages.

Bryone. — *Bryonia*, de βρυωνία, vigne ; de βρύω, je m'élève. — Toutes les haies.

Gratiole. — *Gratiola*, gratia Dei Germanorum; herbe à pauvre-homme, de *gratia*, grâce.— Prairies humides.

Joubarbe, pour *Jovis barba*, barbe de Jupiter.— Tous les vieux murs.

Sedum, de *sedare*, parce qu'on lui a reconnu des propriétés sédatives.

Mercuriale.— *Mercurialis annua et perennis*, de sa propriété purgative, comme celle du mercure, ou de ses préparations. — La première est extrêmement commune dans nos jardins ; la dernière dans les bois.

II.e CLASSE. — *Narcotiques-stupéfiants*.

Solanées. — *Solanum*, de *solari*, calmer. — *Atropa*, d'Atropos, une des Parques.—*Belladona*, belle ou bonne dame, par antiphrase.—*Mandragora*, qui a la forme, ὥρα, d'un homme, ανδρὸς. — La belladone croît dans tous les bois du Jura.

Pomme-épineuse, de la forme de son fruit. — *Datura*, mot altéré du turc *datula*.— *Stramonium*, pour *strychmonium*, de strychnus, dans Pline.— Tous les jardins, les champs cultivés.

Jusquiame. — *Hyoscyamus*, ὑοσκύαμος, fève de porc ; parce que les sangliers mangent sa graine pour se guérir, suivant Élien.—La jusquiame croît autour de nos demeures, particulièrement dans les lieux fumés et dans les cimetières.

Pavot. — Lat. *papaver*. — Le coquelicot, *P. rhœas*, croît dans tous les champs, parmi les céréales, *cereale papaver*. — Le pavot somnifère et à opium vient d'Orient.

Laitue vireuse. — *Lactuca*, qui donne du lait, *lac*, *lactis*. — La laitue vireuse croît dans les

lieux secs, chauds et pierreux ; cette plante est rare dans le Jura.

If.—*Taxus*, ταξὸς. — Montagnes du Jura.

III.ᵉ CLASSE. — *Poisons narcotiques-âcres.*

Tabac.— *Nicotiana tabacum*, de tabago, nom américain, de Nicot, médecin qui l'apporta en Europe. — D'Amérique, mais cultivé partout en Europe.

Aconit, d'ἀκοντίας, flèche, serpent. — *Napelus*, petit navet, de *napus*, à cause de la forme de sa racine. — *Lycoctonum*, λυκόκτονος, tue-loup. — *Anthora*, ἀντίθορα, contre-poison.

Les aconits sont des plantes communes au Jura.

Les *ciguës*, *cicuta*, *conium*, κώνειον. — *Æthusa*, αἴθουσα. — *Phellandrium*, φελλάνδριον, dans Dioscorides.—*Œnanthe*, οἰνανθε, fleur de vigne, à cause probablement de l'odeur.

La ciguë, *conium maculatum*, aime les terrains bien gras, bien fumés.— La petite ciguë, *æthusa*, se plaît dans les mêmes lieux et est souvent cueillie pour le persil. Toutes les autres ombellifères vénéneuses viennent dans nos marais du Jura.

Raifort sauvage, *raphanus*, ραφανος, dans Dioscorides. — Plante commune dans toutes les terres labourées.

Hellébore, mieux ellébore, ἐλλέβορος, dans tous les anciens auteurs.—L'h. pied de griffon, *H. fœtidus* ; l'h. vert, *H. viridis*, et l'h. d'hiver ou sans tige, *H. hyemalis*, *eranthis hyemalis*, sont du Jura.

Rhue ou *ruë*, *Ruta graveolens* : πήγανον, des Grecs. — Commune dans quelques localités du Jura.

Colchique, *colchicum*, de la Colchique, pays de Médée la magicienne et des poisons. — Commune dans tous les prés ; c'est une des dernières fleurs de l'automne.

Ivraie, qui cause l'ivresse. *Lolium temulentum*, *herba caput tentans*, de l'allemand *luhll*, étourdissement.

Champignons, *campi unio*, oignon de champ. Dans beaucoup de lieux, le nom vulgaire est cep, de cepa, oignon.—Agaric, ἀγαρικὸς, d'ἀγρὸς, champ. Bolet, βολετὸς. — *Truffe*, tuber, terra truffi, tartuffo.— Voir le texte.

Un fait d'armes brillant a illustré nos armes en Afrique. Le capitaine Magnien, notre compatriote, commandait en qualité de lieutenant les 123 héros qui ont défendu Mazagran. La relation de ce qui s'est passé dans ces quatre immortelles journées n'a été écrite par aucun des témoins de cette mémorable défense.

M. Thiboudet a extrait des notes que lui a communiquées le brave lieutenant une relation fidèle des faits. La lecture qu'il en a faite a d'autant plus intéressé l'auditoire, que M. Magnien était présent à la séance.

NOTICE

SUR

LA DÉFENSE DE MAZAGRAN.

Relation de M. le capitaine Magnien.

Messieurs,

La relation de la mémorable défense de Mazagran, que nous allons avoir l'honneur de vous lire, est exactement tirée des notes que M. le capitaine Magnien a eu la complaisance de nous communiquer. Ce brave capitaine a voulu que nous soyons son interprète; et nous avons accepté avec joie cette noble tâche, parce que la relation des faits qui se sont passés dans ces immortelles journées, et qu'aucun témoin oculaire n'a encore écrite, intéresse au plus haut point la gloire de la France, et surtout des enfants du Jura. Nous avons changé le moins possible, et nous avons cité textuellement autant que l'ordre des faits nous l'a permis.

Décrivons d'abord ces lieux illustrés par la valeur française. Mazagran est situé non loin de Mostaganem, dans la province d'Oran. La vallée dans laquelle cette ville est assise pourrait faire vivre aujourd'hui un grand nombre de cultivateurs, a dit notre compatriote, M. Evariste Bavoux, dans la relation de son voyage en Afrique. Les habitants ne

manquent pas d'une certaine industrie; ils fabriquent surtout des tapis, des couvertures, des kaïks, de la bijouterie, et divers objets à l'usage des Arabes; c'est là que les femmes brodent pour les Arabes ces bonnets qui se vendent ensuite dans toute l'Algérie. Le sol de ces plaines est très fertile, la vigne y produit abondamment, l'olivier et le figuier couvrent ces heureuses campagnes; partout enfin dans ces plaines on retrouve cette fertilité, proverbiale au temps des Romains.

Une espèce de citadelle, ou réduit fort délabré, réservée au sommet du triangle formé par les rues de Mostaganem, se trouvait occupée dans les premiers jours de février par la dixième compagnie d'un bataillon déjà connu par sa vieille réputation de bravoure et d'intrépidité. Déjà plusieurs fois on avait averti nos soldats qu'une attaque était imminente ; ces braves, vivant dans la tranquille sécurité de la vie militaire, ne s'étaient pas épouvantés; ils avaient pris leurs précautions et attendaient.

Tout à coup, le 3 février 1840, quelques centaines d'Arabes se précipitent sur la ville avec cette impétuosité de mouvement qui caractérise le cavalier africain, capturent des bestiaux que les Arabes amis n'avaient pu rentrer, enfoncent les portes de la ville, et se répandent de toutes parts dans les rues. Cependant, aux premiers coups de fusil, l'ennemi croissait de minute en minute, et s'éleva bientôt à quatre mille hommes tant cavaliers que fantassins. Au signal du danger, les soldats français s'étaient retirés dans le réduit; il n'est pas vrai, selon la relation publiée dans

le temps par les journaux, que M. Magnien, alors lieutenant de la compagnie, eût été hissé dans le réduit au moyen de corde ; l'attention eût été attirée sur lui, et dans la vive fusillade engagée, sa mort eût été certaine. Cependant les Arabes dispersés dans la ville s'étaient emparés des maisons voisines du fort. Tout occupés à s'arranger des postes, d'où ils pussent fusiller avec avantage la faible garnison, ils passaient d'une maison à l'autre avec le plus de célérité possible; mais les Français ayant toujours le fusil en joue saisissaient l'occasion avec la promptitude d'un coup-d'œil long-temps exercé et en abattaient beaucoup. Ils n'osèrent plus tenir par groupes; mais à l'aide des maisons, ils s'avancèrent à huit ou douze mètres du réduit, crénelèrent ces maisons à l'exemple du travail que l'on avait fait subir au fort, et tirèrent sur les Français qui, dans leurs différents mouvements, pouvaient donner prise aux coups de feu. Afin d'exciter davantage la bravoure de leurs soldats, ils avaient fait élever un drapeau vert à cinq ou six mètres des murs en pierre sèche, près de la mosquée. L'Arabe qui le soutenait y tomba, un second se présente, ce fut de même. Un autre drapeau fut replanté, mais à une distance beaucoup plus éloignée, et sur un autre point. Fatigués d'une fusillade sans résultat, leurs chefs ordonnent un assaut ; alors ce fut un tableau unique et affreux que celui de ces barbares qui se ruaient contre les murs avec un courage féroce et sans plan, en poussant de longs hurlements qui se mêlaient au bruit du canon et de la mousquetterie. Les Français les accueillirent par un feu violent et

bien dirigé soutenu par une pièce de quatre. En un moment la mitraille et la fusillade les firent tourbillonner dans tous les rangs. Ils se retirèrent en emportant leurs morts dont le nombre était augmenté en raison de la plus grande multitude des assaillants. Ils finirent par se retrancher dans les maisons, d'où ils soutinrent le feu avec le même acharnement.

Pendant ce combat le canon des Arabes était arrivé; deux pièces firent durant près de deux heures un feu bien soutenu. La plate-forme où se trouvait notre pièce, dit le capitaine, était à découvert : les travaux de fortification n'avaient pu y être terminés, parce que le temps manquait. Le canon ennemi plongeait en plein sur nous ; aussi en un instant cinq hommes furent blessés en manœuvrant la pièce que l'on changeait de place pour la mettre en batterie derrière un mur de pierres sèches ; de là, quelques coups bien dirigés sur les pièces des Arabes y causèrent des avaries, car le feu en fut éteint pendant plus de deux heures.

Les maisons qu'occupaient les ennemis étaient crénelées; nos murs au contraire, en pierre sèche et à barbette, ne garantissaient pas suffisamment; aussi, à deux heures après midi, avions-nous un homme tué et dix blessés. Cette diminution dans nos forces était sensible, et on s'occupa aussitôt, tout en tiraillant, à faire des créneaux en pierre, en recommandant expressément aux soldats de ne se montrer que lorsqu'ils ne pourraient éviter de le faire, et de ne tirer qu'à coup sûr. Avec des hommes aussi intrépides, ces recommandations étaient nécessaires. Tout alla ainsi

jusqu'à la nuit, pendant laquelle les ennemis continuèrent à faire feu sans que les Français répondissent par un seul coup de fusil. Mais ils ne restaient pas inactifs; pendant qu'un nombre désigné surveillait les mouvements de l'ennemi, le reste de la compagnie travaillait dans l'intérieur du réduit, restaurait la plate-forme, et la garnissait de bordelaises remplies de terre et de fumier. Officiers et soldats rivalisaient de zèle et d'activité à réparer les brèches faites par le canon, et à transporter les matériaux dont l'on pourrait avoir besoin les jours suivants. On n'oublia pas les blessés, et l'ordre du jour du 12 février 1840 signale surtout la générosité de notre brave capitaine, qui, au milieu des soins et des soucis de la défense, trouvait encore le moment de panser lui-même les blessés. Enfin le jour arrivait sans que la compagnie eût goûté un instant de repos. On vit alors ces hommes extraordinaires, ces incomparables zéphirs rire et causer joyeusement comme dans un jour de parade et retourner à la brèche en se racontant leurs exploits de la veille, prenant des plaisanteries partout, et se racontant, autant par le geste que par la parole, les affreuses grimaces qu'ils avaient vu faire aux Bédouins renversés.

A la pointe du jour le combat recommença, les Français tiraient peu ; ils sentaient le besoin de bien assurer leurs coups et de ménager les munitions.

Un profond silence avait succédé à la bruyante gaîté du soldat. Quelques coups de canon, tirés à de rares intervalles, semblaient faire pressentir que la défense était épuisée. Les chefs français atten-

daient que les Arabes, se livrant à leur impatience fougueuse et indisciplinée, se livrassent eux-mêmes au bout des fusils de nos soldats. Cela fut ainsi : étonnés de ce silence, ils croient que nos soldats sont tous tués ou blessés, et que le reste est livré au plus complet découragement ; ils cessent le feu et s'élancent avec la plus grande impétuosité ; mais nos soldats se montrent et soutiennent l'attaque par un feu épouvantable ; là où les coups de fusil n'arrivent pas assez nombreux pour la destruction, on jette des grenades et des pierres. Dans ce désordre l'ennemi ne recule pas ; honteux sans doute que la discipline et la bravoure d'une poignée d'hommes fît hésiter toute une armée, ils combattirent avec la plus grande bravoure pendant deux heures. D'un autre côté le canon ne cessait de tonner, et faisait dans nos murs des brèches par où quatre hommes de front auraient pu entrer ; il fallait réparer sans cesse, sous les éclats de pierre qui sautaient de toutes parts frappés par le boulet. Nos soldats contusionnés dans les flancs, dans les reins, ne se décourageaient pas ; couchés sur le ventre, ils poussaient des pierres devant eux, réparaient les brèches, puis reprenaient le mousquet. Toutes les fois que les Arabes voyaient un coup de leurs canons se faire une trouée dans nos faibles et petites murailles, ils poussaient de grands cris et de longs hurlements ; ils n'attendaient que le moment où ces murs s'écrouleraient d'eux-mêmes pour égorger jusqu'au dernier de ses braves défenseurs. La perte des ennemis fut considérable; plusieurs chefs que l'on avait remarqués en tête des Arabes furent tués. Les Français eurent trois blessés, dont deux par des éclats de pierre.

A six heures, le feu avait cessé ; le son du tam-tam et des chants de victoire, parvenant jusqu'au réduit, faisait conjecturer que les chefs arabes maintenaient ainsi l'ardeur guerrière de leurs troupes pour les ramener bientôt au combat ; en effet, à sept heures la fusillade recommença, puis cessa, puis recommença plus impétueuse à neuf heures ; on lança une fusée pour annoncer à Mostaganem que nous étions attaqués de nuit ; mais cette attaque fut mollement conduite. Des maisons les plus près, trois ou quatre tromblons lançaient dix et douze projectiles en fer et en plomb ; ils n'ont cessé de faire feu, sans blesser personne, jusqu'à six heures du matin. Cette nuit se passa, comme la précédente, sans repos, sans sommeil ; on répara les brèches, on pansa les blessés. Cette poignée d'hommes invincibles buvait et chantait, par un trait particulier et distinctif de notre nation, et que l'on retrouve depuis les bardits des Francs et la chanson de Roland jusqu'à la Marseillaise ; ils chantaient la chanson si connue : *Elle aime à rire*, *elle aime à boire*, etc.

Le 5, à la pointe du jour, deux mille ou deux mille cinq cents Arabes sortaient de Mazagran et se dirigeaient vers Mostaganem. A neuf heures et demie le combat recommença avec la plus grande vivacité ; les Arabes s'approchèrent des murs ; leurs deux canons faisaient un feu continuel. Le drapeau qui flottait sur notre minaret fut abattu ; la hampe en avait été brisée en deux ; il fut aussitôt relevé, et on le vit flotter en écharpe, déchiré par le boulet et la mitraille. Ce fut, dit notre capitaine, un beau mo-

ment d'enthousiasme militaire, parmi nos soldats, quand ce drapeau fut relevé, et que l'on vit flotter au vent ses nobles cicatrices. A cinq heures du soir, on fut plus tranquille ; la garnison de Mostaganem avait fait diversion. La nuit arriva sans que l'attaque fût devenue plus sérieuse. Quelques soldats, excédés de fatigue, sommeillaient, d'autres veillaient contre l'imprévu d'une attaque de nuit, sans que leur constance ait été ébranlée par trois grands jours de combat. Ils avaient juré de se faire sauter plutôt que de se rendre ; tous ces braves savaient que dans le cas où il n'y aurait plus d'espoir, la poudrière devait engloutir les restes de 123 qui seraient morts en criant *vive la France !*

Le 6, la tranquillité ne fut pas troublée jusqu'à sept heures; afin de ménager les munitions, on ne riposta pas à la fusillade que les ennemis engagèrent jusqu'à huit heures et demie ; du reste la plus grande partie des troupes était entre Mostaganem et Mazagran. Du haut de leur citadelle presque ruinée par tant de combats, les Français voyaient errer un nombre infini de cavaliers dans la plaine ; çà et là des chevaux paissaient paisiblement, tandis que d'un autre côté filaient des bandes armées préparées pour le combat; sur un mamelon, à huit cents mètres du réduit, on aperçut une quantité de cavaliers en groupe ; les Français pensèrent d'abord que c'était Sidi-Abd-el-Kader, mais ils apprirent plus tard que c'était le kalifa de Mascara et de Tlemcen.

Les Arabes étaient découragés ; ils avaient fait tout ce que peut faire une valeur sans discipline, et ils

avaient été repoussés par une centaine d'hommes. Ils s'arrêtèrent pour tenter un dernier effort ; à tout prix ils veulent la victoire ; et il est temps d'en finir ; ils reviennent encore. 1,500 Arabes se glissent derrière les murs extérieurs ; ils enfoncent des pieux dans un angle au-dessous de la pièce, et montent courageusement. Un Arabe enlève trois sacs à terre sans être aperçu ; il est prêt à mettre le pied sur la brèche: un soldat l'aperçoit, le renverse, et le tue d'un coup de fusil. Les Français s'élancent aussitôt au lieu du danger. L'attaque est si rude que l'on ne peut pas faire usage du fusil, on se défend à coups de pierres, et en lançant des grenades; les Arabes ne peuvent tenir; nos intrépides soldats se multiplient ; ils lancent partout des grenades qui font un ravage terrible ; et, malgré sa valeur, l'ennemi a été obligé de fuir en désordre. Du côté de la porte supérieure on s'attendait à un nouvel assaut, mais toutes les mesures étaient prises. Ces innombrables cavaliers que l'on avait vus dans la plaine, du côté de Mostaganem, avaient paru, un moment, se diriger sur Mazagran ; mais les Arabes étaient démoralisés par cette valeur si bien soutenue des 123, ils s'éloignèrent. Voyant qu'ils filaient sous la protection d'un canon placé sur un plateau voisin, nos soldats, qui n'avaient pu jusqu'alors que se battre, retrouvèrent ce langage populaire et ce bavardage des camps qu'ils annoblissaient ainsi sous le feu de l'ennemi. « Je reconnus mes soldats, dit le capitaine dans ses notes, en les voyant poursuivre d'insultes, de huées, et surtout de mots injurieux, en arabe qu'ils avaient retenu à leur arrivée au pays avec la

plus grande facilité, toute cette armée qui s'enfuyait devant 123 braves. »

Enfin, après quatre jours et trois nuits de combats continuels, l'ennemi fuyait, sans avoir pu même lasser ces intrépides soldats ; et pendant ce temps-là, pas un murmure, pas une plainte. Les plus blessés encourageaient encore les autres de leur exemple ; ainsi, le clairon Goeffert, blessé d'une balle qui lui traversa le cou et se logea à l'épaule gauche, après s'être fait panser, est retourné à son poste ; le chasseur Leborgne, aussi blessé d'une balle, est retourné à la brèche ; tous ont fait preuve d'un courage héroïque.

Pour nous, nous n'avons plus guères à dire, si ce n'est à répéter une réflexion que nous avons souvent faite, et qui, souvent aussi, sera arrivée à votre pensée : partout où s'est développée la gloire française, le Jura a toujours été dignement représenté par quelques-uns de ses enfants. Si les moments ne m'échappaient, je pourrais largement vous le prouver. A Mazagran, c'était M. le lieutenant Magnien ; et certes, sa part de gloire était plus grande qu'il semblerait même, puisque lui seul agissait directement sur les héroïques 123 ; car M. le capitaine Lelièvre n'était que commandant de la place. Ces beaux exemples, Messieurs, on ne peut trop les encourager et les louer ; peut-être, plus tard, nos enfants auront aussi à défendre le sol sacré de la patrie. Je vote donc pour qu'une médaille soit frappée au nom du département, portant pour exergue sur le revers : — DÉFENSE DE MAZAGRAN. — LE JURA AU LIEUTENANT MAGNIEN.

Après ce récit, M. le président de la société s'est levé et a dit : « Il est au milieu de vous, Messieurs, « un des braves de Mazagran : le courage n'est pas « une chose nouvelle dans le Jura ; le vaillant M. « Magnien est le frère de mille autres. Mais sous ce « climat brûlant de l'Afrique, au milieu de toutes « les privations, presque sans témoins, combattre et « vaincre aux acclamations de toute la France, et ce « nombre de 123 contre 4,000, voilà le véritable « héroïsme ! ... Honneur, trois fois honneur à notre « compatriote ! »

M. Monnier a extrait d'un ouvrage sur les mœurs et usages de la Franche-Comté, auquel il travaille depuis long-temps, un court et amusant chapitre dont il a donné lecture.

Autorité des femmes.

C'est assavoir que l'homme marié
Ne doibt battre, sans en estre prié,
Soit droict ou tort, en cestuy mois, sa femme,
Se n'en veuillent courir à gros le blasme,
Car franches sont durant le mois de may.

JEAN DE LA PALUD, abbé de Luxeuil.

Il reste aux femmes de la Franche-Comté, dans nos anciennes institutions qu'elles ont malheureusement laissé tomber en désuétude, un dernier souvenir de leur autorité. C'est sans doute au tribunal des femmes de la Gaule qu'elles doivent rendre grâce de ces prérogatives; car autrefois, pendant tout le mois de mai, qui amenait les jolies solennités de la fête de Maïa, les femmes rentraient dans l'exercice de tous les droits de leur émancipation primitive.

On prétend qu'elles avaient dans nos villes, à une époque peu éloignée de nous, et pendant le cours du mois privilégié, une justice à elles, qui était rendue par les femmes des maïeurs et des échevins ; et l'on cite, comme émané de leur code, l'article suivant : « Toutes et quantes fois qu'un mari frappe sa femme « durant le mois de may, les femmes du lieu le doi- « vent trotter sur l'asne, par joyeuseté et esbattement, « ou le mettre sur charette ou trébuschet, et le con- « duire dinq, trois jours durant, en lui baillant son « droict, c'est assavoir pain, eau et fromaige. »

Cet article du *Code incivil* est extrait du registre des tenues de justice au village de Devecey, commune des environs de Besançon. Les femmes de Devecey usèrent de leur droit au mois de mai 1427, ce qui donna lieu à un procès qui fut renvoyé, le 18 juin suivant, par décision du seigneur abbé de Saint-Vincent, auquel appartenait la seigneurie de ce lieu.

Des tentatives d'insubordination de la part des maris, ayant plusieurs fois compromis le malencontreux privilége, notamment à Luxeuil, en 1533, les dames de cette ville présentèrent une requête à l'abbé du célèbre monastère, qui était en même temps leur seigneur. Et voici la curieuse décision que Jean de la Palud rendit en cette grave conjoncture.

« Va t'en, papier, plus viste qu'un cheval,
« Et mieux courant que ne fait un chevreuil,
« Sans t'arrester ni àmont ni àval,
« Jusqu'aux dames, bourgeoises de Luxeuil.
« Obtempérant à l'humble requeste,
« Très laudable, très douce, très honneste,

« Qu'ont présentée les dames de Luxeuil
« Et que j'ay lue sans oublier mot seul,
« Mentionnant de leurs grands priviléges,
« Leurs franchises, justices et vrais siéges,
« Dont de long-temps sont en possession :
« C'est assavoir que l'homme marié
« Ne doibt battre, sans en estre prié,
« Soit droict ou tort, en cestuy mois, sa femme ;
« Se n'en veuillent courir à gros le blasme,
« Car, franches sont durant le mois de may,
« Ayant pouvoir pour oster, hors des meix,
« Leur contes et soi baigner honnestement,
« Danser, sauter, vivre joyeusement,
« Ensemblement faire banquet joyeux,
« Et sans congé jouer à tous les jeux,
« Toutes coustumes dont long-temps ont usé.
« Pourquoy cougnu et tout bien advisé,
« Je, leur seigneur, Dieu merci, bien dispos,
« Tous leurs bons droicts du tout reconferme
« Et veux qu'ils soyent pour stables et fermes
« Donc, mes sujets, leurs maris, bien aimés,
« Je vous requiers, recevez agréable
« Ce dict escript, privilége notable,
« Sans encourir, n'enfreindre leurs édits.
« Dieu vous donne pour fin son paradis !
« Passé avons ce présent privilége
« En nos maison, chastel et forteresse
« De Bodoncourt, ce vingtième de may
« Mil cinq cent trente-trois; et, pour tout vray
« Nos noms et seing en ont esté témoings,
« Et nostre scel qu'avons à ce adjoinct.

« *Signé :* JEAN DE LA PALUD. »

Et que l'on ne rejette pas tout-à-fait cette préroga-
tive féminine dans le fatras des autres priviléges abolis

par la révolution ! Elle est encore en pleine vigueur à Salins, où elle s'exerça, de la manière la plus solennelle, en 1815 et en 1840.

A cette revue rétrospective du code *très civil* de nos aïeux a succédé une revue rétrospective plus grave et plus importante, celle de l'histoire du globe terrestre. M. Demerson a composé un éloquent plaidoyer sur la cosmogonie de Moïse, dans lequel il démontre que le législateur des Hébreux se trouve parfaitement d'accord avec nos plus célèbres géologues. On ne lira pas sans intérêt cette composition chaleureuse.

COSMOGONIE DE MOISE.

> Qui n'a relu cent fois, qui n'a point admiré,
> Ce livre par le ciel aux Hébreux inspiré ?
>
> DE FONTANES.

Seize siècles avant notre ère, il s'éleva dans Israël un prophète choisi de Dieu, pour arracher à l'esclavage son peuple humilié sous les Pharaons, et qui gémissait accablé sous les travaux les plus pénibles. Cet homme ne fut long-temps qu'un simple pasteur, au désert de Madian : c'est dans la solitude, que son génie, inspiré par la contemplation d'une nature grave et sauvage, s'éleva au plus haut degré d'enthousiasme, et se prépara à ces grandes choses, qui vont souvent au-delà de toute croyance humaine, et à cette narration si pleine de chaleur et de poésie.

Moïse est le génie de la Bible, comme Homère est celui de l'Iliade : il serait encore un autre Lycurgue, un autre Numa, enfin l'historien le plus véridique, si

on lui refusait l'inspiration divine et cette puissance miraculeuse, qui tira ses frères d'une humiliante servitude.

Le récit de la création est une épopée aussi vraie qu'elle est brillante et poétique. Ce récit est de six siècles antérieur à toutes les annales historiques, à toute chronologie; et ce récit est cependant à la hauteur de la science cosmogonique la plus récente, et par le plus digne, comme le plus heureux effort du génie de l'homme et de sa civilisation, cette science marche avec la religion (1). Après quarante siècles de doute, de contradiction et d'incrédulité, Moïse se trouve parfaitement d'accord avec nos plus célèbres géologues, avec les Buffon, avec les Cuvier, les Deluc, les Whiston; c'est ainsi qu'Homère a été reconnu pour le meilleur géographe des temps anciens; que notre brillante expédition en Egypte et les travaux de l'institut du Caire ont constaté, presqu'en tout, la véracité du plus ancien historien grec, d'Hérodote, tant de fois accusé de crédulité et de mauvaise foi. Ceux qui d'après ces faits, qui sont la science même, continueraient à taxer d'imposture le législateur des Hébreux (2), manqueraient de connaissance et de rai-

(1) La science tient ici le même langage que la tradition; elle vient à son secours en confirmant sa découverte. Ainsi les sciences que l'on a invoquées, afin de les opposer au récit de Moïse, sont venues, au contraire, appuyer ce récit, lorsque, libres dans leur essor, elles sont parvenues au plus haut degré d'exactitude et de vérité.

(2) Toute l'antiquité a rendu hommage à Moïse, soit comme législateur, soit comme prophète, soit même comme magicien; et des écrivains tels que Pline, Apulée, Strabon, Tacite, Diodore de Sicile, etc., etc.

son ; quand la philosophie est éclairée par les faits, la science est infaillible, éternelle comme Dieu, source de toute vérité et de toute lumière.

Époques de la création.

GENÈSE I. Verset I. *Au commencement* (BERESCHIT) *Dieu créa le ciel et la terre.*

Une création générale a précédé les créations particulières de notre globe; ce n'est pas la terre seule que Dieu soumet à sa puissance créatrice, mais les astres, mais l'univers (les cieux, SCHAMAÏM), comme dit le texte; et il était de sa providence infinie, de ne se point borner à donner à la matière brute la forme et le mouvement, mais d'avoir peuplé sa surface d'êtres organisés et vivants : c'est une opinion commune parmi les savants, que les planètes, et même le soleil, sont habités (1).

Le texte de la Genèse dit AILOÏM BARA, que les Septantes traduisent, ο Θεος εποιησεν, Dieu fit, Dieu forma; et saint Jérôme *Deus creavit*; mais les Grecs n'ont pas de mot qui réponde au verbe latin *creare*, et ce verbe ne veut pas dire *faire* ou *créer de rien* (2). Jamais les philosophes de cette nation, Platon lui-même, le divin Platon, n'ont pensé que quelque chose de matériel pût avoir été formé de rien : Dieu, vérité éternelle, ne peut pas être en opposition avec la verité, simple et pure comme son essence; il ne lui est pas donné de s'anéantir, il n'a pas voulu

(1) Voir l'astronomie de John Herschell.

(2) Voir les synonymes latins de G. Dumenil, au mot *creare*.

tromper les hommes, après les avoir pourvus d'intelligence, et les avoir élevés jusqu'à lui. — Il est de la nature de Dieu d'être grand, puissant, infini, éternel; mais il n'est pas de sa nature ni d'être absurde, ni de tromper. Tout est matière (*de nihilo nihil*), puisque tout est pesant, et que l'on solidifie les gaz ; la matière, divisible à l'infini, est indestructible, éternelle : ses formes sont variables, mais ses éléments, ses atômes sont immuables ou impermutables. Il est écrit au 7.e verset, que *Dieu fit l'homme et le pétrit du limon de la terre* ; l'auteur sacré exprime cette *création* par le mot BARA. Ce mot signifie donc former, faire, fabriquer, produire avec une substance matérielle, ποιειν, comme traduisent les Septantes. Le texte samaritain ne croit pas à la création de la matière, il la regarde comme éternelle (1), chose bien remarquable dans la philosophie de cette époque : c'est aussi ma croyance intime. Dieu me garde d'opposer au texte sacré aucun esprit de contradiction ; j'aime la vérité, je la cherche partout, je voudrais être son martyr. Ceux qui ont l'avantage d'entendre le texte hébreu, reconnaissent bientôt l'inexactitude de ceux qui l'ont traduit en langue vulgaire. La déclaration du concile de Trente, qui proscrit toute autre traduction que celle de saint Jérôme (*vulgata*), la regardant comme infaillible, ne doit point faire autorité : que deviendrait la science, si l'on défendait le choix des livres et l'examen, si l'on prescrivait ex-

(1) C'était l'opinion de Thalès, de Lucrèce, et l'opinion dominante des Hylosoïques (υλη, matière).

clusivement la lecture d'Hérodote traduit par Perrot d'Ablancourt, et celle du Virgile de l'abbé de Marolles.

Verset II. *La terre était une matière informe et dans le cahos : des ténèbres couvraient l'abime, et l'esprit de Dieu était porté sur les caux.*

La terre *était*, c'est le texte (1) : cette preuve d'antériorité est encore appuyée de cette seconde phrase, et l'esprit de Dieu (ROUHA) était porté sur les eaux, ou soufflait sur les eaux (2) : ces phrases n'ont pas besoin de commentaire.

1.re ÉPOQUE.

Verset III. *Dieu dit : que la lumière soit, et la lumière fut.* (Textuellement *lumière soit et lumière fut,*)

Parce qu'il n'y a point d'intervalle entre la volonté divine et son exécution. — Dieu évoqua la lumière confondue avec les ténèbres ; il n'y avait pas encore de division de temps en jour et en nuit : la lumière existait, mais éparse, répandue dans l'espace ; Dieu l'appelle et la dirige sur la terre, pour éclairer son œuvre, afin de préparer l'atmosphère à la respiration des êtres organiques; lumière provisoire, car ce n'est qu'au 4.e jour de la création, et au XIV.e verset, que Moïse parle de la fixation de la lumière dans deux corps lumineux suspendus au firmament, l'un pour éclairer pendant le jour, l'autre pour éclairer les nuits.

(1) *Qui duo cujusmodi sint difficile nobis.* — St.-Augustin, *de civitate Dei.*

(1) Les eaux engendrent toutes choses, dit Thalès. — Océan, père des dieux, dit Homère.

Le mot hébreu, IOM, ne peut indiquer qu'un espace de temps indéfini, une période dont le commencement et la fin sont désignés par les mots soir et matin, *et factum est vesperè et manè*; car alors il n'y avait ni jour ni nuit. L'éternelle vigilance du créateur n'est point assujétie à la division des temps ni à un travail, ni à un repos périodiques et réguliers : Dieu ne se reposait pas la nuit, puisqu'il est écrit qu'il se reposa le septième jour, quand il cessa de créer; quand la création fut complète, création long-temps méditée et dont tous les matériaux étaient préparés, ouvrage immense dans son ensemble et dans ses détails, que Dieu pouvait achever en six heures, comme en six jours, comme en six siècles; œuvre successive, d'après l'opinion des géologues ; de plusieurs millions d'années ; avant que l'Océan eût creusé son lit, que les continents se fussent étendus, que les montagnes se fussent élevées, avant que l'homme pût demeurer sur la terre et en devenir le maître.

Verset VI. *Dieu dit : qu'il y ait un intervalle au milieu des eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux.*

Verset VII. *Dieu étendit le firmament et sépara les eaux qui étaient au-dessous des eaux qui étaient au-dessus : il appela le firmament* LES CIEUX.

Versets VIII et IX. *Que les eaux qui sont sous les cieux se rassemblent en un seul lieu, et que l'élément aride paraisse.*

Verset X. *Il nomma l'élément aride* TERRE *et le rassemblement des eaux* MER.

Ainsi fut la seconde époque :

II.[e] ÉPOQUE.

La terre dans son état primitif était parfaitement plane et sphérique ; échauffée par un feu central, dont l'existence est un des faits les mieux prouvés aujourd'hui, et dont Buffon donne une si éloquente démonstration dans sa Théorie de la terre : ce feu tint long-temps en expansion et dans un état vaporeux toutes les eaux des fleuves et des mers (1). La terre alors, masse incandescente et presque fluide, cessa d'être un solide de révolution et s'aplatit vers les pôles, en même temps qu'elle se souleva à l'équateur; elle se refroidit lentement, et sa surface se durcit; les eaux de son atmosphère se précipitèrent alors sur sa surface. Dans ces eaux d'une haute température se développèrent les premiers germes, les coquillages, les mollusques, et quelques végétaux de l'organisation la plus simple, des monocotylédons.

A une autre époque, les eaux souterraines, transformées en vapeur, mises en expansion par le feu central, soulevèrent les couches solides du globe et formèrent la masse des continents et les chaînes de montagnes. On vit alors pour la première fois, et avec une extrême surprise, des débris fossiles de coquilles et d'autres animaux marins, à une élévation que jamais n'ont pu atteindre les eaux de l'Océan, qui, répandues uniformément, ne s'élèveraient qu'à quelques toises (2).

(1) Toutes les eaux du globe n'en ont jamais formé plus de la cinquante-millième partie.

(2) Dans les Pyrénées on trouve des corps marins à la hauteur

Les continents soulevés, les eaux s'écoulèrent par leurs vallées, se réunirent dans les parties les plus basses, et formèrent les Océans, qui s'étendent sur les deux tiers du globe. Ces eaux, en se vaporisant, s'élevèrent dans l'atmosphère et formèrent les nuages et les pluies, qui entretiennent la végétation et la vie de tous les êtres organiques.

Tel est le récit de Moïse, commenté par la philosophie géologique ; grâces aux lumières acquises, grâces aux progrès des sciences naturelles, l'intelligence de l'homme moderne s'élève à la hauteur du génie de l'homme ancien, du prophète inspiré ; quand, autrefois, ceux qui n'avaient pas le courage de nier, ne répondaient à cette voix puissante que par l'étonnement et l'admiration.

III.e ÉPOQUE.

Verset XI. *Dieu dit : que la terre produise de l'herbe verte avec sa semence, des arbres fruitiers avec leurs fruits.*

La création des plantes devait précéder celle des animaux ; comme celle des plantes herbacées, celle des arbres : les premières étant nécessaires à l'alimentation, en se développant promptement : la création des herbes a donc précédé celle des arbres.

IV.e ÉPOQUE.

Verset XIV. *Dieu dit : que les corps lumineux soient disposés*

de 10,000 pieds ; sur le Yungfraü en Suisse, à 12,000 pieds ; aux Cordilières, à 13,000 pieds. En parlant de fossiles avant la III.e époque, j'anticipe sur les événements ; Moïse ne parle qu'à la V.e époque de la création des animaux.

dans le ciel, pour séparer le jour de la nuit et pour marquer le temps. Dieu disposa deux astres (V. XVI), *l'un plus grand pour présider au jour, l'autre moins grand pour présider à la nuit ; il fit aussi les étoiles.*

Dieu fixe la lumière, deux astres la répandent sur la terre, le soleil (SCHAMAÏM), et la lune (LABANÉ) : l'époque de la création de ces astres coïncide avec celle des animaux, qui eurent besoin de cette alternative du jour et de la nuit, comme d'exercice et de repos.

Moïse appelle le soleil, le plus grand des deux astres qui envoient la lumière à la terre : mais comment l'a-t-il su, puisque les diamètres apparents du soleil et de la lune sont à très peu de chose près les mêmes (32.° 31.°), différence que fait souvent disparaître la réfraction? Il n'appartenait qu'à un homme inspiré d'annoncer une pareille chose. Les versets qui révèlent la création sont, comme les lois données au mont Sinaï, d'une éternelle vérité. A une époque bien plus récente, un philosophe grec affirmait que le soleil avait la grandeur du Péloponnèse : mais ce philosophe ne savait que les sciences humaines, tandis que Moïse proclamait une science divine.

V.e ÉPOQUE.

Verset XX. *Dieu dit : que les eaux produisent des animaux vivants, qui nagent dans l'eau ; qu'il soit créé des oiseaux qui volent sur la terre et sous le firmament.*

Verset XXI. *Dieu créa les grands poissons et tous les êtres rampants (reptiles); Dieu les bénit* (V. XXII), *et leur dit : croissez et multipliez.*

Quand Dieu créa les premiers animaux, l'eau couvrait encore la plus grande partie du globe; les plaines basses formaient des lacs ; les vallées profondes retenaient des amas d'eau immenses, par des barrières qui se sont rompues depuis, comme on l'observe dans toutes les grandes vallées. Les poissons et les reptiles ont été nécessairement les premiers êtres à corps osseux et vertébrés; les grands reptiles de cette époque, dont les ossements fossiles sont bien conservés, ont, d'après la remarque ingénieuse de Cuvier, une conformation qui tient du reptile et du poisson ; on les a appelés, d'après cette conformation anatomique, *poissons sauroïdes*, les ichtiosaurus , les mégalosaurus, les plesiosaurus, mêlés à d'immenses cétacés, animaux monstrueux , grands comme des navires , d'une extrême voracité, poussant des cris qui faisaient trembler les rivages et jetaient partout la terreur : espèces depuis long-temps anéanties, et dont l'existence se fût opposée à l'établissement de l'homme sur cette terre, où ces espèces durent régner exclusivement, à cette époque de créations gigantesques et cyclopéennes. Les poissons parurent en même temps que ces reptiles, comme l'attestent leurs débris fossiles, mélangés avec ceux des sauriens : c'est aussi l'époque de la création des oiseaux, principalement des oiseaux de rivages, des palmipèdes, ou oiseaux nageurs, de ceux à longues pattes ou des échassiers ; les hérons, les grues, les ibis, les pélicans, vivant au sein des marais, et vivant de pêche.

Verset XXIV. *Dieu dit : que la terre produise des animaux vivants, chacun selon son espèce; les animaux domestiques, les reptiles, les bêtes sauvages de la terre.*

Dieu créa ensuite les reptiles terrestres, les mammifères domestiques (le bœuf, le cheval, l'âne, le mouton), et les mammifères sauvages (le loup, le lion, le cerf, le chamois, l'éléphant). Il est évident que la création des reptiles aquatiques (XX, XXI) a précédé celle des reptiles terrestres; cette dernière création, contemporaine à celle de l'homme, a dû produire des animaux moins grands, moins féroces et plus compatibles avec l'existence d'un être abandonné sur la terre, faible, nu et sans aucun moyen de défense; c'est ce qu'établit parfaitement le texte de Moïse, et ce que confirme l'examen des débris fossiles. Ceux de la cinquième époque paraissent toujours être antérieurs à ceux de la sixième; cette différence a été remarquée par tous les géologues.

6.e ÉPOQUE.

Versets XXVI et XXVII. *Dieu dit: faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance; qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur les reptiles et sur toutes les bêtes qui sont sur la terre. Dieu créa l'homme mâle et femelle.*

Verset XXVIII. *Dieu les bénit et leur dit: croissez et multipliez, remplissez la terre, assujétissez-la, dominez sur tout animal qui se meut sur la terre.*

En créant l'homme, Dieu couronna l'œuvre de la création; il est dit (II, § 7) qu'il le pétrit de terre et d'argile et qu'il lui insouffla par les narines une inspiration de vie: *spiraculum vitæ*, traduit la Vulgate, et qu'il fut fait ame vivante (1).

(1) On ne peut pas indiquer plus clairement la création de notre

La création de l'homme, de cet être privilégié, de ce roi de la nature, diffère de celle des animaux, afin qu'il y ait dans l'homme deux choses parfaitement distinctes, le corps et l'ame ; le premier fait de limon et qui *cendre redeviendra cendre ;* l'ame, inspiration, souffle de Dieu, particule de Dieu même, gardant éternellement la notion, l'idée de son origine ; idée innée, qui n'appartient qu'à l'homme, qui, dans ce sens seulement, est la véritable image de son créateur ; lui seul participant à son génie, lui seul pouvant le comprendre et le proclamer.

Dieu créa l'homme mâle et femelle. L'historien sacré n'a point expliqué cette anomalie de la création ; mais je n'y vois rien qui doive choquer la raison humaine. Ici tout est principe et conséquence, Dieu a voulu que la femme dépendît de l'homme, lui dût son existence ; il la tire de son côté pendant son sommeil ; l'Éternel avait dit : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul* (Gen. II, § 18). Il lui fait une aide semblable à lui, mais dépendante d'un maître, qui lui dit avec tendresse : tu es *l'os de mes os*, *la chair de ma chair* (1).

La femme est le complément de l'homme, une partie de lui-même, nécessaire, indispensable, une partie dépendante : admirable dépendance, qui sou-

ame immortelle. Les écrivains qui ont nié cette circonstance, n'ont pas lû le texte sacré, ou ne l'ont pas compris.

(1) L'homme AÏSCH, la femme AÏSCHA. — Suivant les Persans, *misch*, homme, *mischana*, la femme ; suivant les latins, *homo* et *homina* ou *hemina*, dont on a fait *fœmina*, comme de *φερβε*, *herba*, mot latin, en changeant l'esprit rude en F. — *Virgo*, de *virum ago* (αγω), je poursuis l'homme. — Voilà l'analogie.

met la faiblesse à la force, liant l'un à l'autre par un besoin d'amour et de protection. Que la femme reste soumise, que l'homme demeure fort et puissant; sans cette condition, il n'y a plus d'amour ni d'harmonie, plus de société ni de famille.

L'isolement de l'homme n'est point de sa nature; en supposant l'hermaphrodisme, son espèce se serait bientôt épuisée; car cet état ne peut exister que pour quelques êtres froids, de la plus simple organisation, des mollusques, des vers et de quelques familles de végétaux.

Dieu, après avoir donné à l'homme une compagne, leur prescrit, comme aux animaux de la première création (Gen. XXI), de croître, de multiplier et de peupler la terre; ainsi fut établi le mariage, ainsi fut sanctionné le cosmopolisme, qui porta l'homme à s'établir partout, à peupler tous les climats, à se soumettre aux diverses influences du sol et de température qui ont modifié sa forme et sa couleur originelles, jusqu'à détruire son unité, en produisant des nègres et des hottentots.

Je n'ai jamais pensé que le mariage eût été, à cette époque, d'institution divine. Ce précepte, *croissez et multipliez,* prescrit aux animaux, n'a point été modifié pour l'homme; ce contrat n'a été long-temps pour lui qu'un pacte de famille, que sa légèreté et la corruption de ses mœurs firent garantir par l'influence de la religion et la puissance de la loi. Quand le jeune Tobie vint épouser Sara, le père de la jeune fille la prit par la main et la donna au jeune homme, en lui disant: prends-la pour femme, suivant la loi

de Moïse, et mène-la à ton père (Tobie, VII — 15); on promettait de s'aimer et nul ne manquait au serment.

> Patriarches fameux, chefs d'un peuple chéri :
> Abraham, Jacob, mon regard attendri
> Se plait à s'égarer sous vos paisibles tentes :
> L'Orient montre encor vos traces éclatantes,
> Et garde de vos mœurs l'antique majesté.
>
> DE FONTANES.

L'homme est, suivant le récit de Moïse, l'être le plus nouveau dans la création. Placé sur la terre, le dernier, c'est à lui, devant son admirable perfection, que s'est arrêtée la puissance créatrice, satisfaite de son œuvre. La terre peut être d'une prodigieuse antiquité, mais l'homme est nouveau sur la terre, et son ancienneté ne remonte pas au-delà de celle des monuments et des traditions historiques; vérité conforme au récit de la Genèse, et qui ajouterait une nouvelle gloire à son auteur, si les hommages du siècle présent et des siècles à venir pouvaient ajouter aux hommages des siècles passés. Le plus grand législateur de l'homme est aussi le plus fidèle narrateur des miracles qui l'ont amené sur la terre (1).

Au milieu des nombreux amas de fossiles de tous les âges et de toutes les latitudes, on n'en trouve aucun qui ait appartenu à l'homme, rien dans les couches anciennes, rien dans les débris des races qui n'existent plus, ni dans celles qui ont été détruites par les dernières révolutions du globe; ce n'est que

(1) V. Salvador : Moïse considéré comme législateur.

dans les terrains meubles de transport ou d'alluvion, sous les laves récentes, au sein des tourbières ou des incrustations des tufs (1), que l'on découvre des os humains, enfouis avec des os d'animaux de notre époque, et quelquefois aussi avec des instruments façonnés, au temps où les arts étaient encore dans leur enfance.

Tout ce qui a été décrit, comme ossements fossiles de l'homme, a été reconnu pour appartenir à des animaux étrangers à notre espèce. J'ai vu beaucoup de ces prétendus restes antédiluviens, dans les collections que j'ai visitées, principalement dans celle de Pavie, commencée par le célèbre abbé Spallanzani. (2)

On a dit que la composition chimique ou moléculaire des os humains empêche leur conservation. L'analyse chimique, en prouvant l'identité de composition, a répondu depuis long-temps à cette objection : ainsi on voit dans les collections, des ossements fossiles de très petits quadrupèdes, de poissons, d'oiseaux, des élytres d'insectes, et rien de l'homme, dont la structure osseuse est pourtant si solide.

(1) Il ne faut pas prendre les incrustations pour des pétrifications; celles-là se forment tous les jours. La pétrification ou fossilisation n'a plus lieu aucune part dans la nature : tout est fixe et permanent sur la terre ; cette fixité appartient autant aux minéraux fossiles qu'au système planétaire.

(2) Scheuchzer, naturaliste allemand, a pris pour un homme fossile le squelette d'une grande salamandre, qu'il appela dans sa physique sacrée, *homo maledictæ gentis*, reste d'une race maudite. — On a pris maintes fois des têtes de tortue pour des crânes humains.

On a encore objecté que l'absence des os fossiles de singes ou de quadrumanes, prouvait que ces animaux résistaient à toute action fossilisante ; mais tout récemment on a découvert en France, mêlés à des débris de mastodontes, d'anoplotherium et d'autres pachydermes monstrueux, des ossements fossiles de quadrumanes semblables au gibbon de l'Inde et au maki de Madagascar. Voilà donc le singe placé avant l'homme, dans l'ordre de la création ; mais ces faits corrigeront-ils les savants entêtés du système de perfectionnement des races par succession, depuis le poisson et le reptile, jusqu'à l'homme? La Genèse renverse leur système, mais ils ne veulent point croire à la Genèse.

On a encore dit que les recherches des naturalistes n'avaient jamais été faites dans les contrées qui ont été le premier berceau de l'espèce humaine, telles que le Thibet, les hautes vallées d'où sortent le Gange et l'Indus. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur ces doutes, et que rien n'est plus incertain que cette prodigieuse antiquité de l'homme, dans un pays que l'on regarde comme son berceau, et où quelques savants placent le premier créé et les patriarches. Tout s'éclaire par les preuves matérielles de la création ; tout au-delà de cette grande époque est hypothétique : l'homme n'est venu prendre le sceptre de la nature, que quand elle s'est trouvée digne de son empire.

Voilà ce qu'est aujourd'hui la science de la terre ou la cosmogonie, science à peine soupçonnée, avant qu'un grand naturaliste, l'illustre Buffon, n'eût tracé

sa marche, et, par un style plein de noblesse, ne se fût élevé jusqu'à la poésie de Moïse. Il eût passé pour un insensé, celui qui, il y a moins d'un siècle, eût annoncé la démonstration des faits révélés par l'historien sacré. N'en doutons pas, le moment approche où la Bible deviendra le manuel du naturaliste; alors renaîtront les Kepler, les Gassendi, les Léibnitz, les Newton, les Descartes; génies prodigieux, qui n'ont jamais douté des révélations faites à l'écrivain hébreu, et qui n'arrachèrent tant de secrets à la nature, que parce qu'ils la contemplèrent des hauteurs d'une métaphysique toute religieuse.

Je visitais, en 1802, l'église de St.-Pierre-ès-liens; admirant, avec une sorte d'extase et de ravissement, cette merveilleuse statue de Moïse, chef-d'œuvre de Michel-Ange (1), ce géant de marbre, prêt à marcher, prêt à parler; cette tête majestueuse; ce front, indice d'un puissant génie, j'étais plein d'imagination; il me sembla entendre de *cette bouche impérieuse et dominante* (2) ces paroles qui ont déterminé ma vocation pour une vie laborieuse et contemplative, et qui ont eu du retentissement au milieu de toutes mes entreprises : « Homme, reconnais ton Dieu; tout « est rempli de sa grandeur; avant la formation du « monde, rien n'existait que lui, parce qu'il existe « nécessairement par lui-même; il parle, et l'uni- « vers est créé, les astres brillent au firmament, la « terre se pare de verdure et reçoit sa fécondité; « elle se peuple, elle s'anime, elle attend un maître;

(1) Statue placée au pied du tombeau de Jules II.

(2) Bossuet.

« ce maître, ce roi de la nature, c'est l'homme. J'ai
« révélé cette création, que Dieu lui-même m'avait
« révélée, avec cette puissance de vérité qui est Dieu
« même, aussi sainte, aussi immuable que les lois
« proclamées au milieu des éclairs et des foudres
« du Sinaï.

« Jeune homme, prends la Bible, ouvre et médite ;
« que ce livre soit ton livre chéri. Toute science est
« là, car toute science vient de Dieu ; il a créé
« l'homme pour la comprendre, il a élevé son génie
« jusqu'à la sublimité de ses œuvres. Qu'heureux
« de ses dons, il n'aille pas concevoir trop d'orgueil,
« devant celui qui a mis une barrière à l'Océan, qui
« d'un regard calme ses tempêtes, et qui dit aux
« flots : *vous n'irez pas plus loin ;* devant celui dont
« l'aspect rend la terre muette d'étonnement ; car
« son regard est de feu, et sa voix est la voix des
« orages. Il demandera à l'impie et à l'orgueilleux
« s'il a sondé les profondeurs des mers, s'il a visité
« les retraites cachées, d'où jaillit la lumière ; si
« sa main a placé les étoiles du ciel et a réglé leur
« cours ; si enfin il a pénétré jusqu'aux retraites
« cachées de la mort et s'il a heurté impunément à
« sa porte redoutable ; » et moi de m'écrier : que
suis-je, ô mon Dieu, auprès de tant de grandeur !
fantôme d'un moment, ombre d'un songe, chaume
aride que consume le feu de ta colère. *Que tu veuilles
paraître admirable ou terrible, qui ose s'égaler à
toi* (1) *!*

(1) Exode XV. — I.

M. Thiboudet s'occupe d'un ouvrage intitulé *Études pour servir à l'histoire de la Franche-Comté.* Il a terminé la séance par la lecture d'une chronique franc-comtoise ayant pour titre *Les deux aventuriers.* Le temps consacré à la durée de la séance publique étant expiré, on a été privé du plaisir d'entendre la dernière partie de cette légende, dont Louis de Chalon est le principal personnage.

LES DEUX AVENTURIERS,

Chronique franc-comtoise.

—

1413.

—

Pendant une belle soirée de la fin de juin de l'an de grâce 1413, un homme d'une figure allongée, d'un regard quelque peu fourvoyé, mais aussi effronté qu'insoucieux, remontait cette portion de rue d'Arlay, resserrée entre l'hôpital du Saint-Esprit et cette grande maison carrée, que vous voyez encore flanquée noblement de ses quatre tourelles, beau débris des anciens temps de splendeur du village.

L'inconnu montait lentement; cherchant à aider sa mémoire, il en parcourait des yeux tous les édifices généralement brunis déjà par un beau crépuscule d'été. Les différentes parties de sa toilette, peu harmoniées entre elles, soit par l'antique splendeur des unes ou la sale indigence des autres, annonçaient une vie aventureuse, d'une existence exposée aux plus rudes contrastes, et aux accidents les plus va-

riés, tels que les faisaient alors les malheurs des temps. Le reste de son accoutrement, et surtout sa longue rapière, l'eussent fait reconnaître, même sans son geste hardi et sa longue moustache, pour un de ces aventuriers, qui, disposés à profiter de tout, à exploiter toutes les chances de fortunes bonnes ou mauvaises, archers au service du duc, tantôt courant par bandes de gueux, *bohêmes et pillarts*, infestaient alors la Franche-Comté. Quand il fut en face d'une pauvre petite chaumière aussi noircie par la misère que par le temps, il s'arrêta un moment, remua une sale valise comme pour chercher quelque chose, raffermit sa moustache, aligna sa rapière à son côté ; et, mettant la main sur le loquet de bois, il entra.

Honneur aux maîtres, fit-il en posant résolument son paquet sur un banc. L'intérieur où il venait de mettre les pieds n'avait rien de distinctif que cet entassement de toutes choses des classes pauvres qui n'ont qu'une chambre pour serrer leurs récoltes, leurs outils et leurs différents meubles. A la lueur du foyer, car alors dans nos campagnes une lampe était d'un luxe inusité, on y distinguait des meubles vermoulus, entassés les uns sur les autres, quelques bassins de cuivre pendus au mur, recevant largement les reflets du foyer; à côté, des chaînes d'oignons, puis sur une table boiteuse des vases débordants de lait que convoitait un gros chat noir; enfin des bêches, des pioches, des chausses de vignerons, quelques plantes potagères fraîchement arrachées, le tout entassé dans ce pêle-mêle d'intérieur si caressé des pinceaux des élèves de l'école de Rembrandt. Un

vieillard assis non loin du feu semblait moins rechercher l'action du calorique, que le doux spectacle des jeux et des bonds de la flamme qui dévorait avidement tous les aliments qu'on lui présentait. Assis à des places et dans des positions différentes, les membres de la famille et quelques-uns de leurs amis firent à notre inconnu l'accueil le moins encourageant. Étranger, dit le maître de la maison en repoussant avec la main de sa figure la lueur de la flamme pour mieux fixer l'inconnu; passez votre chemin, si vous demandez le lit ou le souper; nous sommes trop pauvres, il n'y a rien ici pour vous.—Bon père, le diable a soufflé dans votre feu, car vous ne parlez pas d'une manière chrétienne et charitable ; au surplus, je suis indulgent et je vous pardonne ; je n'en passerai pas moins la soirée avec vous. Car, fit-il en s'asseyant, je me rendrai hardi pour mettre le monde à l'aise. — Étranger, je vous le répète, il n'y a rien ici pour vous, allez chez la tavernière du coin, elle vous donnera, moyennant quelques blancs, tout ce dont vous aurez besoin. D'ailleurs, la franchise d'Arlay défend de donner asile aux vagabonds sans la permission de.....—Mille tonnerres ! et si je me trouve bien ici moi, qui osera venir me faire vider la place ? — Le prévôt de monseigneur... — Ton prévôt, je veux le casser et l'avaler comme un œuf ; du reste, apaisez-vous, bon père, si je dépense je veux payer. Faites apporter un pot de vin que nous boirons ensemble, puis je vous dirai des choses qui vous réjouiront. Et il jeta sur la table quelques menues pièces de monnaie. A la vue du numéraire, l'accord fut bientôt fait. Or ça, bon père, causons en attendant, fit l'inconnu en fouillant sa valise.

S'il vous plaisait, ajouta-t-il à mi-voix, d'entendre des prédictions : je suis savant ès-arts de sorcellerie, car j'ai beaucoup appris et beaucoup voyagé, et je vais vous dire des choses merveilleuses.—Étranger, je ne sais si je ne me repentirai pas de vous avoir accueilli; car je vois que vous êtes fort peu scrupuleux sur l'obéissance que vous devez au bon duc ainsi qu'à la sainte église qui s'accordent tous deux pour proscrire ces damnables récréations.

Pendant que le vieillard parlait ainsi, notre homme avait remué sa valise, et en avait sorti un grimoire, des gobelets de cuir et des compas. Il traça sur la terre battue, qui servait de plancher, quelques figures cabalistiques, puis tout à coup levant les yeux :— Brave homme, vous avez un fils quelque part dont vous attendez depuis long-temps des nouvelles. — Hélas ! rien n'est plus vrai : depuis quinze ans qu'il est parti à la suite de monseigneur Jean de Chalon, je ne sais ce qu'il est devenu.—La cause de sa longue absence ne serait-elle pas parcequ'il avait..... je ne dis pas volé..... qu'il avait cru avoir des droits à une somme d'argent que vous cachiez depuis long-temps. — Oh ! dites volé, il l'a bien emportée entière, le misérable fils! n'importe, je lui pardonnerais. — Père Thibault, ne pleurez plus, fit l'étranger en versant à boire le vin que l'on avait apporté ; je veux vous rendre ce fils : nul doute que lorsqu'il saura votre indulgence à son égard, il ne vienne recevoir votre bénédiction. — Je le souhaite, mais je ne l'espère plus : depuis tantôt 1404 qu'il suivit comme pleureur le convoi de Philippe-le-Hardi, où il attendrit

par ses gémissements madame la veuve du duc qui pleurait en déposant les clefs, sa bourse et sa ceinture sur le tombeau de son époux, je n'ai pas eu des nouvelles de mon fils, et à dire vrai, c'était un vaurien, et je crains bien qu'il ne soit pendu maintenant à quelque gibet.—Il ne faut pas juger d'une manière aussi défavorable ce fils de vos entrailles; les enfants qui semblent vicieux, lorsqu'ils sont jeunes, apportent quelquefois des dispositions plus favorables à la vertu en vieillissant. — Je souhaite, s'il vit encore, qu'il devienne meilleur que par le passé; autrement mieux vaudrait ne le revoir jamais... Mais n'en parlons plus. —Parlons-en plus que jamais, bon père; et tenez, ne voyez-vous pas que je suis ce brave fils Gaspard que vous avez tant regretté ; vous faut-il une preuve de plus que ce coup de bâton, que je reçus sur le bras, lorsque vous apprîtes que j'avais volé les fruits des familiers de Ruffey. Voyez-en la marque.

La vue de ce fils si pleuré ne rappela chez son père que le souvenir des désagréments qu'il en avait éprouvés.—Ah ! te voilà donc, mauvais sujet, maître pillard; je savais bien que tu reviendrais pour être l'opprobre de ton père; je suis sûr que tu as passé une moitié de ton absence au pilori, et l'autre au sabbat ; ta langue doit être plus trouée qu'une écumoire, pour avoir maugréé le nom de Dieu.....

En ce moment un grand tumulte de la rue attira l'attention générale, et mit fin à l'intéressante reconnaissance du père et du fils. Un bruit d'invectives, de jurons, de menaces, se mêlait à des gémissements et des blasphèmes. Gaspard sortit impétueusement : —

Eh ! sang-Dieu ! on se taillade le pourpoint et je n'y suis pas!.. A la recousse! chargez les ribauds! Ce peu de mots redoubla la mêlée; et les coups de bâton, les coups de pieds et de poings se distribuèrent à portion égale, faute d'armes plus meurtrières que le bailli de la commune avait défendues. Cependant les sergents et les archers, sous la conduite du châtelain de la seigneurie, descendaient rapidement la pente escarpée du château : ils administrèrent à chacun des combattants des coups de hampes, de lances, et s'emparèrent des plus mutins. Cette justice expéditive refoula la querelle ; les tapageurs se séparèrent, et la rue se remit au silence de la nuit.

Gaspard s'était attaqué à un camarade dont les mains larges et bien crochues s'accolaient vigoureusement à son pourpoint. Après un moment d'une lutte indécise, tous deux tombèrent contre une porte qui céda sous l'effort, et ils roulèrent dans une chaumière plongée dans de profondes ténèbres. — Tavernière, tavernière, apporte ta lampe, j'en tiens un, et je veux me battre à mon aise. Tavernière de Beelzebuth, arriveras-tu ? puisses-tu casser la dernière de tes dents, tavernière plus laide qu'un visage de corps mort, puisses-tu tousser cette nuit de manière à cracher ton ame au diable ! Tavernière, arriveras-tu ?

Et les deux compères avaient cessé leur lutte et formaient un concert d'injures contre la vieille. A propos, camarade, pourquoi besognais-tu si druement sur ma peau ?—Eh, le sais-je, moi ? on bataille assez par le temps qui court; et monseigneur le duc Jehan, lui aussi, nous en donne à poings fermés. —

Tiens, tu es archer, il faut ripailler! Tavernière, apporte la lampe, et un pot de vin, ou tout au moins un pot de cervoise. Si tu n'arrives pas, je jure que je mettrai le feu à ton nid, vieille sorcière ; je jure que je briserai tout autour de moi. Alors une vieille sortit d'un bouge, allongea son museau sur les braises du foyer, souffla, et, non sans peine, alluma une sale lampe qu'elle apporta en murmurant et en éclairant sans le vouloir une figure rendue plus laide par la réflexion d'une vive lumière; elle tenait une cruche remplie de vin selon la mesure de la franchise. — Pas ainsi, fit Gaspard, nous prends-tu pour des suppôts du parlement de M. le duc? Apporte, et du meilleur, du vin des moinesses de Château-Chalon, s'il est possible. La vieille fit une nouvelle grimace, puis établit une immense cruche sur un fond de tonneau, et s'en alla dans l'ombre marmoter ses patenôtres.

Alors ces deux étranges personnages se regardèrent : Il est bien laid, fit chacun à part soi, il me semble avoir déjà rencontré cela quelque part. En effet la physionomie du nouveau-venu ressortait même sur celle de Gaspard par la trivialité joyeuse de l'expression. — Camarade, fit-il en buvant, il est bon de vous dire que malgré la piètre chevance qu'il y a à acquérir aujourd'hui dans le métier d'archer, j'ai servi assez long-temps dans les lances bourguignones, ce qui peut avoir effacé votre souvenir de ma mémoire; mais tout à l'heure nous éclaircirons cela; ce que je puis vous dire, c'est que je suis assez connu de monseigneur pour boire à sa santé et à la vôtre.—Ami, je mets toute ma confiance en vous, car vous me faites l'effet d'un

homme de bon conseil, d'un joyeux camarade buvant bien aux feux de la St.-Jean : je me confesserais à vous tout aussi volontiers que je me suis confessé au Saint-Christophe de l'église de Dole, ce qui veut dire que je suis un joyeux compagnon et que je bois à votre santé.—Pour mon compte j'ai parcouru la Franche-Comté en tout sens, j'ai vu et connu bien des gens, les uns fort honnêtes, le plus grand nombre bandits comme des réprouvés : par exemple ce grand cellérier de Saint-Claude qui me fit emprisonner pendant six mois, parce qu'il prétendait que j'avais bu le vin de M. l'abbé; je me suis vu dans des positions bien diverses, réduit tantôt à brosser l'épitoge de M. le président du parlement de monseigneur le duc, tantôt à passer l'hiver de 1411 dans la maladrerie de Salins avec les pestiférés. Ce fut un mauvais temps celui-là! d'abord je n'osais pas boire à l'écuelle des malades; mais il fallait s'y faire, et je m'y façonnais; je ne fus pas malade, j'avais la vie dure. Eh bien, je me suis toujours trouvé le meilleur de tous ceux que j'ai connus. Si Dieu m'a fait la grâce d'avoir une aussi excellente opinion de moi-même , c'est parce que j'ai visité, comme pèlerin, toutes les saintes reliques de notre Franche-Comté, entre autres, le bienheureux saint-suaire et les corps de saints Féréol et Ferjeux à Besançon, les corps de saint Oyen et de saint Claude à Saint-Claude, les reliques de saint Odile à Jouhe, l'une des épines de la sainte Couronne du Rédempteur, puis une croix faite du bois de la vraie Croix, et l'habit de saint Pierre le martyr à Rosières, le corps de saint Anatoile à Salins, le chef de saint

Pierre le martyr à Bletterans, le chef de sainte Elisabeth au château de Gray, le corps de saint Désiré à Lons-le-Saunier, trois gouttes de sang de notre Sauveur à Mouthe, enfin les reliques de saint Lauthein à Saint-Lauthein, lequel est si puissant que des lampes ardentes brûlent éternellement devant son tombeau. Puis j'ai bu et mangé mon bien avec les pauvres; c'est faire mon éloge, il est vrai, mais il faut rendre hommage à la vérité; puis je cours le pays.— Sur mon ame, fit à part soi le compagnon, je ne connaissais qu'un homme autrefois, qui pût avoir aussi bonne opinion de lui-même. Il reprit : et moi aussi j'eus des moments bien mauvais : pendant six mois j'ai montré ma jambe, que je frottais d'herbes vénéneuses, aux portes de l'église de Saint-Just, à Arbois, pour gagner quelques blancs. Une autre fois, j'ai aidé au progrès de la religion en me mettant en tête d'une communauté qui poursuivait quelques sorcières et égyptiennes. Du reste, je suis aventurier et je bois avec tout le monde, et c'est aimer son prochain ou je ne m'y connais pas ; et j'ai mis le feu au bûcher d'un vassal de l'abbaye de Château-Chalon condamné pour hérésie. — Oui, vous êtes un homme d'expédient, un bon camarade; vous ressemblez à un ancien compagnon de jeunesse avec lequel je fis un tumulte dans un village près de Besançon, où je manquai d'y être assommé... je serais mort martyr. — Oh! je te tiens enfin! Tu es Gaspard Thiébaud! — Et toi Renobert Malarmey! Tu n'as donc pas été pendu? chacun l'avait dit cependant.—Est-ce qu'on nous pend nous autres? — Par l'ame de mon père,

qui est plus chevillée à son corps que les cornes dans la tête du diable, je suis charmé de te revoir. Te souvient-il de cette belle pillerie que nous fîmes dans l'église de Saint-Jérôme de Cluny à Dole ?—Pardieu, si je m'en souviens ! Cette même année je fus élu pape des fous, et je besognais druement à l'embrassade de ma Valentine, quand les officiers de justice arrivèrent. Je me moquais d'eux et de leur imbécille de bailli. Belle fête, ma foi ! l'on se battit et l'on jura dans toute la largeur de la rue. M. le recteur de l'Université vint à passer le visage rouge comme la vitre d'une cathédrale coloriée par les derniers feux du soleil. Il ne savait où il allait cet ivrogne ! J'arrachai le tronc d'aumône de l'Oratoire de la rue Montroland et je lui jetai à la tête. —C'était amusant !...., et cette bataille que nous eûmes avec un maître boucher, qui se permettait, un jour de fête, au mépris des règlements, de nétoyer ses *tripes* devant la chapelle de l'Université. — Ah ! camarade, tu ne dis pas quand nous aidâmes des échevins et prud'hommes jurés de la communauté de Vaudrey, à dépenser en buverie les sommes qui leur avaient été confiées et qui les firent interdire par le parlement. Mais, camarade, tout cela ne sera compté pour rien si nous ne parlons de ce jour mémorable, où, déguisés en ermites, nous allâmes confesser les moinesses de Baume-les-Dames. —Il y a déjà bien long-temps de tout cela; depuis, je me suis engagé dans les compagnies d'archers de monseigneur pour me faire à la discipline, et tâcher de me réconcilier avec Dieu : je n'y ai rien pu; seulement, je récite quelquefois le rosaire, je bois sec et

rude, je prends la discipline ; il en arrivera ce qui pourra. Du reste, cette nuit on doit pendre un camarade, il faudra le délivrer : entre amis on ne se refuse pas les services dont on a besoin ; l'heure approche, seras-tu des nôtres ?—J'irai : si le prévôt s'oppose à ce qu'on décroche le camarade du garde-manger?...— Eh bien ! nous battrons le prévôt, c'est une pure plaisanterie, seulement nous pourrions donner en échange cette vieille femme qui ronfle si bien dans son trou, et quand nous serons de retour, nous réciterons les sept psaumes de la pénitence.

Nous allons maintenant laisser nos deux héros faire leurs préparatifs, et nous nous transporterons avec le lecteur au château d'Arlay.

Il est facile, en parcourant les restes imposants de la vieille forteresse, de les reconstituer par la pensée, de repeupler ces vieux murs lézardés, et sur lesquels fleurissent la pariétaire et la giroflée sauvage; il est facile, disons-nous, à une imagination quelque peu travailleuse, de repeupler tout cela de gentils pages, de galantes dames et de hauts chevaliers : c'est là la grande et belle poésie de notre temps, et qui ne défaillira jamais à celui qui voudra entrer complètement dans le sanctuaire de l'art historique ; car, quelque dégradé que soit un débris, il conserve à tout jamais quelque chose de la pensée primitive qui a dirigé le mode de son arrangement et de sa formation.

Le château d'Arlay contenait d'immenses édifices dont une grande partie n'existe plus : indépendamment de la chapelle, qui, dans quelque vieux plan, porte le nom d'église, il y en avait une autre sous le

vocable de saint Nicolas, située au couchant, et de celle-là, il ne reste absolument aucun vestige. Près de la première chapelle, au levant, se trouvaient les caves; entre la chapelle et le principal corps de bâtiment, se trouvait une belle esplanade, d'où l'œil peut aujourd'hui surveiller tous les alentours, et qui, probablement alors, se trouvait masquée et resserrée par ces grands murs qui ne manquent jamais aux constructions féodales. En suivant la ligne des remparts dans la direction du nord, nous trouvons les restes du bourg dessus, ruiné par Louis XI, et qui achevait de caractériser ce manoir féodal. Tout autour des remparts qui traversaient le bois qu'a fait planter la féodale princesse de Lauraguais, en longeant les murs qui séparaient la forteresse du clos des Minimes, s'élevaient de belles maisons habitées par quelques chevaliers, vassaux de la maison de Chalon, et qui liaient tout dans un ensemble de majesté princière et de grandeur souveraine (1).

Ce n'était pas en vain que l'on vantait dans les manoirs de Franche-Comté la noble politesse et l'abondance fastueuse des seigneurs d'Arlay : l'illustre maison de Chalon se souvenait encore d'avoir dominé en Bourgogne, et d'avoir été le centre de toutes les affections et de toutes les espérances des Francs-Comtois. Elle avait remplacé ces comtes de Bourgogne allemands de la maison de Méranie, qui avaient été complètement oubliés en Franche-Comté, parce que,

(1) Du reste, nous renvoyons à l'histoire d'Arlay, que nous publierons prochainement, pour le lecteur qui serait curieux de lire une description complète d'Arlay et son château.

9

laissant aller toute chose à son courant, ils se croyaient encore au siècle de Barberousse. En arrivant au pouvoir, au contraire, la maison de Chalon dut faire des concessions de franchise pour se faire accepter de l'opinion publique. Jean de Chalon, le premier du nom, est la personnalité la plus complète que nous présente la Franche-Comté féodale. C'était l'homme du peuple qu'il affranchissait, l'homme de la noblesse qu'il guidait aux entreprises aventureuses, et dont il avait l'humeur âpre et violente. Il était l'homme des clercs, qui le chérissaient parce qu'ils en étaient protégés. Du reste, ajoutons-le, comme tous ceux qui ont possédé la Franche-Comté, comme Frédéric-Barberousse, comme plus tard Charles-le-Téméraire et les comtes de la race espagnole, il voulait unir le midi et le nord de l'Europe, l'Allemagne et la France, et la Franche-Comté eût été le centre de cet empire; mais l'élément féodal était trop vivace, il échoua.

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire dans le commencement du XV.e siècle, la famille de Chalon n'avait plus que le souvenir de toute cette gloire; la souveraineté du comté avait passé aux ducs de Bourgogne de la maison de France; et le château d'Arlay, déjà vieilli, n'étalait désormais que le souvenir de tant de choses qui n'étaient plus. Toutes ses salles féodales étaient blasonnées des souvenirs et des armures des maisons de Montfaucon, d'Arguel, de Rougemont et de Vienne, dont la maison de Chalon avait hérité les seigneuries. On y voyait les bannières d'un grand nombre de chevaliers dont les terres mouvaient de cette terre princière; la vicomté de

Besançon venait elle-même si fière relever ses pouvoirs et sa puissance dans la salle *pleinière* des hommages. Des gouverneurs de châteaux, des maïeurs de ville, des officiers de justice, un grand gruyer, un procureur-général, un trésorier, des intendants disputaient le pas, dans une vaste salle que l'on *reconnaît encore*, aux chevaliers d'amour, aux gentils servants d'armes, aux ménestrels qui là ne manquaient jamais ; et tous faisaient leur cour aux grandes dames, aux bachelettes gentes et joyeuses ; et dans les longues soirées, quand la neige étendait silencieusement sa nappe blanche sur la terre des preux, quand la herse était bien retombée sur les dalles, et que le va-et-vient de la sentinelle coupait seul le monotone balancement de l'horloge du château, ils se prenaient tous à d'intarissables causeries, à des propos d'amour joyeux, devant cette braise haletante et sonore qui s'agitait dans l'âtre aux mille souffles du vent, dont les longues acclamations tourbillonnaient dans la cheminée que l'on peut voir encore.

Au moment où nous avons commencé cette histoire, c'est-à-dire à cet instant de la chute du jour où la silhouette de la vieille forteresse se découpe sur le fond rouge de l'occident avec des tons si chauds et si vigoureux, deux hommes se promenaient sur le rempart : tous deux semblaient du même âge, tous deux portaient ces grandes robes armoriées, vêtements en temps de paix des personnes de la plus haute distinction. En effet, c'étaient Jean de Chalon, troisième du nom, baron d'Arlay, prince d'Orange, et Louis de Chalon, son cousin.

— Ecoutez, suivez mes conseils, disait le seigneur d'Arlay : le duc est puissant, et vous avez tort ; pourquoi aussi enlever cette Jeanne de la Trémouille, que Dieu confonde, puisqu'elle est cause de tout le mal, du palais même du duc de Bourgogne ? Oh ! croyez-moi, obéissez au message que vient de vous apporter le jeune de Sassenage : allez à Dole trouver monseigneur le duc. — Non, sur ma foi, je n'irai pas, madame Jeanne est mon épouse, est-ce que cela le regarde, votre duc ? — Mais revenons à notre propos : ainsi donc, sur ce que je vous ai dit, j'ai votre dernière parole ? — Vous l'avez, cousin Louis. — Mais, tenez, messire Jean, au nom de ces illustres Chalons, qui sont nos ancêtres à tous deux, réfléchissez encore. — J'ai tout réfléchi. Mais vous, vous avez long-temps bataillé à la suite de votre duc pendant la guerre du Nivernais, quel profit vous en est arrivé ? En 1409, il n'y a pas plus de quatre ans, vous avez marché à sa suite contre le seigneur de Blamont, quoique ce seigneur n'ait fait que reprendre un fief qui lui revenait de droit. Eh bien, avez-vous été récompensé d'avoir, contre vos propres intérêts, aidé le duc de Bourgogne dans cette entreprise ? Vous a-t-il su meilleur gré de l'avoir constamment suivi à l'attaque de Bourges, et à la défense de Paris ; ce brave duc qui se révolte contre son roi, et qui ne veut pas que ses grands vassaux se révoltent contre lui ! Et tenez, j'oubliais de vous montrer ces fameuses ordonnances que viennent d'enregistrer les gens de son parlement, que Dieu confonde ! Il sortit en même temps un papier de sa poche. Ecoutez « *et seront toutes bonnes*

« *villes, chasteaux, forteresses et autres maisons* « *fortes, étant en notre dit pays, visités par nos baillis* « *chacun en son bailliage.* » C'est-à-dire que nous, aussi nobles que duc et prince, nous serons les taillables et corvéables des petits bourgeois du parlement! Remarquez l'article IV où il est écrit : « *seront néces-* « *saires deux portiers, l'un sera mis à nos dépens et* « *missions en nos dits châteaux et forteresses, et ès* « *châteaux et forteresses de nos sujets aux dépens* « *des seigneurs et dames des dits châteaux* (1). » Eh bien, que dites-vous de votre bon duc, cousin Jean? Ainsi vous laisseriez établir au beffroi un autre guetteur que le vôtre, sang et tonnerre! ainsi, quand ce vilain regardera par la meurtrière, et qu'il entendra le galop du cheval de monseigneur le prince d'Orange revenant de la chasse, si cela lui plaît, il laissera tomber la herse, et refusera à sa seigneurie le pont-levis du château de ses pères! et vous n'êtes pas indigné! Ma foi, moi, je suis de la race de ce Jean de Chalon qui batailla même contre son fils comte de Bourgogne! — Les temps sont bien changés, fit le prince d'Orange. — Oui, ils sont bien changés, mais à notre malheur. Ne voit-on pas de tout côté les vilains qui secouent le joug. Il y a quelque temps encore, n'a-t-on pas vu les habitants de Morteau renier insolemment la gardienneté des comtes de Neufchâtel, et se faire recevoir dans la sauve-garde de Philippe de Bourgogne, tellement que toutes les maisons étaient chamarrées des brandons et penonceaux du duc? Et

(1) Vieilles ordonnances, folios 61 et 62.

qu'ont-ils fait, ces beaux princes, pour la maison de Chalon ? Vous le savez, le duc Philippe confisqua la seigneurie de Châtel-Guyon sur votre père. — Oui, mais il lui a tout rendu. — Oui, comme dans le lai de Marie de France, le loup qui ne peut pas avaler vomit sa proie, le glouton. Il a rendu ces seigneuries, c'est vrai, mais sous la condition injurieuse que le duc aurait recours sus, en cas de rébellion. Puis il m'a enlevé ma ville de Tonnerre, il a traqué dans leurs châteaux messires Hugues et Jean comme des bêtes noires ; il a répandu le sang de ce dernier, ni plus ni moins que si c'eût été celui d'un mainmortable. Oh! c'est infâme! — Mais vous et vos frères, fit Jean de Chalon, vous aviez levé l'étendart pour le duc d'Orléans? — Ah certes, bien d'autres ont mordu les flancs du sanglier, et il ne s'est point retourné contre eux. Mais nous verrons comment il démêlera son affaire en France. — Mon cousin, j'avise qu'il s'y perdra. — J'en doute. — Moi, je n'en doute pas ; ces instruments qui servent à la torture des peuples s'usent vite : et pourquoi ne pas profiter des circonstances ? Vous avez en fief et en arrière-fief cent vingt mouvances de la baronnie d'Arlay, cent neuf fiefs, rentes et acensements dépendant de la seigneurie de Montfaucon, cinquante villages fieffés dans la seigneurie d'Orgelet, dix-sept dans les seigneuries de Monnet et de Montaigu, quinze dans la seigneurie d'Arguel, six dans la seigneurie d'Abans, quarante-six dans la seigneurie de Montmahon, huit dans la seigneurie de Vers, six dans la seigneurie de Montrivel, treize dans la seigneurie de la Rivière, dix-huit dans

la seigneurie de Nozeroy ; c'est bien cela, n'est-ce pas ? trente-quatre dans les seigneuries de Lons-le-Saunier, Pimont, Revigny, Saint-Laurent-de-Roche, Sainte-Agnès ; d'autres, dont je ne me remets pas le nombre, dépendent des seigneuries de Montfleur et de Chavanne, ce qui fait plus de cinq cents terres ressortissant d'Arlay, vous me l'avez répété nombre de fois ! Pour moi, je compte sur une multitude de barons mécontents, entr'autres sur le Veau-de-Bar et Jean de Neufchâtel ; d'un autre côté, les Orléanais feront une puissante diversion en France. Eh bien, ne trouvez-vous pas l'occasion favorable pour reprendre l'entreprise de la Malecombe, et dont votre aïeul Jean II fut le chef ? Les circonstances sont favorables, pensez-y, seigneur. Ce disant, le comte Louis retourna à ses appartements.

Les appartements que Jean de Chalon avait donnés à son cousin, le comte d'Auxerre, étaient décorés richement, selon le goût du siècle, et selon les lois cérémonieuses de l'étiquette des grands seigneurs entr'eux. L'arbre généalogique et les trophées des Chalon, d'Auxerre, décoraient les pans d'une vieille tapisserie de cuir de Flandre, treillissée de losanges autrefois d'or, entrelacés de fleurs, et presque tout-à-fait tombée de vétusté. Une suite de pièces splendidement surchargées de décorations et de ces meubles gothiques, chefs-d'œuvre de grâce et de ténuité, avait été remise à Louis de Chalon, tant pour lui que pour cette belle Jeanne-la-Périlleuse, pour laquelle il n'avait pas craint de répudier sa première épouse. Les fenêtres qui se trouvaient dans l'épaisseur

des murs, riches et hautes de tons et de couleurs, étaient trop élevées pour laisser libre la vue du charmant paysage qui se développe entre Domblans, la Muire, le Vernois et Plainoisel.

Le comte Louis, après son entretien avec son cousin, accourait à travers les appartements pour voir encore la belle Jeanne qu'il avait amenée avec lui depuis Dijon. A la porte du *retrait* où madame Jeanne *souloit* réciter son rosaire, comme l'on aurait dit autrefois, il entendit une conversation à voix basse, des soupirs et des mots entrecoupés, ce qui lui parut extraordinaire. Des soupçons passèrent dans ce cœur déjà si agité; il s'en alla par quelque couloir secret jusqu'à une porte de chêne dont les boiseries sculptées, et à jour, laissaient passer l'œil sans que l'on fût aperçu soi-même. Après s'être avancé avec précaution, il regarda dans l'intérieur de l'appartement d'où il avait entendu s'échapper la conversation qui lui avait paru suspecte. Une dame d'une grande beauté était assise dans un fauteuil attenant au mur, et surmonté d'un dais. Elle était vêtue d'une cottehardie armoriée, à droite de l'écu de monseigneur, à gauche des armes de sa famille. Elle brodait une belle pièce de samy rouge, et sa figure, pourprée par la lueur indécise et tremblée d'une lampe, se couvrait de chauds reflets renforcés encore par le rouge éclatant de la broderie. Monseigneur Louis la reconnut pour cette belle Jeanne pour laquelle il avait bravé la colère du terrible Jean-sans-Peur, et qu'il aimait avec passion. Mais tout son sang s'agita quand il reconnut, familièrement à ses pieds, et la

main sur ses genoux, ce page qui, le matin même, lui avait apporté les ordres du duc de Bourgogne. Ce jeune homme pouvait avoir dix-huit ans, et il était si régulièrement beau, que l'on aurait juré que sa figure était le produit passionné des combinaisons de quelques grands sculpteurs. Il était vêtu d'un juste-au-corps à manches à la bombarde de drap de Bruxelles; et ce juste-au-corps, bien serré, faisait ressortir l'élégance et la richesse de sa taille. — Que vous dirai-je encore de Dijon, où la vie se passe si variée et si joyeuse, disait-il ; Dijon, la noble ville des ducs, qui chaque matin ouvre ses portes à de beaux et fringants chevaliers, qui entrent par centaine en soulevant des flots de poussière ? Ils sont toujours galants, ces beaux seigneurs, et ils disent tout haut ce que je voudrais bien répéter tout bas.— Quedisent-ils donc, ces chevaliers, Hector ?—Ils disent que depuis qu'une noble dame s'est exilée de leurs murs pour aller dans je ne sais quel château solitaire, il n'y a plus de fêtes, il n'y a plus de joie dans les pas-d'armes et les tournois. — Enfant !... et vous qu'en pensez-vous, Hector ?—Je pense qu'on ne saurait être plus belle que vous l'êtes, plus gracieuse que vous, ma belle dame, et qu'alors ils ont dit la vérité. — Hector, vous m'aimez donc bien ?—Si je vous aime bien ! n'êtes-vous pas tout pour moi ? Mes jours sombres, vous les avez fait joyeux, mes nuits sans sommeil, vous les avez illuminées d'espérance. — Allez-vous-en, jeune fou, voici quelqu'un, et je ne voudrais pas que l'on sût maintenant quels liens nous attachent l'un à l'autre. Tenez, conservez ceci en mémoire de

moi; et elle lui donna un bracelet sur lequel était incrustée un camée qui portait son chiffre. Le jeune page sortit après avoir baisé la main qui lui offrait ce présent. Le cœur plein de pensées joyeuses, il rejetait gracieusement son manteau sur une épaule, et faisait voltiger ses manches à la bombarde en chantant à demi-voix la ballade d'Eustache Deschamp, alors si connue :

> Vous qui voulez l'ordre de chevalerie,
> Il vous convient mener une nouvelle vie;
> Dévotement en oraison veiller
> Péchié fuir orgueil et villenie.

Louis de Chalon n'en voulut pas davantage. Désespéré, il sortit en se frappant la poitrine, en s'accusant de la passion qui avait compromis ses intérêts auprès du duc de Bourgogne, et en roulant dans sa tête mille pensées de vengeance.

La nuit était bien close : furieux de ses déceptions, voulant à tout prix punir le téméraire jeune homme qui avait osé lever les yeux sur son épouse, il fit venir dans un endroit secret du château le bourreau de la justice. Écoute, manant, est-il vrai que tu dois justicier un criminel ?—Cette nuit même.—Que gagneras-tu ?—Peu de chose, quelques blancs.—Tiens, voilà quelques sous d'or, il faut prendre à la place celui que je te livrerai.—C'est dit, monseigneur, mais il faut se hâter; ça va commencer bientôt.—Amène tes gens quand tu voudras. — Mais l'autre qu'en ferai-je ?—Que m'importe à moi, envoie-le au diable, ton maître !

Cependant le jeune page était allé se reposer dans mille pensées de jeunesse et de gloire qui se heurtaient dans son esprit sous des formes étranges. Il rêvait de lames d'épées qui se brisaient sur des boucliers, de rayons de soleil étincelants sur des cuirasses, quand tout à coup le modeste appartement qu'il occupait dans une tour située au midi se remplit d'hommes armés ; il s'éveilla. Il voyait avec stupeur tous ces fantômes immobiles attendant l'ordre, quand l'un d'eux ayant dirigé sur lui le pâle rayon d'une lanterne sourde s'écria : saisissez; et ils fondirent sur lui, le lièrent et l'emmenèrent après l'avoir bâillonné.

Cependant nos deux aventuriers, Malarmey et Gaspard, buvaient toujours dans la taverne; le seul résultat qu'eut obtenu leur vieille hôtesse, en voulant les faire sortir après le couvre-feu, avait été la menace de casser ses pots et ses brocs. L'on n'entendait plus rien, plus rien que ces mille bruits vagues et incohérents qui semblent s'entr'appeler et veiller seuls pendant le sommeil de tous les êtres ; c'étaient les heures qui s'en allaient vagabondant de clochers en clochers, le choc des arbalètes et des haquebutes des hommes d'armes en sentinelle, ou la voix monotone du crieur de nuit, les jurons de quelques ribauds qu'emmenaient les chevaucheurs du guet, ou le miaulement d'un chat amoureux, le bêlement d'un bouc saturé de luxure, ou les coups d'ailes de quelque hibou que de vieilles dévotes attardées dans leurs patenôtres prennent volontiers pour quelque démon voguant dans l'espace au bénéfice de l'enfer, et pour le malheur du genre

humain.—Marchons-nous ? fit Renobert.—Doucement, frère, il faut boire encore, puis offrir une prière à Dieu. Ils burent, ils prièrent et dirent : allons.

La justice appartenait entière au seigneur d'Arlay qui en nommait les officiers; le gibet était élevé sur une des nombreuses collines qui se serrent autour du village. Ainsi , dans le moyen-âge , chaque côteau , chaque horizon se chargeait de ses *justices ;* et le soir, en voyant ces grandes ombres se découper vivement sur la clarté de la lune, danser sous les coups de vent, les cheveux hérissés, les bras roidis, le visage noirci, les yeux fondus, la bouche ouverte, la jeune bachelette effrayée se signait et passait vite. Autour de ces gibets , la nuit , s'amoncelait souvent une débauche effrénée qui pâturait de sales plaisirs à travers les domaines de la mort , ou bien y dansaient des *gens sabatisant, maugreeurs détestables, comme il advint pour le fait des fourches de Commenailles, lesquelles furent nuitamment abattues par une assemblée de Juifs sorciers et sorcières* (*gens en horreur à Dieu*) , *tous criminellement mêlés, qui démenèrent la fête du démon pendant toute la nuit.* Au reste, les exploits dans le genre de celui de nos deux aventuriers n'étaient pas rares alors ; et si l'on négligeait de relever le gibet dans l'an et jour, on ne le pouvait plus sans la permission du souverain.

Mais nos deux amis ne pensaient point à tant de choses, ils s'en allaient d'un pas délibéré et qui semblait même défier un péril quelconque. — Camarade, disait l'un, sais-tu que c'est là une fière aventure ?

Nous eussions dû prendre la discipline, puis réciter l'oraison de sainte Brigitte. — Moi j'ai baisé trois fois une sainte relique que j'ai volée à Baume... Ah! voilà le gibet. Ces morts dansent sous les coups de vent, comme si le violon de Beelzébuth jouait une ballade.—Sainte Vierge! ce qu'ils semblent à la clarté de la lune.—On dit qu'ils causent ensemble la nuit, et que les vivants n'entendent pas. — Tu entendras bien toi, quand tu seras là avec eux. — Récitons un *de profundis.* — Non, j'ai du vin, nous prierons après.—Pas du tout, le *de profundis* me va.—A moi donc la cruche, à toi le *de profundis*.—Point de ces partages entre compagnons d'aventures, ce serait le jeu de mes seigneurs d'Orléans et de Bourgogne. Du reste asseyons-nous, car nous voici à la distance convenable.—Le ciel se charge de nuages, vois-tu ces éclairs? eh bien, tant mieux, nous verrons plus clair à la besogne.—Écoute, quand je me mêlais de prédire l'avenir, je buvais auparavant quelques bons coups, puis il m'arrivait par-ci par-là de drôles d'inspirations, mais jamais rien de pareil à ce qui me trotte par la tête actuellement; passe-moi la cruche, cela me réjouira le cœur.—Drôle de position que la nôtre, je sais là-dessus un beau virelai. — Vois ces nuages qui pendent comme des tentures de deuil à demi arrachées. — La lune passe, en courant à travers comme la sorcière du *Sauvement* à travers la fumée d'un feu de nuit. Donne-moi la cruche.—Quel vent! ces chaînes rouillées qui se heurtent, cela fait une drôle de musique! — Je vois deux potences; n'importe, je sais bien qu'il n'y en a qu'une, c'est une

merveille à laquelle je suis accoutumé depuis longtemps. Voici la pluie, bouche la cruche. — Nous allons sûrement voir un sabbat. —Si les diables arrivent, je m'enrôle dans la troupe.—Le diable tiendra ce bon désir en compte. — Les voilà qui amènent le camarade, attention!—On ne voit pas bien d'ici.—Ne bouge pas! Ils préparent la toilette de mort. Pauvre Claude le borgne! Il montre meilleur courage que je n'aurais cru. Il a la même position qu'un jour au marché d'Arlay, quand il fut condamné à 60 sous d'amende, pour avoir eu ses braies à bas, d'où lui vint sa haine contre M. le bailli et ce qui l'amène ici, le pauvre diable! — Le voilà qui monte l'échelle, ma foi si je n'étais sûr que c'est Claude le borgne, je jurerais que c'est un autre. Le bourreau lui fait passer un mauvais quart-d'heure; donne-moi à boire. —Réserve le fond de la cruche pour le camarade.—Ils s'en vont, à nous maintenant. Les sergents s'étaient effectivement retirés. — Le voilà qui se débat entre deux squelettes. Vite un couteau... là!... reçois le corps... donne-lui donc à boire, imbécille, je connais le camarade : se fût-il jeté dans la Seille, il ne refuserait pas la vie qui lui reviendrait par le fond d'une cruche. Après avoir examiné plus attentivement le pendu : Camarade, ou nous prendrons sa place, ou nous ferons fortune; ceci est tout bonnement un gentilhomme que l'on avait mis à la place de l'autre. — Eh bien! emportons-le, on verra à quoi cela pourra nous servir.—Un moment, mettons le feu à la potence.—Approuvé.—Ils avaient tout ce qu'il fallait : en un moment un grand feu projeta au

loin la flamme ondoyante, tandis que le vent faisait danser les morts au milieu du feu, donnant ainsi une espèce de réalité aux croyances populaires relativement aux sabbats et aux apparitions; mais en un moment tout s'éteignit, les morts tombèrent avec la charpente embrasée.

Maintenant nous devons nous transporter à Dole : vous connaissez cette ville penchée sur le Doubs, qui se mire sans cesse dans les eaux tranquilles comme pour chercher au fond sa brillante couronne d'autrefois! sans souci des jours amers que lui préparait Louis XI, la ville belle et joyeuse alors, et comme aujourd'hui toujours aimante, fêtait monseigneur le duc de Bourgogne alors présent dans ses murs. En ce temps là, une foule de beaux édifices grimpaient les uns par-dessus les autres, et dépassaient la ceinture de rempart que Gollut appelle d'une façon si pittoresque *la casaque de guerre de Dole.* Entre tous se distinguait le vieux château, souvenir adoré de l'empereur Barberousse. Le splendide monument s'enfonçait dans le Doubs qui brisait ses eaux, plissées largement comme une nappe de soie bleue, contre ses remparts. Au devant du vieux château s'étendait une place bordée de maisons appartenant aux barons les plus distingués de la province. C'étaient les Devienne, c'étaient les Chalon, c'étaient les Neufchâtel et bien d'autres ; et cette place s'étendait d'un côté jusqu'auprès du couvent des Cordeliers, et de l'autre, elle touchait un prieuré qui n'existe plus.

De grands seigneurs entraient et sortaient continuellement du château. Il y avait une salle de la

grande tour où l'on disait que l'empereur Frédéric avait donné ses audiences (1), et avait signé les premières franchises. Au XIV.ᵉ siècle, cet appartement sentait déjà les âges et la vétusté ; mais les vieilles tapisseries avaient été changées à la hâte ; des rinceaux et des guillochis d'or couraient çà et là sur les boiseries ; et les ogives, tout enluminées par le vif coloris des vitreaux, émerveillaient les bons bourgeois et barons de la ville de Dole. Quelques armures, dont l'une, prétendait-on, avait appartenu à l'empereur Frédéric, étaient appendues aux murs de la salle. Les autres, à leur air d'étrangeté, laissaient deviner qu'elles avaient été rapportées de la Palestine par quelques barons francs-comtois, qui les avaient consacrées au souvenir d'un monarque aimé dans le pays, en les suspendant auprès de la sienne. Partout une décoration récente faisait sentir la présence d'un autre souverain ; lui aussi, aimant Dole comme une de ses bonnes villes ; lui aussi, cher aux souvenirs du pays, et lui aussi, devant périr misérablement. Ces décors étaient disposés dans le goût et l'ordre que précisait le cérémonial de Bourgogne, d'Aliénor de Poitiers, ce monument si piquant des mœurs et des usages du XIV.ᵉ et XV.ᵉ siècle en Bourgogne. D'un côté, l'on avait placé le lit de monseigneur le duc ; le ciel de ce lit, soutenu par quatre colonnes torses, était orné de magnifiques rideaux dont la moire rouge, riche de reflet, étincelait des armes du duc et de celles de son épouse. Sur les *couvertoirs*, il

(1) Gollut, p. 205.

avait de beaux draps de crêpe empesé ; à droite, l'on avait monté un dressoir de forme élégante, tout couvert de brillante vaisselle d'or et d'argent, et sur ce dressoir s'étendait un *dorset* de drap d'or cramoisi, bordé de velours noir, qui s'avançait en avant comme le ciel d'un lit. Sur le velours, on distinguait les armes et la devise du duc Jean ; le bâton noueux et le rabot. Pour atteindre à ce meuble dont la forme et la gracieuse légèreté laissaient admirer le gothique le plus exquis, il fallait monter quatre degrés, qui n'étaient permis qu'aux princes de la maison de France.

Les pièces qui avoisinaient cette grande salle étaient remplies de seigneurs ; c'étaient quelques membres du conseil secret qui suivaient toujours le prince : c'étaient des maîtres-d'hôtel, des sommeliers, des huissiers, des fourriers, des valets de torches, des valets de chambre, des écuyers, des pages et des marmousets : on appelait ainsi de jeunes enfants qui servaient le duc. Sur la table de la grande salle dont nous avons parlé, était placé un drageoir, couvert, comme tout ce qui se présentait, aux princes de la maison de France. Autour de cette table se tenaient debout les grands officiers et les grands seigneurs des deux provinces : ainsi, le premier chambellan Guillaume de Champdhiver ; Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne ; les seigneurs de Croï, de Saint-Georges, de Thoulongeon ; puis les seigneurs de Rye, de Vaudrey, de Rochefort, d'Orchamp, de Quingey. Ce dernier avait arrêté les dévastations de Lacorne de Rougemont ; depuis ce temps, il était fort agréable

au duc. Un dernier personnage se trouvait seul assis à une des extrémités de la table, et lisait quelques dépêches que d'autres lui présentaient : c'était le duc de Bourgogne.

Il portait une robe de velours, dont les manches étaient fendues et pendantes, suivant la coutume de l'époque. A son chaperon était attaché le *samy*. Qui eût pu voir ce visage caché sous son chaperon, eût reconnu le type d'une de ces existences volcaniques que Dieu coule d'un jet ; un de ces outils que les peuples usent à se torturer eux-mêmes, et qu'ils brisent vite. Mandataire d'une idée sociale et providentielle, celle d'activer la civilisation par la fusion des provinces, il y arrivait par la guerre civile, en croyant travailler pour sa propre ambition. S'adressant aux barons francs-comtois, les sires de Belvoir, de la Baume et de Champdhiver, qui tous l'avaient suivi dans ses expéditions : — Pourquoi les barons de Chalon ne sont-ils pas ici avec vous ? me croient-ils si petit personnage que je ne vaille pas la peine d'être salué ? Passant ensuite à une réflexion que lui suscitait la lecture de ses dépêches : — Merci de Dieu, ces ribauds d'Orléans ont traîné mes blasons sur la claie!.... qu'ils y prennent garde; car je paraîtrai devant leurs villes avec une telle puissance de chevaliers, que partout il ne sera bruit que de ma vengeance. — Mais la paix que vient de jurer votre Altesse? dit M. de Croï. — La paix, dis-tu ? la paix, n'est-ce pas? dit-il avec emportement; le plus puissant prince de France, qui n'a besoin que de se baisser pour ramasser des couronnes de roi, a-t-il

donné cette paix à Auxerre pour se voir insulter et écarter des affaires comme un scribe de bailliage que l'on solde et qu'on laisse là quand il déplatt. Il leur aurait donné la paix, à tous ces Armagnacs, pour les laisser dévorer à loisir le royaume. Il n'en sera pas ainsi, certes!....— Monseigneur, fit un chambellan, un homme demande à parler à votre Altesse pour des affaires importantes. — Faites-le entrer de suite, dit le duc avec cet air de haute popularité qui lui conserva tant de partisans dans les deux Bourgognes. On introduisit. L'inconnu, qui n'était autre que Renobert, mit genou à terre devant le duc et présenta une lettre. Le duc, après lui avoir demandé son nom : —Quelle est ta profession?— Je n'en ai pas ; je suis pauvre, et je voudrais faire fortune. — Parle et sois bref. — Monseigneur, le comte Louis de Chalon a trattreusement fait pendre le jeune page que vous lui aviez envoyé à Arlay. — Par la tête de mon père, ribaud, songe que si tu ne dis pas vrai, en un moment tu auras vécu.— Monseigneur, moi et un ami nous avons sauvé votre page, sa lettre vous instruira de tout. Le prince lut, et les seigneurs contemplaient avec anxiété ses traits ombrageux qui se bouleversaient de plus en plus.— Eh bien, voilà, fit-il en se levant avec empressement et en rejetant sa lettre, si toutes vos sollicitations réunies ne l'avaient arraché à la mort, il n'en serait pas ainsi. Cette race des anciens comtes se croira donc toujours au temps où il ne règnait ni ordre ni justice! Il voudrait se révolter contre moi, le duc, comprenez-vous cela, seigneurs? Eh bien! le duc les écrasera tous! De

Croï, allez chercher monsieur le premier président du parlement, vous le trouverez dans la salle d'audience de la troisième tour. Vous, chancelier, écrivez les lettres de confiscation des fiefs d'Auxerre, de Châtelbelin, et de toutes ces seigneuries que nous lui avions rendues; et toi, fit-il en jetant sa bourse, prends ceci pour avoir fait le bien, peut-être pour la première fois de ta vie.

Maintenant l'ordre de cette histoire nous ramène à Arlay; c'était dans une chasse; le son du cor retentissait aux champs; ses sons prolongés ondulaient dans le lointain et semblaient fuir avec le vent du matin et les vapeurs floconneuses qui couraient lestement sur les seigneuries, les villages et le long des collines. Ce vent bruissait par saccade dans les pennons et les bannières; les gentils seigneurs et les grandes dames n'y manquèrent pas; et même y voyait-on messire l'abbé de Baume, malgré la sévérité de son ordre, puis quelques familiers, richement prébendés, et monsieur l'official de Besançon. Les voyant passer, de bons et humbles frères capucins, s'en allant en quête, disaient en s'éloignant: Que le Seigneur soit avec vous! La cavalcade fila sur la pente des côteaux, joyeuse et dorée des premiers rayons du soleil, et elle se perdit dans la forêt de la Bresse. A cette époque, nos forêts ne semblaient pas ce qu'elles paraissent aujourd'hui, bien soignées qu'elles sont par l'administration compétente; elles étaient vastes et sombres, peu fréquentées par les gruyers et les habitants des villages voisins; mais aussi elles étaient remplies de beaux cerfs et de faisans, comme le prou-

vent nos ordonnances ; elles étaient entrecoupées de broussailles , de marécages , de bois morts, que les pauvres paysans taillables et corvéables, hauts et bas, n'avaient pas droit de recueillir pour réchauffer leurs mains gercées par le froid pendant l'hiver. Les seigneurs maintenaient sévèrement les ordonnances sur la chasse, et les bourgeois de nos villes n'avaient pas encore tous obtenu la jouissance de ces privilèges presque exclusivement réservés à la noblesse. On avait entraîné dans cette chasse le comte Louis de Chalon. Ce seigneur, depuis l'entretien de sa dame avec le page du duc , s'était concentré dans ses ennuis ; on aurait dit qu'il couvait des desseins profonds , des projets sinistres. Son regard semblait trahir un combat intérieur, mais la lave ne déborde jamais qu'après l'explosion. Il suivait donc la chasse tout préoccupé, quand il s'entendit appeler : —Monseigneur ? monseigneur ? —Qui es-tu, manant ? — Monseigneur, je m'appelle Gaspard Malarmey ; je suis vieux serviteur de votre maison , monseigneur ; voici ce qu'un ami, qui s'appelle Renobert, et rempli de bonnes intentions pour le fait de votre seigneurie, m'a chargé de vous présenter. Le duc Jean vient de confisquer toutes vos seigneuries , tous vos fiefs , et vous êtes banni de tous ses duchés et comtés. Le comte Louis, apprenant ces nouvelles, jeta sa bourse à l'aventurier, et partit au galop de son cheval.—Voilà qui va bien, s'écria Gaspard, et nous aurons de quoi ripailler.

Le comte de Chalon apprit à Arlay la condamnation qu'avait prononcée contre lui le parlement.

« *Et ce, pour avoir conspiré la mort du duc, et*
« *s'en être découvert à Jean de Châlons, sire*
« *d'Arlay, prince d'Orange (auquel il pensait per-*
« *suader semblable conspiration), et à messire Jean*
« *de Neufchatel, sieur de Montagu (capitaine gé-*
« *néral du comté), au van de Bar, bailli d'Auxois*
« *et autres ; pour avoir ravi de la maison de la*
« *duchesse une damoiselle nommée Jeanne la Péril-*
« *leuse, et l'avoir cogneu charnellement dedans le*
« *palais du duc ; et finalement pour avoir prins*
« *alliance avec les ennemis du duc.* » (1)

Pendant deux jours on ne sait trop ce qu'il fit ; seulement, à travers les murs, on entendait comme des coups répétés, peut-être des cris..... Et Jeanne voyant son mari si triste, son mari qui la fuyait, tremblait en elle-même, et se surprenait quelquefois à prier Dieu en pensant au bien-aimé ; et lui, misérable, lui, le comte de Chalon, si passionné, sentait ses entrailles et son cœur torturés comme s'ils eussent été mâchés vivants avec des tenailles rougies au feu. Une nuit, il dit à Jeanne, à laquelle il ne parlait plus guères depuis long-temps : — Madame, avisez-vous, nous allons partir ; la messe sera dite à une heure du matin.— Monseigneur, j'y assisterai. Ils s'en allèrent à la chapelle.—Or, madame, préparez-vous, voici votre oratoire, voici un coussinet pour vos genoux, voici votre livre d'heures à grandes enluminures : priez, madame. — Oui, monseigneur.

La chapelle était décorée pour une messe mortuaire;

(1) Gollut, liv. 10, chap. 26, p. 164.

les murs étaient tendus de noir; et, à la clarté des lampes et des cierges, des têtes de morts qui décoraient la draperie semblaient , au moindre coup de vent , voltiger çà et là dans l'ombre. Au milieu de la chapelle s'élevait un grand tombeau recouvert d'un immense drap de mort. Le vent était fort, et quand Jeanne entendit ce grand vent claquer aux angles et aux fenêtres de la chapelle, elle dit : —Monseigneur, il nè fera pas bon voyager cette nuit. Et lui répondit : —Madame, il y a des voyages que n'empêchent pas les temps orageux.—Monseigneur, je suis accablée de tristesse et de crainte. Dites-moi , que veut dire tout ceci ?—Vous le saurez plus tard. — Merci , monseigneur, fit-elle , et elle se pencha sur le prie-dieu, laissant aller son visage dans ses mains. Ah ! sans doute rêvait-elle encore au temps passé, riche de souvenir ; oh ! oui , elle rêvait ; car des larmes se perlaient dans ses yeux , la pauvre chère dame! et quand le prêtre priait , elle suivait de cœur ses ardentes prières. Elle pensait , dans ses pleurs , à sa magnifique ville de Dijon où elle avait passé sa jeunesse ; elle pensait à cette fringante cour des ducs de Bourgogne où abondaient la vie et la civilisation. Et joignant les mains, baissant la tête , elle pleurait , pleurait...... Louis de Chalon ne pleurait pas ; seulement les veines contractées de son front et la violence de sa respiration saccadée annonçaient qu'un grand dessein avait été formé et ne tarderait pas à éclater.

En effet, quand la messe fut finie, le comte récita les prières des morts.—Monseigneur et maître, vous

m'effrayez, qui donc doit mourir ? Le comte ferma le livre à moitié et la regardant avec une expression indéfinissable : — Eh mais, peut-être vous, madame ! —Je le souhaite, car depuis quelque temps je suis bien malheureuse. — Vous êtes malheureuse, madame ; et à qui la faute ? J'avais tout sacrifié pour vous ; j'avais été banni par le duc ; mes terres viennent d'être confisquées : tout cela valait bien un peu d'amour. Et vous, malheureuse, vous me trahissez pour un jeune page, pour un marmouset du duc de Bourgogne ! —Oh ! mon Dieu ! mais c'est un infâme mensonge ! — Un mensonge ! dites-vous ; mais j'ai entendu vos entretiens ; j'étais derrière la porte treillissée de votre appartement ; dites donc encore que c'est un mensonge ! Je l'ai vu à vos pieds, madame ; j'ai entendu vos doux propos ; j'ai vu que vous lui donniez bracelets et baisers ; l'un n'attendait pas l'autre ! Dites donc encore que ce sont des mensonges ! fit-il avec une exaltation toujours croissante. Aussi, votre page, savez-vous ce que j'en ai fait, de votre bien-aimé, de ce muguet si beau, si frais ? Oh ! il m'avait échappé une première fois ! Savez-vous ce que j'en ai fait du joli enfant de votre amour ? tenez, regardez ! — Ce disant, il écarte le drap de mort, ouvre un grand cercueil, et laisse voir le corps froid, immobile du pauvre jeune servant d'armes tout baigné dans un sang noir et caillé ; il était tué depuis plus d'un jour, puisque le corps commençait à sentir mauvais. Jeanne poussa un grand cri et ne put rien dire d'abord. — Prenez donc votre bel amoureux dans vos bras, madame ! essayez donc de tirer encore un rire de ses lèvres. Eh mais, tenez, ne voyez-vous

pas qu'il remue encore en votre présence ? Moi, j'avais un nom, une patrie, des principautés, j'ai tout perdu pour vous ; et vous, vous choisissez ce moment pour souiller votre robe blanche d'épousée ! qu'avez-vous à dire, madame ? — Jeanne n'avait pu parler ; elle fondait en larmes. Enfin :—Louis, fit-elle d'une voix éteinte, ce que vous avez fait est bien infâme ; ce pauvre page était mon frère !— Bien trouvé, madame ! vous ne nous aviez pas encore parlé de cela, c'est une histoire fort curieuse ! — Vouliez-vous que je dévoilasse la honte de ma mère ; le pauvre Hector était né d'une affection illégitime ; ô ma pauvre mère ! ô mon Dieu ! et elle se tordait les bras convulsivement.

Pendant ce lugubre entretien, Louis de Chalon ne s'était pas aperçu de l'arrivée d'un troisième personnage qui était entré dans la chapelle, chaperon sur la tête et armé jusqu'aux dents. Sa suite était restée en arrière vers la porte, et lui, plus avancé, se croisait les bras sur la poitrine et écoutait. Tout d'un coup, il fit signe à ses gens : — C'est assez, saisissez cet homme. Louis de Chalon se retourna : — Qui est l'insolent, fit-il..... mais il n'acheva pas, il avait reconnu le duc de Bourgogne. C'était en effet Jean-sans-Peur.

Louis de Chalon fut saisi et emmené. Chacun sait le reste. Le duc de Bourgogne, après l'avoir dépouillé de ses propriétés, lui laissa la vie qu'il perdit plus tard à la bataille de Verneuil. Jeanne la Périlleuse lui avait donné un fils qui mourut vite ; et à la mort de son mari, elle se déroba aux ennuis du monde en se retirant dans un cloître.

Séance Publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 31 DÉCEMBRE 1842.

On voyait figurer sur un piédestal, derrière le fauteuil du président, le buste d'Antide Janvier, donné par le ministre, sculpture très remarquable, due au ciseau de M. Huguenin, notre confrère. La tête est belle, vigoureusement modelée, d'une étonnante ressemblance aux yeux de ceux qui ont connu ce Jurassien recommandable.

On avait déposé sur le bureau une hache en fer, antiquité romaine trouvée à Condes, et adressée à la Société pour le musée départemental, par M. Recy, notre confrère, curé de Moirans.

M. Houry, secrétaire, a ouvert la séance par la lecture d'une notice historique sur les salines de Lons-le-Saunier, extraite d'un rapport très remarquable de M. Ferrand, ingénieur des ponts et chaussées, sur les modifications à introduire dans le système hydraulique des salines de Lons-le-Saunier et Montmorot.

Au moment où l'État vend les salines de la Meurthe, et lorsque celles du Jura sont sur le point d'être également aliénées, l'honorable secrétaire de la Société d'Emulation a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de rappeler l'origine de ces établissements modernes auxquels la ville de Lons-le-Saunier doit une si grande partie de son accroissement et de sa prospérité commerciale. La note suivante est extraite d'un grand mémoire sur le règlement du système hydraulique des usines à sel de Montmorot, adressé à l'administration des ponts et chaussées ; nous prions la Société d'accueillir avec indulgence les quelques recherches dont on a bien voulu nous demander la communication.

Les qualités salifères de certaines eaux du territoire de Lons-le-Saunier et des environs, ont dû, dès la plus haute antiquité, y donner lieu à l'exploitation du sel. Comme nous ne faisons pas ici l'histoire des salines, notre but n'est point d'en rechercher l'origine dans la nuit des temps ; nous nous contenterons de dire qu'il est hors de doute que les Romains possédèrent à *Ledo-Salinarius* des établissements de ce genre, qui probablement disparurent avec leur domination.

Que l'exploitation des eaux salées de Lédo ait été entièrement interrompue ou bien continuée dans les premiers siècles de la période bourguignone, la résolution de la question est de peu d'intérêt pour cette notice ; quoiqu'il en soit, l'existence d'une saunerie à Lons-le-Saunier au IX.ᵉ siècle semble attestée par

les chartes, et vers l'an 1150, Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, de Vienne et de Mâcon, ayant entrepris d'établir de nouvelles salines, construisit celles de Lons-le-Saunier, Montmorot et Grozon. Mais bientôt ces deux dernières furent brûlées (1220 à 1230) dans la guerre survenue entre Othon de Méranie et Etienne, comte de Bourgogne et de Vienne; et celle de Lons-le-Saunier, garantie d'abord par les murs et le château de la ville, puis négligée pour la saunerie de Salins plus productive et moins onérée de redevances, fut enfin détruite (1). La date de cette destruction est assignée vers 1292 ou plutôt vers 1320.

On voit encore les traces de ces anciennes sauneries; celle de Lons-le-Saunier était à l'emplacement du puits salé actuel dans le quartier de Richebourg; celle de Montmorot, abandonnée en 1747, et à la place de laquelle est maintenant une gypserie, consistait en un puits à muire, situé près de l'embran-

(1) Il est remarquable qu'à cette époque, entr'autres redevances, aumônes et concessions dont la saline de Lons-le-Saunier était grevée, la ville avait droit à une délivrance de 50 charges de sel par mois, outre l'ordinaire, au simple prix de fabrication; et que ce privilége fut transféré sur celle de Salins, comme il appert d'une ordonnance confirmative de ce droit rendue par l'archiduc Léopold en 1651, jusqu'à ce que cette redevance fut convertie ensuite par le parlement de Dole en une rente annuelle de 1500 livres à payer par les fermiers de la grande saunerie de Salins pendant toute la durée du surhaussement du sel. — Le prix du gros sel ordinaire, qui se vendait 4 livres 2 gros 16 deniers la charge, s'éleva, sous Louis XIV, jusqu'à 16 l. 2 g. 16 d. La charge valait moyennement 72 kilogrammes.

chement de la route royale n.° 78 et du chemin qui conduit à celle n.° 83.

Ce qui restait au XVII.° siècle de la saline de Lons-le-Saunier se réduisait à une excavation d'environ 100 mètres de circonférence, présentant la forme d'un hexagone irrégulier et revêtu de murs de 12 à 13 mètres de hauteur. Au fond de cette excavation se trouvaient plusieurs puits fournissant l'eau salée, garnis en plateaux de chêne, et dont le principal était octogone : à cette époque ils étaient entièrement submergés et recouverts d'une croûte épaisse formée de crasse de sel et de joncs, sur laquelle, au dire de l'historien Lecourbe, allaient jouer les écoliers.

Après deux tentatives infructueuses pour épuiser ce gouffre et remettre l'exploitation du sel en activité, faites, la première par le maire de la ville en 1686, et la deuxième en 1715 par le subdélégué, de concert avec la république de Genève, on voit en 1733 ce projet prendre une meilleure direction et acquérir quelques chances de succès. En effet, les cantons de Berne, Fribourg et Neufchâtel s'étant associés, proposèrent au roi, par l'intermédiaire du sieur Chaillet, leur représentant, de relever et reconstruire à leurs frais les salines de Lons-le-Saunier et Montmorot, moyennant la concession, pendant 30 années, de la vente du sel. La proposition fut agréée par lettres-patentes du 2 juin 1733; mais l'entreprise présenta de si grandes difficultés à vaincre, que le sieur Chaillet, autorisé par arrêt du conseil du 4 juin 1737, abandonna bientôt la source de Lons-le-Saunier pour celle de l'Etang-du-Saloir, plus facile à exploiter.

Là il fit creuser un puits revêtu en maçonnerie, et au moyen d'ouvrages et de machines maintenant délaissés, mais dont la construction excite la curiosité des visiteurs, il opéra la séparation des eaux douces et des eaux salées, fabriquant, par évaporation, une grande quantité de sel que lui ou ses successeurs exportèrent en Suisse jusqu'en 1743.

Ce n'est qu'à cette époque que se releva l'ancienne saline de Lons-le-Saunier, et que fut construite à Montmorot la vaste usine qui existe aujourd'hui. Jean Lallemant, « bourgeois de Paris, » eut la gloire de commencer et mener à fin une semblable entreprise. L'adjudicataire général des gabelles et fermes de France, substitué moyennant remboursement aux droits du sieur Chaillet par arrêt du conseil du 27 janvier 1739, étant entré dans les vues de Lallemant, ce dernier offrit « d'établir une Saline et des bâtiments « de graduation à Montmorot, en Franche-Comté, « pour y former au moins 60000 quintaux de sel par « année (30000 quintaux métriques), avec les eaux « salées des puits de Lons-le-Saunier, de l'Etang-du-« Saloir et dudit lieu de Montmorot. » Nous avons sous les yeux le titre constitutif de l'origine des nouvelles salines ; c'est l'arrêt du conseil du roi, rendu à Fontainebleau le 17 septembre 1743, qui agrée l'offre précédente moyennant privilége exclusif de la vente pendant vingt-quatre ans.

Par cet acte le proposant était tenu, sous la caution des fermiers généraux, de construire à ses frais les bâtiments de la saline, logements d'employés, magasins de toute sorte et entrepôts, forges, chaudières,

ouvroirs, réservoirs et conduites d'eaux salées; les bâtiments de graduation, rouages et autres mouvements avec les canaux nécessaires; pour être, le tout, à l'expiration des vingt-quatre années de la concession, remis en bon état aux mains de sa majesté.

Le roi de son côté devait 1.° faire l'acquisition de tous les terrains à occuper soit par les bâtiments, soit par les canaux et conduites, et des moulins qu'il conviendrait de supprimer pour l'usage des eaux destinées aux roues; 2.° construire les puits des eaux douces et salées, et les canaux de décharge de ces puits; 3.° fournir les bois des forêts royales propres à la formation des sels et à l'entretien des bâtiments.

Telles sont, parmi beaucoup d'autres stipulations peu importantes pour le sujet qui nous occupe, les bases principales du traité qui fut exécuté en tout point, à cette exception près que les eaux n'étant pas suffisantes, il ne fut jamais formé la quantité de 30000 quintaux métriques de sel par an (1).

(1) Tout le sel devait être livré aux fermiers généraux à raison de 3 l. 18 s. le quintal *avoir du poids*, en grains, et de 4 l. 5 s. le quintal en pains. Disons ici que la ferme générale fut, après l'expiration de la concession, substituée à l'entrepreneur jusqu'à la révolution. Depuis lors les salines furent administrées ainsi qu'il suit :

Jusqu'en l'an VI l'état exploite pour son compte et par ses agents.

En l'an VI, bail de la société Catoire, Duquesnoy et compagnie.

En l'an VIII, résiliation du bail et régie intéressée.

En 1806, compagnie des salines et mines de sel de l'Est. Une des clauses du marché était l'ouverture d'un canal de Lons-le-Saunier à la Seille, par la compagnie.

On choisit, pour établir la nouvelle saline, un emplacement des plus faverables, à l'embranchement des routes de Louhans et de Lyon, à peu de distance de Lons-le-Saunier, dans la jolie vallée de la Vallière dont on songea à utiliser les eaux comme force motrice.

Bientôt, en effet, les terrains ayant été acquis par le roi, de la ville, des congrégations religieuses, du prince maréchal d'Yssenghien et de divers particuliers, s'élevèrent, sur les plans de l'ingénieur Querrel, les logements, ateliers et graduations à *l'allemande*.

Exposés aux vents régnants et destinés à l'évaporation d'une partie des eaux qui tiennent le sel en dissolution, ces bâtiments de graduation furent composés de fermes en charpente de 8 mètres de hauteur armées d'épines et contenant des réservoirs en sapin. Le développement total de ces hallicrs à jour, construits d'abord au nombre de trois, était de plus de 1500 mètres. Le premier bâtiment, dit aîle de Lons-le-Saunier, traversait la rivière sur un pont de trois arches. Démolie pendant la révolution à cause de son état de vétusté, cette aîle fut reconstruite vers 1812 en deux corps séparés, connus depuis sous le nom de bâtiments d'Angoulême. Le pont ne fut point rétabli, mais on en voit encore l'arrière-radier qui sert actuellement de barrage ou chaussée pour le passage des voitures.

[1]. En 1826, compagnie Humann, Saglio, etc.

En 1840, résiliation du bail par suite de la loi du 17 juin, et régie directe de l'état.

La deuxième aile porte le nom de Montmorot ou *des six ponts*, parce qu'elle franchit la rivière au moyen de six arches ; elle est divisée en trois sections et deux niveaux.

Enfin venait l'aile de Cornod, construite en 1748 seulement, aliénée en 1840 et déjà démolie ; en sorte que la longueur totale des graduations, par suite des modifications que nous venons de rapporter, se trouve ramenée à environ 1030 mètres, et que le nombre des bâtiments qui était d'abord de trois, augmenté ensuite d'un, est aujourd'hui, par la division des ailes, réduit à quatre (1).

Chaque niveau de graduation fut muni de six pompes mises en jeu par des roues hydrauliques et ayant pour objet d'élever dans les réservoirs supérieurs les eaux des sources salées conduites pour être soumises à l'évaporation. Ces eaux étaient fournies par le Puits-Salé de Lons-le-Saunier, l'Etang-du-Saloir et le puits Cornod.

1.° Le puits de Lons-le-Saunier, le même qui alimentait les anciennes sauneries, fut rétabli en bois par Jean Lallemant sur une forme rectangulaire de 4 m. 70 et 3 m. 40 dans-œuvre ; la profondeur en est de 10 m. 70.

L'extraction s'exécutait au moyen de six pompes mises en jeu par une roue hydraulique suppléée depuis 1812 par un manége à chevaux. Une voûte pratiquée sous les maisons du quartier de Besançon et de l'Abbaye contient, pour la décharge du puits, une file

(1) Ces lignes ont été écrites en juillet 1842; aujourd'hui (mai 1843) les deux bâtiments d'Angoulême sont vendus et démolis.

de chêneaux en bois continuée par deux séries de conduites également en bois, qui, après 1100$^{m.}$ de parcours, amenaient les eaux jusqu'au pied du premier bâtiment d'Angoulême. Élevées par les pompes sur ce bâtiment, de là elles passaient successivement, au moyen d'un système de grands siphons, sur les graduations inférieures, où, de deux degrés de l'aréomètre qu'elles comportaient en sortant du puits, elles parvenaient à 20 degrés; après quoi elles étaient conduites au réservoir commun, puis dans les *poëles* ou chaudières de fabrication.

Le produit de la source du Puits-Salé, qui s'élevait à environ 5,000 hectolitres par 24 heures quand l'extraction mécanique n'était point interrompue, se réduit au quart par le débit naturel.

2.° Les eaux provenant de l'Etang-du-Saloir arrivaient au pied du bâtiment de Cornod sur lequel les pompes les élevaient. De là elles étaient portées par des tuyaux sur le deuxième niveau de l'aile de Montmorot, puis au réservoir. Cette source, comme nous l'avons déjà dit, avait seule alimenté l'ancienne usine *du même* nom construite par Chaillet en 1737, puis démolie par Jean Lallemant, et qui rendait 5000 quintaux métriques par an. Le puits est circulaire, de 2 mètres 70 de diamètre, et la hauteur totale, à laquelle les eaux montaient par un manége et une noria, est de 24 mètres 70 depuis le fond jusqu'au bassin. Une double file de tuyaux en bois et en fonte les amenait à la tête de graduation après un parcours de 1865 mètres.

3.° Le puits Cornod fut percé et construit en 1747,

et l'exploitation de cette source amena bientôt la perte de celle du vieux puits de Montmorot. Les eaux de Cornod sont à 6 degrés de Baumé, comme celles de cet ancien puits et de l'Étang-du-Saloir, en sorte que, par ce motif et en raison du phénomène que nous venons de signaler, on est fondé à les regarder comme trois branchements d'une même source. La forme du puits est rectangulaire : les dimensions en sont, longueur 2 mètres 60, largeur 1 mètre 95, profondeur 1 mètre 85, non compris l'encagement.

La séparation et l'élévation des eaux douces et des eaux salées s'effectuait au moyen de deux pompes ; une conduite en bois de 32 mètres amenait ces dernières à la graduation voisine tirant son nom du puits lui-même, et de là, comme celles de l'Étang-du-Saloir, elles passaient sur le deuxième niveau de Montmorot, où dans les temps ordinaires elles acquéraient bientôt 20 degrés de l'aréomètre ; lorsque les vents ou la température étaient contraires, les harnais de pompes dont chaque bâtiment était muni permettaient de les faire rétrograder jusqu'à saturation satisfaisante.

Telle fut d'abord, et telle était encore dans ces derniers temps la marche des eaux salées avant d'arriver au réservoir. Mais la découverte faite en 1831, d'un banc de sel gemme à Montmorot, a déjà modifié et semble devoir, pour l'avenir, changer d'une manière complète le mode d'exploitation primitif.

Guidée par la formation géologique du sol, l'administration tenta en 1828 la recherche du sel gemme. Un trou de sonde fut commencé près du puits Cornod ; mais le forage fut mal dirigé et l'opération

abandonnée en juillet 1829. Un second sondage ayant été entrepris un an après amena, le 13 janvier 1831, à 129 mètres du jour, la découverte du sel en roche sous des marnes irisées, interrompues seulement à 41 mètres du sol par une couche de calcaire fendillé de 0 mètre 80 d'épaisseur. Le forage fut terminé au mois de mars suivant à 165 mètres de profondeur, et une pompe logée dans le puits en 1837. Dès-lors l'extraction fut réduite à l'opération suivante : introduire sur le sel gemme l'eau du canal des roues, la retirer avec la pompe à 20 degrés de l'aréomètre, puis la porter à 23 degrés au moyen du deuxième niveau de l'aile de Montmorot. Dès-lors aussi les bâtiments de Cornod et d'Angoulême devinrent inutiles ; le premier fut donc vendu et démoli ; le dernier est en vente.

La compagnie, encouragée par cet heureux résultat, songea bientôt à percer un nouveau trou de sonde d'où l'eau salée devait être extraite au moyen d'une turbine de Fourneyron. Le système élévatoire était prêt ; mais le forage, commencé par la *méthode chinoise* non appropriée aux terrains, ne parvint qu'à une profondeur de 35 mètres y compris la cage, et l'outil étant arrêté par le banc calcaire dont nous avons parlé, l'opération resta, par suite des circonstances, abandonnée jusqu'à ce jour. Malgré cet échec, le nouveau mode d'exploitation a porté de 20,000 quintaux métriques à 30,000 la quantité annuelle de sel fabriquée à Montmorot.

Nous ne dirons rien des procédés chimiques de fabrication ; ils n'ont rien de particulier ; et par suite

le détail n'en doit point entrer dans le cadre de cette notice. Mais il nous reste à dire quelques mots sur l'usage des eaux motrices de l'usine.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, pour mettre en jeu les pompes élévatoires, on se servit des eaux des rivières voisines. Ce furent : pour le puits de Lons-le-Saunier, le Solvan, la Vallière et la fontaine de Perrigny; pour les graduations et le puits Cornod, le Solvan et la Vallière.

Il est intéressant de rapporter dans ce mémoire (spécialement relatif au règlement des eaux) les titres et ordonnances sur lesquels se fondent les droits de la saline à l'usage de ces eaux.

1.° Une ordonnance de l'intendant de la Franche-Comté, en date du 24 décembre 1746, permet au sieur Vincent Bébiant, fondé de pouvoirs de Jean Lallemant, de prendre les eaux qui coulent dans le canal de réunion des biefs des Combes et de Châtrechat (le Solvan ou la rivière des Dames), et de les amener jusqu'au puits à muire de Lons-le-Saunier en volume suffisant pour le jeu des roues qui extraient les eaux salées.

2.° Une autre ordonnance du 26 mai 1747 autorise pour le même but la prise et l'usage des eaux de la fontaine de Perrigny, (ruisseau des Mouillères.)

Ces deux premières ordonnances furent encore confirmées par une troisième du 26 juillet 1748, rendue sur la plainte de Jean Lallemant. Elle défend à tous riverains et autres particuliers de détourner en aucun temps, sous quelque prétexte que ce soit, les eaux précitées destinées à la saline, sous peine de

50 francs d'amende, d'emprisonnement et plus grande peine s'il écheoit.

Enfin on reconnut nécessaire et il fut permis de dériver de la Vallière un volume de *trois pouces d'eau* pour compléter la force motrice de la roue du Puits-Salé. Ces eaux prises au barrage de Grusse, actuellement de Lampinet, furent réunies à celles de Perrigny et amenées à leur destination au moyen de tuyaux en bois. Nous avons eu entre les mains l'acte d'acquisition au nom du roi de tous les terrains nécessaires à l'établissement du canal de la rivière des Dames et des conduites des eaux de Perrigny et de Vallière; cet acte est du 8 mars 1753. Mais les droits de la saline sur ces dernières eaux et sur les terrains y relatifs sont depuis long-temps tombés en désuétude, et abandonnés comme plus onéreux que profitables en raison de l'entretien des tuyaux. Celles du bief des Combes et de Châtrechat n'ont pas cessé au contraire d'être amenées sur la roue du Puits-Salé, malgré le délaissement de l'exploitation ; et en 1819 ou 1820, l'État soutint et gagna contre les propriétaires riverains du canal de dérivation un procès qui l'a maintenu ou réintégré dans la possession des francs-bords.

De plus grandes difficultés se rencontrèrent pour l'établissement du système hydraulique nécessaire à la graduation, et à l'extraction de la source de Cornod. Dans cette riante vallée, en effet, choisie pour l'emplacement des bâtiments de la nouvelle usine, déjà l'industrie s'était emparé des chutes d'eau de la rivière. On voyait trois moulins et deux battoirs à

écorce, dans ce court espace qui s'étend entre Lons-le-Saunier et Montmorot. Les dispositions arrêtées par l'entrepreneur Jean Lallemant exigeaient donc, comme il était prévu dans l'arrêt du 17 septembre 1743, l'acquisition et la suppression de ces petites usines.

Ainsi le moulin banal de la ville, qui existait près de la première roue actuelle, fut échangé suivant acte du 11 octobre 1745 contre un autre moulin que le roi fit construire à ses frais sur le territoire de Montaigu, aux lieu et place du battoir Guiche acquis à cet effet du sieur Vuillermoz le 9 juillet précédent. Par ce traité le roi donnait à la ville les terrains acquis de Vuillermoz, et les cours, décours d'eau et bâtiments du moulin qu'il faisait établir, francs de cens annuels, seigneuriaux et autres. La ville cédait en échange le moulin banal dit *d'en bas*, avec les dépendances, cours et décours d'eau. Ce cours d'eau passant, comme aujourd'hui, sous l'arche droite du pont royal à Lons-le-Saunier et faisant suite au décours du moulin supérieur, servit au jeu de la première roue des graduations.

De même, et afin de faire rentrer et de réunir toutes les eaux dans un seul canal en prolongement du canal de fuite de cette première roue, et devant successivement mettre en mouvement toutes les roues inférieures, il avait fallu acheter pour les supprimer :

1.° Un battoir à écorce appartenant à Gaspard Saunot, avec cours et décours, situé en amont de la deuxième roue actuelle. L'acte d'acquisition est

du 15 décembre 1743, et le rachat du cens au seigneur de Courbouzon, du 27 janvier suivant ;

2.° Le moulin *des Prels*, au sieur Parret, de Moiron, lieutenant-général d'aval au bailliage de Lons-le-Saunier, et situé près de la quatrième roue. (Acte du 16 décembre 1743) ;

3.° Enfin, pour le service de la cinquième roue, établie en 1748 avec la graduation de Cornod, pour l'exploitation du puits de ce nom, récemment construit, comme nous l'avons dit plus haut, il fut nécessaire de supprimer le moulin banal de Montmorot et le battoir de Sébastien Godefin. Cette dernière usine fut achetée le 7 février 1749 ; et la commune de Montmorot voulut bien accepter (contrat du 3 juillet 1748) en échange de son moulin banal, tombant presque en ruines, le moulin neuf de Saubief vendu à l'État le 15 juin précédent.

Ainsi, à cette époque, et en mettant de côté ce qui concerne le Puits-Salé de Lons-le-Saunier, pour ne parler que de l'établissement de Montmorot, voici donc quelles étaient la marche et la distribution des eaux motrices :

Dérivées de la rivière de Vallière, en amont de la ville, en face de la promenade de la Chevalerie, et conduites, à la sortie des roues des moulins *de la Machine* et *de la rue Neuve*, par un canal traversant le Pont-Royal, et longeant le jeu de l'arquebuse, ces eaux arrivaient à la première roue de la saline. De là, par une série de biefs et sous-biefs successifs, tels que le sous-bief de la roue supérieure servait de bief à celle inférieure, elles faisaient mouvoir les

deuxième, troisième, quatrième et cinquième roues. Le canal de fuite de cette dernière servait lui-même de canal d'amenée pour le moulin de Saubief qui les rendait à la Vallière.

Bientôt on reconnut qne le volume d'eau fourni à la saline par le moulin de la rue Neuve était loin de suffire à l'exploitation, et un barrage de dérivation fut établi dans le lit de la rivière un peu en amont du Pont-Royal. Enfin, un autre barrage fut construit dans le ruisseau de Solvan en amont du pont de Savagna ; mais la pente du lit permit seulement de faire tomber les eaux dérivées dans le bief de la deuxième roue.

Tel est encore aujourd'hui l'état général des lieux. Les bornes que nous nous sommes imposées dans cette note nous ont forcé de négliger les détails. Au moment où l'usine de Jean Lallemant va passer du domaine de l'État en des mains particulières, et où, selon toute probabilité, les modifications qui seront apportées dans l'exploitation, et dont la suppression des graduations nous donne déjà l'exemple, vont changer cet état des lieux, nous avons voulu en prendre acte. Mais pour bien apprécier l'esprit dans lequel ces lignes sont écrites, il importe de ne point oublier que, d'une part, notre but a été de rappeler la date de la renaissance des salines de Montmorot ; et que, sous un autre point de vue, nous ne voulons considérer la présente notice que comme un simple *procès-verbal*, pouvant peut-être servir, par la suite, d'une manière utile, comme document statistique dans l'histoire des salines.

M. Demerson a improvisé des considérations sur les propriétés vénéneuses de l'ivraie, plante graminée, qu'il veut réhabiliter dans l'opinion publique. Il rend justice à l'innocuité de l'ivraie; et son plaidoyer, que nous avons inséré dans sa notice sur les poisons végétaux du Jura (page 65) ne laisse aucun doute sur l'utilité de ce végétal, à moins qu'il ne croisse dans des lieux aquatiques et marécageux, où des plantes parasites sont une véritable zizanie corruptrice de ces excellentes qualités.

M. le secrétaire lit ensuite un mémoire de M. Landry, de Plasne, sur la culture des plantes tuberculeuses, d'autant plus intéressant qu'il est le résultat des expériences faites par lui-même dans ses propriétés.

« Messieurs, écrit cet agronome, désirant vivement répondre au vœu que la section d'agriculture m'a fait l'honneur de m'exprimer par l'organe de M. le secrétaire, dans sa lettre du 23 courant, je crois devoir vous faire un rapport sur quelques cultures d'essais, sur le territoire de Plasne, et en particulier sur celle de la betterave.

Je dois dire d'abord que le terrain que j'avais à ma disposition, en 1841, ne présentait pas les conditions désirables, attendu qu'il était de nature très argileuse, avait rapporté du froment en 1840, et n'avait pu recevoir les labours préparatoires qui eussent influé beaucoup sur les résultats ; d'un autre côté, n'ayant reçu que fort tard les semences, la saison se

trouvait trop avancée pour obtenir tous les succès possibles.

1.° Le 6 mai (1841), après quelque temps de chaleur, la veille d'une pluie, j'ai semé un are de lin de Flandre ou de Riga, qui a rapporté 26 litres de belle graine, soit à raison de 42 doubles-décalitres par tiers d'hectare ou journal ; j'ai obtenu en outre 170 kilogrammes de tiges rouïes, non soumises à l'action de la broie ; cette récolte a été plus belle que je ne l'avais espéré, car je savais que le lin préfère une terre douce et franche ; je ne pense pas cependant qu'elle soit bien supérieure à celle du lin du pays ; d'ailleurs cette plante me paraît fort épuisante ; car, malgré une bonne fumure et plusieurs sarclages, la terre s'est trouvée très aride et infestée de chïendent.

2.° Quelque peu de chanvre de Piémont, placé à côté du lin, ne m'a pas paru non plus présenter un avantage marqué sur le chanvre du pays.

3.° 50 centiares de carottes à collet-vert, ou carottes blanches de Meklembourg, ont produit environ 3 hectolitres de racines assez belles ; quelques-unes étaient de la grosseur d'une bouteille (demi-litre). Ces racines, recherchées avec avidité par le bétail, paraissent surtout convenir aux chevaux ; on peut même les utiliser pour la nourriture de l'homme.

4.° La même étendue de terrain semée en rutabagas, et fumée également, n'a rendu qu'un hectolitre et tiers.

5.° Des turneps, ou navets de Suède, semés également sur 50 centiares, ont été dévorés par les insectes

ou pucerons, et n'ont donné qu'une récolte chétive et à peu près nulle.... Je pense que ces deux espèces de plantes demanderaient à être repiquées comme les choux, au lieu d'être semées en place. Néanmoins, j'ai lieu de croire que si leur culture est très avantageuse en Angleterre, c'est parce que le climat humide et doux leur convient mieux que le nôtre, attendu qu'elles m'ont paru languissantes pendant les quelques jours consécutifs de chaleur qui ont eu lieu lors de la végétation.

6.° Toujours dans la même pièce, mais sans fumure, j'ai semé le même jour, 6 mai, 3 ares en betteraves, qui ont levé parfaitement, et ont produit environ 15 hectolitres de racines d'excellente qualité.

7.° Ailleurs, sur une surface de 9 ares emblavée en navette dont moitié environ était gelée d'hiver, j'ai fait donner un fort binage préparatoire, après lequel j'ai semé également le 6 mai des betteraves ou disettes qui ont également bien levé où il n'y avait plus de navette.

Puis, le 7 juillet, après la récolte de la navette, qui a été encore de 15 décalitres, j'ai fait bêcher pour repiquer immédiatement de jeunes replants de betteraves ; lesquels, ainsi qu'on le pense bien, n'ont pu, à raison de la saison avancée, acquérir le même développement que ceux non repiqués ; néanmoins, ces 9 ares, outre la récolte de la navette valant bien 45 francs, ont produit environ 40 hectolitres de racines, sans parler de six charretées de feuilles enlevées pour le bétail.

J'ai donc obtenu, sur une étendue de 12 ares, 55 hectolitres au moins, soit 275 doubles-décalitres de racines; lesquelles, en les supposant à 15 kilogrammes le double-décalitre (poids que j'ai reconnu moi-même), représentant d'après l'expérience des nourriceurs, et même de M. de Dombasle, environ moitié de leur poids en foin, équivaudraient à 4,125 demi-kilogrammes de foin qui, à raison de 33 fr. le millier, terme moyen, feraient une somme de 136 fr., de laquelle il est juste d'extraire 16 francs pour frais de binages et récoltes; ce qui laisserait un revenu de 120 francs, soit 10 francs par are, ou bien 356 francs par journal du pays, sans parler même de la récolte de la navette précitée, non plus que de la valeur des feuilles.

Ces produits paraissent sans doute prodigieux; eh bien! messieurs, je suis convaincu qu'ils eussent été plus considérables encore, d'un quart au moins, si le terrain eût été en meilleur état, fumé partout, d'une nature telle que je l'ai indiquée plus-haut, et si la semence eût été répandue un mois ou six semaines plus tôt.

Un autre essai de la même année, mais en petit, confirme mon opinion à ce sujet.

Le 12 mars, je me procurai en Alsace quelques grammes de graines de betterave champêtre, que je semai le 28 du même mois sur trois planches de jardin contenant ensemble 18 centiares, et dans une terre rapportée provenant d'un creusage à deux pieds de profondeur et loin d'être de première qualité. Néanmoins j'y ai récolté 200 kilogrammes

de racines, quelques-unes ayant pesé jusqu'à 5 kilogrammes. D'après ces proportions, un are de terrain aurait pu rendre 1,050 kilogrammes, et un tiers d'hectare ou journal, environ 37,500 kilogrammes; aussi ne suis-je plus étonné si certains agronomes assurent avoir récolté au-delà de 25,000 kilogrammes sur la même surface.

J'ajouterai que la récolte de ces racines est extrêmement facile; et je suis convaincu que deux personnes, munies d'un charriot, pourraient récolter en un jour les produits de 10 ares, en supposant le fonds éloigné d'un quart de lieue de l'habitation.

Pour ce qui regarde l'usage de la betterave, je puis assurer que le bétail la recherche avec une extrême avidité, et qu'elle est pour lui une excellente nourriture; il la préfère à la pomme de terre, et n'en éprouve pas le relâchement que lui cause l'usage un peu copieux de ce tubercule, d'ailleurs si précieux.

J'ai fait distribuer cet hiver chaque jour 22 kilogrammes et demi de betteraves à trois vaches race suisse, ce qui formait la base de leur nourriture, en alternant avec la pomme de terre; elles ont été continuellement dans un état remarquable d'embonpoint, et au mois de novembre dernier donnaient encore autant de lait que deux mois plus tôt, époque où elles étaient nourries au vert; on sait pourtant que la saison froide n'est point avantageuse à la production du lait.

Enfin, la quantité des produits de la betterave, et leur qualité comme ressource alimentaire des bestiaux, seulement, m'ont démontré que sa culture, inconnue

encore sur notre montagne, ne saurait être trop encouragée.

Aussi, basé sur cette conviction et désirant améliorer, autant qu'il est en moi, la position de nos habitants, et le plus tôt possible, je n'ai pas hésité au printemps actuel de me procurer 30 kilogrammes de betteraves moitié rouge disette et moitié blanche de Silésie, ou à sucre, réputée la meilleure pour la nourriture des bestiaux. Cette quantité de semence pouvait suffire pour 9 à 10 journaux ; j'en ai distribué gratuitement à tous ceux qui m'en ont demandé, soit sur le Plateau, soit dans la Combe-d'Ain, en indiquant la manière que je regarde comme la meilleure pour la cultiver avec le plus de succès.

J'ai voulu joindre l'exemple au précepte, en semant pour mon compte environ 30 ares de ces racines, dans un terrain préparé convenablement et d'une manière spéciale.

A cet égard, je crois devoir entrer dans quelques détails concernant le mode de culture que j'ai adopté et recommandé comme le meilleur :

Sur la fin de l'automne dernier, j'ai fait rompre une luzernière, après l'avoir fumée, et le 21 avril dernier, après quelques jours de beau temps, j'ai fait cultiver ce terrain au moyen du *scarificateur*, instrument à neuf pieds acheté par le comice agricole de Poligny, sur ma proposition, dans les ateliers de M. de Dombasle ; et qui, pour son coup d'essai, a fonctionné d'une manière si avantageuse que, sans le secours de la houe ou bêche, cette surface a été pulvérisée en une heure et demie, en présence de plus

de trente personnes qui toutes étaient dans l'étonnement en voyant les bons effets de cet instrument perfectionné, attelé seulement de deux bœufs et un cheval.—Immédiatement après j'ai fait passer le rayonneur, autre instrument que je viens d'acheter pour mon compte, afin de pouvoir semer en lignes, ce qui est fort avantageux pour la végétation des plantes et pour les sarclages, soit à la main, soit avec la houe à cheval. Une demi-heure a suffi pour l'opération du rayonnage, exécutée à l'aide d'un seul cheval; la semence répandue dans les lignes, et recouverte avec la herse ordinaire, est levée un peu claire en certains endroits.

Aussi, m'étant ménagé une double chance de succès, en semant dans mon jardin, le 7 avril, environ un are de ces racines, en pépinière, où je puis déjà choisir au moins 10,000 plants de la plus grande beauté, je me propose dans le courant de cette semaine, si le temps le permet, de faire donner à ma pièce de terre un nouveau labour par le scarificateur, après lequel je ferai rayonner de nouveau pour transplanter ensuite sur les ados à une distance de 44 centimètres entre chaque pied. — De cette manière je n'aurai plus à faire que deux sarclages à mes jeunes plantes.

Je recommanderai toutefois de ne les effeuiller que modérément, c'est-à-dire, de ne prendre que les feuilles qui jauniront ou commenceront à tomber; car j'ai pu remarquer qu'en enlevant trop de feuilles, on nuisait à la plante, soit pour son développement, soit pour ses qualités nutritives.

Le surplus de ma pépinière sera destiné à être

transplanté, comme second fruit, dans deux pièces de navette, dont la beauté fait l'admiration des gens du pays, bien que cette récolte soit également le résultat d'un essai, ainsi que je vais avoir l'honneur de vous le dire.... :

Voulant utiliser, en 1841, une houe à cheval, achetée également par le comice agricole de Poligny, sur ma proposition, je fis planter des pommes de terre en ligne à une distance de 66 centimètres; la houe à cheval a opéré tous les sarclages, moins ce qui pouvait rester sur les lignes, ce qui a abrégé et simplifié beaucoup les travaux fatigants du binage; la récolte des tubercules a été très belle et plus abondante que celles des voisins qui avaient planté plus épais. Mais considérant d'un côté que les récoltes en céréales réussissent rarement, ou sont chétives, après les pommes de terre, soit parce que le froment, ne pouvant être semé que tard après leur récolte, n'acquiert point assez de force pour résister à l'hiver, soit parce que la pomme de terre épuise la couche supérieure par ses racines traçantes; — que d'ailleurs, l'espace entre les lignes de pommes de terre ayant été très défoncé et bien ameubli par la houe à cheval, la navette, se semant de très bonne heure, et pivotant, n'aurait point à redouter le double inconvénient que je viens de signaler; je me déterminai, en juillet, à emblaver en navette les deux pièces dont il s'agit.

Cette plante oléagineuse leva fort bien sans nuire à la végétation des tubercules, a beaucoup mieux résisté à l'hiver que celle semée dans le maïs (unique

12

assolement où on la place habituellement dans cette région froide), a développé une vigueur vraiment extraordinaire et promet une récolte abondante et en quelque sorte supplémentaire ; car je suis persuadé qu'en donnant, après son enlèvement, un ou deux labours préparatoires avec le scarificateur, on obtiendra une récolte plus belle en céréales que celle qui eût été obtenue immédiatement après la pomme de terre.

J'ajouterai que je regarde comme fort avantageux, en général, de fumer pour la pomme de terre ; car, indépendamment que la récolte en sera beaucoup plus lucrative, on sera en droit d'espérer plusieurs belles récoltes subséquentes sans engrais. Je citerai encore comme preuve les deux pièces dont il s'agit : l'une de 32 ares, n'ayant pas été fumée, a donné une récolte satisfaisante, et la navette paraît pouvoir y rendre à raison de 30 doubles-décalitres par journal ; tandis que l'autre, d'environ 25 ares, ayant produit des tubercules vraiment magnifiques, en quantité considérable, fait espérer une récolte en navette supérieure d'un quart au moins.

En résumé, messieurs, je suis convaincu, pour ne pas dire certain, qu'à l'aide de la culture de la betterave, de celle plus étendue et mieux soignée de la pomme de terre et des prairies artificielles, et une combinaison d'assolements raisonnés de manière à faire alterner les plantes fourragères ou racines sarclées avec les céréales, au lieu de persister à exiger plusieurs récoltes subséquentes de celles-ci, ainsi que la ruineuse et ancienne routine le pratique encore généralement et presque partout ; je suis convaincu,

dis-je, que tout en obtenant autant et peut-être plus de froment, on peut, dans notre Jura, arriver à ce perfectionnement normal de la culture anglaise qui consiste à pouvoir nourrir *à l'étable* une pièce de gros bétail par hectare.

Je puis, au besoin, fournir à cet égard un commencement de preuve, puisque sur une petite réserve de 5 hectares 1[2 seulement, pris dans toutes les classes d'un territoire très froid, sans le secours d'aucun pré naturel, ni de pâturage, je fais nourrir abondamment 4 vaches, un taureau de grosse race et un cheval.

Qu'avec l'emploi raisonné et bien entendu d'instruments perfectionnés, on peut éviter beaucoup de peine à l'homme des champs, augmenter son bien-être, s'occuper soi-même d'agriculture avec plaisir et succès, et contribuer ainsi aux progrès de cet art tellement utile, qu'il est le premier de tous, quoique livré encore à lui-même dans notre département, du moins, puisque nous ne voyons encore aucun maître pour en démontrer les principes.

Aussi, ayant pu me convaincre par moi-même des avantages que nos voisins du Doubs obtiennent de l'établissement d'une chaire d'agriculture, occupée par M. le docteur Bonnet, qui, sur ma demande, a bien voulu, dimanche dernier, 22 mai, se rendre au sein du comice de Poligny, et y donner une leçon publique qui a charmé tous les nombreux auditeurs, je pense, Messieurs, que la Société d'Emulation ne pourrait rendre un plus grand service au pays, qu'en obtenant du conseil général :

1.° L'établissement de la chaire dont il s'agit ;

2.° La puissante entremise de ce conseil éclairé pour réclamer l'abolition de cette vaine pâture qui, seule, suffit encore, dans nombre de communes que je pourrais citer, pour empêcher tout progrès quelconque en agriculture ;

Et attendu l'opportunité du moment, je vous demanderai, Messieurs, s'il ne conviendrait pas à notre section d'agriculture de prendre l'initiative, pour faire quelques propositions à cet égard ?

Combien il serait à désirer, également dans l'intérêt de notre agriculture, qu'à l'exemple de plusieurs départements voisins, notamment de la Côte-d'Or, celui du Jura fît l'acquisition de quelques bons étalons percherons pour améliorer notre race chevaline que l'on voit dégénérer de plus en plus !

6 *septembre* 1842. — Messieurs, aux réflexions qui précèdent, et que déjà vous avez daigné écouter avec intérêt le 29 mai dernier, je crois devoir ajouter un mot pour vous rendre compte des résultats obtenus dans cette année de chaleurs extraordinaires :

Le 31 mai dernier, voyant que les semis en place dont j'ai parlé étaient levés clairs (ce qui a eu lieu presque généralement cette année), et voulant utiliser ma pépinière, je fis retourner environ 15 ares avec la charrue, en y pratiquant de légers ados, éloignés de 44 centimètres à la sommité, où je fis repiquer environ 5,000 plants de betteraves ; mais la sécheresse qui a duré depuis le 24 mai au 22 juin les a brûlés complètement.

Les 22 et 23 juin, après une pluie de quelques

heures seulement, et suivie de 14 jours consécutifs de chaleur tropicale, j'en ai fait repiquer environ 10,000 plants dont aucun cependant n'a manqué à la reprise. — Les 6 et 7 juillet, encore environ 2,000 plants qui, malgré la saison avancée, paraissaient devoir donner un fort joli produit; car je suis convaincu que, sur 30 ares, je récolterai au moins 10,000 kilogrammes de racines qui, vu la rareté des fourrages, seront d'une grande ressource.

Après avoir déjà fait enlever six charretées de feuilles inutiles à la végétation, j'ai refusé 40 francs d'un effeuillage modéré : il va sans dire que, sans les sécheresses, ces divers produits eussent été beaucoup plus considérables.

Enfin je suis actuellement à même d'assurer que la racine dont il s'agit n'épuise pas le sol autant qu'on pourrait le penser, du moins pour les céréales; car le froment que j'ai obtenu cette année après la betterave, et sans engrais, a été un des plus beaux du territoire.

Je désire, Messieurs, que ces divers détails, trop longs sans doute, mais donnés avec toute la sincérité possible, puissent déterminer nos cultivateurs qui toujours manquent de fourrages et d'engrais, à se livrer sans crainte à la culture de cette racine qui leur procurera abondamment des uns et des autres, et à essayer les autres genres d'améliorations que j'ai eu l'honneur de vous signaler.

20 *novembre.* — Messieurs, une double élection au conseil d'arrondissement me privant de l'avantage de me rendre le 27 au sein de la section d'agriculture,

je crois devoir vous rendre compte des résultats *positifs* que je viens d'obtenir de la culture de la betterave, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir précédemment :

Du 18 au 22 octobre dernier, j'ai fait procéder à la récolte, laquelle a dépassé de beaucoup l'espoir que j'en avais conçu ; car sur les 30 ares dont j'ai parlé, j'ai obtenu 24 voitures de racines, moitié disette et moitié blanche de Silésie, ou à sucre, contenant 7 hectolitres 1/2 par chaque voiture, soit 900 doubles-décalitres ras donnant un poids total de 13,500 kilogrammes, représentant, d'après l'opinion de M. de Dombasle, environ 12 milliers de foin, soit enfin à raison d'environ 14 milliers de fourrage sec par tiers d'hectare ou journal, lesquels, à 30 francs seulement, donneraient une valeur de 420 francs, sans parler de dix charretées de feuilles, enlevées dans l'automne, et qui, à raison de 3 francs l'une, suffiraient presque pour couvrir les frais de sarclages.

Un tel produit (qui eût été sans contredit plus considérable encore sans les sécheresses presque continuelles) dépasse déjà du double, comme vous le voyez, la plus belle récolte en céréales, même en froment, et me dispense de plus amples réflexions sur les avantages que peut procurer la culture de ces racines, seulement comme nourriture du bétail ;

Toutefois, je crois devoir ajouter que j'ai reconnu que plusieurs essais faits sur d'autres points n'ont pas été aussi heureux que les miens ; mais la faute doit en être attribuée à leurs auteurs, dont la plupart ont négligé les sarclages et binages indispensables,

ou qui, trop pressés de jouir, ont enlevé dès les mois de juin et de juillet les feuilles si nécessaires à la végétation, à l'accroissement, et surtout à la qualité de ces racines précieuses qui infailliblement se propageront beaucoup, à en juger d'après les déclarations que plusieurs cultivateurs m'ont faites tout récemment à cet égard.

Monsieur Furia donne lecture d'un mémoire intéressant sur les moyens de soulager les classes malheureuses :

« Le désir, le devoir de réprimer la mendicité, ont de tout temps exercé la sollicitude des meilleurs gouvernements. Le nôtre réunit, à ce moment surtout, tous ses efforts pour arriver à ce but. Les immenses travaux d'amélioration, d'agrandissement qui de toutes parts se font ou se préparent, sont autant de voies mises en œuvre par une sage prévoyance.

Le zèle charitable ne manque pas, il anime un grand nombre de cœurs; notre pays, notre ville en offre une bien belle preuve, quand on rapproche ce concours généreux et si empressé, de tout ce qu'elle renferme de plus actif et de plus honorable pour arriver à subvenir aux besoins des malheureux. Ce qui manque, c'est un système général, ce sont des mesures bien méditées, bien dirigées dans leur ensemble, de manière à donner toute l'efficacité possible aux désirs de la charité particulière, pour soulager l'indigence et réprimer la mendicité. Cet élan sublime, qui prouve si bien que notre besoin social est compris,

ne réclame donc, pour arriver au succès, qu'un bon choix dans les moyens. Ce choix est loin d'être facile; c'est partout qu'on le sent; aussi la Société d'Agriculture de Mâcon, jalouse d'être des premières à amener cette grande amélioration sociale, vient-elle de proposer à l'honneur de ses récompenses ce sujet de prix :

« Quels seraient les moyens de faire tourner les secours de la charité à l'amélioration de ceux qui sont dans la nécessité de les recevoir. »

Aussi, dans le seul but de faire naître des idées sur un sujet qui intéresse tant notre société, que l'on veuille bien me permettre de retracer quelques faits, et de communiquer des études auxquelles j'ai été amené par un travail relatif à l'exécution des appareils économiques pour la maison royale de détention de Gand, exécution dont je fus chargé par le ministre de Belgique.

Les premiers exemples d'extirpation de la mendicité ont été offerts par les villes de Hambourg et de Munich; mais aucun pays ne présente proportionnellement plus de travaux à la classe ouvrière, plus de secours à l'indigence, que la Belgique avec ses établissements nombreux pour le secours de l'indigence et la répression des malfaiteurs, lesquels n'ont encore été surpassés nulle part, et la Hollande pour le même but, avec son système de colonies agricoles de bienfaisance.

En Belgique, la proportion des indigents avec la population est d'un huitième, en Hollande d'un dixième. — Le rapport des détenus avec la popula-

tion libre de la Belgique est de 1 sur 962 habitants, et en Hollande de 1 sur 909 habitants.

Le taux moyen de la dépense journalière, pour chaque détenu dans ces établissements, était de 65 c. par jour ou de 237 fr. 25 c. par an. Il fut encore réduit à Gand ainsi que nous le verrons. — La maison de force de Gand est le plus bel établissement qui eût encore existé pour assurer à la fois le secours dû à l'indigence honnête, la répression nécessaire pour le vagabondage et la mendicité, la punition et l'amélioration morale des détenus pour délits. La sagesse, la supériorité du génie bienfaisant qui a présidé à sa construction, ont seules fait dire au célèbre philanthrope Howard, dès 1781 (au sujet des détenus seulement): « Ceux qui assistent aux travaux, au dîner des prisonniers, admirent la régularité, la décence et l'ordre avec lesquels tout s'y exécute ; aucun bruit, aucune querelle ne s'y fait entendre : on n'y remarque aucune confusion, et cet assemblage de détenus robustes et disposés à la turbulence paraît gouverné avec plus de facilité, plus d'aisance, qu'une assemblée d'hommes sages et instruits ne le serait dans la société.

La belle entente de la grandeur qui règne dans toutes les dispositions de l'édifice, la largesse des distributions intérieures, son administration, y font trouver pour chaque nature de détention tout ce qui peut le mieux seconder les vues de l'humanité. La discipline des détenus, les soins recherchés qu'on y donne à la propreté, l'aptitude qui leur est transmise pour les travaux les plus utiles à l'état, contribuent puissamment à leur amélioration morale et à la sé-

curité sociale.— Enfin, sous le rapport de l'économie publique, cette administration, si louable déjà dans ses principes, a encore l'avantage de produire à l'état un bénéfice net d'environ 100,000 fr. sur les fournitures reconnues parfaites que l'on y confectionne pour l'armée, et après soixante ans d'expérience, on en était venu à ne pouvoir lui trouver que ce seul inconvénient (qui la dépeint si bien): « Que le sort du détenu pouvait y être tel, que la pénalité perdît pour lui son caractère de répression et d'intimidation. »

Cette maison est à la fois destinée aux criminels des deux sexes, aux mendiants, aux vagabonds, enfin à des boursiers et à des pensionnaires volontaires.

Comme destinée aux criminels, son titre, son but est celui de maison de détention et de correction.

Relativement aux mendiants et aux vagabonds, elle a pour but la répression du vagabondage, et l'extinction de la mendicité, de manière à ce que cette classe de détenus doit y puiser l'amour de l'ordre et la pratique d'une profession utile. Enfin comme destinée à ceux qui peuvent payer pension, et à des boursiers qui n'en avaient pas la faculté, elle présente une espèce d'institution d'arts et métiers pour le secours des véritables pauvres, qui, privés de moyens suffisants pour élever leurs enfants, sont obligés de les laisser croupir dans l'oisiveté.... On ne pourrait trouver un moyen plus efficace, pour aller au-devant des besoins d'une jeunesse qui doit être utile, et qui, faute du nécessaire, ne peut y parvenir, et ne cesse d'être aux prises avec la misère et le vice, qu'autant

qu'on lui procurera des avances et des secours indispensables.

Par de semblables établissements, par des colonies intérieures bien entendues, la société bénéficierait beaucoup. Grande serait la diminution des charges et des préjudices, en quelque sorte incalculables, que lui font subir la mendicité, le vagabondage, les délits, les crimes, et même les émeutes qu'ils enfantent trop souvent, aidés sous ce dernier rapport d'une grande partie de ceux qui éprouvent, ou qui peuvent redouter la misère, et surtout des condamnés libérés mais non corrigés.

Au dessus de ces avantages pécuniaires, nous devons placer encore ceux qui tiennent au moral, à la dignité, à la sécurité et même à la puissance du pays, par cette solidarité des intérêts sociaux qui seule, au milieu d'une population surabondante et souvent agitée, peut assurer à chacun la conservation des siens.

La Hollande et la Belgique, ces deux pays si sages dans leurs entreprises, savaient tellement bien apprécier l'avantage social des administrations de bienfaisance, qu'ils en avaient fait, en 1826, ce bel article de leur charte dont voici la teneur :

« Les administrations de bienfaisance, l'éducation « des pauvres, sont envisagés comme un objet impor- « tant et digne de tous les soins du gouvernement : « chaque année, il doit en être rendu un compte aux « états-généraux. »

Cette mesure législative, d'un si haut intérêt, eut la plus grande influence sur l'esprit public et sur le zèle de la charité ; aussi telle était la sollicitude de ces

pays, que pour subvenir aux besoins des 977,616 individus nécessiteux, ou auxquels il avait été donné une instruction gratuite, ou qui avaient obtenu du travail; on comptait 6,402 institutions de bienfaisance, dont l'actif montait à onze millions de florins, et la dépense à dix millions 800 mille florins.

C'est encore de là que leur Société de Bienfaisance, guidée par la philanthropie la plus éclairée, a su parvenir à des succès éprouvés par plusieurs années d'expérience, en admettant pour base de ses actions généreuses ces maximes qu'on ne saurait trop propager :

« Les aumônes, quelqu'abondantes qu'elles soient, « ne peuvent être un remède assuré contre l'indi- « gence, puisque, bientôt consommées, elles ne lais- « sent après elles que de nouveaux besoins à satisfaire, « et qui s'accroissent avec l'âge. »

Ce sont des travaux et non des aumônes qu'il faut offrir à tous les individus qui sont en état de travailler, quelque facile que puisse être chez eux cette faculté; car un seul franc que gagne un indigent lui vaut, en l'encourageant, bien plus de profit, que plusieurs qu'on lui donne comme une aumône qui tend à le dégrader s'il est capable de travailler.

Quand la nature des soulagements qu'on accorde n'est pas un aiguillon pour le travail, elle devient par le fait un encouragement à la paresse et à la débauche; et si le soutien accordé à un indigent est au-dessus de ce qu'un ouvrier industrieux peut gagner dans la même circonstance, la paresse devient plus profitable que l'industrie, et la mendicité est un état préférable à un métier.

C'est peut-être comme conséquence, que l'excès de zèle qui anime la charité de nombreuses associations fait trouver si rare cette classe d'hommes de peine que l'on ne peut plus se procurer que très difficilement, et qu'une sage répartition des secours publics amènerait à retrouver, et au degré d'utilité qu'elle doit réellement avoir.

C'est par la pratique de ces maximes, et la sagesse de ses mesures, que la Société de bienfaisance de ce pays a su réussir complètement sans le secours de moyens coercitifs. Elle est arrivée au but d'autant plus vite, qu'elle a su établir les distinctions qu'une saine philanthropie indiquait; reconnaître dans le cercle immense de la classe nécessiteuse des différences, des gradations qui exigeaient diverses institutions en rapport avec l'âge, le moral, les capacités et la conduite de ses protégés, par le seul établissement de ses colonies de bienfaisance à l'intérieur du pays, elle ne s'adressa qu'aux personnes charitables, qui voulaient assurer à leurs aumônes une destination conforme à ses sages maximes; leur nombre fut tel, qu'elle s'est bornée à leur demander de souscrire seulement pour une somme de 5 francs par an, qui n'est au plus que l'équivalent que chacune d'elles donnait ordinairement aux pauvres, et dont elles évitaient ainsi les importunités souvent pénibles et abusives.

D'après un relevé statistique fait en 1839, la France, sur une population de 31,845,422 habitants, avait plus de 75,000 mendiants, et environ 1,853,000 indigents. Ce nombre s'est inévitablement accrû de beaucoup, par les commotions diverses qui ont dé-

placé tant d'intérêts, froissé tant d'individus, suspendu tant de travaux; combien donc doit être sérieuse l'étude à faire! Combien serait avantageux un bon système de maisons centrales et de colonies intérieures forcées! Rien ne prouve plus notre dénuement d'établissements charitables, et propres à prévenir ou à réprimer la mendicité, que cette obligation de confondre les mendiants, les vagabonds et les jeunes condamnés, avec des coupables de toute espèce, qui ne font que perfectionner l'instruction criminelle de ceux qui ne sont pas encore leurs égaux; de telle sorte que les mesures répressives de la mendicité aboutissent en définitive à *augmenter le nombre des prisonniers*.

Aussi les établissements publics, tels que la maison royale de Gand, et les colonies intérieures pour l'agriculture, et les grands travaux publics, semblent-ils être aujourd'hui le plus facile moyen de soulagement que le gouvernement puisse employer en faveur des familles indigentes, des mendiants valides et des prisonniers. Les états comme la Hollande, la Belgique, la Bavière, la Russie, qui y ont consacré des sommes considérables, ont été amplement indemnisés de leurs avances par les travaux produits, la mise en valeur des terres incultes et stériles, la diminution des crimes et des frais de justice; mais ce qui est au-dessus de tous ces avantages, il ont eu le bonheur d'arracher au désordre et aux besoins nombre de familles désormais propriétaires, et qui, d'ennemies qu'elles étaient de l'ordre social, en deviendront de nouveaux appuis et de zélés défenseurs, par la reconnaissance qu'inspire un grand bienfait.

La première de toutes les conditions à remplir pour le bon développement de tout établissement de charité, me paraît être l'entretien économique, la nourriture tout à la fois la plus saine, la moins dispendieuse et la plus agréablement apprêtée. Des études que je fus chargé de faire pour la confection d'appareils économiques les plus aptes à remplir ces conditions, ont mis à ma disposition des renseignements intéressants, que j'ai cru utile de vous communiquer de même que les résultats obtenus.

Le service de la nourriture journalière de la population de la maison royale de Gand, c'est-à-dire de 14 à 15 cents individus, réparti ainsi qu'il est décrit plus bas, exigeait d'élever 3.800 litres d'eau à la température 104° centigrades pendant les deux premières heures, et à 60° pendant 6 heures. La consommation de houille pour ce service était de 250 kilogrammes en été, et de 275 kilogrammes en hiver. L'appareil qui a été construit a réduit cette consommation de combustibles à 90 kilogr., c'est-à-dire aux deux tiers de ce qu'elle était avant ; indépendamment d'une meilleure confection des aliments par suite d'une cuisson mieux dirigée, et d'une augmentation de leur qualité nutritive ou plus confortable, par l'établissement d'un appareil complet et bien ordonné pour l'extraction de la gélatine des os provenant du désossement des viandes, et des cartilages non employés pour l'alimentation directe.

Chaque vase ne contient que 150 litres d'eau, donnant 100 litres de bouillon ; on a augmenté leur nombre pour en réduire les dimensions, attendu que le

bouillon est moins bon dans des vases plus grands et trop profonds.

Les pommes de terre se cuisent immédiatement après la soupe, en rinçant seulement les vases.

Le bain-marie ne se nettoie qu'une fois par mois. La viande ainsi que les légumes sont mis dans des filets; on n'écume que deux heures après que la viande est dans la chaudière. La confection de la ratatouille pour le soir a encore lieu dans les mêmes appareils; seulement il y a deux chaudières qui servent uniquement pour chauffer l'eau et le lait pour le déjeûner.

ENTRETIEN JOURNALIER.

La ration journalière, pendant toute l'année, est de 1/2 livre pain de seigle.

3/4 livre pommes de terre avec assaisonnement.

1 litre 6/10 pot de soupe.

En outre, depuis le 15 novembre jusqu'au 15 mars, pendant les quatre mois d'hiver, on donne trois verres d'une boisson chaude.

Tout est d'une bonne qualité et bien préparé.

Les substances formant l'assaisonnement des pommes de terre se composent, pour 100 personnes, de :

Graisse de bœuf . .	1 *livre.*	0 *once.*	0 *gros.*
Ou bien beurre . . .	0 »	5 »	0 »
Oignons	1 »	0 »	0 »
Sel	1 »	0 »	0 »
Poivre	0 »	0 »	3 1/2
Vinaigre	1 *litron.*	0 *verre.*	0 *dés.*

La soupe est de plusieurs espèces, savoir :

Deux fois la semaine à la viande.

Deux fois la semaine à la gélatine.

Deux fois la semaine au gruau.

Une fois la semaine aux pois ou aux lentilles.

Chacune de ces soupes est ainsi composée pour 100 personnes :

SOUPE A LA VIANDE.

Viande	7	» *livres.*
Pain de froment	7	»
Pommes de terre	40	»
Riz	7	»
Légumes verts	5	»
Sel	1	1/2
Poivre		8 *gros.*

SOUPE A LA GÉLATINE.

8 à 10 liv. d'os, qui donnent : Gélatine.	22 *lit.*	5 *verres.*	0 *dés.* (1)
Bouillon.	15 »	0 »	0 »
Graisse .	0 *liv.*	6 *onces.*	6 *gros.*
Légumes	7 »	0 »	6 »
Pommes de terre	22 »	0 »	0 »
Pain de froment.	7 »	0 »	0 »
Farine d'orge	5 »	0 »	0 »
Sel.	1 »	7 »	0 »
Poivre	0 »	0 »	3 »
Vinaigre	0 *lit.*	8 *verres.*	0 *dés.*

SOUPE AU GRUAU.

Gruau	11	» *livres.*

(1) Le florin vaut 2 francs.
Le litre ou litron vaut 10 verres.
Le verre vaut 10 dés.

Pain de froment	7	» *livres*.
Pommes de terre	25	»
Beurre.	1	1/2
Légumes verts	8	»
Sel	1	1/2
Poivre		7 *gros*.

SOUPE AUX POIS.

Pois gris ou verts ou lentilles.	37	*liv.*	5	*onc.*	0	*gros*.
Graisse de bœuf	3	»	9	»	0	»
Ou bien beurre	1	»	9	»	5	»
Sel.	1	»	5	»	6	»

Enfin, M. Chevillard, président, lit un discours intéressant sur l'historique de la culture du mûrier en France et particulièrement dans le département du Jura ; il offre le tableau des plantations importantes faites dans le pays et est amené naturellement à énoncer le résultat du concours ouvert par la Société. Voici le texte de cet excellent rapport :

MESSIEURS,

Depuis long-temps la Société d'Emulation appréciait les avantages de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie : elle se plaisait à encourager les premiers essais tentés par des hommes amis de leur pays, et des médailles leur avaient été décernées dans une de nos séances solennelles.

Cependant l'impulsion était donnée : de nombreux essais étaient tentés sur divers points du département, et les préventions qui embarrassent si souvent la

marche timide des choses nouvelles, même les plus utiles, commençaient à disparaître. Comment s'attendre à ne rencontrer aucun préjugé contre la culture du mûrier, dans un pays qui avait si longtemps repoussé celle de la pomme de terre, et plus tard celle des prairies artificielles !..... Comment croire, en effet, qu'un arbre venu de l'extrémité de l'Asie pût prospérer aux pieds des montagnes du Jura !

Mais l'expérience venait rassurer les plus timides, convaincre les plus incrédules. Trente départements de la France cultivaient le mûrier, et les succès les moins équivoques encourageaient cette culture. On pouvait se rappeler que le rigoureux hiver de 1709 n'avait fait aucun tort à cet arbre précieux, tandis que l'olivier, la vigne et le noyer n'avaient pu le supporter.

On semblait oublier d'ailleurs que si cet arbre venait du céleste empire, il n'était pas arrivé en Europe sans une longue pérégrination qui lui avait donné le temps de s'acclimater insensiblement.

En effet, s'il est vrai que les Chinois sont le premier peuple qui ait cultivé le mûrier, et élevé le ver à soie, il est également prouvé que cet arbre précieux passa d'abord de la Chine dans la Perse et de là dans les îles de l'Archipel.

Ensuite, environ vers le milieu du XIV.e siècle, la Sicile et l'Italie virent arriver cet arbre utile, qu'Olivier de Serres appelle avec sa naïve justesse ordinaire *l'arbre plein de la bénédiction de Dieu.*

Plusieurs seigneurs qui avaient suivi Charles VIII

dans les guerres d'Italie, en 1494, transportèrent de Sicile en Provence quelques pieds de mûrier. Charles VIII créa des pépinières, fit distribuer des mûriers dans les provinces du midi, et accorda une protection distinguée aux manufactures de soie de Lyon et de Tours. Henri IV imita ce noble exemple. Sully n'était-il pas-là pour aimer son maître et illustrer son règne. Louis XIII négligea cette précieuse culture : Richelieu, absorbé dans les grandes pensées du gouvernement, s'occupa peu des progrès de l'agriculture. Sous Louis XIV, Colbert comprit tout l'avantage de la culture de l'arbre à soie : il rétablit les pépinières anciennes, en créa de nouvelles, fit planter les pieds qu'on en retirait sur les berges des chemins, fit payer 24 sols par pied de mûrier subsistant après trois ans de plantation, et tourna ensuite tous ses soins du côté de la fabrication des étoffes de soies.

Louis XV, qui chercha quelquefois des distractions dans l'étude de la botanique, et qui se plut à cultiver, dans les jardins de Trianon, quelques fleurs rares, ne perdit point de vue la culture du mûrier : il rendit plusieurs arrêts pour favoriser l'établissement des manufactures de soie ; de nombreuses pépinières datent de son règne.

Les orages de la révolution, les guerres de l'empire, la situation embarrassée de la restauration, laissèrent languir la culture du mûrier ; cependant ce long intervalle ne fut pas entièrement perdu. Notre séjour prolongé en Allemagne, en offrant à nos yeux la richesse de sa végétation, laissa d'utiles souvenirs dans la mémoire de nos guerriers, et la réunion du Pié-

mont au vaste empire nous apprit tous les avantages de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie.

Que de projets conçus dans le silence de la méditation se sont réalisés plus tard! que d'observations faites dans les longs désœuvrements de la vie militaire ont porté leurs fruits ! l'esprit français recueille partout ; c'est une abeille qui suce les fleurs pour en composer un miel qu'il apporte ensuite dans sa patrie.

Hâtons-nous, Messieurs, de nous associer au mouvement qui emporte les populations vers les cultures utiles : ne cessons de rappeler à nos compatriotes que le climat du Jura, dans une vaste superficie de son territoire, est favorable à la culture du mûrier et à l'éducation des vers à soie ; qu'il est d'une notoriété incontestable que partout où croît la vigne, peut prospérer le mûrier; que dans nos montagnes même, il est beaucoup d'expositions qui favorisent cette culture ; que dans tous les sites où l'agronome trouvera un terrain sablonneux, d'une nature calcaire, ou des rochers qui, se délitant aisément, offrent un grain facilement réduit en terre, il peut compter sur une bonne végétation de l'arbre dont il s'agit, et sur la qualité supérieure de la soie.

N'est-il pas honteux que la France soit encore annuellement tributaire de l'étranger de plus de 50 millions pour l'achat des matières qui doivent alimenter ses manufactures ! et cependant on ne conteste pas la supériorité de nos soieries sur toutes celles de l'Europe et de l'Asie. Nulle fabrique n'a pu jusqu'ici approcher de la finesse de nos tissus, de l'élé-

gance et de la richesse de nos dessins, de la souplesse de nos étoffes.

Mais un nouveau danger s'approche : l'invasion de la Chine, par les rivaux de nos produits et de nos manufactures, ne va-t-elle pas apporter sur les divers marchés de l'Europe soit des soieries fabriquées, soit des matières propres à la fabrication ! En Chine la soie propre au tissage coûte à peine 1 franc l'once ; elle se paie en France de 3 à 4 francs.

Redoublons donc d'efforts, Messieurs, plantons des mûriers, élevons des vers à soie. Que l'homme cultive l'arbre avec intelligence, que les femmes et les enfants cueillent les feuilles, que la famille entière soigne l'éclosion de l'insecte, sa nourriture et son éducation ! que l'homme spéculateur construise des magnaneries, et l'aspect du pays va changer. Cette côte stérile va s'ombrager, ce communal inculte va se couvrir d'arbres. Au lieu de la misère, nous verrons l'aisance ; au lieu du désœuvrement, se montrera l'activité et le mouvement, et quelle sera la cause de ce grand changement ? Un arbre de plus.

Ces utiles vérités, Messieurs, ont été entendues par notre active et industrieuse population. De riches propriétaires sont venus donner l'impulsion et inspirer la confiance ; M. le colonel Albert et M. de Thoisy ont planté des mûriers, élevé des vers à soie, et livré leurs produits aux manufactures de Lyon. Le pays leur saura gré d'avoir donné cet utile exemple.

Nous allons maintenant, Messieurs, mettre sous vos yeux le tableau succinct des diverses plantations faites dans notre pays, ou du moins parvenues à notre connaissance.

1.° Dans l'arrondissement de la perception de Saint-Julièn, environ six mille mûriers ont été plantés par divers propriétaires. Jeunes encore, leur produit ne peut être apprécié.

2.° Près de Thoirette, M. Monnier de Jeurre consacre noblement une partie de sa haute fortune à répandre autour de lui l'aisance et les principes d'une bonne culture.

Déjà 5,711 mûriers ont été plantés par ses soins. Des semis habilement dirigés font entrevoir pour l'avenir des résultats avantageux. Dirigé par de sages principes, il étudie la matière : ses essais donnent les plus grandes espérances ; il sera un jour la providence de son canton !

A Poligny, Madame veuve Reverchon s'occupe de la culture du mûrier depuis 1835, et de l'éducation des vers à soie depuis 1839. Cette dame intelligente a essayé les diverses espèces de mûrier.

Semis, plantations, arbres à haute tige, pourette, tout a été soumis à l'expérience de madame Reverchon.

36 kilogrammes de cocons lui ont rendu 2 kilogrammes 150 grammes d'une soie superbe livrée à l'examen de M. le sous-préfet et du comice agricole.

C'est dans l'intérieur de sa maison d'habitation que madame Reverchon a élevé ses vers à soie, et cette éducation lui a paru simple et facile pourvu qu'on entretînt une chaleur égale et convenable.

M. Ryard, capitaine retraité résidant à Boisbanal, hameau de la Loye, canton de Montbarrey, arron-

dissement de Dole, fit le premier essai d'une plantation de mûriers dans sa propriété en 1829.

En 1834, cet officier ajouta à ses premiers essais, qui avaient prospéré, environ 600 pieds de jeunes mûriers. Retenu loin de ses pénates par le service militaire, ce n'est guère qu'en 1840, 41 et 42 qu'il a pu donner beaucoup d'extension à ses premières plantations.

L'expérience et une judicieuse observation lui ont appris le genre de culture le plus convenable et l'espèce de mûrier qu'il fallait préférer. C'est le mûrier blanc qui a le mieux prospéré dans le terrain sablonneux de sa propriété.

Enhardi par ses premiers succès, cet officier rendu à la vie privée a fait de nouveaux semis et donné une grande étendue à sa culture.

En attendant qu'il pût recueillir sur ses propres plantations toute la feuille de mûrier nécessaire à la nourriture de ses vers à soie, il a acheté une grande quantité de feuilles de mûrier de ses voisins et notamment d'un propriétaire éclairé des environs de Dole, M. Ledoux.

C'est en réunissant ces divers moyens que M. le capitaine Ryard a obtenu en 1841, de deux onces de graine, 52 kilogrammes de cocons passés au four. Ces cocons ont produit 5 kilogrammes 240 grammes de soie, vendue à Lyon et trouvée, par l'acquéreur, de première qualité, comme il en conste par la lettre du fabricant lyonnais.

M. le capitaine Ryard pense que la culture du mûrier offre de très grands bénéfices : il a l'expérience

qu'un hectare de terre, dans un sol sec et graveleux, produisant à peine un revenu annuel de 45 fr., en y plantant des pommes de terre, ou en y semant du seigle, pourra rapporter 150 fr., planté en mûriers, après quelques années d'attente, ce qui triple le revenu du propriétaire.

M. Ryard est le premier éducateur en grand dans le riche arrondissement de Dolė : il paraît posséder au plus haut degré les deux qualités qui assurent le succès de toutes les entreprises, le zèle et la persévérance.

Nous passerons sous silence, Messieurs, cette foule d'essais tentés sur divers points de notre département; nous connaissons les louables efforts de nos compatriotes et nous y applaudissons. Ici on sème de la graine de mûrier et on obtient cette pourette précieuse, gage futur d'une vaste plantation; là on greffe les arbres parvenus à une certaine hauteur; ailleurs on préfère la culture à basses tiges. On suit partout avec une scrupuleuse attention la végétation des nombreuses espèces de mûrier; on rejette celui que sa délicatesse expose aux intempéries de nos printemps si variables, de nos hivers quelquefois si rudes. C'est à la lueur du flambeau de l'expérience qu'on marche dans la voie du progrès; la route se débarrasse, s'élargit : nous arriverons.

Mais dans cette foule estimable et laborieuse qui fait aujourd'hui notre espoir et qui sera bientôt notre orgueil, un homme s'élève au-dessus de tous les autres : c'est le chêne de la forêt.

Cet homme, Messieurs, réside à Sellières : c'est M. *S. Gellion*.

Le mémoire produit par cet intelligent agriculteur a complètement rempli les conditions du programme.

Le concurrent devait justifier :

1.° De l'époque à laquelle remonte le semis ou plantation de mûrier, l'espèce qu'il a reconnue la meilleure et la plus productive.

2.° Les quantités plantées ou semées ;

3.° Le produit actuel ;

4.° La quantité de cocons obtenus, s'il a lui-même élevé des vers à soie;

5.° Enfin les pertes ou profits de cette culture, les espérances pour l'avenir.

Vous voyez, Messieurs, que toutes ces conditions ont été remplies.

C'est dans l'automne de 1835 que M. Gellion commença la plantation des premiers mûriers ; il arrivait du midi de la France où son imagination avait été frappée des produits d'une industrie qui, pendant 40 jours seulement, occupait une nombreuse population et lui apportait une si lucrative récompense.

Rentré dans ses foyers, M. Gellion planta autour de son habitation 500 pieds de pourette qui réussit parfaitement.

Dans le courant de l'automne de la même année, 500 pieds de mûrier de la même année, de l'âge de trois ans, furent plantés sur une côte aride et élevée : cette plantation n'eut aucun succès. Cet échec apprit au planteur que les terrains légers et chauds, dans une position abritée, étaient les plus convenables.

M. Gellion s'occupa pendant les années, 1835, 36 et 37, de préparer convenablement le terrain qu'il

destine à ses nouvelles plantations, et ce ne fut que dans l'automne de 1837 qu'il confia à ce terrain bien disposé 800 mûriers, haute tige, de l'âge de trois ans, tous greffés.

Ces arbres furent plantés sur trois points différents, champs, vignes et prés. Une riche végétation se montra dans la plantation faite dans les champs et dans les vignes; mais il fallut bientôt arracher les mûriers plantés dans les prés. L'humidité, le voisinage des grandes herbes portait le plus grand préjudice à cette dernière espèce de plantation.

M. Gellion, qui pouvait comparer la végétation du mûrier, dans les départements du Midi, à celle qu'il obtenait dans le Jura, n'y reconnut aucune différence, et son activité puisa de nouvelles forces dans cette rassurante comparaison.

Aussi, en 1838, 2500 pieds de pourette furent-ils plantés dans de vastes jardins, et un pépiniériste de Lyon vint les greffer. Un tiers seulement réussit : le surplus fut brisé par les vents.

En 1840, 1200 nouveaux pieds de pourette furent plantés et greffés. Le succès le plus complet couronna ce travail important.

C'est alors que M. Gellion, riche de sa récolte, fit éclore une demi-once de graine de vers à soie et se livra lui-même à leur éducation.

Quelque imparfait que fût le local consacré à cet usage, l'essai réussit; d'où il faut conclure que la construction coûteuse d'une magnanerie n'est pas toujours indispensable pour l'éducation des vers à soie, et que pourvu qu'on sache entretenir le degré de chaleur

convenable dans un local quelconque, on peut obtenir un succès assuré, un lucre dès-lors au-dessus de celui qu'on pourrait espérer de tout autre genre de culture.

Cette demi-once de graine donna 49 livres de cocons, qui, filés à Lyon, ont produit quatre livres de soie.

M. Gellion ne possède encore que trois espèces de mûriers : le mûrier d'Italie, le mûrier sauvage et le mûrier greffé. Ce dernier est le plus productif : la pousse en est plus forte, les feuilles plus épaisses, plus longues, plus nourrissantes. Cependant le mûrier sauvage et le mûrier d'Italie ont cette propriété, que dans le dernier âge du ver à soie, l'emploi de cette feuille est nécessaire, comme contenant des parties plus soyeuses.

Un jour, sans doute, M. Gellion apprendra que la feuille du mûrier soumise à l'analyse de la chimie ne contient pas de soie : c'est à l'expérience à nous éclairer. L'auteur du mémoire qui nous occupe est un de ces hommes pour qui l'expérience n'est jamais perdue.

Le mûrier nain et celui à mi-tige offrent l'avantage d'une taille plus fructueuse et d'une récolte plus facile.

M. Gellion possède donc actuellement, savoir :

1.° 800 mûriers hautes tiges de l'âge de 6 ans.

2.° 600 — mi-tiges et nains de 4 ans.

3.° 2000 — en haies.

4.° 1000 — en pépinières et greffés.

Il n'a point élevé de vers à soie cette année, M. Gellion a préféré donner tous ses soins à la culture et

à la taille de ses arbres pour les disposer à une poussée vigoureuse en 1843, et il a le droit d'espérer que, sans fatiguer ses arbres, il pourra pourvoir à la nourriture de 5 onces de graines, ce qui suppose une récolte de 4,000 kilogrammes de feuilles.

Mais, Messieurs, ce n'est plus dans l'intérieur de son domicile, dans une chambre enlevée à l'habitation ordinaire de la famille, qu'on va se livrer aux nombreux détails de cette éducation ; il faut un bâtiment isolé ; il faut une magnancrie, et cette vaste entreprise est réalisée.

Écoutons le constructeur lui-même :

« Les bâtiments représentent une longueur de 96 pieds y compris deux pavillons, dont l'un doit servir d'étuve pour faire éclore les vers et les contenir jusqu'au quatrième âge, et l'autre pour le gardien.

Le grand atelier a 68 pieds de longueur, 24 de largeur et 11 pieds de hauteur ; sur toute la longueur du bâtiment j'ai fait pratiquer douze soupiraux dans le bas et autour à la partie supérieure. Ceux du bas sont destinés à donner de la fraîcheur, et ceux du dessus à laisser échapper la vapeur et l'air trop chaud.

Au dessous du bâtiment est une grande cave creusée dans le roc, destinée à emmagasiner la feuille et à la tenir fraîche. J'ai fait aussi établir dans le plancher du grand atelier quatre ouvertures, ou trappes communiquant avec la cave, afin de donner de l'air frais, lorsque celui du dehors serait trop chaud.

Aux quatre coins de la magnanerie sont placées quatre cheminées, destinées à établir des feux clairs

et pétillants dans le dernier âge des vers à soie, afin de provoquer des courants d'air, et d'absorber les exhalaisons insalubres qui y règnent. Il y a aussi un calorifère qui distribuera une température égale dans tout l'atelier lorsque le temps sera trop froid.

Cette magnanerie est située au levant de Sellières, sur une petite éminence qui domine le joli vallon des forges Baudin. La plus grande quantité d'œufs qu'on puisse y faire éclore est de quinze onces. »

Maintenant, Messieurs, il restait à M. Gellion à prémunir ceux qui voudraient l'imiter et planter, contre les pertes qui accompagnent presque toujours les entreprises les plus sagement combinées.

D'abord, M. Gellion avoue qu'il faut regarder comme perdu pour le produit des céréales tout terrain consacré à la plantation des mûriers. Les racines de cet arbre sont profondes et étendues, et nuisent essentiellement à toute autre végétation. La vigne languit et meurt sous l'ombrage du mûrier, les arbres achetés subissent une perte d'environ un cinquième. La culture du mûrier est coûteuse parce qu'elle doit être profonde et souvent renouvelée.

Mais ces dépenses et ces pertes sont bien loin d'approcher des bénéfices assurés que donne cette précieuse industrie.

Suivons M. Gellion dans ses calculs et suivons-le avec confiance : c'est encore lui qui va parler.

« Une plantation de trois mille mûriers, sur la surface de deux hectares et demi de territoire qui ne doivent plus avoir d'autre destination, représente dans le pays que j'habite un capital de 10,000 fr.; la cons-

truction d'une magnanerie, de la capacité de quinze onces de graine, s'élève au prix de 7,000 francs. Total : 17,000 fr. dont l'intérêt est de 850 fr.

Eh bien, au premier essai, à la cinquième année des mûriers, on peut déjà faire éclore cinq onces d'œufs qui tous frais faits doivent rendre 1,000 fr.

C'est donc un capital tout d'abord placé au 6 pour cent, et lorsqu'on songe que d'année en année, en faisant un peu de frais, on peut à la dixième réaliser dans le court espace de quarante jours une somme de 4,000 fr., et vendre encore un excédant considérable de feuille, on ne peut s'empêcher de reconnaître et on doit proclamer : que la culture du mûrier offre un avantage immense sur tous les autres produits, et que l'art d'élever les vers à soie et la culture du mûrier, un jour bien connus et pratiqués dans nos contrées, y apporteront aux *uns la richesse et aux autres l'aisance.* »

Combien il est heureux, Messieurs, pour la Société d'Émulation, de mettre d'aussi précieux résultats sous les yeux d'une assemblée nombreuse et intelligente, en présence du premier magistrat de ce département dont l'active bienveillance encourage tous les essais utiles.

Qu'il est consolant, avant de descendre dans la tombe, de se dire : j'ai concouru à doter mon pays d'une culture nouvelle qui doit porter l'aisance dans la chaumière, la richesse au centre d'une population au sein de laquelle on a passé sa longue carrière !

MESSIEURS,

La Société d'Émulation, après avoir entendu le rapport de sa commission chargée de l'examen des divers mémoires sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie qui lui ont été adressés conformément au programme qu'elle a rendu public, a arrêté ce qui suit :

1.° La médaille d'or du prix de 200 fr. est accordée à M. F. Gellion, de Sellières.

2.° La médaille d'or du prix de 100 fr. est accordée à M. Ryard, capitaine en retraite.

3.° Les essais de Mme veuve Reverchon, de Poligny, ceux de M. Monnier, de Jeurre, sont mentionnés honorablement.

4.° MM. Gellion et Ryard sont membres de la Société d'Émulation.

M. Gellion, présent à la séance, a reçu sa médaille qui lui a été remise par M. Thomas, préfet du département. M. Ryard était absent.

SÉANCES PARTICULIÈRES.

Séance du 28 *janvier* 1843.

MM. Foblant, Furia et Cuenne, sont nommés membres de la commission de lecture des ouvrages adressés à la Société, à l'effet de faire connaître dans les séances particulières les objets dignes de fixer l'at-

tention de la Société, et applicables au département du Jura.

On procède à la nomination de la commission d'agriculture, conformément à l'article 20 du règlement; elle se compose pour 1842 de MM. Oudard, Timothée Clerc, Landry, Philibert Devaux, Papillon, Nicolin, Sappel, Gerrier et Cuenne.

M. Bouquet, maire de Lons-le Saunier, nous invite à recommander pour un prix de vertu une jeune fille de cette ville dont la conduite est véritablement digne d'éloges. Il joint à l'appui de sa bienveillante et honorable recommandation une lettre de M. le juge de paix, contenant les actes méritoires de cette jeune fille qui ne doivent pas rester dans l'oubli, constatés par lui et vérifiés par le maire. Voici les faits :

La mère de Clarisse Goydadin, mère de 15 enfants, est décédée à la suite d'une longue maladie; on ne fait point un mérite à cette fille des soins qu'elle a rendus à sa mère. Se trouvant l'aînée de ses frères et sœurs, au nombre de sept encore vivants, et voyant que son frère, tisserand, ne parviendrait pas à subvenir à l'entretien de cette famille en bas âge, Clarisse est devenue leur mère. Elle consacre le produit de son travail au besoin de ces orphelins; le jour, elle s'occupe de son état de blanchisseuse; elle est obligée de consacrer une partie des nuits aux soins du ménage, à la confection et au raccommodage des vêtements et linges de toute sa famille. De plus, elle trouve encore le moyen et le temps d'être utile à des malheureux. On l'a vue passer des nuits entières au-

14

près de pauvres malades et leur donner de l'argent, le véritable denier de la veuve. Demandée en mariage, quoiqu'elle fût recherchée par un parti convenable, et peu récompensée de ses sacrifices par des frères et sœurs trop jeunes pour en sentir le prix, elle a refusé dans la crainte seule d'abandonner des enfants qui ont besoin d'elle.

Plusieurs membres de la Société d'émulation, ayant une connaissance personnelle de ces mêmes faits, la fille Goydadin a été recommandée à M. le préfet pour être portée sur la liste des personnes qui, par leurs vertus et leurs bonnes actions, ont droit à un des prix Monthyon, ou à des mentions honorables.

M. de Liancour, fondateur et secrétaire de la Société générale des naufrages, accuse réception du diplôme de membre correspondant de la Société d'émulation. On a remarqué surtout ces expressions généreuses dans les remerciements de cet estimable philanthrope : « Je suis charmé de la sympathie que « mes faibles tentatives ont éveillée parmi mes chers « collègues de Lons-le-Saunier. La France donne aux « nations qui la contemplent un grand exemple à « suivre en leur montrant combien les hommes adon- « nés à la culture des sciences sont disposés à se « mettre au service de la charité, etc. »

M. Roch, professeur d'écriture, à Saint-Claude, a écrit une lettre relative à deux médailles romaines en bronze, trouvées aux environs de Molinges, lieu dit à

l'Encreux, qu'il a offertes à la Société. L'une de ces médailles est frappée au type d'Antonin avec un foudre au revers, et porte pour légende *Providentia*; l'autre pièce est de Julius Philippus, père, successeur de Gordien. C'est auprès de cette commune, dit M. Roch, que l'on découvre beaucoup de vestiges d'antiquités romaines, et des traces d'une ancienne voie qui se dirigeait vers Condes et le lac d'Antre. M. Roch se dispose et est invité à continuer ses recherches dans cette partie de l'arrondissement de Saint-Claude.

Séance du 13 *août* 1842.

M. Furia, ingénieur civil, a adressé à la Société un mémoire sur la fabrication des gravures fondues destinées à l'impression des étoffes, papier de tentures et des vignettes, suivi de considérations générales sûr le bon emploi du plâtre dans les constructions.

« Les dessins destinés aux impressions sont gravés sur des planches en bois de poirier, ou bien formés de petites plaques en cuivre, de divers calibres, implantées dans ce même bois, de manière à reproduire la planche d'impression qui porte d'habitude 0 m. 20 sur 0 m. 30, et qui maintenant va jusqu'à porter en longueur la largeur totale du tissu à imprimer.

On peut alors se figurer le coût de ces planches, et la difficulté de se les procurer aussi promptement que l'exige une fabrication si active et si prodigieusement développée.

Après maintes recherches, je m'arrêtai à cette idée, analogue du reste à ce que l'on pratique pour faire le dessin sur bois avant de le graver....

Graver en bois le motif seulement du dessin, lequel, répété un certain nombre de fois, compose la planche d'impression. Ce motif se nomme le cachet. Reproduire ensuite ce cachet d'une manière prompte et économique, et autant de fois qu'on le voudra ; nous aurons dès-lors le moyen de composer une planche d'impression, dans la dimension qui sera demandée.

L'imprimerie en caractères avait déjà recours à des procédés de stéréotypage, qui me mirent sur la voie ; mais je fus obligé de les abandonner à raison de leur peu de réussite dans ce cas, comme du reste, je l'ai su depuis, avaient été déjà déconcertées toutes les recherches, dès long-temps faites déjà, pour arriver à ce résultat ; et je fus sensiblement amené au mode d'opération suivant :

Préparation du cachet gravé. — On le fait baigner dans une graisse de suif et d'huile, de la consistance du saindoux à 15 degrés, et qui pour cela est tenue liquide à l'aide de la chaleur. — On l'y laisse environ vingt minutes, pour que la graisse s'imprei-gne bien dans le bois de la gravure, en remplisse tous les pores, s'identifiant en quelque sorte avec lui. Une graisse par trop solide à cette température ne s'imbiberait pas assez, et par trop liquide, elle outre-passerait les pores du bois, sans les remplir.

Dès qu'on est sûr, par quelques essais préliminaires, que le cachet est imbibé à propos, ce qui

arrive après environ 30 minutes, on repique sa gravure avec un pinceau en poil de chèvre doux, mais assez court, afin de bien sortir toute la graisse qui n'a pas pénétré le bois, et qui ne fait que recouvrir la gravure. Puis on met sur la gravure, ainsi nette, une seconde couche de graisse plus liquide, presque visqueuse, à la température ordinaire, plutôt trop que trop peu liquide. Cette dernière graisse forme ainsi une enveloppe excessivement mince de toute la gravure, et elle n'adhère pas avec la première couche imprégnée dans le bois qui est d'une densité différente, et qui s'oppose alors seulement à ce que cette dernière puisse prendre la moindre adhérence dans les pores du bois. Elle ne fait donc réellement que l'office d'une mince enveloppe sur toute la gravure.

Il s'agit alors d'appliquer sur cette gravure la matière propre à mouler. Le plâtre fin et coulé m'a paru la matière la plus convenable pour une parfaite reproduction des objets. — Mais on ne saurait en bien recouvrir la gravure ainsi graissée ; car dès que l'enveloppe de graisse sentirait l'eau du plâtre, l'air y formerait une fourmillée de globules nuisibles à la reproduction parfaite.

Pour arriver à ce but, que le plâtre liquide recouvre exactement la gravure sans y laisser des globules d'air, on aura d'abord eu soin de mettre un peu d'acide oléique dans la deuxième graisse, qui est alors ainsi composée :

Suif ;
Huile d'olive ;
Quelques gouttes d'acide oléique.

Le tout faisant consistance visqueuse à la température ordinaire.

On verse ensuite sur la gravure préparée avec cette graisse quelque peu d'une eau ammoniacale très étendue. L'ammoniaque surtout s'unit avec grande avidité à l'acide oléique, pour former avec lui un savon à base d'ammoniaque ; aussi à peine l'eau ammoniacale touche-t-elle la seconde graisse, qu'elle expulse tout l'air devant elle, allant rechercher toutes les parties graissées, c'est-à-dire tous les replis et détours de la gravure, dans toute sa profondeur, pour y combiner son ammoniaque. — En même temps la dissolution qui recouvre alors la gravure se trouble par suite du savon formé ; on chasse de suite cette dissolution, pour éviter que l'action ne soit trop forte, en y substituant par l'une des extrémités de la gravure un léger courant d'eau pure, qui se répand sur toute la gravure, chassant tout le savon formé, et qui surnage sans que l'air ait pu s'introduire entre la graisse et l'eau. — On a ainsi une gravure parfaitement nette sous une couche d'eau pure.

C'est alors que l'on peut verser le plâtre gâché, qui à son tour chasse l'eau pure, et s'y substitue dans tous les points de la gravure. Pour cela, on recouvre cette gravure d'un châssis en bois destiné à contenir le plâtre liquide. Une fois que ce plâtre fait prise, ce que l'on reconnaît à la chaleur qui se dégage, et à un commencement de dureté, il s'agit de l'enlever de dessus la gravure qu'il enveloppe entièrement. — Une machine avec leviers mobiles dans des coulisses supplée facilement à l'imperfection de la main, en déga-

geant très légèrement le châssis de dessus la gravure, afin de produire un petit ébranlement favorable à la séparation. — L'enveloppe ou seconde couche de graisse qui n'adhère point au bois, et se trouve alors interposée entre la gravure et le plâtre ou matrice, adhère à ce plâtre en vertu de sa force d'absorption ; elle le suit donc, laissant la gravure en bois très nette, et propre à recevoir une nouvelle couche de graisse qui remplace celle enlevée, et permet de recommencer une nouvelle matrice, etc., etc. On en fait ainsi autant que l'on peut en désirer.

On réunit ensuite toutes les matrices dans une lingotière, formée d'un châssis et de deux plaques en fonte rôdées et ajustées sur ce châssis, y maintenues par quatre boulons ; puis on porte cette lingotière dans une étuve graduée, où le plâtre acquiert au bout de trois heures un degré de siccité suffisant, et chose remarquable, si le feu est bien modéré, sans avoir pris du retrait par rapport à l'original, mais plutôt un faible agrandissement dû à son gonflement naturel, et à son office d'enveloppe, puisqu'il rend insensible le retrait du métal une fois coulé dans son intérieur ; l'essentiel pour cela, c'est de bien gouverner l'étuve. — Une fois la lingotière suffisamment chauffée, on y coule le métal fondu à part ; quand tout est refroidi, on démoule, et l'on obtient des plaques en métal identiques avec la gravure en bois, aussitôt que l'on détache le plâtre qui adhère à peine au métal. — Il n'y a donc qu'à fondre ainsi le nombre de matrices nécessaire pour la composition de la planche.

Dans une fabrication régulière et en grand, diver-

ses machines à découper, dresser et planer, permettent d'arriver à ce but avec toute la perfection requise, de même qu'une machine à fixer, à l'aide de laquelle on peut fixer en même temps les quatre planches d'un dessin à quatre couleurs, de telle sorte que les couleurs se rentrent parfaitement les unes dans les autres, c'est-à-dire qu'il y ait sécurité de rapport dans les diverses couleurs.

C'est surtout depuis les progrès si rapides de la machine à imprimer, dite *Perrotine*, et de plusieurs autres du même genre, toutes remplaçant directement le travail de la main, que ces procédés ont eu leur avantage, en raison de la grande dimension réclamée pour les planches d'impression, et que plus que jamais la Société libre d'émulation de Rouen y a attaché une grande importance, en les jugeant dignes de sa récompense.

Il s'agissait, pour avoir identité rigoureuse de rapport entre plusieurs couleurs, que le métal à employer pour la fonte n'ait pas un point de fusion plus élevé que celui auquel le plâtre ne prend pas encore de retrait à l'étuve, et que cependant il fût parfaitement liquide, pour bien pénétrer tous les creux de la matrice. D'un autre côté, il fallait que ce métal eût une dureté suffisante pour tenir contre un travail soutenu, et une résistance assez grande à l'action corrosive des acides qui entrent dans la composition des couleurs.

Ces conditions ont toutes été remplies d'une manière satisfaisante par l'alliage fusible, dont les proportions sont :

1. Bismuth ;
2. Plomb ;
3. Etain ;

fusible à 150 degrés centigrades; en même temps qu'il se trouve être d'un prix raisonnable, ne dépassant pas 2 fr. 80 c. le kilogr.

L'alliage fusible dans l'eau bouillante est de :

1 Bismuth ;
5/8 Plomb ;
3/8 Etain ;

fusible à 100 degrés centigrades. — Depuis l'alliage ci-dessus, auquel je me suis arrêté, jusqu'à ce dernier, il devient plus fusible à mesure que l'on augmente la dose du bismuth qui en élève par cela même beaucoup le prix.

On remarquera en passant que tous ces composés du bismuth avec le plomb et l'étain sont plus fusibles que chacun de ces métaux pris séparément.

La perfection et la facilité de reproduction, attachées au procédé ci-dessus, m'ont permis de faire des moulages d'une délicatesse infiniment plus grande qu'elle n'est exigible pour les gravures destinées à l'impression, pour lesquelles la seule précision ou identité de l'ensemble est indispensable. Ainsi il me fut possible de reproduire la gravure sur bois des grandes vignettes d'imprimerie, faisant partie des beaux ouvrages si richement illustrés, qui ont paru dans ces dernières années. Lorsque l'éditeur avait besoin de plusieurs types de ces gravures, il devait les envoyer à Londres pour les obtenir avec une perfec-

tion satisfaisante ; il fut dès-lors affranchi de payer ce tribut à nos voisins.

A l'usage, on reconnut ici encore que la dureté du métal employé, et qui cependant était malléable, que sa dureté, dis-je, permettait de tirer avec une même gravure un nombre d'exemplaires beaucoup plus grand, et sans que la pureté des épreuves parût en souffrir.

Enfin, par suite de la nuance agréable de ce métal, je fus engagé à étendre ces mêmes moyens à la reproduction des médailles et des bas-reliefs. — Des demandes assez nombreuses de motifs religieux, en ce dernier genre, me furent faites pour l'exportation.

L'emploi que j'eus l'occasion de faire du plâtre dans le travail rappelé ci-dessus, et ma position plus spéciale de constructeur, m'amena à faire quelques études sérieuses sur ce produit naturel, sur les modifications auxquelles on doit lui attribuer des qualités si variables suivant les localités, suivant ses modes de préparation et d'emploi.

Quant au choix, les plâtres bons sont ceux très compactes, très denses, environ deux fois un tiers plus que l'eau ; dont la formation est due à un rapprochement lent des molécules, de telle sorte qu'elles ont eu le temps de crystalliser et de s'unir de la manière la plus intime suivant la force d'affinité de leurs molécules, comme cela arrive à l'étage supérieur des terrains tertiaires, dû à une formation plus tranquille sous les eaux, tandis que celui des étages inférieurs se rapporte à une époque de formation due au bouleversement d'une masse boueuse, dont les molécules n'ont

pas eu le temps de contracter toute l'adhérence entre elles, au moment où la masse est solidifiée.

Aussi ce dernier plâtre est-il plus promptement pénétré par l'eau ; il en prend de suite davantage pour se gâcher à consistance la même, ce qui lui enlève de sa force d'adhérence, attendu que l'eau se trouve interposée entre les molécules d'autant plus vite que ces molécules étaient primitivement plus divisées entre elles, c'est-à-dire que la densité du plâtre était moindre.

Il faut donc, dans un tel cas, être encore plus attentif pour ne donner au plâtre en poudre que la quantité d'eau de suite nécessaire pour sa première liquéfaction (les plâtres pouvant se gâcher de suite plusieurs fois en y ajoutant de l'eau jusqu'à trois fois, mais à chacune leur force diminue), attendu que tout surcroît d'eau tend à diminuer sa force d'adhérence ultérieure.

De là vient aussi que dans la pratique, on préfère le plâtre plutôt brisé à l'aide de battes ou bâtons, que pulvérisé sous l'action des meules ; car si l'on manque de toutes les précautions, les meules rendent la pulvérisation bien plus grande qu'il n'est nécessaire, et même nuisible à sa résistance à venir.

D'un autre côté, le plâtre moins dense exige un feu moins ardent et plus soutenu pour la cuisson d'un bloc donné ; on doit donc modérer l'action du feu dans le four, en la soutenant plus long-temps, afin que les parties de l'extérieur ne soient pas trop cuites, attendu qu'un trop de cuisson nuit à leur adhérence entr'elles d'une manière d'autant plus préjudiciable,

que celles de l'intérieur en auront moins par suite de la qualité inférieure de la pierre. Le seul point auquel on doive arriver, c'est de chasser toute l'eau interposée entre les molécules.

Enfin, il est reconnu que le plâtre naturel renferme quatre atômes d'eau pour 1 de sulfate anhydre, que son eau se dégage vers 114 ou 115 degrés centigrades, et qu'il a moins de pesanteur sous le même volume, en raison de son plus grand état de division.

A l'aide de ces considérations, on arrivera à tirer le meilleur parti possible d'un plâtre reconnu plus ou moins bon d'après sa densité.

1.° En règlant la grosseur des blocs à mettre dans le four de cuisson ;

2.° En règlant le degré et la durée de sa cuisson ;

3.° Le mode de pulvérisation à employer et la grosseur de la poudre ;

4.° La quantité d'eau précisément nécessaire pour le gâcher, c'est-à-dire sans qu'une partie soit noyée ;

5.° En l'employant le plus promptement possible après la cuisson, à raison de sa propriété attractive pour l'eau et l'humidité de l'air jusqu'à ce qu'il en soit saturé.

Il ne saurait dépasser un mois de séjour à l'air, sans avoir perdu presque toute sa force.

La quantité d'eau nécessaire pour le gâchage du plâtre se mesure *à priori*, en répandant du plâtre en poudre sur un volume d'eau déterminé, n'attendant que juste le temps apprécié, pour sa prise ainsi sous l'eau, et décantant, mesurant le liquide restant.

Le plâtre est réputé bon, quand ses grains ont au

plus 1/2 millimètre de grosseur ; plus fin, il perd de sa force à mesure que sa finesse augmente.

Un plâtre naturel est quelquefois mélangé de chaux, il est alors dit *maigre* ; de même aussi quand son extérieur est trop cuit. Dans ce cas, il exige moins d'eau pour le gâcher, les parties qui l'amaigrissent ne pouvant pas en absorber, et si l'on n'est pas d'autant plus précis dans le dosage de l'eau, qu'il est plus maigre, le plâtre a non-seulement perdu une partie de sa force, et par suite, de sa durée à venir, mais il se gerce, à ce point qu'on ne peut faire disparaître les gerçures que par un lissage très prolongé.

Le même inconvénient arrive au bon plâtre quand il est gâché trop clair, ou pulvérisé trop fin, ce qui exige les précautions dont nous avons parlé.

Si l'on a égard à toutes ces considérations, dans une fabrication suivie, on obtiendra d'un plâtre donné plus de sécurité dans son bon emploi. Il sera par suite d'un usage plus général, et dès-lors l'établissement, assez heureux pour s'être mis dans les meilleures conditions, en retirera une prospérité qui accroîtra la richesse du pays où se trouvent des carrières de plâtre.

M. Bernard, de Bourg, membre de la Société d'Emulation du Jura, envoie une notice géologique sur le terrain de transport et les puits artésiens en Bresse. Dans la première partie de ce mémoire, M. Bernard attribue le comblement du bassin de la Bresse à des dépôts provenant du détritus de nos

vallées jurassiques, mêlé au grès verdâtre ou bitumineux du pays de Gex, de Genève et de la Savoie, aux cailloux quartzeux et aux argiles des Alpes du Dauphiné. L'auteur de cette intéressante notice dit que ces cailloux diminuent graduellement, lorsqu'on s'élève dans la vallée du Suran, pour disparaître presque complètement avant Meyriat. J'ai reconnu que le plateau d'Arômaz, situé entre l'Ain et le Suran, à plus de deux myriamètres de Meyriat, contient une grande quantité de ces quartz de la même origine, affectant la grosseur et la forme des pommes de terre. Ce fait n'infirme pas l'opinion de notre savant confrère. Il en est de même des sables micassés et chloriteux que j'ai trouvés aux pieds du premier plateau du Jura, à Sainte-Agnès, au-dessous des bois fossiles découverts dans cette localité. « Tous ces « différents dépôts, dit M. Bernard, qui forment les « plaines de la Saône et du Rhône, de l'Isère et de « la Durance, passent les uns aux autres et s'iden- « tifient. Ils donnent une vaste mer de cailloux, de « sables et d'argile..... Il n'y a que les eaux de la « mer et ses puissants courants qui aient pu amener « dans nos plaines ces vastes dépôts, quand on con- « sidère surtout les blocs énormes qui ont été en- « traînés sur les pentes extérieures du Jura. » A mesure qu'on descend dans les vallées, ces blocs diminuent de volume, et on ne les retrouve plus dans les plaines qu'en cailloux roulés de grosseur moyenne.

La deuxième partie de ce mémoire est relative aux puits artésiens en Bresse. Je me bornerai à citer les principales conclusions de l'auteur : 1.° Le terrain

de dépôt qui forme la Bresse est d'une assez grande profondeur ; il serait souvent difficile et peu avantageux de le traverser tout entier. L'épaisseur de ses masses, l'éparpillement des eaux dans ses diverses couches, la faiblesse de leur inclinaison, l'imperméabilité des couches argileuses de la surface diminuent les chances favorables que paraissent donner ces vastes dépôts aux recherches de sources jaillissantes ; si l'on veut obtenir des eaux qui jaillissent, il faudra sonder dans les lieux les plus bas, en se rapprochant des bords des rivières, et surtout de la Saône, par exemple entre Thoissey et Cuisery, entre Cuisery et Louhans.

M. Sauria, notre confrère, adresse à la Société un mémoire ayant pour titre : *Projet de boulangerie communale.*

Parmi les idées de réforme de la philanthropie moderne, il en est qui sont d'une application simple et facile, qui ne contrarient nullement les mœurs et les habitudes des contemporains, et qui n'ôtent rien à cette liberté individuelle de l'intérieur domestique, liberté à laquelle nous tenons si fortement, que nous préférons être plus mal nourri, logé, éclairé et vêtu chez nous que dans un foyer commun où notre volonté serait obligée de céder à la volonté de nos associés.

Admettant donc de la théorie sociétaire tout ce qui n'est pas contraire à cette indépendance domestique à laquelle nous sommes tous attachés par erreur,

préjugé ou mauvais calcul, M. Sauria a pensé que la boulangerie rurale appelait des améliorations de la plus grande importance pour l'économie du combustible et du temps, pour le meilleur emploi des diverses farines, et pour une préparation plus saine de l'aliment indispensable à l'homme. A ce projet de boulangerie se rattachent les hautes questions de mendicité, de paupérisme, de secours à donner aux voyageurs égarés et aux vagabonds. Applaudissons aux vues bienfaisantes et généreuses de notre confrère, mais n'approuvons pas la critique trop amère qu'il fait de l'égoïsme du riche qui, dit-il, détourne trop les yeux des haillons qui couvrent le pauvre. Vit-on jamais, au contraire, un siècle plus empressé à secourir les malheureux? Que d'établissements nouveaux, que de loteries, que de sociétés de bienfaisance, que d'associations charitables, que d'écoles gratuites pour le soulagement et les besoins physiques et moraux de la classe pauvre. L'arrêté qui proscrit la mendicité prescrit les mesures à prendre pour donner au mendiant du travail ou du pain. Ne soyons pas injustes envers le siècle.

Passons à la partie réellement utile et digne d'être méditée et appliquée par l'administration elle-même à la *boulangerie communale.*

M. Sauria prend pour base de ses calculs le village de Saint-Lothain, composé de 1,300 habitants et de 300 feux ou ménages. On y consomme 975 kil. de pain par jour, ou 355,875 par année : on cuit 25 kil. de pain par fournée, ce qui oblige de faire annuellement 14,235 fournées. D'après ces données incon-

testables, M. Sauria estime les frais de fabrication annuels et ses calculs les portent à la somme de 25,648 francs 55 c. D'après son plan de boulangerie communale, la dépense ne s'élèverait qu'à 4,727 fr. 50 c., d'où résulterait un bénéfice d'une énorme différence de 20,921 fr. 05, près de 70 fr. par feu ou ménage.

Craignant qu'il n'y ait quelque erreur de calcul ou quelques dépenses exagérées, nous avons cherché d'où provenait une aussi forte diminution des frais de panification. 1.° L'auteur suppose qu'une fournée, dans l'état actuel de la fabrication, coûte, dans chaque ménage, au moins 75 centimes. Il est bien difficile de croire qu'une ménagère de village consentît à donner un pareil prix pour la fabrication de son pain qui ne lui occasionne pas un quart de journée. Il me semble qu'en réduisant de 5,000 fr. cette dépense, on approcherait davantage de la réalité. 2.° Il est un second objet très contestable; c'est la dépense du bois destiné au chauffage du four, estimé par fournée 78 centimes. Ce n'est le plus souvent que des broussailles, des buis, des sarments de vigne, des bois morts, de peu de valeur, qu'on emploie à cet usage. Réduisons encore cette dépense de 5,000 fr. 3.° Les autres articles relatifs à la valeur d'un four, à son renouvellement, aux ustensiles, au prix de l'emplacement du four, etc., sont d'autant plus exagérés, que souvent un même four sert à plusieurs familles, qu'on les construit soi-même à moments perdus et presque sans frais, etc. Réduisons encore 1,000 fr. sur le prix total. Ces trois déductions ramèneront à 10,000 fr. le

bénéfice de l'emploi du four banal à l'emploi des fours particuliers, ou de 30 à 35 fr. par feu. C'est déjà un très grand avantage sans doute ; mais il en est d'autres qui militent encore plus, selon moi, pour le système de panification communale, savoir : plus de temps et d'argent perdu pour acheter au marché les grains, les porter au moulin, en suivre et rapporter la mouture, fabriquer et cuire le pain. Ce temps et cette dépense doivent profiter au ménage ou à la culture ; ensuite, d'un côté, plus de pains mauvais, imparfaitement cuits ou brûlés, susceptibles de moisissure. Dans le système Sauria, toujours un pain sain et excellent, proportionné à la qualité des farines employées.

C'est dans ces vues et si bonnes intentions que M. Sauria propose un règlement d'association pour la fabrication du pain, dans une boulangerie communale.

Il n'y a pas de département auquel conviennent mieux de semblables associations que celui du Jura. Nous sommes habitués à de pareils établissements dans l'organisation de nos fruitières. Ce qui serait une innovation tout-à-fait étrangère aux 9/10 des départements, est passé en habitude dans les départements du Doubs et du Jura, où de semblables associations ont lieu pour la fabrication des fromages. Un comité ou conseil gratuit d'administration, un commis de surveillance, un chauffeur, un ou plusieurs boulangers à traitement ou gage fixe ; voilà la composition du personnel. Chaque associé, sur sa demande et par convention arrêtée avec le conseil d'admi-

nistration, recevra une note portant 1.° le chiffre du nombre de kilogrammes de pain qu'il aura demandés, 2.° sa qualité, 3.° le prix du kilogramme, 4.° le nombre de décalitres de blé, de seigle ou de pommes de terre qu'il devra fournir à telle époque, au prix des mercuriales du marché le plus voisin, fixé par le conseil. Si les associés n'ont pas assez de grain, il en sera fait acquisition par la boulangerie. La société louera un moulin, les grains seront pesés à leur sortie du magasin et les farines à leur rentrée. Le bois sera acheté en commun, ou bien chaque associé fournira des fagots et autres combustibles, suivant la décision du conseil. Telle est la substance du règlement proposé par M. Sauria.

L'auteur ne s'est point borné dans son écrit à faire valoir l'une des applications les plus importantes de la théorie sociétaire. Il a appelé en outre l'attention du lecteur sur la co-panification des céréales combinées avec la pomme de terre. Quoiqu'on ait dit : *la pomme de terre est du pain tout fait*, on ne peut se dissimuler que cet aliment n'a point le caractère ni les propriétés physiques et chimiques du pain de céréales, il n'a pas subi la fermentation panaire. M. S...... donne d'abord la théorie de la fabrication du pain d'après M. Raspail. La farine des céréales contient, en proportions variables, deux substances principales, le gluten et la fécule. Le gluten est une substance grisâtre, élastique quand elle est imbibée d'eau, qui fermente aisément, fait lever la pâte, et donne au pain sa légèreté. La fécule est une poudre qui, vue au microscope, offre des grains ar-

rondis, dont l'enveloppe extérieure n'est point soluble dans l'eau froide, mais qui éclate à la chaleur de 63 degrés centigrades, la substance gommeuse que ces grains renferment pouvant alors se dissoudre dans l'eau à cette température. Si des savants ont contesté à la pomme de terre ses qualités nutritives, c'est qu'ils ignoraient la nécessité de faire éclater par l'eau presque bouillante l'enveloppe de la fécule. Aussi M. Sauria prescrit aux ménagères de pétrir séparément et à l'eau bouillante la fécule de pommes de terre, puis il faut l'ajouter à la farine des céréales où doit se trouver un levain de froment, et pétrir en renfermant dans la pâte le plus d'air possible; enfin, ajouter à la farine, pendant le pétrissage, *moitié* environ de son poids d'eau légèrement tiède.

Toutes les fécules donnent le même résultat à l'analyse chimique. Celle de la pomme de terre est de même nature que celle du blé; en la préparant soi-même, elle ne coûterait pas plus de 20 centimes le kilogramme. En effet, 50 kilogr. de 1 fr. 50 c. à 2 fr. donnent 8 kil. de fécule, 4 1/2 de parenchymes ou fibres de la pomme de terre, 87 1/2 d'eau de végétation. L'auteur fait observer avant tout que les pommes de terre gelées ne perdent rien de leur qualité pour être converties en fécule. M. S... donne ensuite le moyen de fabriquer la fécule. On soumet la pomme de terre, après l'avoir pelée ou lavée, à l'action de la râpe ou du moulin à râpe. Au moyen de cette machine cylindrique d'un mètre de circonférence sur 6 décimètres de longueur, on peut râper 200 à 250 kil. par heure. Les produits sont

jetés dans un tamis de crins ou sur un panier au-dessus d'un baquet destiné à recevoir l'eau de végétation qui entraîne la fécule et la dépose promptement. Après 2 ou 3 lavages, on obtient une fécule parfaitement pure, on la fait égoutter et sécher. L'auteur conseille de ménager un séchoir sur le four banal, en été l'action du soleil suffit. La fibre de la pomme de terre peut servir d'aliment au bétail. La fécule ne doit entrer que pour un tiers ou une moitié au plus de son poids dans la fabrication du pain.

L'auteur entre dans quelques détails sur le produit du blé suivant l'espèce de mouture employée : dans les moulins ordinaires, on obtient, sur 1000 kilogr., 588 kilogr. de farine blanche, le reste étant du son plus ou moins mélangé de farine ; dans les moulins économiques on obtient 751 de farine. Mais on peut extraire du son obtenu dans les moulins ordinaires plus de la moitié de son poids de farine de première qualité. On fait un simple lavage du son, sur lequel on verse de l'eau tiède ou même froide. On remue le mélange, on passe la liqueur dans un tamis en crin ou dans un vase dont le fond est en fer-blanc percé. Il faut environ 1 litre d'eau pour 3 litres de son. Le son qui reste est encore une assez bonne nourriture pour les bestiaux.

L'auteur termine son mémoire par indiquer les proportions de farine de diverses espèces qui entrent dans la composition du pain.

De l'orge et du froment donnent un pain aussi bon que le meilleur pain de froment. Le pain d'avoine pure, à laquelle on ajoute 1/5 seulement de son poids

de froment, est d'une assez bonne qualité, mais d'une saveur peu agréable. La farine de maïs est panifiable, unie par moitié à la farine d'avoine et à 1/5 de levain fait de farine bise de froment. Moitié maïs et moitié froment produisent un pain agréable et digestif ; il se maintient long-temps frais. L'orge pur mêlé à 1/5 de son poids de levain de froment donne un pain se liant bien, et qui paraît bien confectionné. Enfin, le sarrazin est panifiable si on le mêle en parties égales avec de l'orge et du seigle, plus 1/5 de levain de froment.

Telle est la substance du mémoire de M. Sauria. Nous l'engageons à persévérer dans ses études philanthropiques, à démontrer par l'expérience les avantages immenses de la panification communale, de prendre personnellement l'initiative dans la commune où il trouvera un nombre suffisant de souscripteurs qui préféreront le bon pain du four commun au mauvais pain de leur ménage. Le succès n'est pas douteux, et M. Sauria trouvera sa récompense dans les heureux résultats qu'il obtiendra nécessairement, dans l'imitation qu'en feront les communes voisines et dans l'estime de tous les gens de bien et de tous les économistes, à laquelle il a acquis des droits par la publication de son intéressante notice.

Dans la même séance ; M. Cuenne donne communication de l'avis émis par la commission d'agriculture de la société d'émulation sur le mémoire de M. Poillevey, de Poligny, ayant pour titre : *Essai sur la vinification, principalement applicable aux crus des vignobles du Jura.*

Voici le texte de cet avis et la délibération intervenue :

La section d'agriculture de la Société d'Émulation du département du Jura, considérant que l'emplacement des cuveries au midi est reconnue la plus favorable pour obtenir, au temps des vendanges qui se font en septembre, octobre, le degré de chaleur nécessaire à la fermentation (12 degrés Réaumur) ;

Que l'exposition des caves ou celliers au nord est, par l'expérience, démontrée la meilleure ;

Que les précautions indiquées pour éviter trop de sécheresse ou d'humidité dans ces caves, et y établir un courant d'air, sont fort sages ;

Que celles relatives à la bonne tenue des fûts, tendant soit à les préserver de tous mauvais goûts, soit à leur enlever ceux qu'ils pourraient avoir contractés, sont également bonnes ;

Que la célérité dans les diverses récoltes de vendanges opérées par un beau ciel et le prompt remplissage des cuves ou foudres, sont d'excellentes mesures ;

Que l'égrappage, dépendant de l'espèce des raisins, de leur maturité plus ou moins complète, du temps et des localités, pourrait être laissé à la prudence des vignicoles ;

Que le foulage de la vendange paraît toujours nécessaire pour faire fermenter et colorer les vins ;

Que l'appareil décrit pour la confection des vins blancs, imitant celui de M.me Gervais, pourrait très bien s'appliquer aux cuves pour modérer et régulariser la fermentation, que du moins les cuves doi-

vent être hermétiquement bouchées avec des planches ou de l'argile après l'action de l'air atmosphérique, moyen sûr d'éviter toute *acescence* et rupture du chapeau ;

Que la décuvaison ou entonnement ne doit être, en général, entrepris ni trop tôt ni trop tard, mais combiné sur la maturité et la fermentation des vins qui, déposés dans des tonneaux, doivent y être surveillés de manière à laisser à l'acide carbonique, qu'ils peuvent encore contenir, la facilité de se dégager ;

Que les soutirages renouvelés des vins et leur collage importent à leur conservation ;

Que les différentes colles, parmi lesquelles figurent au premier rang celles du sang de bœuf, des blancs d'œufs frais, de colle forte, appliquées dans de justes proportions, sont d'un très bon usage, et ne procurent aucune altération aux vins dont elles n'enlèvent que les parties hétérogènes ;

Que l'aménagement des vins blancs ordinaires, mousseux, de garde, de paille, leur mise en bouteille ou leur conservation en tonneaux, tel qu'il est formulé au mémoire, est d'une bonne intelligence ;

Que les moyens employés pour guérir les vins du goût d'évent, de moisi, de lie sèche, de pourri, ne peuvent émaner que de longues et sérieuses observations et comparaisons ;

Considérant que la notice de M. Poillevey a pour but évident de rendre aux vins du Jura leur antique réputation ;

Que cette œuvre est méditée et conçue dans un esprit patriotique, et qu'ayant en vue l'intérêt géné-

ral, elle mérite d'être appréciée par tous nos cultivateurs et vinicoles,

Estime que c'est le cas d'en présenter l'analyse dans le compte-rendu de la Société, afin que son utile publication produise tout l'effet qu'on peut en attendre, et arrête en conséquence que l'extrait de la présente délibération sera adressé à M. le Président ou Secrétaire de la Société d'Émulation.

La Société approuve les conclusions de sa section d'agriculture et charge son secrétaire de faire l'analyse de l'ouvrage de M. Poillevey, et de l'insérer dans le compte-rendu de ses travaux pour 1842.

M. Poillevey, dans une introduction, expose le but qu'il se propose : ce n'est point la culture de la vigne, l'indication des meilleurs cépages, c'est la vinification proprement dite, c'est la fabrication du vin dont il suivra pas à pas les phases. Si nos vins étaient traités avec soin, avec intelligence, on n'achèterait point à des prix exhorbitants des vins de Bourgogne et de Champagne, quand nous aurions chez nous des vins équivalents dont nous pourrions à la rigueur nous contenter. Les anciens comtes de Bourgogne tiraient la plupart des vins des terres du château de Grimont, au-dessus de Poligny, et Henri IV se fit adresser plusieurs expéditions du vin de Blandans dont la qualité avait flatté son goût lors de son séjour au château de Domblans.

Ce petit ouvrage est destiné aux propriétaires et aux vignerons, il est le fruit de 40 ans d'études et de recherches. M. Poillevey a essayé les méthodes indiquées dans les nombreux ouvrages qui traitent ce

sujet ; il a fait choix de celles qui sont applicables au Jura et qui lui ont fourni les meilleurs résultats.

Il jette d'abord un coup-d'œil indispensable sur le local employé à la fabrication : c'est la cuverie, où la vendange est soumise à la fermentation. Elle doit jouir d'une température de 15 degrés centigrades, les jours doivent être au midi, un poële y sera établi pour élever au besoin la température. On en éloignera, s'il est possible, les écuries, les dépôts de fumier ; on doit y placer le pressoir.

Les caves doivent être exposées au nord ; toutefois ce n'est point une condition essentielle pour la conservation ou la bonification du vin. Elle doit être creusée à une profondeur convenable pour y maintenir une température constante (12 degrés centigrades). Un courant d'air doit être établi au moyen d'un soupirail, garni d'une rabattue qui permet de régler la circulation de l'air ; à l'opposite de celui-ci, il faut une seconde ouverture. Une cave ne doit être ni trop humide ni trop sèche : dans le premier cas, les tonneaux se moisissent, le vin se gâte ; dans le second cas, les douves et les fonds se sèchent, les cirons s'y mettent quelquefois, le vin perd par l'évaporation à travers le fût ; les vins s'éclaircissent difficilement quand ils sont exposés à l'ébranlement causé par le passage des voitures, par les machines en mouvement, et les forgerons ; éloignez les caves des écuries et des fumiers, et n'y déposez point de jardinage, fleurs, fromage, viande, etc.

L'auteur passe à la préparation et à la tenue des tonneaux : pour les futailles neuves, on les échaude

à l'eau salée bouillante, dans la proportion de 25 décagrammes de sel et un litre d'eau pour 3 hectolitres de contenance ; deux jours après, il faut rincer à froid et y faire cuver. Pour les grandes pièces, il faut éponger les parois intérieures de la pièce avec de l'eau-de-vie, y jeter deux ou trois litres et même plus si elle dépasse 60 hectolitres, y mettre le feu ; si le tonneau étuvé suivant le premier procédé n'est pas destiné au cuvage, on y introduit un demi-litre de vin bouillant par hectolitre de capacité ; on y jette un verre ou deux de bonne eau-de-vie ; on égoutte, on mèche, ou mieux encore, on fait une étuve à l'eau-de-vie, que l'on y fait brûler au moyen d'un chiffon en toile, plus ou moins gros, qui en est imbibé. Ces pièces neuves sont réservées pour les vins nouveaux.

Quant aux tonneaux anciens, voici les soins dont M. Poilleyey les croit susceptibles : les grands doivent être débarrassés des dépôts qu'ils retiennent, les racler, brosser, essuyer avec des chiffons, s'il est possible, ne point les laver à l'eau, à moins de les remplir immédiatement, lorsqu'on les a séchés et méchés. Le petit tonneau est rincé à la chaîne ; on y passe ensuite un litre de vin, et le lendemain on y brûle un morceau de mèche, savoir : 1/4 de mèche pour 4 hectolitres, la moitié de 5 à 15, les 3/4 de 15 à 20, enfin une entière de 20 et au-dessus. Le soufre contribue à la clarification ; mais il faut de la sobriété dans son emploi.

Trois mauvais goûts d'une nature distincte résultent de l'état des futailles : 1.° le goût de moisi se corrige par une étuve à la chaux dissoute dans de

l'eau froide et versée immédiatement dans le tonneau ; on agite pendant une heure ou deux, on rince et on mèche ; 2.° le goût de lie sèche, en employant un lavage d'une partie d'acide sulfurique sur 9 d'eau. L'auteur conseille avec quelque sorte d'incertitude de compléter ces deux moyens curatifs par l'emploi de 20 à 25 décagrammes d'huile d'olive, de manière à en induire toutes les parois du tonneau ; 3.° le goût de relent se corrige par l'emploi de l'acide sulfurique. Si le goût putride persiste, le tonneau est hors de service. Son emploi gâterait même le vin et le marc qui y aurait cuvé.

Il est bien difficile de fixer l'époque de la maturité du raisin ; elle dépend de la nature des cépages qui varient dans la même vigne, et même de chaque grappe qui n'atteint pas le même jour le même degré de maturité. Aussi rien ne justifie ce qu'on appelle les bans des vendanges, si ce n'est le morcellement de la propriété, et la crainte des délits, pendant la récolte non simultanée des raisins d'un même canton, M. Poillevey établit cinq axiômes pour une bonne vendange : 1.° Vendanger le plus promptement possible ; 2.° s'en abstenir par la pluie, les brouillards et la rosée ; 3.° rejeter les grappes non mûres, sèches ou pourries ; 4.° employer pour détacher le raisin une paire de ciseaux ou un sécateur, et non la serpette, pour éviter les secousses et la chute des grains ; 5.° donner ses soins au mélange des plants cueillis, d'où résultent la nuance et la finesse du vin.

Passant à l'égrappage, l'auteur examine dans quelle circonstance on doit y procéder : si le raisin n'est pas

parvenu à une maturité satisfaisante, il faut égrapper; dans le cas contraire, laisser la totalité des grappes, ou une partie d'entre elles, dans les cépages communs; l'égrappage est arbitraire, il est souvent utile pour conserver les vins et en relever la saveur; dans l'égrappage au crible, il est bon de fouler la vendange pour obtenir du moût avant de la jeter à la cuve.

La fermentation est la plus importante des œuvres de la vinification, et cependant c'est ce qui occupe le moins les propriétaires et les vignerons. Si l'on est obligé de cuver dans une cave, il faut garantir les vins vieux du contact de l'acique carbonique, en mouillant avec soin les tonneaux et fermant hermétiquement les bondes. On doit remplir la cuve en deux ou trois jours au plus. La fermentation commencée, on l'arrête si on charge la cuve de nouvelle vendange. On doit fouler chaque jour la vendange qui fermente, pour que la chaleur soit uniforme, que les rafles ne s'attachent point autour de la cuve, et que le chapeau puisse se former.

La fermentation en tonneaux est moins prompte et moins tumultueuse que dans des cuves ouvertes; quand la température est froide ou humide, on concentre la chaleur en couvrant la cuve de planches sur lesquelles on jette des couvertures ou des paillassons; on ferme les soupiraux; on chauffe la cuverie, si elle est distincte de la cave; on peut aussi employer le moût bouillant, dans les cas désespérés seulement, mais jamais lorsque le raisin a la maturité convenable. L'addition du sucre qui, par la fermentation, se convertit en alcool, augmente la force du vin, mais il

balance difficilement le surcroît de dépense pour les vins communs : toutefois les vins sucrés se conservent mieux. Le sucre est dissout dans du moût chauffé pour le porter à l'ébullition. Il ne paraît pas à M. Poillevey qu'il y ait une grande déperdition d'alcool dans les cuves ouvertes. L'auteur s'élève avec raison contre l'habitude de mettre des cendres délayées sur le chapeau quand on décuve long-temps après la fermentation, procédé qui donne à la couche supérieure du marc en contact un goût d'âcre et de pourri ; il conseille de placer dans l'intérieur de la cuve un cercle destiné à supporter un fond en sapin qu'on garnit en plâtre.

Le vignoble jurassien n'admet aucune règle pour le décuvage : les uns entonnent 15 jours, d'autres un mois, deux mois, etc., après le terme de la fermentation, d'autres attendent que le vin soit clair ; l'auteur est d'avis qu'on choisisse le moment où le liquide n'a plus qu'une légère saveur sucrée, et un faible sentiment de chaleur, et où le vin a acquis la couleur que l'on veut obtenir. Un trop long séjour du vin sous le marc le rend dur et acerbe, ce qu'on attribue aux pepins qui s'agitent et fermentent au fond de la cuve. Sous le rapport de la couleur, M. Poillevey n'a pas reconnu de différence sensible entre deux produits dont l'un avait été tiré après 10 ou 15 jours de cuvage et l'autre après deux mois. Il y a une grande déperdition de la matière spiritueuse dans le décuvage à l'air libre ; les ouvriers sont souvent enivrés pas l'évaporation pendant ce travail. Il vaut mieux tirer dans les futailles placées sous la cuve où l'on adapte

au robinet un tuyau de cuir ou de toile imperméable. La perte est considérable quand le vin est reçu et transporté dans des seaux découverts, et plus encore quand il est tiré dans une tinne, dans laquelle on le puise pour le verser dans le tonneau.

Le vin subit dans ces tonneaux une fermentation insensible pendant laquelle il se dégage encore de l'acide carbonique et se dépose beaucoup de lie. Le marc soumis au pressoir donne par la première serre un produit qui doit être ajouté au vin déjà mis en tonneaux. Les deuxième et troisième serres fournissent un vin dit de pressurage mis à part. Il ne faut pas dessécher les marcs, on obtiendrait peu d'eau-de-vie, et elle aurait un goût empyreumatique. Il faut recouvrir ces marcs fortement tassés d'une couche d'argile délayée jusqu'au moment de la distillation.

Si le vin est éclairci en décembre, on fait par un vent du nord, et jamais par la pluie, un soutirage, opération qu'on renouvelle à la fin de l'hiver. Il est nécessaire également de soutirer les vins vieux chaque année pour qu'ils ne séjournent pas sur la lie, qui peut nuire à leur conservation et à leur qualité.

Le collage est une opération qui a pour but la clarification du vin ; les vins que l'on conserve doivent être collés à leur second ou troisième printemps ; la colle quelle qu'elle soit n'altère point la force ni la saveur du vin. Elle ne reste point dans le liquide : coagulée par l'alcool, elle entraîne avec elle les impuretés suspendues dans le vin et lui donne de la limpidité et de la finesse. L'auteur examine ensuite les diverses substances employées au collage des vins rouges qui lui ont paru mériter la préférence.

Il met en première ligne le collage aux blancs d'œufs. La dose de quatre blancs par hectolitre pour les fûts qui n'excèdent pas six hectolitres. Des pièces plus fortes en exigent une proportion moindre ; on n'emploie que les blancs, et jamais les coques. On les bat avec une poignée d'osier, on ajoute un ou deux litres de vin, on bat de nouveau, on jette dans la futaille et l'on agite avec un bâton fendu pendant dix minutes; la gélatine ou la colle claire à la dose de 15 à 20 grammes par hectolitre, fondue à l'eau tiède, s'administre comme le blanc d'œuf. Les poudres de Julien sont accompagnées d'une instruction qui explique leur emploi. Le sang de bœuf chaud à la dose de 1 à 2 décilitres par hectolitre, et la gomme arabique à la dose de 12 à 15 grammes par hectolitre, réduite en poudre et délayée en y versant peu à peu du vin, s'administrent comme les autres colles.

La colle au sang a le plus d'énergie ; sa partie aqueuse communique au vin un goût de fadeur désagréable; il faut soutirer le vin en usant de cette colle. Le blanc d'œuf et la poudre noire de Julien n'exigent point de soutirage : la gélatine, et surtout la gomme arabique, opère plus lentement et reste trop longtemps suspendue dans le vin. Pour les vins faibles on peut ajouter à la colle trois décilitres de bonne eau-de-vie vieille par hectolitre. Un soutirage doit toujours précéder le collage.

Si l'on a employé des tonneaux douteux, mal préparés, les vins contractent les goûts de relent, de lie sèche et de moisi ; quand on s'en aperçoit il faut le transvaser dans un tonneau bien affranchi et méché ;

si le mauvais goût se prononce, on conseille d'introduire par la bonde un sachet de froment grillé de 4 hectogrammes par hectolitre ; des noix grillées dépouillées de leur coque, au nombre de 20 par hectolitre ; pour soutirer, au bout de huit heures, l'auteur cite cinq à six curatifs auxquels il n'ajoute pas grande confiance : le charbon végétal en poudre doit cependant réussir pour corriger le goût de moisi. Le hasard a donné lieu à un remède plus efficace. Du vin moisi, transvasé dans une barrique qui avait contenu de l'huile d'olive, perdit son mauvais goût. On en attribua la cause à l'action de l'huile, d'où résulte le procédé suivant : soutirer le vin, verser 12 décagrammes par hectolitre d'huile d'olive ; agiter plusieurs fois par jour le mélange pendant une semaine, serrer la bonde et laisser reposer.

Passons avec M. Poillevey aux maladies des vins rouges : la pousse se reconnaît lorsque le vin tiré par le fosset sort avec violence et avec mousse, louche, brun, et d'un goût désagréable; elle se guérit en transvasant le liquide, en ajoutant 3 ou 4 décilitres d'alcool ou d'eau-de-vie, et 10 grammes d'acide tartrique par hectolitre ; on le colle, et l'on se hâte de le consommer. L'évent et l'acide sont dus à l'action de l'air : pour préserver les vins de cet accident, il faut ouiller les futailles, et les boucher hermétiquement. Les remèdes consistent : 1.° à passer le vin sur du marc encore chaud ; 2.° à le mélanger avec du pressurage ; 3.° à y ajouter 10 litres de lie fraîche par hectolitre après avoir soutiré dans un tonneau qu'on vient de mécher, agiter pendant quatre jours ;

enfin, s'il est nécessaire, le soutirer et le coller ; si l'acidité devient plus forte, le meilleur remède est l'emploi du tartrate neutre de potasse ; on verse dans ce sel dissous 2 ou 3 décilitres, et une égale quantité d'alcool dans un tonneau de 2 hectolitres ; on peut aussi employer la craie blanche pulvérisée mêlée avec de l'eau-de-vie et un peu de crême de tartre, puis soutirer sept heures après, et enfin, introduire par la bonde et agiter dans le vin un sachet de 15 décagrammes par hectolitre de blé bouilli, égoutté et refroidi.

Les vins du Jura sont moins susceptibles que ceux de Bourgogne à contracter le goût d'amer : dans son principe, il suffit de transvaser le vin dans un tonneau fraîchement vidé et alcoolisé, et de coller immédiatement. Si le goût persiste, il faut mécher un tonneau, y introduire 2 litres de lie de vin blanc non collé, le rouler, y verser un demi ou un litre d'alcool, fort doucement, pour qu'il reste à la surface de la lie, allumer l'alcool, ensuite boucher la futaille exactement pendant vingt-quatre heures, soutirer le vin, ajouter un kilogramme de sucre en poudre : au bout de quinze à vingt jours le vin n'est plus amer.

M. P..... s'étend peu sur le mélange des vins. Des vins d'une qualité médiocre pourraient être coupés avec des vins plus nouveaux et plus corsés pour leur donner le nerf dont ils sont privés. Ces vins doivent être collés et vendus ou consommés promptement, mais la bonne foi exige que l'acheteur soit prévenu. Ne mélangez point les vins fins, et laissez aux spéculateurs le monopole de ces mélanges.

Avant de mettre en bouteilles les vins rouges, il faut attendre qu'ils soient parfaitement dépouillés. Rien n'est plus variable que l'époque de la mise en bouteilles des vins du Jura, qui peut avoir lieu dans leur troisième année, et qui exige pour d'autres un séjour de cinq, six, et même huit années en tonneaux ; le procédé de la mise en bouteilles consiste à placer la cannelle immédiatement après le collage, passer dans les bouteilles un peu de vin, ou d'eau-de-vie, boucher à mesure du remplissage, introduire avec la paume de la main le bouchon à demi trempé d'eau-de-vie, goudronner le cou des bouteilles jusqu'au-dessous de la bague ; on les tient ensuite couchées. Quand la pièce doit être tirée à la longue, on peut y jeter un ou deux verres de bonne huile d'olive qui, se répandant à la surface du vin, le garantit de l'action de l'air.

Nous allons maintenant nous occuper de la fabrication des vins blancs pour les crus et produits ordinaires : il faut cueillir le raisin blanc par un temps chaud et sec, le porter au pressoir, sans égrappage préalable; la première serre peut être vendue pour les amateurs de vin doux ou bourru. Les vins des autres serres sont versés dans des tonnes couvertes, y déposent leurs grosses lies et dès le lendemain mis en tonneaux. M. P..... pense que les raisins blancs cuvés donneraient des vins blancs qui auraient moins d'action sur le genre nerveux.

M. Poillevey propose de placer sur chaque orifice de bonde des tonneaux, un appareil en fer-blanc simple et peu dispendieux qu'on emploie depuis longtemps pour la fermentation des vins de garde. Cette

bonde, qui a la forme d'un cône creux terminé par une boule, est en fer-blanc : de cette boule descend un tube creux qui conduit le gaze acide carbonique dans un seau d'eau, d'où il s'échappe. Le tube se plonge à la profondeur de six à huit centimètres.

Les vins mousseux exigent plus de précautions que les vins ordinaires : il y en a une grande variété. Les raisins blancs de l'Étoile, Quintigny, Gaillardon et Normoy sont cueillis immédiatement après les raisins noirs ; les raisins plus spiritueux d'Arbois, Pupillin, Château-Chalon, Ménétru, attendent les premières gelées d'automne. On presse avec ou sans la grappe. Ces derniers raisins sont plus capiteux parce que l'alcool et l'acide carbonique surabondent. Les vins mousseux se font avec le sauvagnin, le melon et le gamé blancs, dans la proportion de moitié à trois cinquièmes de sauvagnin jaune et de moitié à deux cinquièmes de melon ou gamé blancs ; choisissez un temps sec, préférez les fruits des vieux ceps, rejetez les grappes gâtées, ou peu mûres, pressez de suite, laissez couler pendant une demi-heure, rejoignez le marc, pressez de nouveau pour vingt minutes, réunissez ces produits dans une tinne ou sapine. Dès que l'on voit paraître quelques bulles, soutirez et transportez le moût dans des tonneaux ; là, on fait gorger par la bonde, au moyen d'un ouillage réitéré, l'écume que soulève la fermentation, ou bien on ne remplit pas le tonneau complètement et on ne serre pas la bonde, mais il faut dans ce dernier cas soutirer trois ou quatre fois avant le collage, qui a lieu pour les deux méthodes à la fin de janvier ou au commencement de fé-

vrier. S'il en est besoin on le soutire et on le colle une seconde fois, mais plus faiblement, au mois de mars ; le courant d'avril est le terme de rigueur pour la mise en bouteilles. On fait usage de la colle de poisson à la dose de 10 à 12 grammes par hectolitre. L'auteur indique la manière de préparer la colle, de la conserver, et de s'en servir. Les autres produits du pressoir sont traités à part et ne fournissent que des vins d'une qualité inférieure ; en les mêlant avec ceux des deux premières serres on altère leur qualité.

On fait encore une nouvelle espèce de vin blanc mousseux teint en rose avec un mélange de raisins noirs et blancs, du poulsard, du noirin, du pineau, du sauvagnin jaune ; on exclut les fruits avariés. Déposés sur le pressoir, on donne une serre progressive d'une demi-heure ; la première pressée donnerait un vin incolore facile à éclaircir ; la seconde pressée jointe à la première fournit un vin rosé. Comme cette fabrication a lieu à l'époque des vandanges, le marc est rejeté à la cuve. Il ne faut pas égrapper ; autrement, le vin est trop coloré, et plus difficile à clarifier.

Les vins mousseux exigent des bouteilles fortes comme on en fabrique dans l'arrondissement de Dole. On passe un peu de vin dans les bouteilles avant de les remplir ; on chasse de force les bouchons bien choisis avec une palette. Le bouchon doit saillir, du quart de sa hauteur, au-dessus du col de la bouteille ; on le ficelle fortement par deux tours croisés ; on peut remplacer un des tours par du fil de fer recuit. Il y a des instruments à l'usage du commerce pour boucher les vins qu'on champagnise. Les bouteilles sont

ensuite coiffées soit avec du goudron, soit avec des capsules métalliques. Si l'on veut conserver le vin en pleine mousse, couchez les bouteilles et ne les relevez point, mais attendez-vous à des pertes par le *bris* des bouteilles ; quant à la manière de champagniser le vin, l'auteur renvoie aux procédés indiqués dans *la Maison rustique du XIX.e siècle*, où l'on indique l'opération du dégorgement et les manipulations qui sont l'objet d'une industrie et non de l'œnotechnic proprement dite.

Les vins de paille ne sont point oubliés dans l'intéressante notice que nous analysons. Il se compose de poulsard pour deux tiers et de sauvagnin jaune pour un tiers. Évitez d'altérer la fleur de la grappe ; transportez avec soin sur la tête les corbeilles, le fruit que l'on range sur des claies, paillassons, ou que l'on append à des plafonds. En temps sec, on donne de l'air ; en temps humide, on ferme ; en février et mars, on égrappe, on rejette les grains gâtés, on presse avec lenteur le moût recueilli dans un barillet pourvu d'un petit entonnoir ; on donne plusieurs serres ; on réunit ces produits dans un tonneau où la fermentation, peu active et de longue durée, s'opère ; il faut souvent desserrer la bonde ou employer un appareil de fermentation. Ce vin n'exige ni soutirage, ni collage ; pour hâter sa maturité, il faut le déposer dans un lieu chaud ; il faut le mûrir en tonneau et ne le mettre en bouteilles qu'à sa douzième année. C'est un véritable vin de liqueur, qu'on peut rendre plus tôt potable par un procédé pratiqué par l'auteur. Après l'égrappage foulez fortement la vendange, jetez-la

dans un tonneau à porte placé debout, couchez le tonneau après avoir replacé la porte garnie d'un petit panier d'osier ; foulez de temps en temps par la bonde, et au mois de septembre mettez le vin et les produits mélangés des différentes serres du marc dans un tonneau. Ce vin est analogue au vin d'Alicante.

Telle est la substance du travail de notre confrère. C'est une instruction complète des procédés de vinification ; c'est le *vade mecum* ; c'est le livre obligé des vinicoles jurassiens. Tous les procédés les plus convenables à cette importante fabrication y sont développés avec clarté ; ils sont d'autant plus sûrs, qu'ils sont le fruit d'une longue expérience. Honneur au zèle et aux connaissances positives de M. Poillevey, et remercions-le d'un travail si utile à la classe intéressante de nos vignerons.

M. Cuenne communique ensuite à la société l'extrait des délibérations prises par la section d'agriculture dans sa séance du 29 mai.

1.° Sur le professorat agricole.

M. Landry annonce que M. Bonnet, professeur d'agronomie, institué par le département du Doubs, s'est rendu à Poligny, le 22 mai courant, et que, dans une séance à laquelle ont assisté les membres du comice agricole et nombre de cultivateurs venus de tous les points du canton, ce professeur a été entendu sur la science agricole avec le plus vif intérêt et l'attention la plus soutenue.

M. Landry, que ses essais multipliés et son expé-

rience ont rendu expert en matière d'agriculture, exprime le désir de voir créer dans le Jura une chaire agricole comme dans le Doubs.

La section d'agriculture,

Considérant que l'établissement d'un professeur spécial d'agronomie serait d'une utilité éminente dans le Jura ;

Que pour obtenir des succès certains l'homme des champs a besoin d'instructions et de direction dans ses travaux ;

Que les expériences laissant de bons principes et de bonnes théories auront des résultats avantageux qui ne peuvent manquer d'exciter au milieu des populations le zèle et l'émulation ;

Que la richesse et la prospérité du département s'augmenteront et faciliteront aux habitants les moyens de supporter les charges qui leur sont imposées ;

Que les avantages réalisés dans le département du Doubs par suite de l'adoption de la mesure proposée ne permettent pas de douter de son efficacité ;

Que pour obtenir les mêmes avantages, il suffira de faire appel au zèle, au dévouement et à l'amour du bien public qui anime le conseil général du Jura,

Émet le vœu

Que la Société d'émulation sollicite la création d'un professorat spécial d'agriculture dans le département, et prie M. le Préfet de demander avec instance au Conseil général l'allocation des fonds nécessaire à une institution destinée à régénérer l'agriculture parmi nous.

Une discussion s'établit dans le sein de la Société sur le professorat agricole. M. Demerson, notre confrère, avait adressé à M. le préfet le programme d'un cours d'agriculture qu'il aurait fait au chef-lieu du département. Un membre opposé à ce système de cours théorique, à l'usage des curieux et des oisifs, a exprimé le désir d'un professorat ambulant, comme celui de M. Bonnet, qui ne reçoit point ses élèves dans une chaire, dans une classe urbaine, mais qui va les chercher au sortir de la messe, tient ses assises dans la campagne, donne ses leçons en partie dans les champs, en partie dans les granges où il rassemble les cultivateurs, leur distribue des semences, leur donne des récompenses et des prix d'encouragement. La Société délibère que M. le président réclamera auprès de M. le préfet le programme du cours de M. Demerson, et auprès du Conseil général, les fonds nécessaires à la tenue des assises agricoles.

2.° Sur les moyens d'améliorer la race des chevaux.

La section d'agriculture,

Convaincue qu'une des branches principales de l'économie rurale est l'éducation de la race chevaline;

Que le Jura a été long-temps réputé par la qualité de ses étalons et de ses juments destinés à la reproduction, et qu'il fournissait alors à l'état les plus forts et les plus beaux chevaux de trait;

Que le sol, les productions et la température du département sont on ne peut plus favorables à l'éducation des chevaux;

Qu'il importe de profiter de son heureuse position entre les montagnes et la plaine, et de ses relations

commerciales avec les départements qui l'avoisinent ; mais que pour ramener cette branche d'industrie à son ancien état de prospérité, il faut ranimer le zèle des éleveurs par des primes d'encouragement, et par l'acquisition aux frais du département d'étalons bien choisis ;

Que ce sont là les seuls moyens d'exciter l'émulation, et de reconquérir au pays la juste réputation dont il jouissait autrefois ;

Que la monte telle qu'elle a lieu aujourd'hui est insuffisante en ce que les stations ne sont point assez multipliées pour desservir les localités, dont la plupart restent livrées aux seules ressources que leur offrent les étalons particuliers,

Exprime le vœu

Que la Société d'émulation sollicite du Conseil général des primes d'encouragement en faveur des éleveurs qui tiendront les plus beaux étalons ; et qu'elle demande également que le Conseil général consacre des fonds à l'acquisition de plusieurs étalons tirés de l'ancienne province du Perche, qui, accouplés avec les juments du pays, donneraient de fort beaux produits ; sauf à régulariser le système des primes à l'instar de celui déjà existant pour la race bovine, et à aviser au placement des étalons percherons dans les localités les plus convenables.

La Société approuve cette délibération de sa commission d'agriculture.

3.° Sur la vaine pâture.

La section d'agriculture,

Considérant qu'en attendant la publication du code

rural depuis si long-temps réclamé en vain, il est de l'intérêt public d'obtenir la suppression de la vaine pâture, prohibée par tous les gouvernements qui entourent la France, et déjà adoptée dans un grand nombre de nos départements, suppression que tous les corps constitués, toutes les sociétés économiques reconnues ont unanimement demandée;

Considérant que le parcours présente des entraves à la destruction des jachères, empêche la formation des prairies artificielles, entretient des habitudes de fraude, amène la violation des clôtures, augmente les épizooties par les communications trop rapprochées, fait obstacle au perfectionnement des races, et dont le moindre des inconvénients est de priver le propriétaire des seconds fruits, et de porter par là atteinte au droit de propriété;

Émet le vœu

Que la Société d'Émulation renouvelle de plus fort la demande de l'abolition du vain parcours, et prie M. le préfet d'en faire l'objet d'une proposition spéciale à soumettre au Conseil général, dont la délibération sera ensuite transmise au ministre du commerce et de l'agriculture.

Séance du 19 *octobre.*

M. le ministre du commerce et de l'agriculture met à la disposition de la Société d'Émulation une somme de 550 francs destinée à l'encouragement de l'agriculture et des arts qui s'y rapportent.

M. Gindre de Mancy adresse à la Société son poème intitulé : *Le siége de Dole en* 1636. La Société arrête qu'il sera imprimé dans le compte-rendu de 1842.

LE SIÉGE DE DOLE

EN 1636,

Poème couronné par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Besançon, dans sa séance du 24 août 1842.

Hommage à la Société d'Émulation du Jura.

> « Toute mon ambition se termine à vouloir
> « être tenu pour naïf et véritable Franc-
> « Comtois. »
>
> Le siége de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté, et son heureuse délivrance, descrits par M. Jean Boyvin, conseiller de sa majesté en son souverain parlement à Dole.— Anvers, 1638.

Au pied du mont Roland, en ces plaines fécondes
Où le Doubs roule en paix le trésor de ses ondes,
Dole, alors le rempart, l'orgueil de la Comté,
S'élevait dans sa gloire et dans sa majesté.
Sous l'invincible abri de ses vieilles franchises,
Au prix de tant d'efforts, de tant de sang conquises,
Soumise aux magistrats élus selon son cœur,
Et d'un sceptre éloigné sentant peu la rigueur,
Elle voyait fleurir son peuple exempt d'alarmes,
Qui, fort par la justice et puissant par les armes (1),

(1) *Justitiâ et armis Dola*, devise de la ville de Dole.

Et, comme envers son Dieu, fidèle envers son roi,
Vivait dans l'union des mœurs et de la foi.
Au monarque espagnol du même amour unie,
Telle enfin respirait toute la Séquanie,
Mère d'enfants loyaux, d'intrépides soldats,
Nourris dans les dangers, toujours prêts aux combats;
Et, constants serviteurs du siége apostolique,
Catholiques ardents sous le roi catholique,
Tous ils pensaient défendre, en leur noble fierté,
Avec l'antique foi, l'antique liberté.

Voilà que tout d'un coup sonne le glas d'alarmes,
Et qu'en Dole éperdue, un cri s'élève : « Aux armes!
« Aux armes! les Français! ils viennent! les voici!
« Aux armes! n'attendons ni pitié, ni merci,
« Condé mène avec eux ces fils du Nord infâmes (1),
« Qui pillent les autels, qui massacrent les femmes,
« Et s'en vont dérober, jusqu'au fond des tombeaux,
« A la mort sa dépouille, au linceul ses lambeaux.
« Déjà de mont Roland ils ont souillé l'enceinte,
« Et sous leurs pieds foulé sa Notre-Dame sainte.
« Aux armes! aux remparts! c'est là qu'il faut courir!
« C'est là pour notre Dieu qu'il faut vaincre ou mourir! »

A ces cris la cité frissonnante s'agite,
Et le peuple aux remparts court et se précipite,
Tous à l'envi jaloux d'une aussi belle mort;
Mais soudain réprimant ce généreux transport,
Le Parlement chargé du soin de la province,
Et qui dans la cité commande au nom du prince,
Le prélat vénérable en ses murs renfermé (2),
Intrépide pasteur d'un troupeau bien-aimé,

(1) Le prince de Condé, gouverneur-général de la Bourgogne et généralissime de l'armée française, avait en effet parmi ses troupes un grand nombre de reîtres allemands et suédois, luthériens, et qui préludaient déjà aux affreux ravages qui ont rendu leur nom si exécré dans notre province.

(2) Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon.

L'appellent aux autels pour qu'il s'y purifie
Devant celui qui seul console et fortifie ;
Et là, parmi l'encens, des parvis du saint lieu,
La voix du peuple ému s'élève ainsi vers Dieu :

« Souverain créateur du ciel et de la terre,
« Qui pour nous t'immolas, victime volontaire,
« Prosternés à genoux devant ta majesté,
« Voici !... Nous implorons ta suprême bonté !
« Notre ennemi superbe est là qui nous insulte !
« Il a juré, l'impie ! en blasphémant ton culte,
« De nous anéantir, nous et tes saints autels !
« Mais que peut contre toi la fureur des mortels ?
« Ah ! si jadis les pleurs désarmant ta colère,
« En faveur de David, de ton bras tutélaire
« Tu couvris les remparts de ta chère Sion,
« Et la tiras des fers et de l'oppression ;
« Oh ! par pitié, mon Dieu ! pour l'amour de Marie,
« Patronne de nos murs, ton épouse chérie,
« Pour l'amour de Jésus, que ton peuple pieux
« Adore en cette hostie exposée à ses yeux..... (1)
« Qu'ainsi de leurs assauts ta grâce nous préserve ;
« Que le sang de ton fils nous garde, nous conserve,
« Comme dans Faverney, de l'atteinte des feux.
« Naguère il a sauvé ce pain miraculeux !
« O mon Dieu ! prends pitié de tant de pauvres veuves,
« De vierges et d'enfants, soumis à nos épreuves,
« Peuple innocent, qui tous du même coup frappés,
« Dans le commun malheur mourraient enveloppés !
« Augmente en nos guerriers le zèle et la vaillance !
« Conduis pour eux le glaive et dirige la lance,
« C'est pour toi que leur bras s'est armé..... C'est en toi
« Qu'ils ont mis leur appui, leur seul espoir, leur foi.
« Entends nos cris plaintifs ; glace d'effroi l'impie ;
« Que sa rage en son sang sous nos remparts s'expie.
« Nobles chefs et soldats, fantassins, cavaliers,

(1) L'hostie miraculeuse de Faverney, qui demeura exposée dans l'église de Notre-Dame, pendant toute la durée du siége.

« Sous ton foudre vengeur qu'ils tombent par milliers,
« Comme les blonds épis sous les faux recourbées.
« O mon Dieu! fais enfin que, nouveaux Machabées,
« Du joug de l'infidèle affranchis à jamais,
« Nous puissions sous ta loi vivre heureux désormais,
« Entourer tes autels et chanter tes cantiques,
« T'adorer, te servir suivant les rits antiques,
« Et dans le sacrifice et de paix et d'amour,
« Avec ton divin fils nous offrir chaque jour..... »

Ainsi, d'un peuple entier monte au ciel la prière;
Puis, relevant leur front courbé dans la poussière,
Tous vers la sainte Table ont hâte d'accourir,
Tous du pain des vivants ils veulent s'y nourrir;
Et, touché de leur foi, de leur zèle unanime,
Le Dieu qui les remplit de force les anime;
Il verse en tous les cœurs le mépris du danger,
Et l'élan du martyre et la soif d'échanger
Contre un bonheur sans fin leur passagère vie;
Et tous ainsi brûlant de généreuse envie,
Voyant déjà pour eux s'ouvrir le ciel promis,
Vont occuper le poste à leur garde commis.

Laverne est à leur tête, et, guidant leur audace,
D'un œil rapide et sûr, marque à chacun sa place.
Sous lui marchent ces chefs au courage indompté,
Fleur de chevalerie, honneur de la Comté,
Châtillon, d'Andelot, de l'Aubépin, de Mandre,
Georget par cent exploits illustré dans la Flandre,
Le hardi Perceval, et Grammont qui trouva
Le trépas des héros dans les murs qu'il sauva;
De Scey, de Varambon, les premiers à la peine,
Et Wiltz et Dusillet le vaillant capitaine,
Et ce comte maïeur, sire de Saint-Mauris,
Fameux par tant d'assauts, de combats entrepris,
Noble vieillard, qui semble aux lieux qui l'ont vu naître
Avec l'air de nos monts reprendre un nouvel être,
Et qui, parmi les siens, toujours au premier rang.

Revient verser pour eux les restes de son sang.
Ils accourent aussi vers la cité loyale,
Les preux de Besançon, la ville impériale.
Par la porte d'Arans le seigneur de Poitiers
Du bailliage d'Aval introduit les guerriers,
Les enfants de Lédon aux riantes campagnes,
Ceux d'Arbois, de Salins et des hautes montagnes,
Prompts comme les torrents dont ils boivent les eaux,
Fermes comme les rocs qui furent leurs berceaux;
Tels, deux siècles après, qu'aux chants de leur Tyrtée (1),
On vit leur troupe altière au loin précipitée,
Fière alors d'être unie au peuple souverain,
Franchir d'un bond vainqueur les Alpes et le Rhin,
Porter les plus grands coups dans les grandes batailles,
Semer autour de soi le plus de funérailles,
Invincible avant-garde; inébranlable appui
De ceux qu'ils vont combattre et dompter aujourd'hui.

Que dire enfin de vous, magistrats magnanimes,
Qui, joignant aux leçons les exemples sublimes,
Partout de votre zèle échauffiez nos soldats,
Nestors dans les conseils, Achilles aux combats,
Vous armant tour à tour de la plume et du glaive;
Vous dont le nom survit et parmi nous s'élève,
Comme un phare immortel de gloire et de salut!
Brun, Froissard, Matherot, et Briot et Gollut!
Et toi, sage Boyvin, le franc-comtois sincère (2),
Naïf historien de cette sainte guerre!
Oh! puisse aussi mon vers, plein d'un charme secret,
A ta grâce ingénue emprunter quelque trait!

Cependant des Français la formidable armée
S'avance, de carnage et de gloire affamée,

(1) Rouget-de-l'Isle, le chantre de la *Marseillaise*, né à Lons-le-Saunier.

(2) Ces noms, ainsi que tous ceux qui sont cités dans cette pièce de vers, sont historiques.

Et, poussant de grands cris et couvrant les sillons,
Autour de Dole étend ses nombreux bataillons.
Condé, vers Saint-Ilie (1), au-dessus de sa tente
Fait arborer des lys la bannière éclatante;
Puis il trace une ligne autour de nos remparts,
Et de fer et de feu les ceint de toutes parts.
De la cité fidèle il a juré la perte;
Par son ordre bientôt la tranchée est ouverte,
Les faubourgs envahis, tous les abords traqués,
Et sur leurs lourds affûts les longs canons braqués.
Puis, au signal donné, la tempête terrible
Eclate, et sur la ville, avec un bruit horrible,
Fait pleuvoir les boulets, les balles, les obus,
Et ces globes de soufre et de salpêtre imbus (2),
Qui, d'abord, dans les airs en brillantes fusées
Montent, et retombant, de leurs parois brisées,
Vomissent sur la terre et sèment autour d'eux
L'incendie et la mort sous mille aspects hideux.
Mais de l'ange du mal en vain le nouveau foudre
Tonne, meurtrit, fracasse et réduit tout en poudre;
Sous ses coups répétés, sans faiblir d'un seul pas,
Nos Comtois valeureux affrontent le trépas.
Bientôt même leurs sœurs, leurs femmes qui, tremblantes,
Se cachaient à l'aspect de ces mines volantes,
En font aussi mépris, et, d'un cœur tout viril,
Viennent offrir leur part à tout noble péril.
Les enfants en riant vont éteindre la mèche;
Les prêtres sont aussi là debout sur la brèche,
Les uns, la croix en main, excitant nos guerriers
Et conjurant l'effet des foudres meurtriers;
Les autres, aux blessés étendus sur la terre,
Prodiguent tous les soins de leur saint ministère,
Les absolvent d'offense, et, leur fermant les yeux,
Leur ouvrent les parvis du royaume des cieux.

(1) Bourg, dans la banlieue de Dole, où le prince de Condé avait établi son quartier-général, ou le quartier du roi, comme on l'appelait alors.

(2) L'invention des bombes était encore toute récente.

Ainsi, trois mois entiers, les assauts se succèdent,
Et ni les défenseurs, ni les remparts ne cèdent.
Maintes fois même et tels qu'un lion aux abois,
Qu'une meute en fureur harcèle au fond des bois,
Terrible, l'œil en feu, hérissant sa crinière,
S'élance tout d'un coup du creux de sa tannière,
Et des hardis chasseurs et des dogues hurlants,
Broie et disperse au loin les membres tout sanglants.....
Tels et plus prompts encor, d'une attaque soudaine,
Les enfants du Jura se ruaient dans la plaine;
Tels dans le camp français, avec le pâle effroi,
Ils portaient et carnage et trouble et désarroi,
Renversant devant eux les fortes barricades,
Enclouant les canons, brûlant les palissades,
Et brisant d'un clin-d'œil, détruisant pour toujours
Le fruit de tant de soins, l'œuvre de tant de jours.

Enfin, las et confus de tant de mâle audace,
Las d'employer en vain la ruse et la menace,
Condé tente un dernier, un plus terrible assaut.
Partout de rang en rang l'ordre vole aussitôt;
Et déjà les clairons, les tambours retentissent :
—A la charge! à l'assaut! qu'ils tombent! qu'ils périssent!
Ces fiers Dolois! à nous! vive France! en avant!—
Et, du quartier du roi, les enseignes au vent,
Les piques en arrêt, ils fondent sur leur proie,
Ils dévorent le sol avec ces cris de joie,
Ce choc irrésistible et ce bouillant courroux,
Par qui, France, on connait tes soldats entre tous!.....
Quand un cri, tout à coup, dominant tous les autres,
Les arrête, et d'abord étonne aussi les nôtres,
Qui, rangés sur les murs, d'un cœur non moins vaillant,
Et calmes, attendaient leur terrible assaillant :
—Halte-là! garde à vous! soldats, halte!..... et la terre
Au même instant s'entr'ouvre, et d'un triple cratère
Dans les airs embrasés jaillissentconfondus
Les rocs brisés, la laveet les métaux fondus,
Et tout ce que l'enfer en ses fourneaux recèle.

Jusqu'en ses fondements Dole entière chancelle,
Et du vieux Jura même, en sa base ébranlé,
Sur ses sommets neigeux les sapins ont tremblé!
La mine éclate au pied de ce càstel antique,
Digne séjour d'un prince entre tous magnifique,
Où Barberousse aimait à rassembler sa cour,
Et tenait beaux tournois et joyeux plaids d'amour.
La tour craque... ses murs se déchirent, s'écroulent,
Et nos preux avec elle en la poussière roulent
Tout sanglants et meurtris, et laissant aux Français,
Par une large brèche, un large, un vaste accès.
Sur les remparts détruits, sur les corps qui palpitent,
Ceux-ci, pleins de fureur, soudain se précipitent,
Mais en vain!... Car déjà de nouveaux défenseurs
Opposent leur poitrine aux fougueux agresseurs;
Solide, inébranlable et profonde muraille,
Qu'entâme en vain le fer et perce la mitraille,
Et qui, de ses débris, sous la flamme et le fer,
Renaît plus forte encore et lève un front plus fier.
Là, contre un héroïque et tranquille courage
Des plus braves soldats vient se briser la rage,
Comme sur un écueil battu des flots amers,
En sourds rugissements meurt le courroux des mers.
Là, les plus nobles chefs, de Beaumont, la Brugnière,
Bourdonné, Blanquefort, ont mordu la poussière.
Près du vaillant Chabane et du beau d'Aubigny,
Là tombe avec honneur l'enseigne d'Orsigny,
Roulé dans son drapeau comme dans un suaire;
Et toi, germain farouche, effroi du sanctuaire,
Toi dont la cruauté ternit tous les hauts faits,
Rantzan, là tu trouvas la fin de tes méfaits!
Blessé par toi, Georget plonge en ton cœur sa lame,
L'y replonge à trois fois, et t'arrache enfin l'ame,
Et venge ainsi Gonzel, Cendrecourt et Renans,
Immolés sous tes coups dans la fleur de leurs ans.
Mais quel est ce guerrier qui sur son front imberbe
Porte tant d'assurance et marche si superbe?
C'est toi, jeune Briot, qui, parmi les hasards,

Des luttes de l'école aux jeux sanglants de Mars
Viens combattre et mourir aux côtés de ton père!
Tu meurs, en murmurant le doux nom de ta mère,
Et d'un dernier regard de tristesse et d'amour,
Contemplant la cité qui te donna le jour!.....
Vengeance! A moi, Dolois! Vengeance! alors s'écrie
Cet infortuné père..... et tout à la furie,
Il se pousse au milieu des bataillons français,
Et se fraie un passage aux rangs les plus épais.
Laverne, Dusillet, pressant leurs coups rapides,
Et tout ce que la ville a d'enfants intrépides,
S'élancent après lui non moins impétueux.
Tout s'écarte, tout plie ou tombe devant eux.
En vain la voix des chefs presse, exhorte, rallie,
Condé lui-même en vain accourt de Saint-Ilie,
Condé que nul péril ne peut intimider,
Et lui-même au torrent est contraint de céder.
France, c'en était fait de lui, de son armée!
Soudain la foudre gronde en la nue enflammée,
Et sur ce champ de mort jette aussi son horreur.
C'est Dieu qui vient sauver de leur propre fureur
Deux peuples que bientôt il doit unir en frères.
Des quatre coins du ciel, au fracas des tonnerres
Se joint le sifflement aigu des aquilons,
Et la pluie et la grêle écrasent les sillons.
Puis une nuit épaisse, épouvantable, sombre,
Entre les combattants, appesantit son ombre,
Le vainqueur stupéfait s'arrête frémissant,
Et le glaive à sa main demande en vain du sang.
Ses ennemis troublés se heurtent, se renversent,
Ou dans la vaste plaine au hasard se dispersent,
Tandis qu'au sein des murs, par leurs mains délivrés,
Nos fiers soldats rentraient en bataillons serrés.

Le lendemain, beau jour où la reine des anges (1)
Remonta glorieuse en leurs saintes phalanges,

(1) Le siége de Dole fut en effet levé la veille du jour de l'Assomption, fête de la ville.

Le soleil se leva dans l'or et dans l'azur,
Et Dole respira libre sous un ciel pur.
Les Français avaient fui derrière la montagne;
Leurs derniers bataillons filaient dans la campagne,
Et l'on n'entendait plus que le bruit des tambours
Qui battaient leur retraite en longs roulements sourds :
Mais des cloches dans l'air les joyeuses volées,
Aux clameurs de la foule, aux fanfares mêlées,
Célébraient à l'envi l'auguste Assomption,
La fête de la ville et sa rédemption;
Et femmes, et soldats, et jeunesse fleurie,
Sous les blancs gonfalons de la vierge Marie
Se pressaient vers son temple, et, des palmes en mains,
De l'hymne du triomphe emplissant les chemins,
Ils chantaient: Gloire à toi! Gloire au Dieu des armées,
Devant qui les combats et les ligues tramées
Se dissipent soudain comme un songe au réveil,
Ou comme l'ombre aux feux de ton brillant soleil!
Gloire à toi! Seigneur! Gloire à la Vierge ineffable
Qui près de toi s'assied, pleine de grâce affable,
Et qui, dans sa bonté, t'intercédant pour nous,
A fléchi ta colère et détourné tes coups!

GINDRE DE MANCY.

Mai 1842..

N. B. Tous les faits rapportés dans cette pièce sont empruntés au récit du conseiller Boyvin, bon citoyen, magistrat intègre, intrépide soldat même au besoin, et membre du conseil de défense de la ville. Quant à la couleur du sujet, elle est celle de l'époque, et il n'est personne certes, qui, moins que l'auteur, regrette pour la Franche-Comté la domination espagnole. Ce n'étaient point d'ailleurs les intérêts de la maison d'Autriche que défendaient alors si courageusement nos aïeux, mais bien leurs droits, leurs

franchises, leur neutralité indignement violée, enfin leur nationalité. Quelques années après, la question n'était plus la même. Abandonnée par l'Espagne, la Franche-Comté, qui avait gardé le langage, les mœurs et les usages de son ancienne et naturelle métropole, n'opposa aucune résistance aux armes de Louis XIV. Dès-lors, et surtout depuis 1789, elle n'a fait qu'un avec la France, et a scellé du plus pur de son sang cette irrévocable union; à tel point qu'il n'est aucune province de l'ancienne monarchie qui se puisse vanter d'être aussi franchement et aussi complètement française. (*Note de l'auteur.*)

Séance du 30 novembre.

La Société, sur la proposition de son président, arrête le programme des prix qu'elle se propose d'accorder sur la somme de 550 francs accordés par le ministre pour encouragement à l'agriculture.

L'introduction des taureaux et des vaches suisses semblait depuis long-temps le moyen le mieux approprié à l'amélioration de la race bovine de nos contrées,

Après de nombreuses tentatives, l'expérience est venue nous apprendre que trop souvent ces bêtes à cornes achetées à grand prix ne tardaient pas à dégénérer dans nos meilleurs pâturages et dans nos étables, et que la cherté d'achat n'était pas toujours compensée par les bénéfices obtenus.

Cependant ce fâcheux résultat ne saurait être attribué à la nature de nos pâturages, puisque les herbes

de nos montagnes, comme celles des Suisses nos voisins, sont d'une nature parfaitement identique. Il faut la chercher dans l'insalubrité de nos étables et dans la mauvaise nourriture d'hiver.

La vache suisse quitte les montagnes pendant l'hiver pour chercher une température plus douce dans les vallées, et passer la saison rigoureuse dans des étables chaudes, mais saines et aérées.

La vache jurassienne, au contraire, trop souvent appauvrie par l'insuffisance et la sécheresse de la nourriture d'hiver, étouffée dans des écuries insalubres, exposées au contact d'un air glacial pour aller au loin boire une eau très froide, dépérit et ne recommence à recouvrer la santé et son embonpoint que vers le milieu de juin !

Ajoutons encore que les jeunes taureaux destinés à la propagation ne sont assujettis à aucun examen ni pour l'âge ni pour les qualités physiques.

Cependant le ministère, toujours occupé des intérêts matériels de notre agriculture, appelle le concours des propriétaires et des cultivateurs ruraux, et particulièrement celui de ces hommes qui se réunissent pour seconder ses vues bienfaisantes et en assurer le succès. Il sollicite leur zèle et met à leur disposition quelques faibles sommes pour les consacrer à l'amélioration de la race bovine.

Déjà, pour obvier à l'insalubrité des écuries, la Société d'Émulation a proposé l'établissement de ventilateurs : elle a promis des primes d'encouragement : sa voix n'a pas été entendue.

Pour améliorer la nourriture d'hiver, et remédier

à l'insuffisance et à la sécheresse de la paille, elle a conseillé la culture de diverses racines appropriées à la nature du terrain, et ses conseils n'ont été que faiblement écoutés!

Elle vient tenter un nouvel effort. Puisse-t-il enfin être couronné de quelques succès.

Divers propriétaires de nos montagnes ont pensé qu'en se procurant de jeunes taureaux et de jeunes génisses de race suisse, ils les acclimateraient facilement et les habitueraient à la nourriture d'hiver et à la chaleur concentrée de leurs étables. Ce moyen leur a paru propre à prévenir le dépérissement si regrettable des bêtes à cornes suisses, d'un âge plus avancé.

L'expérience est venue confirmer la sagesse de ce raisonnement.

En conséquence, la Société d'Émulation, voulant seconder de tous ses moyens les intentions du ministre et celles du préfet, après s'être entourée des lumières acquises par l'expérience, arrête le programme suivant pour être soumis à l'approbation de M. le préfet, imprimé et porté à la connaissance des habitants de nos montagnes.

Article 1.er

Dix primes en argent, de *trente francs* chacune, seront accordées pour l'introduction, dans le département du Jura, d'un pareil nombre de génisses, de l'âge de six à douze mois, d'origine suisse, réunissant les qualités d'avenir et de santé propres à contribuer à la propagation de l'espèce.

Article 2.

Cinq primes d'une valeur de *quarante francs* seront accordées pour l'introduction d'autant de taureaux réunissant les conditions sus-indiquées.

Article 3.

Les pièces à fournir pour garantie et justification d'origine et de bonne qualité, se réduisent aux suivantes :

1.° La quittance du droit d'entrée.

2.° Une promesse écrite par l'acquéreur, revêtue de la signature du maire de sa commune, portant l'engagement de conserver dans son étable la jeune génisse, au moins pendant trois ans, et, si c'est un taureau, de l'employer pendant le même espace de temps à la saillie.

Ces pièces devront être adressées à M. le président de la Société d'Émulation, qui fera connaître aux postulants les mesures prises pour l'examen des sujets primés et la remise du montant des primes.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de la Société d'Émulation,

Signé **HOURY.**

Vu et approuvé par le préfet du Jura,

Signé **THOMAS.**

M. Recy, curé de Moyrans, notre confrère, offre à la Société un instrument en fer, en forme de hache, trouvé à Condes et qui n'a, suivant cet archéologue, aucun rapport avec les nôtres ; il profite de cette circonstance pour demander de s'occuper de Condes, et de ne pas négliger un village où l'on découvre toujours des antiquités.



LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

AU 1.er AOUT 1843.

BUREAU.

Président honoraire, M. Thomas, préfet du Jura.
Président ordinaire, M. Chevillard, membre du conseil général.
Vice-président, M. Delarue, ingénieur.
Secrétaire, M. Houry, ancien maire.
Secrétaire-adjoint, M. Désiré Delbschaux, membre du conseil général.
Trésorier, M. Cuenne, avocat.
Conservateur du Musée, M. Désiré Monnier.
Conservateur-adjoint, M. Piard.
Bibliothécaire, M. Adrien Renaud, avocat.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Odard, Timothée Clerc, Landry, Devaux, Papillon, De Sappel, Nicolin et Cuenne.

MEMBRES RÉSIDANT AU CHEF-LIEU.

Section d'agriculture.

MM.

1 Alix, lieutenant de gendarmerie.
2 Cattand, juge de paix.

MM.

3 CHEVILLARD, ancien sous-intendant.
4 CUENNE, avocat.
5 DANET, ancien receveur général.
6 HARPIN, directeur des domaines.
7 NICOLIN, artiste vétérinaire.
8 PAPILLON, président du tribunal civil.
9 DE SAPPEL, propriétaire.

Section du commerce et de l'industrie.

10 DELARUE, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
11 FERRAND, ingénieur des ponts et chaussées.
12 FOBLANT, Victor, propriétaire.
13 FURIA, ingénieur civil.
14 GORIN, père.
15 HOURY, propriétaire.
16 MANGIN, pharmacien.
17 MIGNEROT, négociant.

Section des sciences et beaux-arts.

18 CAMUSET, curé de Lons-le-Saunier.
19 CHAMPEY, à Lons-le-Saunier.
20 DELESCHAUX, Désiré, avocat.
21 DORNIER, inspecteur des écoles primaires.
22 DUCRET, propriétaire, à Lons-le-Saunier.
23 FINOT, principal du collége de Lons-le-Saunier.
24 GRESSET, conseiller de préfecture.
25 JOBIN, greffier du tribunal.
26 PERRIN, avocat.
27 PIARD, receveur de la ville.
28 RENAUD, fils, bibliothécaire.
29 TREMEAUX, ex-inspecteur des domaines.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Section d'agriculture.

MM.

30 Albert, colonel, à Cornod.
31 Le prince d'Arenberg, à Arlay.
32 Boichoz, père, propriétaire, à Brans.
33 Brune, propriétaire, à Souvans.
34 Clerc, Timothée, propriétaire, à Cousance.
35 Dalloz, propriétaire, à Rainans.
36 Derriez, secrét. de la Société d'agriculture, à Dole.
37 Devaux, Philibert, à Poitte.
38 Dumont, docteur en médecine, à Arbois.
39 Gacon, ancien sous-préfet, à Orgelet.
40 Gacon, Henri, à Larnaud.
41 Gagneur, Wladimir, à Poligny.
42 Gélion, à Sellières.
43 Landry, propriétaire, à Plâne.
44 Langue, propriétaire, à Passenans.
45 Maigrot, propriétaire, à Arlay.
46 Mérona (de), Albert, à Mérona.
47 Morel, père, juge de paix, à Arinthod.
48 Oudard, propriétaire, à Courlaoux.
49 Reverchon, propriétaire, à Château-Chalon.
50 Ryard, capitaine, à La Loye.
51 Sauria, fils, à Poligny.
52 Tissot, vétérinaire, à Poligny.
53 Vaulchier (le marquis de), au Deschaux.
54 Vuillier-Véry, ancien juge de paix, à Dole.

Section du commerce et de l'industrie.

55 Babey, ancien professeur, à Salins.
56 Babey, Ferréol, à Revigny.
57 Berger, fondeur, à Poligny.

MM.

58 Bert, meunier, à Saint-Germain.
59 Boisdenemets, propriétaire, à Azans.
60 Bollu-Grillet, docteur en médecine, à Dole.
61 Capitan, percepteur, à Cramans.
62 De Chamberet, fils, à Pont-de-Poitte.
63 Demerson, docteur en médecine, à Cousance.
64 Domet-de-Mont, propriétaire, à Dole.
65 Donneux, juge de paix, à Poligny.
66 Fourquet, professeur de mathématiques, à Dole.
67 Germain, docteur en médecine, à Salins.
68 Goudot, Étienne, naturaliste, à Frébuans.
69 Hugonnet, mécanicien, à Blye.
70 Le Mire, aîné, membre du conseil gén., à Clairvaux.
71 Machard, docteur en médecine, à Dole.
72 Mayet, mécanicien, à Dole.
73 Monnier-Jobez, membre du conseil gén., à Poligny.
74 Poirier, manufacturier, à Saint-Claude.
75 Port, mécanicien, à Dole.
76 Rebour, géomètre, à Orgelet.
77 Thévenot, négociant, à Moirans.
78 Thoisy (le vicomte de), à Gizia.

Section des sciences et beaux-arts.

79 Amoudru, peintre, à Poligny.
80 Besson, professeur de dessin, à Dole.
81 Bonnaire, à Saint-Claude.
82 Bourgeois, principal du collége, à Dole.
83 Bourges, peintre, à Dole.
84 Bousson de Mairet, à Arbois.
85 Buchon, Maximin, homme de lettres, à Salins.
86 Capellani, médecin, à Thoirette.
87 Colomb, Honoré, du conseil général, à St.-Claude.

MM.

88 Dusillet, propriétaire, à Dole.
89 Guichard, père, propriétaire, à Cousance.
90 D'Hautecour, propriétaire, à Valfin.
91 Jeannez, membre du conseil général, à Dole.
92 Lavy, professeur de mathématiques, à Dole.
93 Mallard, notaire, à Pagney.
94 Mazuyer, ancien professeur, à l'Etoile.
95 Monnet, ingénieur, à Saint-Claude.
96 Monnier, Désiré, homme de lettres, à Domblans.
97 Morel, fils, membre du conseil gén., à Arinthod.
98 Pallu, bibliothécaire, à Dole.
99 Poillevey, ancien maire, à Poligny.
100 Pointurier, professeur de dessin, à Arbois.
101 Recy, curé, à Moirans.
102 Robin, l'abbé, à Montmorot.
103 Robert, avoué, à Dole.
104 Robert, fils, de la Société phrénologique, à Dole.
105 De Ronchaux, propriétaire, à l'Étoile.
106 Thiboudet, homme de lettres, à Ruffey.
107 Vandel, peintre, à Saint-Claude.
108 De Vannoz, propriétaire, à Châtillon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

DOMICILIÉS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM.

1 L'Aubépin (le comte de), à Paris.
2 Balme, docteur en médecine, à Lyon.
3 Balland-Bowy, graveur, à Genève.
4 Barbier, capitaine de frégate.
5 Bard (le chevalier), à Chorey [Côte-d'Or].
6 Barthélemy, Anatole, numismate.

MM.

7 Baudot, juge, à Dijon.
8 Bavoux, avocat, à Paris.
9 Béchet, conseiller, à Besançon.
10 Bienaimé, inspecteur général des finances, à Paris.
11 Bernard, membre de la Soc. d'Agricult., à Bourg.
12 Berthaud, major du 2.e de ligne, à Paris.
13 Boichoz, directeur, à Dijon.
14 Bonafoux, directeur du jardin des plantes, à Turin.
15 Bonnet, docteur en médecine, à Besançon.
16 Bonvalot, professeur, à Paris.
17 Boret, médecin, à Jussey [Haute-Saône].
18 Bourgon, professeur d'histoire, à Besançon.
19 Bourdeloy, directeur, à Vannes.
20 Bowy, Antoine, graveur en médailles, à Paris.
21 De Branges, ancien sous-préfet, à Paris.
22 Bulloz, docteur en médecine, à Besançon.
23 Chambart, sculpteur, à Paris.
24 Choupot, avocat général, à Besançon.
25 Clairin, inspecteur, à Besançon.
26 Clerc, Edouard, conseiller, à Besançon.
27 Codèle de Liancour, à Paris.
28 Colin, premier président à la cour royale, à Douai.
29 Considérant, officier du génie, à Paris.
30 Cordier, député du Jura, à Paris.
31 Corne, ingén. des ponts et chaussées, à Besançon.
32 Cotheret, conservateur des forêts, à Bar-le-Duc.
33 Damemme, receveur général, à Melun.
34 Dalloz, député du Jura, à Paris.
35 Delezenne, professeur, à Lille.
36 Debray, ancien receveur général, à Paris.
37 Delacroix, Auguste, homme de lettres, à Paris.
38 Delacroix, membre du conseil général, à Valence.

MM.

40 Delafond, profess. à l'école vétérinaire d'Alfort.
41 Delort (le baron), pair de France, à Paris.
42 Delporte, officier au 7.[e] cuirassiers.
43 Deluç, J.-A., à Genève.
44 Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.
45 Devaux, major, à Dole.
46 Dez-Maurel, à Paris.
47 D'Houdetot, directeur, à Toulouse.
48 Droz, de l'Académie française, à Paris.
49 Dubouchet, à Chezal-Benoit, département du Cher.
50 Duvernois, doyen de la faculté de Strasbourg.
51 Févret-de-St.-Mémin, conservat. du Musée, à Dijon.
52 Gaspard, doct. en méd., à St.-Etienne [S.-et-Loire].
53 Gaulard, professeur, à Verdun.
54 Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.
55 Gerbet, ancien professeur à Saint-Sulpice, à Paris.
56 Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
57 Gouniot, professeur, à Blois.
58 Goudot, Jules, naturaliste, à Madagascar.
59 Gouillaud, professeur de physique, à Grenoble.
60 Grumm, Alphonse, avocat, à Paris.
61 Guillon, pharmacien, à Lyon.
62 Guyénot, principal du collége, à Chalon-sur-Saône.
63 Guyétand, docteur en médecine,, à Paris.
64 Guyornaud, Clovis, homme de lettres, à Besançon.
65 Huart, recteur, à Ajaccio [Corse].
66 Huguenin, sculpteur, à Paris.
67 Hugo, Victor, homme de lettres, à Paris.
68 Jeangerard, officier de marine, à Toulon.
69 Jolibois, curé, à Trevoux [Ain].
70 De Lamartine, de l'Académie française, à Paris.
71 Lancrenon, peintre d'histoire, à Besançon.

MM.

72 Lavirotte, receveur particulier, à Arnay-le-Duc.
73 Laumier, Charles, homme de lettres, à Paris.
74 Lebeuf de Valdahon, à Moneteau [Yonne].
75 Lemarchand de la Faverie, à Rouen.
76 Letellier, inspect. des ponts et chaussées, à Paris.
77 Levrat-Perroton, à Lyon.
78 Lezay de Marnézia, préfet de Loir-et-Cher.
79 Magnin, conservateur de la Bibliothèque du roi.
80 Malle, secrét. de la Soc. des Scienc., à Strasbourg.
81 Marjolin, prof. de la faculté de médecine, à Paris.
82 Marquiset, chef de divis. au minist. de l'intérieur.
83 Michelot, chef d'institution, à Paris.
84 Molard, membre de l'Institut, à Paris.
85 Monnier, ing. hydrographe de la marine, à Paris.
86 Monnier, Léon, maître des requêtes, à Paris.
87 Niel, sous-préfet, à Bernay.
88 Nodier, Charles, de l'Académie française, à Paris.
89 Ordinaire, jeune, dir. de l'éc. des sourds-muets.
90 Oudet, président à la cour royale, à Dijon.
91 Pacaud, docteur en médecine, à Bourg.
92 Parandier, ingénieur en chef, à Dijon.
93 Péclet, profess. à l'éc. des manufactures, à Paris.
94 Peignot, inspecteur de l'Académie, à Dijon
95 Perceaux, professeur de chimie, à Strasbourg.
96 Perdrix, docteur en médecine, à Paris.
97 Pouillet, professeur de physique, député, à Paris.
98 Puvis, président de la Soc. d'Emulation, à Bourg.
99 Pons de l'Hérault, ancien préfet, à Paris.
100 Quilhet, père, ingénieur en retraite, à Paris.
101 Quilhet, fils, ingénieur civil, à Paris.
102 Réveillé-Paris, docteur en médecine, à Paris.
103 Rigal, manufactur., à Clairfontaine [Haute-Saône].

MM.

104 Rivière, sous-préfet, à Libourne.
105 Rossand, notaire, à Bourg.
106 Roux de Rochellè, de la Soc. de Géogr., à Paris.
107 Roux, professeur de l'école de médecine, à Paris.
108 Santarem (de), anc. ministre de Portugal, à Paris.
109 Seringe, professeur de botanique, à Lyon.
110 Sortin, docteur en médecine, à Paris.
111 Thiessé, Léon, ancien préfet, à Paris.
112 Thiria, ingénieur des mines, à Paris.
113 Tissot, homme de lettres, à Paris.
114 Tissot, professeur de philosophie, à Dijon.
115 Troyes (A. de), à Besançon.
116 Valdenuit (de), ancien préfet, à Paris.
117 Valette, négociant, à Bordeaux.
118 Vallot, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
119 Viancin, membre de l'Académie, à Besançon.
120 Weiss, conservat. de la Bibliothèque, à Besançon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1 L'Institut de France, à Paris.
2 La Bibliothèque du roi, à Paris.
3 L'Académie royale de médecine, à Paris.
4 L'Académie royale de Besançon.
5 L'Académie de Dijon.
6 —— de Rouen.
7 La Société centrale d'Agriculture, à Paris.
8 —— de la Côte-d'Or, à Dijon.
9 —— à Nancy.
10 La Société agronomique, à Paris.
11 —— de Géographie, à Paris.
12 —— industrielle, à Angers.

13 La Société de la morale chrétienne, à Paris.
14 —— linnéenne, à Paris.
15 La Société d'Émulation d'Abbeville.
16 —— de l'Ain.
17 La Société d'Agriculture d'Angers.
18 —— de l'Arriége.
19 —— de l'Aube.
20 —— de Besançon.
21 —— du Calvados.
22 —— du Cantal.
23 —— de Chalon-sur-Marne.
24 —— de la Charente-Inférieure.
25 —— des Côtes-du-Nord.
26 —— de la Drôme.
27 —— de Saint-Étienne.
28 —— de la Haute-Garonne.
29 —— de l'Indre.
30 —— de la Gironde.
31 —— d'Indre-et-Loire.
32 —— de Loir-et-Cher.
33 —— du Loiret.
34 —— de la Loire-Inférieure.
35 —— de la Manche.
36 —— du Mans.
37 —— de Metz.
38 —— de Nismes.
39 —— du Nord.
40 —— de l'Oise.
41 —— du Pas-de-Calais.
42 —— des Pyrénées-Orientales.
43 —— du Bas-Rhin.
44 —— du Haut-Rhin.
45 —— de Saône-et-Loire.

46 La Société d'Agriculture de la Haute-Saône.
47 —— de Seine-et-Oise.
48 —— de la Seine-Inférieure.
49 —— de Tarn-et-Garonne.
50 —— de la Vienne.
51 —— des Vosges.
52 Le Comice agricole d'Arbois.
53 —— de Dole.
54 —— de Lons-le-Saunier.
55 —— de Poligny.

1.° Membres résidant dans le département . .	108
2.° Membres correspondants	120
3.° Sociétés correspondantes	55
TOTAL. . . .	283



TABLE

DES MATIÈRES.

Séance publique du 18 *septembre* 1842.

Séance publique du 31 *décembre* 1842.

EXTRAIT DES SÉANCES PARTICULIÈRES.

Séance du 28 janvier 1842.



